



PROSPECTIVE

PARTAGER

VALORISER

URBANISME

PLAN PAYSAGE DU GRAND MAMOUDZOU

PHASE 1 : ANALYSE ET DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

CULTURE

CONCERTATION

TRAME
VERTE

CADRE DE VIE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....PAGE 8

UN PLAN PAYSAGE POUR MAMOUDZOU
 UN PLAN PAYSAGE PARTAGÉ
 L'URGENCE DE L'ACTION
 RENDRE VISIBLE L'APPLICATION DU PLAN PAYSAGE
 CONTENU DU DIAGNOSTIC

1. MAYOTTE : SES SPÉCIFICITÉS ET SES FONDEMENTS PAYSAGERS.....PAGE 11

1.1. TERRITOIRE

UNE ÎLE SITUÉE DANS L'ARCHIPEL DES COMORES
 Une île de 9 millions d'années
 Une île indépendante de ses « soeurs »
 UN RELIEF TOURMENTÉ D'ORIGINE VOLCANIQUE
 UN TRAIT DE CÔTE DENTELÉ
 L'ÎLE AU LAGON
 L'ARCHIPEL MAHORAI : UNE ÎLE ET SES ÎLOTS
 UNE ÎLE SCULPTÉE PAR SES RAVINES
 L'ÉTAGEMENT DU PAYSAGE, UNE STRUCTURE QUI A TENDANCE À DISPARAÎTRE
 Mangroves et plages, un paysage évoluant au rythme des marées
 L'implantation humaine, lovée en fond de baie, traditionnellement
 L'agro-forêt
 La forêt
 UN PAYSAGE FAÇONNÉ PAR LA TEMPORALITÉ
 Le Nord et le Sud
 L'été et l'hiver
 les marées

1.2. OCCUPATION HUMAIN

UNE OCCUPATION EN FOND DE BAIE
 UN LITTORAL FAVORABLE À L'URBANISATION
 LA DIVISION DE LA MRABA, BASE DU DÉVELOPPEMENT VILLAGEOIS MAHORAI
 LE BÂTI TRADITIONNEL FORMÉ PAR L'ENSEMBLE NYUMBA-SHANZA (CASE - ENCLOS)
 LA CLÔTURE, UN VOCABULAIRE TRADITIONNEL DU DOMAINE FAMILIAL
 LE VILLAGE, TRADITIONNELLEMENT UN ESPACE COLLECTIF
 LA PLACE DU VÉGÉTAL DANS L'ÎLE
 LE GRAND TOURNANT DE L'ÎLE

2. MAMOUDZOU DANS MAYOTTE : UNE CENTRALITÉ DANS L'ÎLE.....PAGE 29

2.1. UNE POLARITE INCONTOURNABLE

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET L'ACTIVITÉ DE L'ÎLE CONCENTRÉS À MAMOUDZOU
 UN DÉSÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE QUI VA EN S'AGGRAVANT
 DU VILLAGE À LA VILLE

2.2. UNE GÉOGRAPHIE DIVERSIFIÉE

MAMOUDZOU ET SA GÉOGRAPHIE, UNE SINGULARITÉ PAR RAPPORT AU RESTE DE L'ÎLE

2.3. MAMOUDZOU ET SON RAPPORT AU LAGON

UN HORIZON MARQUÉ PAR DE NOMBREUX ÎLOTS
 MAMOUDZOU ET PETIT-TERRE, UNE COMPLICITÉ HISTORIQUE
 DEPUIS LA BARGE, UNE PERCEPTION FRONTALE UNIQUE

3. LES PARTICULARITÉS D'UNE VILLE ATOMISÉE.....PAGE 37

3.1. L'URBANISATION

LA MORPHOGENÈSE DE MAMOUDZOU

Kawéni et Cavani : une trame viaire issue des anciennes plantations

Le paysage de Mamoudzou est en perpétuelle évolution

UNE DIVERSITÉ DE TISSUS URBAINS

L'habitat traditionnel densifié

L'habitat planifié et les extensions organisées des années 1970 à 2000

L'habitat planifié des années 2000 et l'habitat diffus de type métropolitain

L'habitat spontané dense ou diffus

Les zones d'activités

REMARQUES

Le rapport des mahorais à la location immobilière

L'aspect du bâti marque la position sociale de la famille

Villages côtiers et zone des pas géométriques

LES ACTIVITÉS ET POLARITÉS

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET RELIGIEUX, DES REPÈRES DANS LE TERRITOIRE

LES DYNAMIQUES

Processus de densification

Processus de minéralisation et de durcissement

Processus d'étalement gagnant les pentes, les crêtes, les pointes rocheuses et le littoral

Une implantation urbaine s'affranchissant des risques naturels et des problématiques d'érosion

Des limites de la ville de plus en plus floues

Absence de maîtrise de l'urbanisation

Banalisation et perte d'identité des quartiers-villes

De l'horizontalité à la verticalité

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

3.2. LA TRAME VIAIRE ET LES DÉPLACEMENTS

LES VENELLES, ESCALIERS ET CHEMINEMENTS PIÉTONS

LES CHEMINS SPONTANÉS

LES LIAISONS INTER-QUARTIER

LES RUES

LA RN1-2

LES DYNAMIQUES DE DÉPLACEMENT ET LES ÉVOLUTIONS DE LA TRAME VIAIRE

Disparition d'une trame piétonne et uniformisation

Une RN1-2 saturée sur la commune de Mamoudzou

Conflits d'usages et insécurité routière

Rigidification du trait de cote

Le développement du réseau routier et l'ouverture à l'urbanisation

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

3.3. LES ESPACES PUBLICS ET LES USAGES

LA RUE

L'ARBRE À PALABRES

LA PLACE DE LA MOSQUÉE

LA PLACE AU BORD DE LA RUE

LE TERRAIN DE FOOTBALL

LA PLAGE

LE BORD DE LA RIVIÈRE

LES ZIARAS

LES DYNAMIQUES

Disparition des cours traditionnelles

L'espace public, une notion nouvelle

Forte appropriation de l'espace

Passage d'une ambiance de village à celle de ville

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

3.4. LA TRAME VÉGÉTALE

LE VÉGÉTAL DANS LA VILLE

L'arbre isolé

L'arbre d'alignement

La végétation ornementale

Les cimetières

Les cultures vivrières

Les boisements reliques

Les dynamiques

Disparition progressive de cette imbrication entre le végétal et le bâti

Pression foncière des crêtes et des pointes boisées

Peu de prise en compte du végétal existant dans les futurs projets d'aménagement

Synthèse de la concertation

L'AGRICULTURE

Agriculture urbaine

Typologie de cultures

Dynamiques

Le maraîchage en pleine expansion

La consommation par la ville des meilleurs terrains agricoles

La baisse de la fertilité des sols

LES MILIEUX NATURELS

Introduction

La forêt

La ripisylve

La mangrove

Le lagon

Les dynamiques

Déforestation et consommation des milieux naturels par l'agriculture

Urbanisation des espaces naturels

Problématique des espèces invasives

Problématique de l'érosion et du ravinement des terres

Problématique de l'évolution du trait de cote et de la montée des eaux

Pollution des rivières et du lagon

Problématique des déchets en général

Synthèse de la concertation

4. MAMOUDZOU : UNE IDENTITÉ PLURIELLE ISSUE DE SES QUARTIERS-VILLES.....PAGE 69

LA STRUCTURE DU TERRITOIRE COMMUNAL
PRÉSENTATION DES 8 UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE
REMARQUES

4.1. LE CIRQUE DE KAWENI

CARACTÉRISTIQUES

Relief et maillage vert - bleu

Patrimoine paysager - bâti et vues remarquables

Espaces publics et déplacements

Habitat et activités

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

ENJEUX ET POTENTIALITÉS

4.2. LE PROMONTOIRE DE MAMOUDZOU

CARACTÉRISTIQUES

Relief et maillage vert - bleu

Patrimoine paysager - bâti et vues remarquables

Espaces publics et déplacements

Habitat et activités

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

ENJEUX ET POTENTIALITÉS

4.3. LE CIRQUE DE CAVANI

CARACTÉRISTIQUES

Relief et maillage vert - bleu
Patrimoine paysager - bâti et vues remarquables
Espaces publics et déplacements
Habitat et activités

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES
ENJEUX ET POTENTIALITÉS

4.4. LES VALLONS DE MTSAPERE ET DOUJANI

CARACTÉRISTIQUES

Relief et maillage vert - bleu
Patrimoine paysager - bâti et vues remarquables
Espaces publics et déplacements
Habitat et activités

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES
ENJEUX ET POTENTIALITÉS

4.5. LA RAVINE DE PASSAMAINTY

CARACTÉRISTIQUES

Relief et maillage vert - bleu
Patrimoine paysager - bâti et vues remarquables
Espaces publics et déplacements
Habitat et activités

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES
ENJEUX ET POTENTIALITÉS

4.6. LE CIRQUE DE T SOUNDZOU 1 ET SA RAVINE

CARACTÉRISTIQUES

Relief et maillage vert - bleu
Patrimoine paysager - bâti et vues remarquables
Espaces publics et déplacements
Habitat et activités

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES
ENJEUX ET POTENTIALITÉS

4.7. LE VILLAGE-RUE DE T SOUNDZOU 2

CARACTÉRISTIQUES

Relief et maillage vert - bleu
Patrimoine paysager - bâti et vues remarquables
Espaces publics et déplacements
Habitat et activités

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES
ENJEUX ET POTENTIALITÉS

4.8. VAHIBE ET L'ARRIERE-PAYS

CARACTÉRISTIQUES

Relief et maillage vert - bleu
Patrimoine paysager - bâti et vues remarquables
Espaces publics et déplacements
Habitat et activités

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES
ENJEUX ET POTENTIALITÉS

5. LA RN 1 ET 2 : IDENTIFICATION D'UN ITINÉRAIREPAGE 121

IDENTIFICATION DES SÉQUENCES PAYSAGÈRES LE LONG DE L'ITINÉRAIRE

5.1. LA SÉQUENCE LAGUNAIRE DE KAWÉNI

CARACTÉRISTIQUES

POINTS NOIRS ET DYSFONCTIONNEMENTS

ENJEUX

À court terme

Long terme

5.2. LA SÉQUENCE URBAINE DE MAMOUDZOU

CARACTÉRISTIQUES

POINTS NOIRS ET DYSFONCTIONNEMENTS

ENJEUX

À court terme

Long terme

5.3. LA SÉQUENCE URBAINE ET VÉGÉTALE DE CAVANI

CARACTÉRISTIQUES

POINTS NOIRS ET DYSFONCTIONNEMENTS

ENJEUX

À court terme

Long terme

5.4. LA SÉQUENCE DU TERRE-PLEIN DE M'TSAPÉRE

CARACTÉRISTIQUES

POINTS NOIRS ET DYSFONCTIONNEMENTS

ENJEUX

À court terme

Long terme

5.5. LA SÉQUENCE DU TERRE-PLEIN DE PASSAMAINTY

CARACTÉRISTIQUES

POINTS NOIRS ET DYSFONCTIONNEMENTS

ENJEUX

À court terme

Long terme

5.6. LA SÉQUENCE URBAINE DE T SOUNDZOU 1 ET SA RAVINE

CARACTÉRISTIQUES

POINTS NOIRS ET DYSFONCTIONNEMENTS

ENJEUX

À court terme

Long terme

CONCLUSIONPAGE 144

BIBLIOGRAPHIE.....PAGE 146

ANNEXE 1 : RESTITUTION DE LA CONCERTATION..... PAGE 148

INTRODUCTION

UN PLAN PAYSAGE POUR MAMOUDZOU

L'outil Plan Paysage a pour vocation de protéger, valoriser et aménager les espaces à plusieurs échelles, sous la forme de préconisations et d'actions. Parmi les problématiques de territoire, l'entrée Paysage comme outil de médiation entre les différents acteurs qui le fabriquent, soutient une démarche qui met en cohérence des politiques d'aménagement et de gestion, des projets et des dynamiques en action.

Cette stratégie de reconquête des paysages en voie soit de détérioration soit de banalisation, vise à construire des paysages de qualité. Le plan paysage peut alors devenir le moteur de l'attractivité du territoire.

Appliqué généralement à des territoires rassemblant des communes plutôt rurales, réunies par des entités géographiques, le Plan Paysage de Mamoudzou est l'un des premiers à s'appliquer à une commune d'une telle taille, et en sus d'un département français d'Outre-Mer.

L'approche paysagère dans ce contexte si particulier qu'est le territoire mahorais, concerne un spectre de thématiques d'analyses beaucoup plus large, touchant des notions culturelles, sociales, économiques, qui ne prennent autant d'ampleur dans les Plans Paysages habituels. Ces notions prennent ici une toute autre dimension, car les habitants de l'île sont porteurs de traditions et d'histoire spécifique dont la connaissance et l'intégration dans l'analyse sont incontournables, pour proposer des actions en complète adéquation avec les us et perceptions du paysage de cette région de l'archipel des Comores.

UN PLAN PAYSAGE PARTAGÉ

Le diagnostic du plan paysage de Mamoudzou s'appuie sur un travail de concertation avec les acteurs et habitants, qui s'est déroulé sous la forme de balades-ateliers et de réunions publiques. Des supports adaptés pour chaque type de rencontre ont aidé à comprendre l'appréhension, la lecture et l'approche du paysage par la population. Des questionnaires, des planches de photos thématiques, des cartes de situation ont en effet pu favoriser l'expression, le dialogue et ouvrir à d'autres réflexions. L'objectif étant de :

- comprendre l'image à laquelle s'identifient les habitants,
- faire prendre conscience que chacun, à son échelle, modifie le territoire, le fait évoluer
- faire connaître les enjeux liés au paysage pour une meilleure acceptation des politiques ultérieures
- rendre appropriable la démarche : les élus, partenaires et habitants sont informés. Ils peuvent ainsi devenir des acteurs du programme d'action
- élaborer un projet de territoire en obtenant des propositions cohérentes détachées des intérêts individuels

Enfin la concertation peut être un moyen d'identifier les possibles dans le projet, à courts, moyens et longs termes.

L'URGENCE DE L'ACTION

Même si les grandes thématiques telles que la pollution, l'extension rapide de la tâche urbaine, le déclin de la biodiversité, la gestion des eaux pluviales apparaissent comme ailleurs, des enjeux importants, les risques sanitaires, l'insalubrité de l'habitat, les besoins d'urgence en équipements et l'extrême pauvreté, font que les priorités sont très éloignées de nos préoccupations habituelles.

Aussi, la mise en lumière du paysage de ce jeune département vise à reprendre conscience de ce patrimoine, sa valeur et sa vulnérabilité, mais elle ne pourra s'intégrer dans les mentalités sans parallèlement, la mise en place, d'une politique urbaine et sociale, adaptée au contexte, appliquée et respectée.

Afin de palier à cette détérioration accélérée du cadre de vie, la mise en concert sur le terrain des différents cadres réglementaires et leur application, est urgente.

RENDRE VISIBLE L'APPLICATION DU PLAN PAYSAGE

Le rôle du Plan Paysage est de proposer une perspective et un cadrage clair, basé sur un travail fin du paysage et sa lisibilité, pour maîtriser de manière cohérente, l'évolution du territoire communal. Les préconisations répondront à toutes les problématiques soulevées lors de l'arpentage et la rencontre des acteurs, notamment lors de la concertation, mais elles ne pourront subvenir à un contexte social difficile et fragile où les clivages sont exacerbés.

Même si le Plan Paysage n'est pas opposable, il s'agira de rendre visible et concrets les résultats de l'étude en développant une dynamique autour du patrimoine « Paysage » et de la qualité du cadre de vie.

Le rôle de la collectivité publique, quelque soit l'instance, doit véritablement porter collégialement ce bien commun afin de « tenir » les objectifs partagés et maintenir des rapports sains et équilibrés avec les administrés.

CONTENU DU DIAGNOSTIC

Cette étude est composée de cinq grandes parties :

1. la première partie traite du contexte paysager territorial à l'échelle de l'île. Elle vise à l'identification des grandes composantes du territoire et ses fondements.
2. la deuxième partie est une analyse de la place de Mamoudzou, la Préfecture, dans l'île de Mayotte.
3. la troisième partie porte sur les spécificités-mêmes de Mamoudzou et ses dynamiques selon une lecture globale en termes d'urbanisation, de réseaux et ramifications viaires, d'espaces publics, d'usages et enfin sur la place du végétal dans la ville
4. la quatrième partie vise à identifier les unités paysagères qui constituent cette ville issue de la conurbation de différents villages et pour chaque unité, de déterminer ses particularités, ses dynamiques et ses enjeux
5. enfin la cinquième partie zoome sur l'itinéraire que constituent la RN1 et la RN2, pour en identifier ses séquences et ses caractéristiques pour en déterminer ses enjeux d'aménagement.

En annexe est intégré l'ensemble du travail de concertation, qui a nourri la lecture et la compréhension du paysage et de sa perception locale des habitants de Mamoudzou. Quelques extraits de ce travail (localisés dans les cadres bleus) viennent compléter le propos dans les parties 4 et 5.

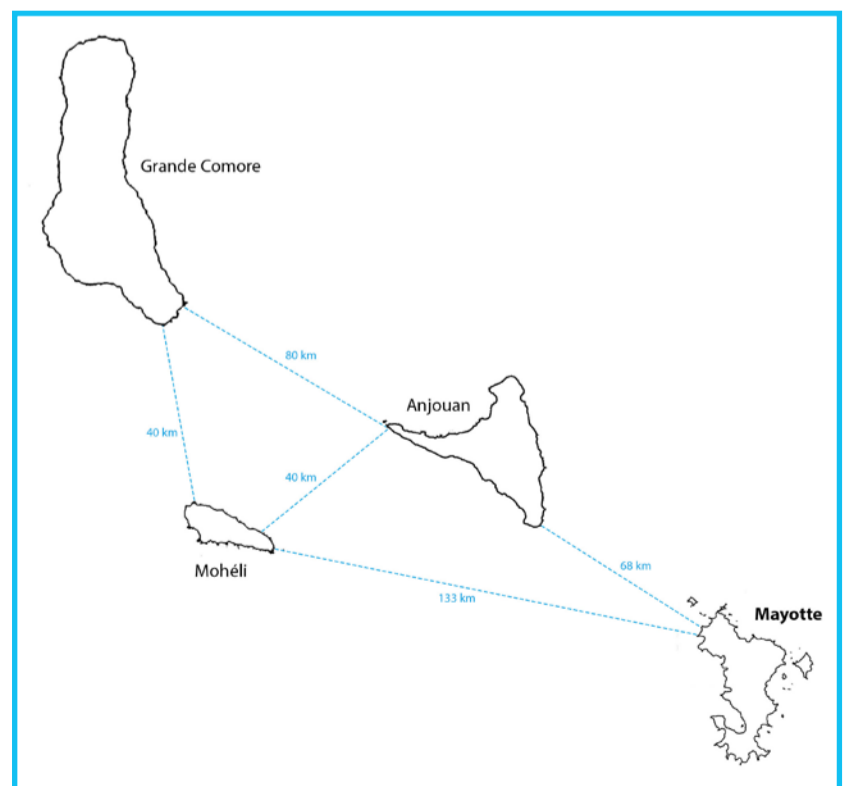
La méthodologie ainsi adoptée consiste à analyser le paysage pièce par pièce, selon une approche progressive, pour mieux en comprendre le fonctionnement, le patrimoine, les invariants et en analyser les sensibilités, opportunités de valorisation ou protection.

I. MAYOTTE : SES SPÉCIFICITÉS ET SES FONDEMENTS PAYSAGERS

1. MAYOTTE : SES SPÉCIFICITÉS ET SES FONDEMENTS PAYSAGERS



Mayotte dans l'Océan Indien



Mayotte dans l'archipel des Comores

1.1. TERRITOIRE

UNE ÎLE SITUÉE DANS L'ARCHIPEL DES COMORES

Une île de 8 millions d'années

Mamoudzou est située au Nord/Est de l'île, elle même à l'Est de l'archipel comorien.

Celui-ci, au Nord du Canal du Mozambique, est composé de quatre îles, Grande Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte. Grande Comore est la plus importante en superficie, Mayotte est la plus à l'Est de l'archipel.

Distantes entre elles de 40 km en moyenne, seule Mayotte est un peu plus éloignée, située à 68 km d'Anjouan.

Les 374 km² de Mayotte, se composent de deux îles, Petite-Terre, 16km² et grande-Terre, 368 km², et de quelques îlots parsemés alentour.

Comme les autres îles des Comores, « l'Hippocampe mahorais » est d'origine volcanique. Il a été formé par l'éruption de volcans sous-marins. Ce point chaud de la tectonique des plaques a formé d'abord Mayotte, ce qui en fait l'île la plus érodée. Elle ne culmine « qu'à » 660 m alors que ses sœurs montent jusqu'à plus de 1500 m d'altitude. S'enfonçant de quelques millimètres par an, elle est destinée à disparaître... dans quelques millions d'années (phénomène de subsidence).

Une île indépendante de ses « sœurs »

C'est après avoir été placé pendant plus d'un siècle sous administration française, que l'archipel en entier accède à l'autonomie en 1961, puis à l'indépendance en 1975. Malgré une forte identité comorienne, Mayotte s'est rattachée politiquement à la France par référendum en mars 2009, devenant le 101^e département en 2011.

Un déséquilibre en termes de développement est alors apparu et n'a cessé de croître entre l'île de Mayotte et ses sœurs, qui n'ont pas retrouvé d'unité politique.

Ainsi les « kwassa-kwassa », embarcation de fortunes qui transportent les « boat-people » locaux, partent d'Anjouan, l'île la plus proche. Le bras de mer qui les sépare est alors témoin de nombreux naufrages et se transforme hélas peu à peu, en véritable cimetière marin.

Avec ses équipements modernes et particulièrement son hôpital et sa maternité, Mayotte devient un pôle d'attractivité pour les Comoriens voisins. L'immigration clandestine est fortement perceptible dans le paysage notamment par le biais de l'habitat qui occupe souvent les pentes les plus fortes.

UN RELIEF TOURMENTÉ D'ORIGINE VOLCANIQUE

L'île de Mayotte se singularise par ses sommets très découpés, parfois à la singularité étonnante. Leur forme parfois pointue, comme le Mont Choungui, crée un point focal dans le Sud de l'île. Possédant chacun un aspect caractéristique, ils deviennent des véritables repères dans le paysage, parfois même depuis le lagon. Ils identifient les différents secteurs de l'île, le mont Choungui au Sud, le Mont Mtsapere et Combani au Nord-Est, le Mont Bénara, au centre de l'île.

Ces vestiges volcaniques ont engendré un paysage où les pentes plus ou moins marquées, prédominent. Elles ne laissent que peu de place aux espaces plats, qui se font très rares.

Les rares espaces plats, propices à l'installation des hommes, sont contenus dans la mince bande littorale de l'île.

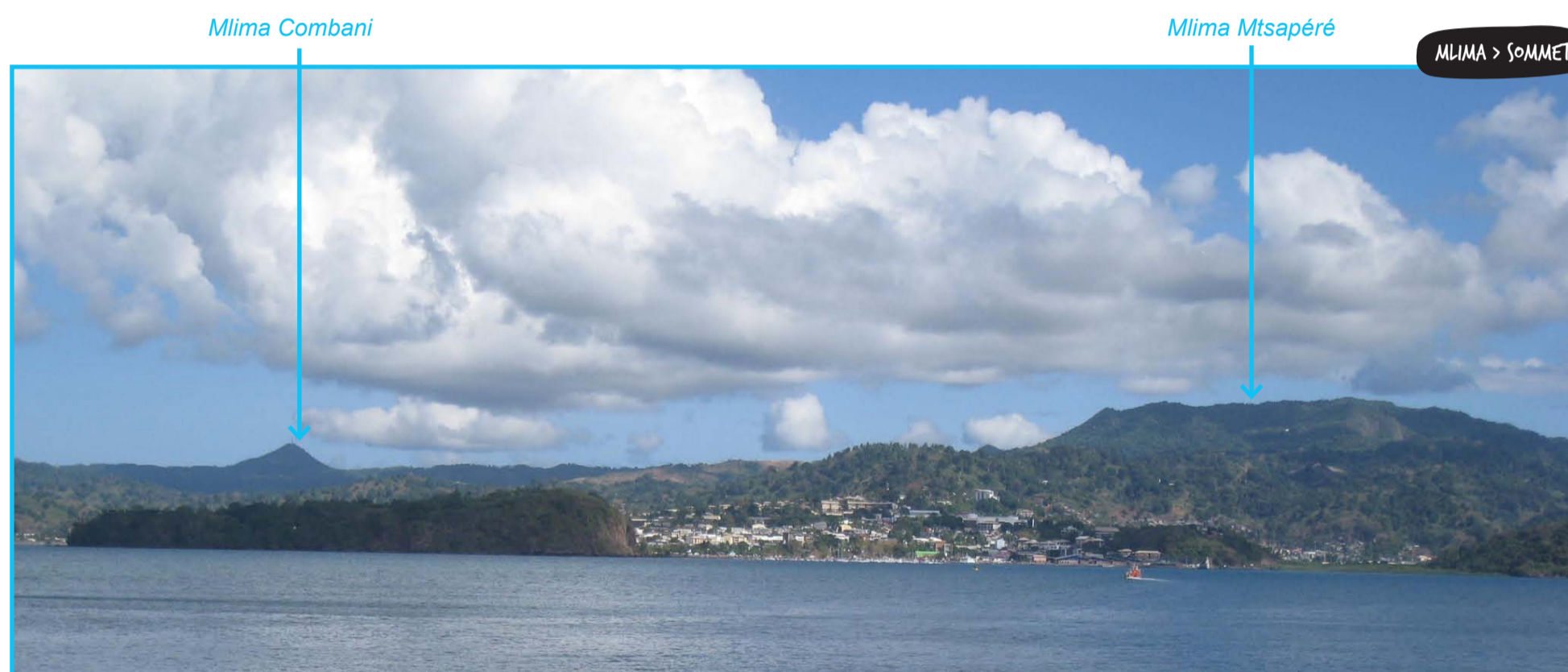
Ainsi, l'exiguïté de Mayotte, renforcée par son insularité, offre peu de sols disponibles pour les activités humaines et constitue un facteur déterminant de l'occupation et de l'organisation du territoire. La localisation des voiries répond ainsi aux contraintes imposées par le relief. Elles suivent le pourtour de l'île et sont peu nombreuses à l'intérieur des terres.

UN TRAIT DE CÔTE DENTELÉ

Le trait de côte de Mayotte dessine un enchaînement de baies. Certaines très échancrées, d'autres plus ouvertes, elles sont marquées par les reliefs qui les séparent. Ces rapports différents entre les pointes et les baies définissent un trait de côte chahuté et irrégulier, offrant une grande variété de contacts entre la terre et la mer.

C'est l'action de l'érosion qui s'est exercée de façon continue sur l'île, qui réduit son altitude et creuse une multitude d'anses et de petits reliefs indépendants les uns des autres.

Sa forme dentelée est alors assimilée à un hippocampe, d'où son poétique surnom d'île-hippocampe.



Les points hauts de la commune de Mamoudzou

L'ÎLE AU LAGON

L'île de Mayotte est petite, mais elle est au centre du plus grand lagon du monde, avec ses 1500 km².

La profondeur du lagon varie de 20 à 70 mètres. Derrière la barrière, la pente descend très vite, et on atteint en quelques centaines de mètres une profondeur de 500 mètres. L'amplitude des marées atteint 4,10m. Dans le Sud de l'île, où la subsidence a été forte, on trouve une deuxième barrière de corail, interne, longue de 18 km : cette formation géologique de double barrière se rencontre rarement. Deux autres exemples : la Nouvelle Calédonie et les îles Fidji.

Ce lagon est remarquable pour sa biodiversité : on y retrouve près de 35% des cétacés vivant sur la planète : baleines, dauphins et dugongs s'y retrouvent pour mettre au monde leurs petits et deux espèces de tortues, s'y reproduisent, sans compter plus de 200 espèces de coraux, 239 espèces de poissons, des éponges, des algues, des mollusques.

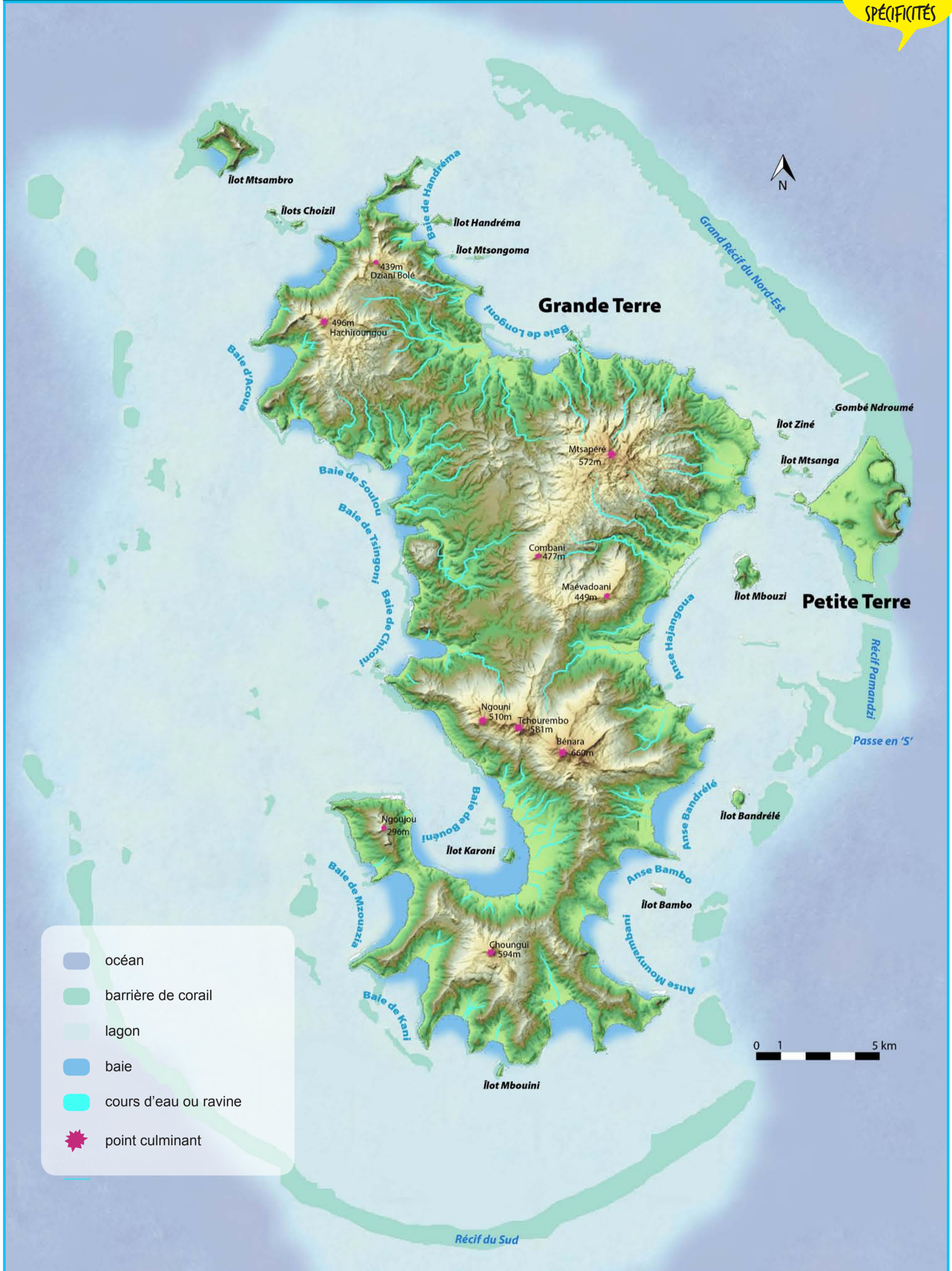
Ce lagon exceptionnel a été classé en Parc naturel marin en 2014. C'est le premier parc créé en outre-mer

> POURSUITE DES MESURES DE PROTECTION DU LAGON QUI CONTRIBUE AU PRESTIGE DE L'ÎLE



Le mont Choungui couronne majestueusement le Sud de l'île

MAYOTTE :
FONDEMENTS ET
SPÉCIFICITÉS



La géomorphologie de Mayotte

L'ARCHIPEL MAHORAI : UNE ÎLE ET SES ÎLOTS

Mayotte est aussi un archipel. Composée de deux îles, dont la principale et de loin la plus grande (363 km²) est Grande-Terre, son cortège d'îlots la caractérise. Il se répartit irrégulièrement autour d'elle. L'autre île est Petite-Terre, bien plus petite (11km²), elle est située en face de Mamoudzou. Comme c'est là que se situe l'aéroport, elle crée un véritable dialogue avec Grande-Terre. Les deux fonctionnent ensemble, tant en termes économiques, que géographiques, deux kilomètres seulement les séparent.

Ensuite viennent les nombreux îlots, ils sont une vingtaine à entourer Grande Terre. Ils valorisent considérablement le paysage littoral mahorais, le rendent plus profond, plus vivant et plus riche. La côte Nord Est, s'ouvre sur un plus grand nombre d'îles et d'îlots.

Couverts d'une végétation exubérante, ces masses vertes ponctuent le paysage du lagon et diversifient le rivage. Ils créent un effet de continuité du paysage de la terre, dans la mer.

Entre Mamoudzou et Petite-Terre, trois îlots «resserrent» le paysage et participent à l'identité de Mamoudzou. L'îlot M'Bouzi, classé Réserve Naturelle, est le plus important, il joue un rôle structurant dans la perception du paysage du lagon, notamment depuis Passamainti. Couvrant 142 hectares, elle est une des rares réserves nationale à posséder une partie marine de 60 hectares. Elle représente un enjeu paysager et écologique majeur, vu sa situation entre Mamoudzou et Petite-Terre, avec notamment sa couverture en forêt sèche endémique, en voie de disparition.

Petite Terre

Chissioua Mbouzi



Chissioua Mbouzi

Ilots Hajangoua



Chissioua Mtsamboro

ilots Choazil

Malandzamiyajou

Malandzamiyatsini



Malandzamiyajou



De haut en bas : les îlots entourant Grande-Terre



MRO OUA > RAVINE

Mro oua Kwalé

UNE ÎLE SCULPTÉE PAR SES RAVINES

Dans un contexte volcanique accidenté soumis au climat tropical humide, Mayotte est traversé par de nombreuses ravines. Les fortes précipitations qui se déversent sur ces reliefs accidentés provoquent une montée des eaux rapide et intense. La topographie très chahutée de l'archipel a conduit à la création d'une multitude de petits bassins versants dont la superficie est bien souvent inférieure à 2 km².

Formées par les pluies torrentielles, les ravines rejoignent généralement les baies. Elles sculptent la surface de l'île et même si elles sont moins impressionnantes qu'à la Réunion, elles n'en restent pas moins magiques par les mondes « à part » qu'elles offrent. La densité végétale de leur pente, et ce jusqu'aux bords des rivières, leur confère une ambiance particulière. En retrait des zones urbanisées, cadrées par une ripisylve souvent majestueuse, elles structurent fortement le paysage du territoire.



Mro oua Doujani



> VALORISER ET PRÉSERVER LES RAVINES ET LEUR RIPISYLVE, UNE COMPOSANTE FRAGILE DU PAYSAGE MAHORAI NOTAMMENT AU CONTACT DE L'URBANISATION

L'ÉTAGEMENT DU PAYSAGE, UNE STRUCTURE QUI A TENDANCE À DISPARAÎTRE

Le paysage de l'île se lit sous la forme d'une structure étagée. En effet cinq grandes strates se distinguent de manière relativement récurrente :

- 1 l'étage du lagon
- 2 la strate de la mangrove
- 3 l'urbanisation qui monte plus ou moins dans la pente

- 4 l'agriculture peri-urbaine, qui apparaît comme une strate végétale à la densité hétérogène, parfois assimilée à une strate forestière

- 5 la forêt

Avec l'augmentation de la population, l'extension urbaine repousse nettement l'agriculture périphérique vers les hauteurs, et celle-ci grignote progressivement l'espace naturel boisé.

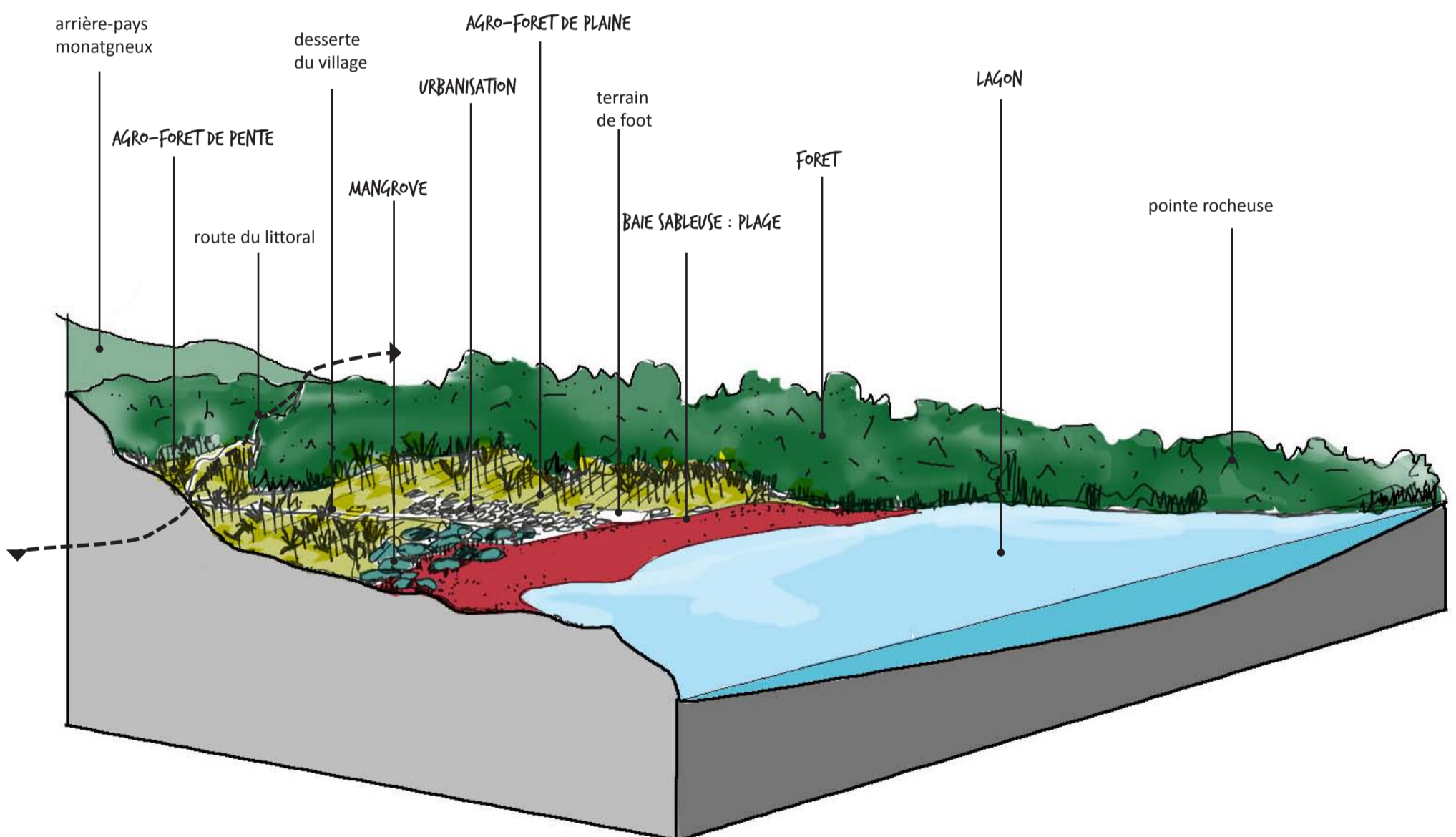


Schéma d'organisation du territoire en strates

> MAINTENIR LA LISIBILITÉ DE L'ÉTAGEMENT DU PAYSAGE ET TRAITER SES INTERFACES

- . TERRE-LAGON
- . VILLAGES-MANGROVES
- . VILLAGES-AGROFORET QUI PARTICIPENT À LA QUALITÉ DES PAYSAGES

MAYOTTE :
FONDEMENTS ET
SPÉCIFICITÉS



L'étagement des paysages à Mayotte



Magrove de Kawéni



Plage de Ngouja et ses baobabs



Marée descendante

MANGROVES ET PLAGES, UN PAYSAGE ÉVOLUANT AU RYTHME DES MARÉES

La mangrove s'étend sur 720 hectares répartis sur presque 120 sites. Pratiquement tous les fonds de baies où débouchent les cours d'eau, en contiennent. Le long des côtes elle peut s'étendre sur plusieurs centaines de mètres.

Cette formation végétale se développe dans les zones de balancement des marées.

Elles se composent de 7 espèces de palétuviers, qui « s'organisent » selon la salinité et la durée d'immersion, parallèlement au rivage. On y trouve :

- La mangrove de bord de mer ou pionnière, peuplée de *Sonneratia alba*
- La mangrove centrale, peuplée de *Rhizophora mucronata*, de *Bruguiera gymnorhiza* et de *Ceriops tagal*
- La mangrove interne peuplée surtout de *Avicennia marina*

Enfin, à l'arrière mangrove, qui se positionne au niveau atteint lors des grandes marées, on peut rencontrer des *Erythrina fusca* associées à la fougère dorée *Acrostichum aureum*. L'arrière mangrove joue un rôle protecteur vis-à-vis de la mangrove, mais celle-ci est menacée par l'agriculture et les constructions illégales. Aujourd'hui, l'arrière-mangrove a quasiment disparu à Mayotte.

Véritable espace intermédiaire entre terre et lagon, ce premier-plan singulier renforce l'impression de nature omniprésente. Les racines aériennes des palétuviers créent de plus un jeu graphique caractéristique.

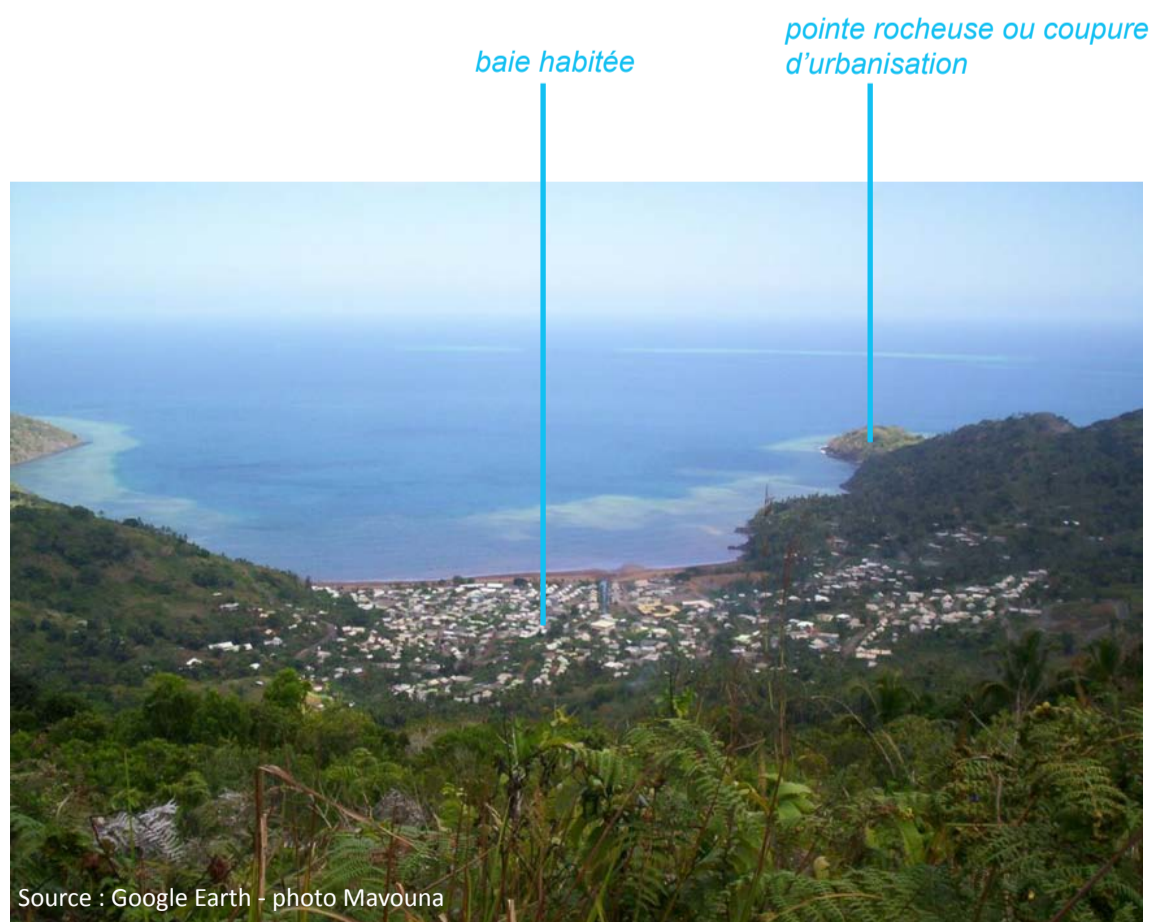
> LA MANGROVE EST UN ÉLÉMENT CONSTITUTIF CLÉ DU PAYSAGE MAHORAIS QU'IL CONVIENT DE VALORISER ET PROTÉGER

L'IMPLANTATION HUMAINE, LOVÉE EN FOND DE BAIE TRADITIONNELLEMENT

L'urbanisation est principalement localisée autour du littoral dans les échancrures du relief nommées «baies». Cette implantation traditionnelle est encore très visible sur la côte Ouest de l'île.

Les villages de l'arrière-pays sont moins fréquents que ceux des baies. Ils se situent principalement dans le centre de l'île, au niveau de deux axes routiers transversaux, rares sur l'île et coupant cette dernière d'Est en Ouest.

> LE SYSTÈME DES BAIES EST UN FONDEMENT DE L'IMPLANTATION HUMAINE SUR LE TERRITOIRE QU'IL CONVIENT DE RENDRE LISIBLE MALGRÉ L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE



Source : Google Earth - photo Mavouna

baie d'Acoua

L'AGRO-FORÊT

Mayotte a une économie rurale, c'est à dire fondée sur l'agriculture, la forêt et la pêche. Seules trois cultures de rente assurent l'essentiel des faibles exportations mahoraises : l'Ylang-Ylang, la vanille et la cannelle.

Du fait de son statut d'île, l'agriculture et l'autosuffisance alimentaire sont capitales à Mayotte.

Prédominance des cultures vivrières

Les cultures vivrières occupent 92,2 % de la surface cultivée totale. Cette production constituée principalement de bananes et de manioc est destinée majoritairement à l'autoconsommation.

Seules 7,8% des cultures sont destinées à la vente. Il s'agit surtout de l'Ylang-Ylang en forte déprise, localisé sur la commune de Vahibé et le long de la rivière Kwalé et du maraîchage situé également en aval de cette rivière et en moindre proportion à Kawéni et Vahibé. Il existe également de l'élevage de petits ruminants, de volailles, d'ovins et de caprins, des vergers (agrumes et cocotiers), et de l'horticulture qui se développe du fait de l'augmentation des travaux d'aménagement paysager. (chiffres : source DAAF - recensement agricole de Mayotte 2010)

L'agro-forêt ou « le jardin mahorais »

Ces cultures vivrières prennent la forme d'agro-forêt.

Elles sont composées généralement de trois strates : la strate herbacées (ambrovades, ananas...), la strate arbustive (bananier, manioc, papayers...) et la strate arborée (cocotiers élégants, manguiers à la silhouette arrondie, arbre à pains aux feuilles découpées...). Cette dernière strate est essentiellement composée d'arbres fruitiers.

Ce mode de culture appelé « jardin mahorais », permet aux agriculteurs de valoriser au mieux les surfaces et le temps de travail disponible, d'assurer un couvert végétal permanent et une production diversifiée tout au long de l'année.

Le jardin mahorais couvre une grande diversité d'association de cultures et de couverts arborés : certaines surfaces cultivées conservent une forte densité d'arbres, dont des essences forestières, alors que d'autres évoluent vers des monocultures de banane ou de manioc. Il semble, toutefois, que peu de surfaces cultivées présentent un véritable état boisé capable de recréer une ambiance forestière.

Les parcelles véritablement agroforestières correspondent en réalité à un état de transition entre le défrichement et la mise en culture des parcelles boisées.



Ylang-ylang et cocotiers



Canne



Cultures maraîchères sous serres, plus intensives



Le système agro-forestier : ambrevade et cocotiers



Cultures maraîchère



Bananeraie

D'après les données du recensement agricole de 2010 croisées avec celles de la typologie forestière, 85% des surfaces agricoles sont recouvertes d'une « végétation basse ou arbustive claire », correspondant à des cultures non ligneuses ou à de la friche herbacée et seules 6% des surfaces agricoles sont constituées d'un véritable couvert boisé.

La caractérisation du système agroforestier constitue un enjeu pour la distinction des zones agricoles et des espaces forestiers à préserver.

Cette typologie d'agriculture qui se confond parfois avec la forêt est une des originalités de Mayotte. Cette forme de culture est d'ailleurs inscrite dans le Code forestier sous le nom d'agroforesterie.

> L'AGRICULTURE, CAPITALE POUR MAYOTTE, STRUCTURE ET DIVERSIFIE LE PAYSAGE EN COURAGER SON DÉVELOPPEMENT EN CONFORTANT LA POLY(CULTURE ET EN L'ADAPTANT AUX NOUVEAUX BESOINS

LA FORÊT

On estime qu'il subsiste aujourd'hui 5% de forêts autochtones résiduelles qui se concentrent en zones de mangroves (2%) et sur les fortes pentes, les crêtes, les sommets et dans quelques espaces encore préservés, principalement du fait de leur topographie ou de croyances populaires. Les massifs naturels qui subsistent concentrent une flore exceptionnelle pour une île de cette taille. On recense près de 681 espèces indigènes (dont 294 espèces ligneuses), ce qui représente 54% des espèces de l'île. Les botanistes ont identifié 48 espèces strictement endémiques à Mayotte (soit 7% de la flore native). Le taux d'endémisme strict est donc relativement faible mais la flore vasculaire

de Mayotte est très riche si on la compare à d'autres îles océaniques.

La couverture végétale de Mayotte peut être répartie en 5 grandes formations :

- Les surfaces agricoles et les agro-forêts
- Les forêts secondaires composées essentiellement d'espèces introduites
- Les forêts naturelles
- Les formations littorales
- La végétation des padzas



Epiphytes sur des manguiers le long de la route CCT3



Forêt domaniale du Mont Combani

> PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS «NATURELLES» TOUT EN Y INITIANT DE NOUVEAUX USAGES RESPECTUEUX

UN PAYSAGE FAÇONNÉ PAR LA TEMPORALITÉ

Le nord et le Sud

Rythmée par deux grandes saisons, une saison sèche et une saison humide, Mayotte est soumise à un climat tropical de type maritime, les températures moyennes oscillent entre 23 et 30 °C et le taux d'hygrométrie dépasse souvent 85 %. La saison chaude et humide, saison des pluies, va de novembre à avril/mai et les températures moyennes diurnes varient entre 27 et 30 °C. Dzaoudzi reçoit ainsi plus d'un mètre d'eau durant une année, les précipitations sont maximales en janvier, apportées par des vents de Nord-Est. La saison sèche de mai à octobre est plus fraîche, de 22 à 25 °C.

Les pluies connaissent une distribution irrégulière sur le territoire : les barrières montagneuses, en faisant obstacle à la circulation des vents, constituent les limites de secteurs climatiques distincts.

On constate ainsi une opposition entre les régions « au vent », au climat plus humide, et les régions « sous le vent », exposées aux alizés. Le gradient de pluviosité est orienté nord-ouest/sud-est. La pluviosité, sur une année entière, est plus élevée au nord-ouest et centre-ouest que dans le nord-est et le sud.

Le climat chaud et humide favorise l'altération des roches volcaniques, tandis que l'intensité des précipitations et parfois des cyclones contribue à l'érosion, aux mouvements de terrain et aux inondations.

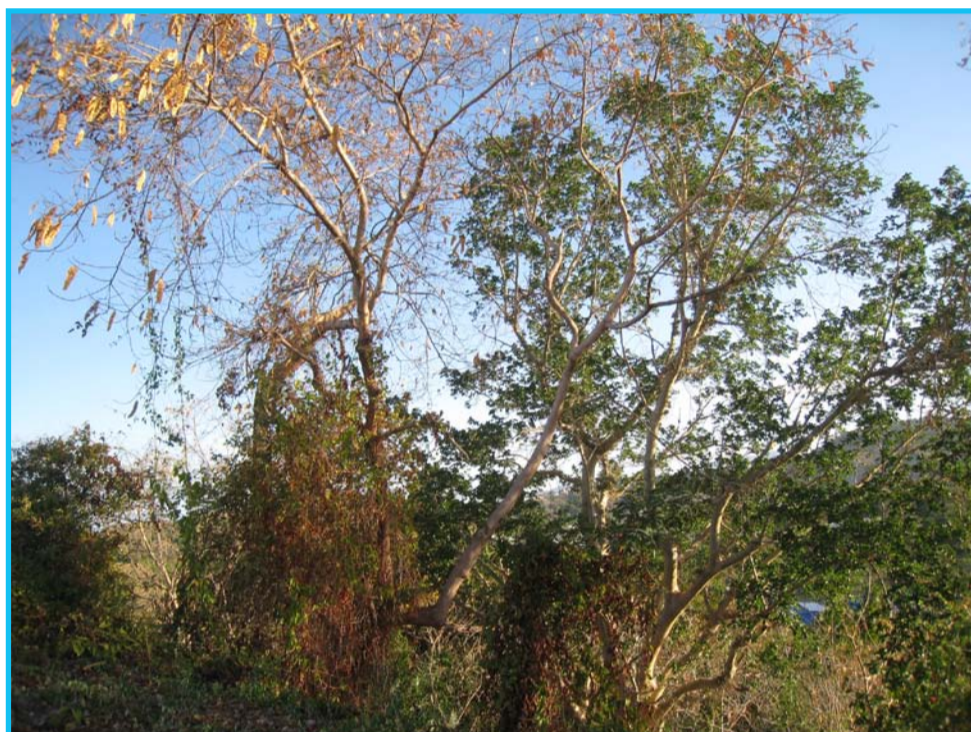
L'été et l'hiver

La sécheresse et la pluviométrie peuvent chacune être d'une intensité si forte que les paysages en restent méconnaissables. A l'instar de nos saisons, ces différences climatiques marquent fortement leur époque de l'année et ouvre à une lecture différente du paysage et sa structure.

En hiver, les jaunes et ocres supplantent souvent les verts.
En été, les rapports colorés sont très contrastés, les verts jouant avec les rouges de la latérite.



En été : contraste entre la végétation et les latérites



En hiver : tes teintes jaunes et ocres apparaissent



Les marées

Même si leur amplitude est modeste, elles rythment le paysage de la côte tout au long de la journée. A marée basse, les espaces de mangroves deviennent de véritables espaces utiles pour d'autres usages. Terrain de foot, lieu de pâture, espace pédagogique pour les scolaires, lieux d'entraînement pour l'armée... on y trouve des activités d'une grande diversité.

A marée haute c'est le clapotis de vagues qui redonne place à l'océan.

> PRENDRE EN COMPTE LA TEMPORALITÉ DANS LES AMÉNAGEMENTS

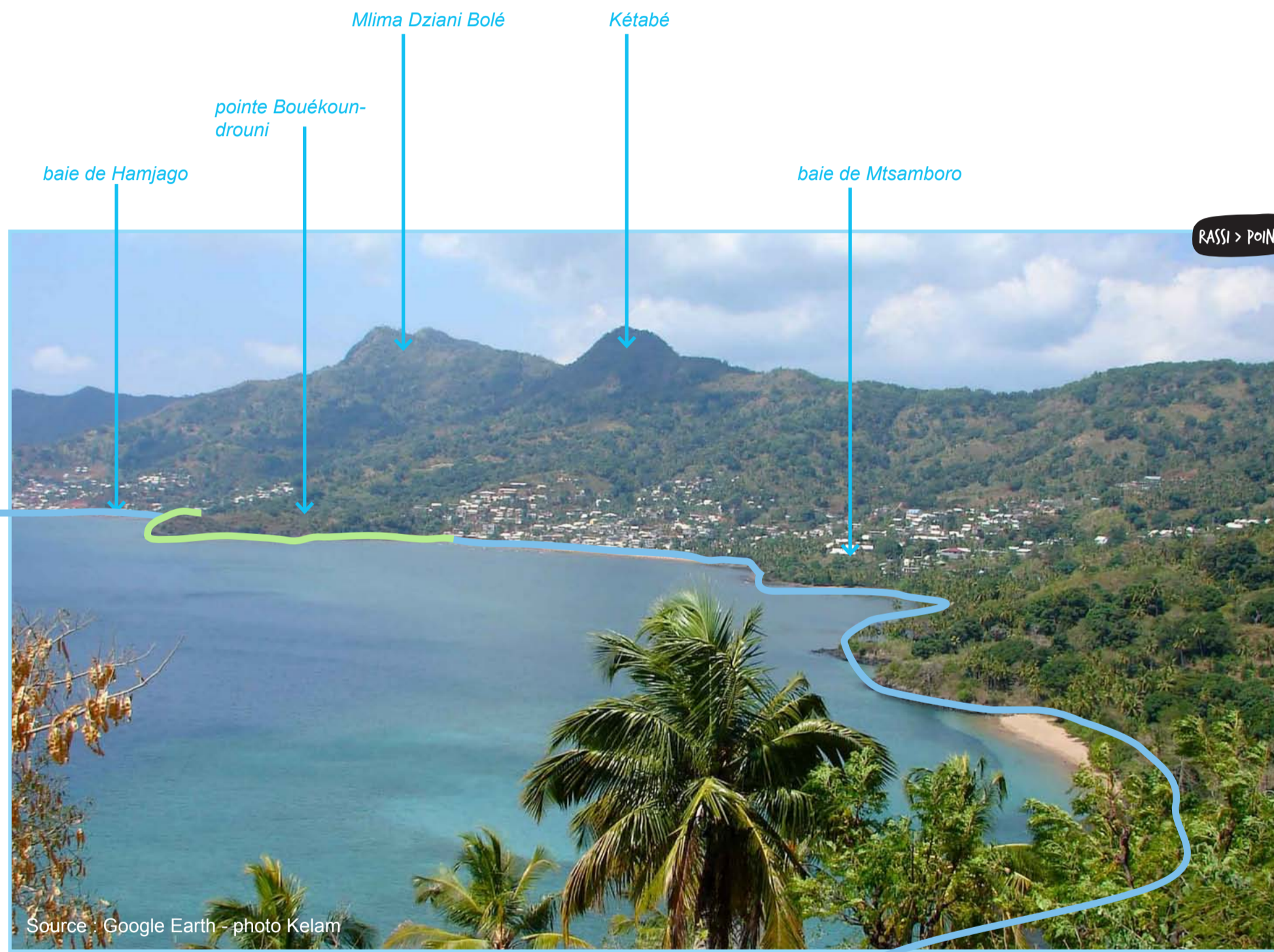
1.2. OCCUPATION HUMAINE

UNE OCCUPATION EN FOND DE BAIE

L'érosion différentielle de Mayotte a généré une succession de baies et de pointes, qui dessine un littoral hétérogène.

Les pointes exposées aux vents, plus favorables à l'érosion et à la présence de roches dures, offrent de larges ouvertures sur le lagon et le territoire littoral, mais ne crée pas le cadre idéal à l'implantation humaine. C'est en fond de baie, où le cadre intimiste, protégé des vents et courants, sur une roche plus tendre, que les villages se sont historiquement établis.

> FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DANS LE RESPECT DE L'URBANISATION TRADITIONNELLE



Source : Google Earth - photo Kelam

Succession de baies et de pointes

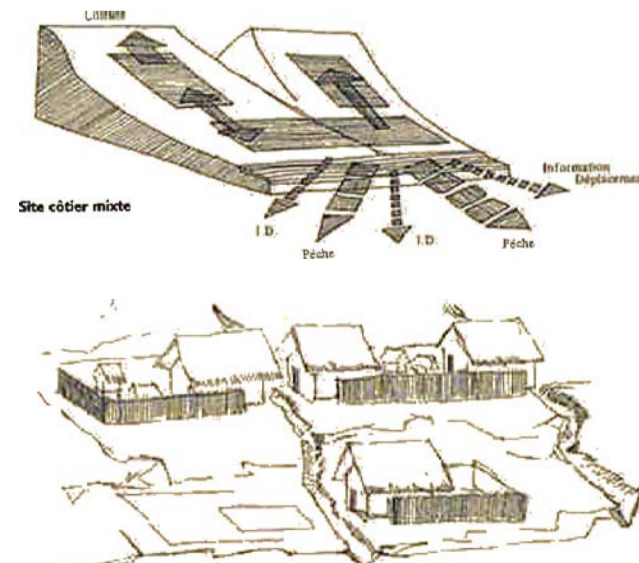
UN LITTORAL FAVORABLE À L'URBANISATION

Sur une île aussi contrainte en terme d'espace, c'est surtout au bord des rivages que s'est développée l'urbanisation. En effet même si l'on connaît 5 types de sites d'implantation (sites côtiers, baies en plaine, coteaux, plaines intérieures et hauts de collines), les communes côtières ont largement supplanté les communes des hauts. La géomorphologie favorisait ces choix, mais aussi la circulation par voie de mer a toujours été très utilisée.

La morphologie villageoise présente traditionnellement un mode d'implantation tout à fait logique. Les habitations se mettaient en place parallèlement aux courbes de niveau facilitant les liaisons horizontales entre parcelle. Les chemins en revanche se mettaient en place perpendiculairement à la pente, tant pour favoriser des limites parcellaires et les circulations entre elles, que pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

> ADAPTER L'IMPLANTATION HUMAINE AU RELIEF

De haut en bas :
site côtier
mixte
schéma d'implantation du bâti par rapport à la pente
source : 15 ans d'architecture à Mayotte



LA DIVISION DE LA MRABA, BASE DU DÉVELOPPEMENT VILLAGEOIS MAHORAIS

La parcelle type mahoraise s'est développée selon un processus assimilable à une mitose avec une division de la cellule familiale, entraînant une densification des constructions au sein d'une même parcelle. Associées au phénomène des 'bangas' des adolescents qui construisaient leur case sur des terrains éloignés du clan familial, les mrabas ont peu à peu perdu de leur lisibilité. L'accroissement démographique aidant, de nouveaux quartiers se sont créés, la densité n'a cessé d'augmenter, pour arriver aujourd'hui dans la plupart des cas, à une disparition totale des cours, alors supports d'activités traditionnelles.

On peut d'ailleurs citer la description qu'en fait Sophie Blanchy dans «la population de Mayotte et l'environnement» : «Une des bases de son organisation est le «cluster» au sens entendu par J. Breslar (1980). Le cluster regroupe des ménages qui ont un lien de parenté proche et dont les «nyumba-shanza» sont séparées des groupes domestiques voisins. Le cluster représente donc une unité sociale et spatiale, appelée «mraba».»

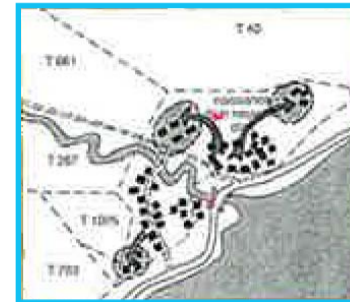
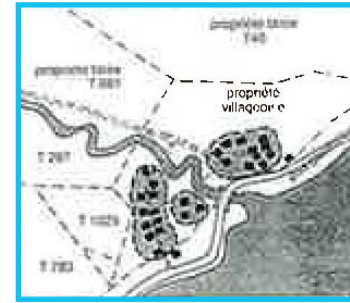
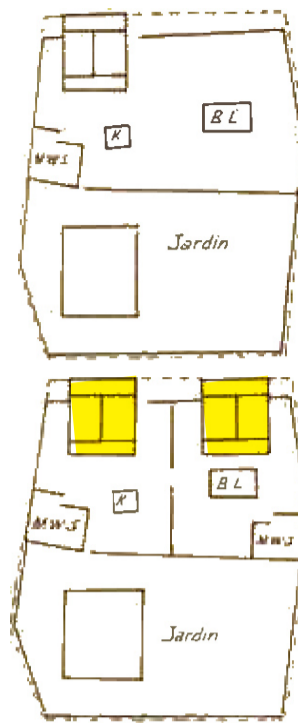
LE BÂTI TRADITIONNEL FORMÉ PAR L'ENSEMBLE NYUMBA-SHANZA (CASE - ENCLOS)

Formé par l'ensemble 'nyumba-shanza' (la case et l'enclos), le bâti traditionnel s'organisait autour de la cour, laquelle comprenait un certain nombre d'appentis au rôle bien déterminé :

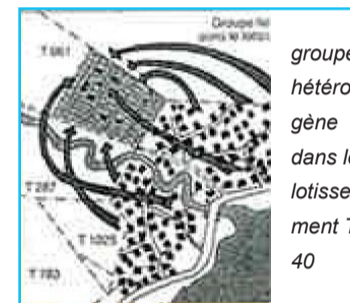
La case principale, le poulailler, la cuisine, le grenier, les toilettes....chaque espace avait une attribution propre.

La baraza, ou veranda, avait la particularité de créer un espace intermédiaire entre l'espace privé et l'espace public en s'ouvrant visuellement sur la rue elle-même.

La case traditionnelle se construisait en torchis avec une toiture en chaume. Les matériaux de construction utilisaient les ressources naturelles locales (terre, bois, cocotier).



BANGA > CASE D'UNE SEULE PIÈCE



Densification
Source : 15 ans d'architecture à Mayotte



Evolution d'une parcelle (MRABA)
Source : 15 ans d'architecture à Mayotte

Première phase :
Le groupement familial élargi, au départ, occupe une zone assez clairement défini.

Deuxième phase :
A un certain stade de densification, jouant le rôle d'éclaireurs, les adolescents installent leur banga sur des terrains plus éloignés. L'accroissement démographique aidant, deux nouveaux groupes semi-autonomes se créent progressivement

Troisième phase :
Les différents quartiers atteignent une densité maximum, les réserves foncières sont intégralement occupées. Ceux qui ont besoin de parcelles doivent négocier avec les propriétaires d'une parcelle titrée ou coutumière reconnue par une famille précise. Ces installations périphériques conduisent à la création d'un nouveau type de voisinage, à structure sociale plus hétérogène.

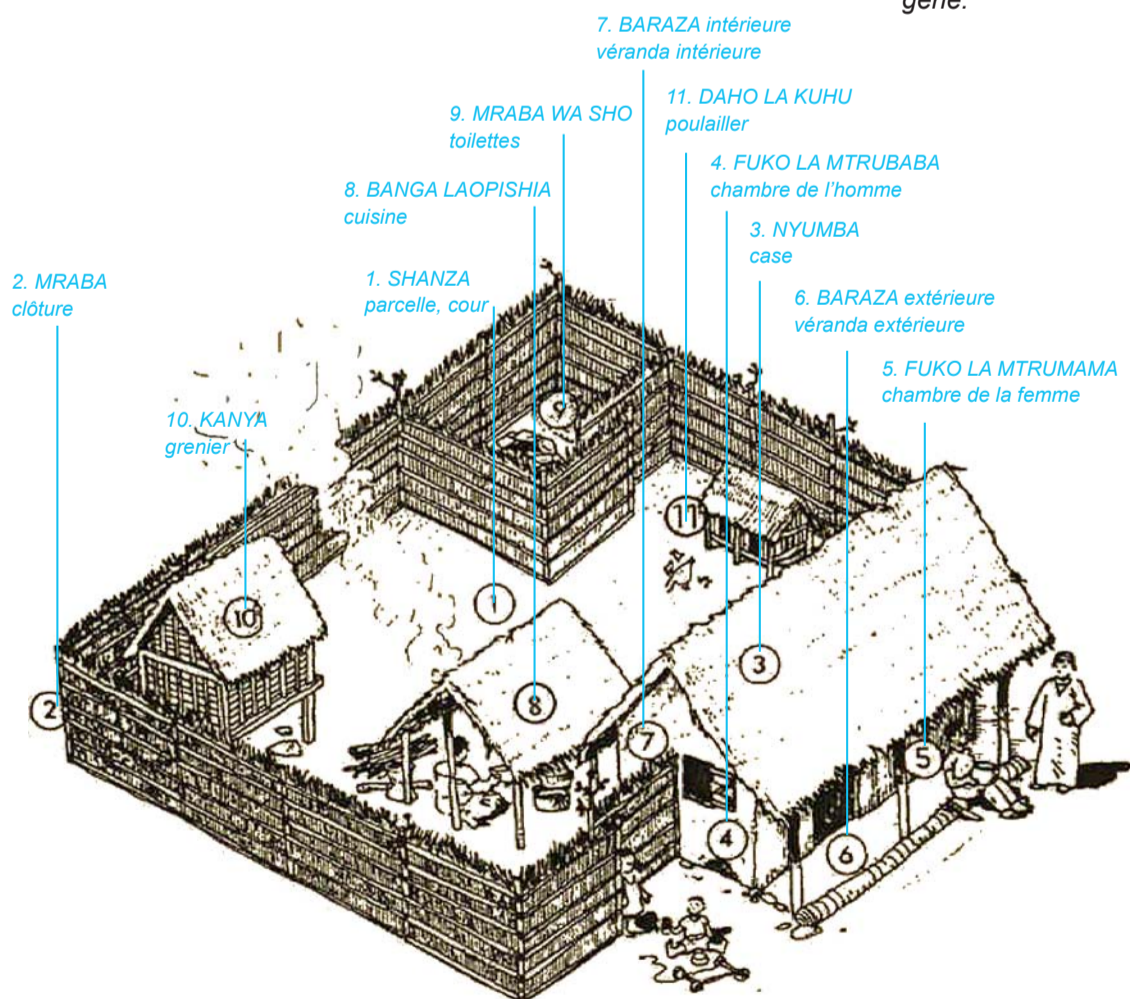
> REPRENDRE (CERTAINES TYPLOGIES DE L'HABITAT TRADITIONNEL EN LES ADAPTANT AUX NOUVEAUX BESOINS DES HABITANTS

SHANZA > COUR

NYUMBA > CASE



Case traditionnelle à Mamoudzou



Organisation traditionnelle de la Nyumba - Shanza
Source : 15 ans d'architecture à Mayotte

LA CLÔTURE, UN VOCABULAIRE TRADITIONNEL DU DOMAINE FAMILIAL

La limite entre espace privé et espace public a toujours été matérialisée et bien identifiée. D'origine fabriquée avec les ressources locales, palmes, feuilles de cocotiers tressées, ou encore tige de bambous accolées, l'aspect végétal du 'mtsévé' est très doux, et complètement intégré au cadre paysager.

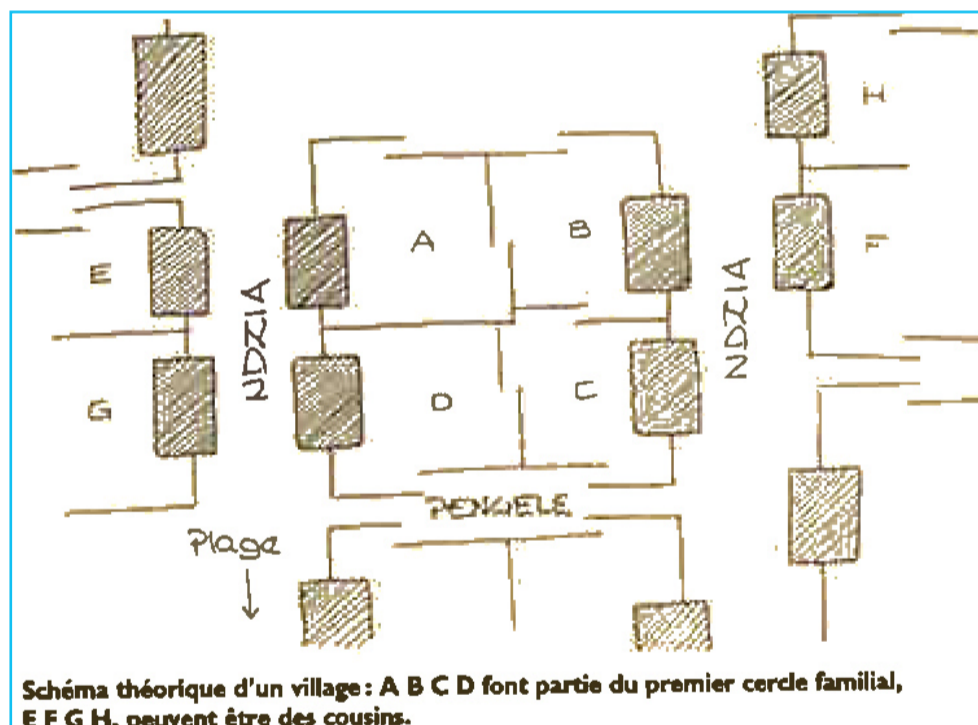
La frontière entre espace privé et espace public joue un rôle très important dans le territoire mahorais, surtout aujourd'hui.

LE VILLAGE, TRADITIONNELLEMENT UN ESPACE COLLECTIF

Traditionnellement, le village dans son ensemble est un lieu d'échange social. Les espaces publics sont par conséquent de véritables lieux de vie. La ndzia est l'espace public principal du village. Le carrefour, lors qu'il peut offrir un espace suffisant et de par sa fonction de jonction de différentes ndzias, peut être un lieu de rencontre, de regroupement ou de débat.

La rue et les espaces extérieurs sont le prolongement de l'espace familial. Des espaces privés, que sont les annexes des maisons, sont à usage collectif.

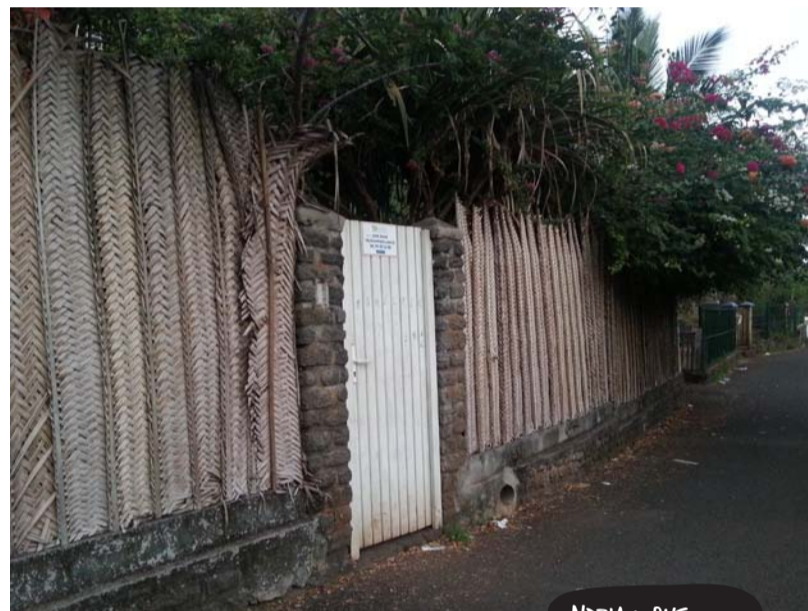
(Source : d'après Sophie Blanchy, «la population de Mayotte et l'environnement»)



Entre les parcelles, il est souvent laissé un passage minimum : la PLANGELE ou petite NDZIA pour faciliter les liaisons ou limiter les sources de conflits entre voisins.
Source : d'après 15 ans d'architecture à Mayotte

- > OFFRIR AUX HABITANTS DES ESPACES PUBLICS EN LIEN AVEC LEUR MODE DE VIE
- > PRENDRE EN COMPTE «LE PAYSAGE INVISIBLE» (DIMENSION SOCIO-CULTURELLE DES PAYSAGES) DANS LES FUTURS AMÉNAGEMENTS

PENGÉLE > VENELLE



NDZIA > RUE

De haut en bas :
Clôture en bambous
Clôture en feuilles de cocotiers tressées (Mtsévé)

LA PLACE DU VÉGÉTAL DANS L'ÎLE

La couverture végétale de l'île donne au premier abord une impression d'homogénéité paysagère et de naturalité.

En réalité, sous la pression des activités humaines, l'essentiel des forêts est relégué au second plan. Les espaces agricoles, essentiellement de l'agroforesterie vivrière, se distinguent peu des formations forestières.

Du fait de pratiques essentiellement agro-forestières, de la très faible superficie des parcelles (0,45 ha en moyen) et de l'éclatement des exploitations agricoles, il est souvent difficile de distinguer les zones agricoles des zones de forêt secondaire. Il n'est pas rare d'ailleurs que sur une même parcelle les espèces agricoles soient mêlées à des espèces forestières. Il en résulte un véritable amalgame de la végétation à tous les niveaux de stratification (strate arborescente, arbustive et herbacée).

Cette agroforêt se retrouve dans toute périphérie de village et de Mamoudzou. Cette polyculture vivrière est pratiquement partout, dès qu'un espace n'est pas bâti.

Aussi, à la différence de nos cultures occidentales, le végétal dans l'urbain n'a sa place que s'il est productif. Hormis quelques rares plantations d'alignement ou d'ornement, l'omniprésence végétale est surtout due aux propriétés nourricières de l'arbre, l'arbuste ou la plante.

> DÉVELOPPER LA NOTION D'URBANISME VÉGÉTAL



Vue sur Mamoudzou

LE GRAND TOURNANT DE L'ÎLE

C'est au XIX^e siècle que les Français sont arrivés à Mayotte pour mettre en place une colonie et un protectorat.

En 1886, les quatre îles de l'archipel des Comores et Madagascar sont associées sous une administration commune.

Les Comores obtiennent leur indépendance en 1948, Dzaoudzi en est alors le chef-lieu. Après des rapports compliqués entre Mayotte et ses sœurs, la capitale est transférée à Moroni sur Grande Comore en 1957.

En 1974, la population comorienne se prononce pour une indépendance par voie de référendum, hormis Mayotte qui souhaite rester sous l'égide de la république française. Et enfin en 1976, un nouveau référendum auprès des Mahorais confirme le choix de maintenir Mayotte en territoire d'outre-mer français. Le statut de collectivité territoriale lui a été accordé la même année.

A cette époque, Mayotte comprend environ 47 000 âmes.

Depuis l'île n'a cessé de voir sa population augmenter, voire exploser. L'espérance de vie et la forte natalité couplées à l'effet d'attractivité auprès des autres îles comoriennes, participe à cet essor non maîtrisable.

Devenu un Département d'Outre-Mer en 2011, l'île voit le développement d'une société de consommation en perte d'identité.

Avec cette mutation, au même titre que la forme urbaine, la structure traditionnelle familiale perd son rôle de cadre éducatif et social.

Aujourd'hui, la population s'élève à 213 000 pour les populations recensées, l'immigration clandestine est alors estimée à 16 000. On voit que la problématique démographique va plus vite que la mise en place de politique adaptée d'équipements et de projets territoriaux cohérents, et surtout de leur mise en application.

Le passage du rural à l'urbain se fait sans transition et brutalement.

Les conséquences de ce grand virage accéléré sont exacerbées autour de Mamoudzou, mais sont visibles à l'échelle de l'île:

- Densification de l'habitat
- Développement de l'habitat spontané en périphérie
- Perte du vocabulaire urbain traditionnel (minéralisation)

2. MAMOUDZOU DANS MAYOTTE : UNE CENTRALITÉ DANS L'ILE

2. MAMOUDZOU DANS MAYOTTE : UNE CENTRALITÉ DANS L'ÎLE

2.1. UNE POLARITÉ INCONTOURNABLE

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET L'ACTIVITÉ DE L'ÎLE CONCENTRÉS À MAMOUDZOU

Mayotte ne comprend qu'une seule véritable agglomération urbaine, Mamoudzou. Le reste de l'île est ponctué de petites communes, particulièrement sur le littoral. Koungou en reste la deuxième plus importante. L'aire urbaine de Mamoudzou, point d'entrée des marchandises, concentre les personnes, les activités et supprime largement les autres communes de l'archipel, tant en termes économiques que démographiques.

Tous les flux convergent vers ce pôle urbain qui fait des autres communes des banlieues, ou des espaces périphériques comme Petite-Terre, qui est reliée à Mamoudzou par 25 minutes de barge. Leur fonction résidentielle s'y substitue de plus en plus à l'agriculture et à la pêche. Les axes primaires (RN1 et RN2) ne suffisent plus pour desservir la capitale.

Même si quelques équipements structurants se sont construits (collèges, gendarmerie...) « en brousse », **l'emploi se concentre dans la capitale. Il a été multiplié par 5 depuis 1984.**

Deux quartiers accueillent désormais l'essentiel des fonctions centrales de l'archipel mahorais. Les hauteurs du centre-ville rassemblent les instances politiques, administratives, et les emplois se partagent entre le secteur du port, des places du Marché et Mariage, et la zone industrielle de Kaweni.

L'unique centre commercial s'est implanté au Nord, un deuxième centre-commercial est en train de voir le jour à Cavani. Aussi, l'embarcadère est situé dans l'hyper-centre. Cette interface avec Petite-Terre transporte au quotidien au moins 12 000 îliens et 600 voitures.

Ces différents réseaux et facteurs confirment un déséquilibre dans la structuration de l'île dont le développement se fait sur une armature unipolaire.

Source chiffres : INSEE

UN DÉSÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE QUI VA EN S'AGGRAVANT

La démographie enregistre une croissance qui s'est multipliée par 6 en 40 ans. Mamoudzou accueille plus du tiers de la population totale insulaire. Cette évolution rapide s'explique par une croissance naturelle intense, soutenue par les effets conjugués d'une natalité supérieure à 400/00 et d'une mortalité inférieure à 60/00, mais aussi par l'effet d'attraction lié à l'emploi et au niveau de vie. On note également depuis 1978, une arrivée croissante de métropolitains et « d'étrangers ». Des deux-tiers des néo-résidents, 60% sont des Comoriens et un cinquième des métropolitains. Le flux annuel de clandestins arrivant à Mayotte serait de 16 000. Il s'explique par la relative prospérité de l'île par rapport au reste des Comores et par les liens familiaux étroits que Mayotte possède avec ses sœurs et surtout Anjouan. La commune compterait plus de 55 % d'étrangers contre 40 % en 1997 et rassemblerait presque 30 % de la population de l'île.

Cette évolution rapide de la démographie impacte fortement le paysage:

- habitat précaire et bidonvilles en périphérie
- densification
- habitat collectif dont l'épannelage dépasse les hauteurs habituelles, comme à Mgombani
- pollution liée aux déchets, à l'omniprésence de la voiture, aux lavandières dans les rivières, manque accru d'assainissement ...

Source chiffres : INSEE

DU VILLAGE À LA VILLE

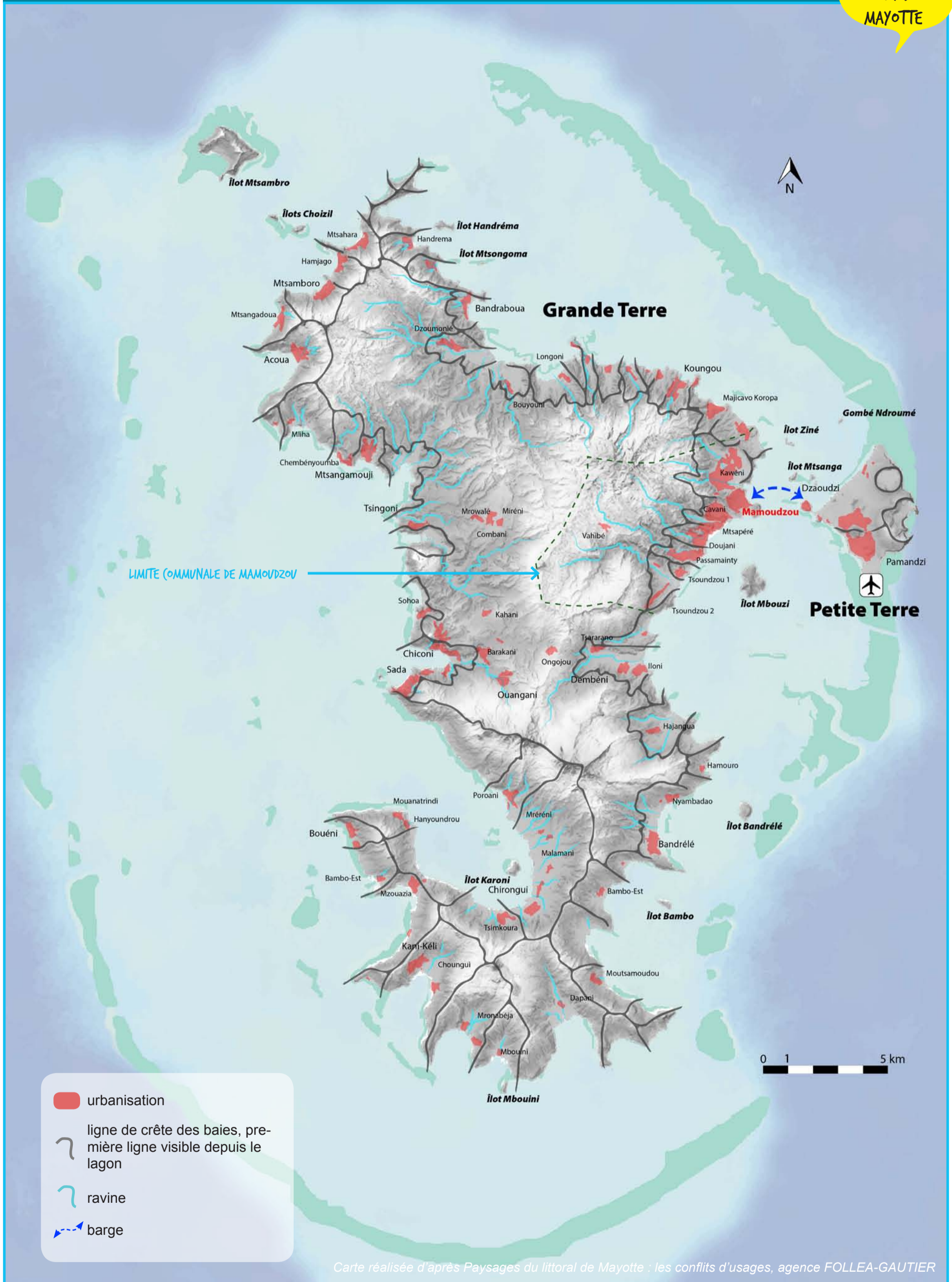
La croissance du centre s'est ralentie ces dernières années pour laisser la place aux quartiers périphériques.

L'extension des noyaux villageois, les quartier-villes, génère aujourd'hui un continuum urbain. Il y a seulement 25 ans, même Mamoudzou centre apparaissait comme une commune où la ruralité dominait. Peu de voies étaient goudronnées, les constructions en dur plutôt rares et le végétal omniprésent. Aujourd'hui cette conurbation gomme petit à petit les grandes structures du paysage de la commune, comme les lignes de crêtes.

Les constructions « s'entassent » pour répondre aux besoins en logements rapides, des milliers d'abris de fortune pour les nombreux arrivants, souvent clandestins, poussent en périphérie de la ville.

Certains quartiers-villes ont vu aussi leur visage se transformer avec la construction de type résidentielles pavillonnaires, ou de petits immeubles modernes comme à Tsoundzou 1 & 2, ou Passamainty qui se greffent difficilement aux noyaux villageois, favorisant souvent la ségrégation.

Vahibé voit aussi une évolution récente, avec l'arrivée de néo-ruraux depuis une dizaine d'années, attirés par le caractère villageois et préservé par rapport au littoral, dynamique confirmant la progressive conquête des mi-pentes par l'urbanisation.



Le Grand Mamoudzou : une conurbation récente essentiellement littorale

2.2. UNE GEOGRAPHIE DIVERSIFIEE

MAMOUDZOU ET SA GÉOGRAPHIE, UNE SINGULARITÉ PAR RAPPORT AU RESTE DE L'ÎLE

La commune se distingue par ses deux ensembles géographiques distincts entre le Nord et le Sud. Au Nord, on peut identifier des formes circulaires, proches de l'effet morphologique créé par le lac Dziani sur Petite-Terre. Ces amphithéâtres sont en effet des traces de cratères plus anciens dont les contours se sont altérés. Ils contribuent à distinguer aujourd'hui des quartiers comme Kaweni et Cavani.

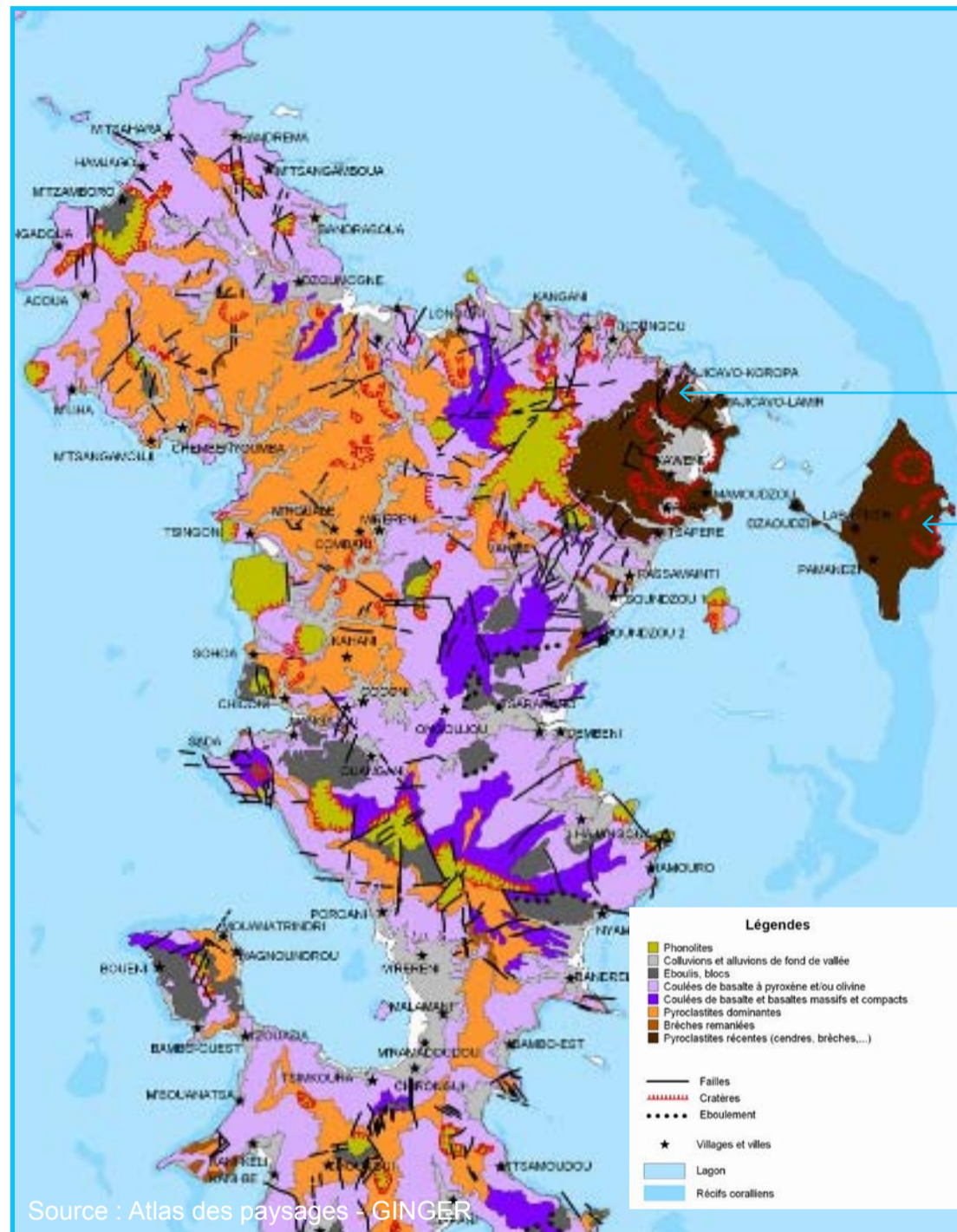
Entre ces deux cirques, Mamoudzou, implanté sur un promontoire comprend l'urbanisation la plus importante.

Au Sud, les baies sont moins larges et plus resserrées et laissent apparaître un système collinaire en « doigt de gant » perpendiculaire à la côte, visible de Mtsapéré à Tsoundzou 1.

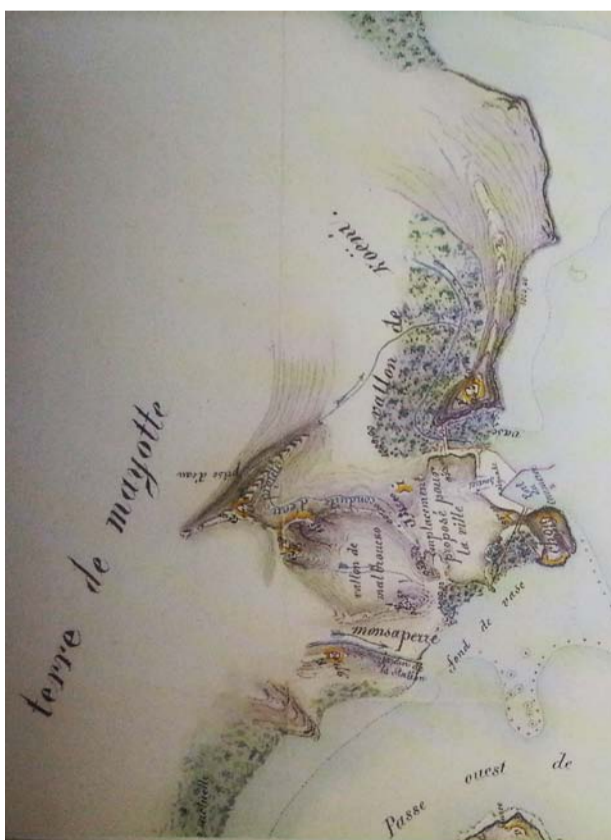
L'urbanisation gagne et se dispense des particularités géographiques. Elle se développe sur les pentes, les crêtes, les pointes.

Le socle originel et la structure du paysage se lit alors de plus en plus difficilement.

> PRÉSERVER LA LISIBILITÉ DES RELIEFS STRUCTURANTS DE LA COMMUNE DE MAMOUDZOU



pyroclastites récentes (cendres, brèches...)
cratères



Carte de 1844, issue de «Mayotte en 200 questions-réponses» sur laquelle on peut déjà lire la structure du territoire et ses reliefs caractéristiques



En rouge : les cirques
En jaune : le promontoire
En bleu : le système en «doigts de gant»
Source : Bing

2.3. MAMOUDZOU ET SON RAPPORT AU LAGON

UN HORIZON MARQUÉ PAR DE NOMBREUX ÎLOTS

Mamoudzou se distingue aussi par la présence de plusieurs îlots perceptibles depuis la côte.

Les Quatre Frères, Mbouzi, les îlots Ziné et Mtsanga animent le premier plan par leur forme et leur couleur. En arrière-plan, Petite-Terre développe un jeu de covisibilité assez prononcé, refermant l'horizon depuis le front de mer.



Les îlots pontuent le rivage de Mamoudzou

> IDENTIFIER ET VALORISER LES POINTS DE VUES SUR LES ÎLOTS



MAMOUDZOU ET PETITE-TERRE, UNE COMPLICITÉ HISTORIQUE

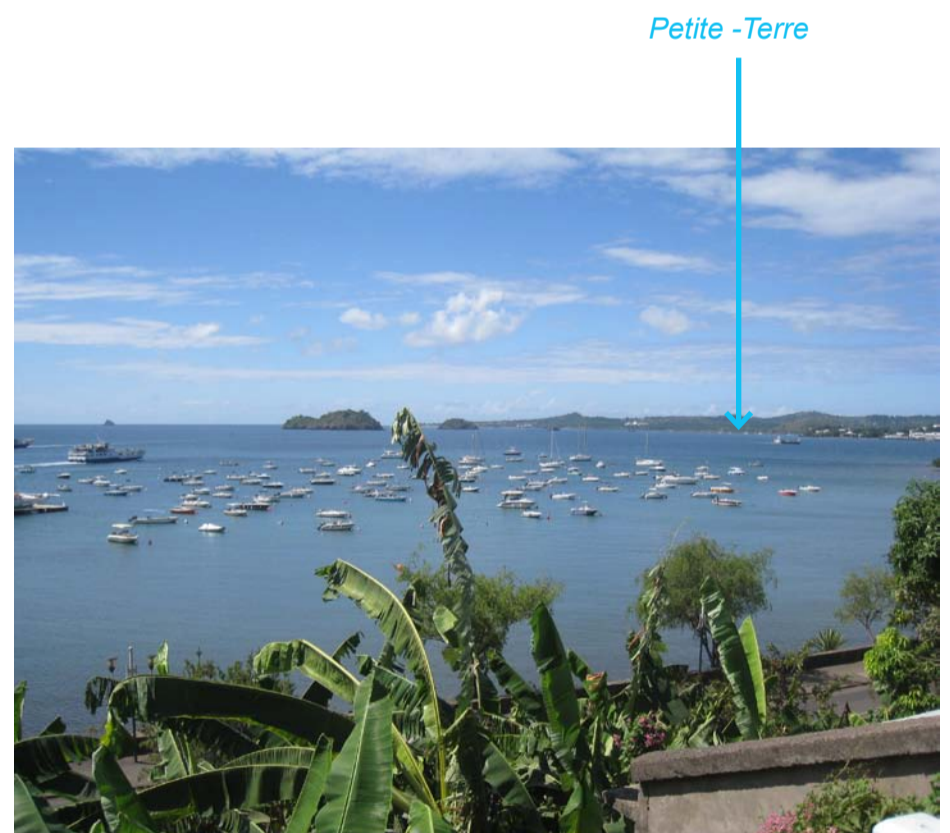
A l'origine, Petite-terre représentait le pôle administratif et politique de Mayotte. Historiquement, à la suite des razzias malgaches du XVIII^e siècle, la population s'était réfugiée sur l'îlot Dzaoudzi et l'avait fortifié. Il fait partie aujourd'hui de Petite-Terre grâce à une digue artificielle. Lorsque la France acquit Mayotte en 1841, l'administration coloniale s'y installa et devint en 1925, le chef-lieu des Comores.

En 1962, Moroni sur Grande Comore, lui ravit ce siège. Ce n'est qu'en 1987 que la collectivité territoriale de Mayotte s'installe sur Grande-Terre, à Mamoudzou.

Petite-Terre devient aujourd'hui un espace péri-urbain pour Mamoudzou. Près de la moitié des actifs de petite-Terre « bargent » le matin et le soir. Ces migrations pendulaires témoignent de la relative dépendance des deux communes envers Mamoudzou. Une petite part d'actifs font le trajet inverse, de Mamoudzou vers Pamandzi ou Dzaoudzi, illustrant la dissymétrie des rapports.

La coupure bleue qui les sépare conforte Petite -Terre comme un espace péri-urbain qui abrite les militaires, les gendarmes et les ressources en électricité et carburant de Mayotte. On voit de plus en plus un tissu pavillonnaire s'y construire, accueillant une catégorie aisée de la population.

Petite-Terre compte un équipement majeur, l'aéroport de Dzaoudzi qui relie Mayotte au reste du monde. Ainsi tout nouvel arrivant transite par Petite-Terre, et découvre Mayotte par la barge.



Lien visuel Mamoudzou - Petite-Terre

DEPUIS LA BARGE, UNE PERCEPTION FRONTALE UNIQUE

Le chef-lieu de Mayotte est la seule agglomération de l'île qui s'affiche de manière frontale depuis le lagon. Avec sa position en porte d'entrée, elle se perçoit obligatoirement, telle la vitrine de l'île, surtout sa partie Nord, celle contenue entre la pointe Hamaha et la pointe Mahabou.

Depuis ces points reculés du lagon, on se rend compte de l'horizontalité qui domine. Hormis quelques bâtiments majeurs ou collectifs récents, les constructions n'excèdent pas 2 étages. La sensibilité paysagère de cette thématique est à souligner. Les nouveaux immeubles de Mgombani construits dans le cadre de l'ANRU, dépassent le vélum général.

- > VALORISER ET METTRE EN EXERGUE «LE PAYSAGE DE PORTE D'ENTRÉE» DE L'ILE EN ARRIVANT À MAMOUDZOU DEPUIS LA BARGE
- > MENER UNE REFLEXION SUR L'ÉPANNELAGE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS POUR CONSERVER UN VELUM HARMONIEUX



L'arrivée à Mamoudzou depuis la barge, porte d'entrée de Mayotte

3. LES PARTICULARITÉS D'UNE VILLE ATOMISÉE

3. LES PARTICULARITÉS D'UNE VILLE ATOMISÉE

échelle communale (25 000e)

INTRODUCTION

Depuis deux décennies, la commune de Mamoudzou connaît de profondes mutations tant sur le plan démographique, économique, social, que culturel...Le visage de son territoire a radicalement changé en peu de temps laissant parfois penser que la situation est irrémédiable tant les modifications ont été profondes et radicales. Il est donc urgent de mener une réflexion sur le devenir des paysages mahorais :

- en anticipant sur les mutations à venir
- en se basant sur les fondements et les invariants paysagers
- en repérant les points saillants et les atouts de Mamoudzou qui font son identité
- en étant à l'écoute des usages et des besoins de la population

Cette partie aura ainsi pour objectif de faire ressortir les caractéristiques de la commune de Mamoudzou et d'identifier ses dynamiques. Le périmètre d'étude correspondra aux limites communales.

A la différence de l'évolution urbaine régulière visible en métropole, Mamoudzou est devenue, brutalement une ville alors que dans les années 80 ce n'était encore qu'un territoire composé de plusieurs petits villages.

Aujourd'hui, il s'agit plutôt de quartiers-villes faisant partie de l'aire urbaine de Mamoudzou, dont les noyaux villageois sont encore lisibles. Du Nord au Sud, 8 quartiers-villes se succèdent :

- Kawéni
- Mamoudzou centre
- Cavani
- Mtsapéré
- Doujani
- Passamainty
- Tsoundzou 1
- Tsoundzou 2

Vahibé a une position particulière. Située dans l'arrière-pays, elle reste excentrée par rapport au pôle urbain que forme Mamoudzou et ses «satellites».

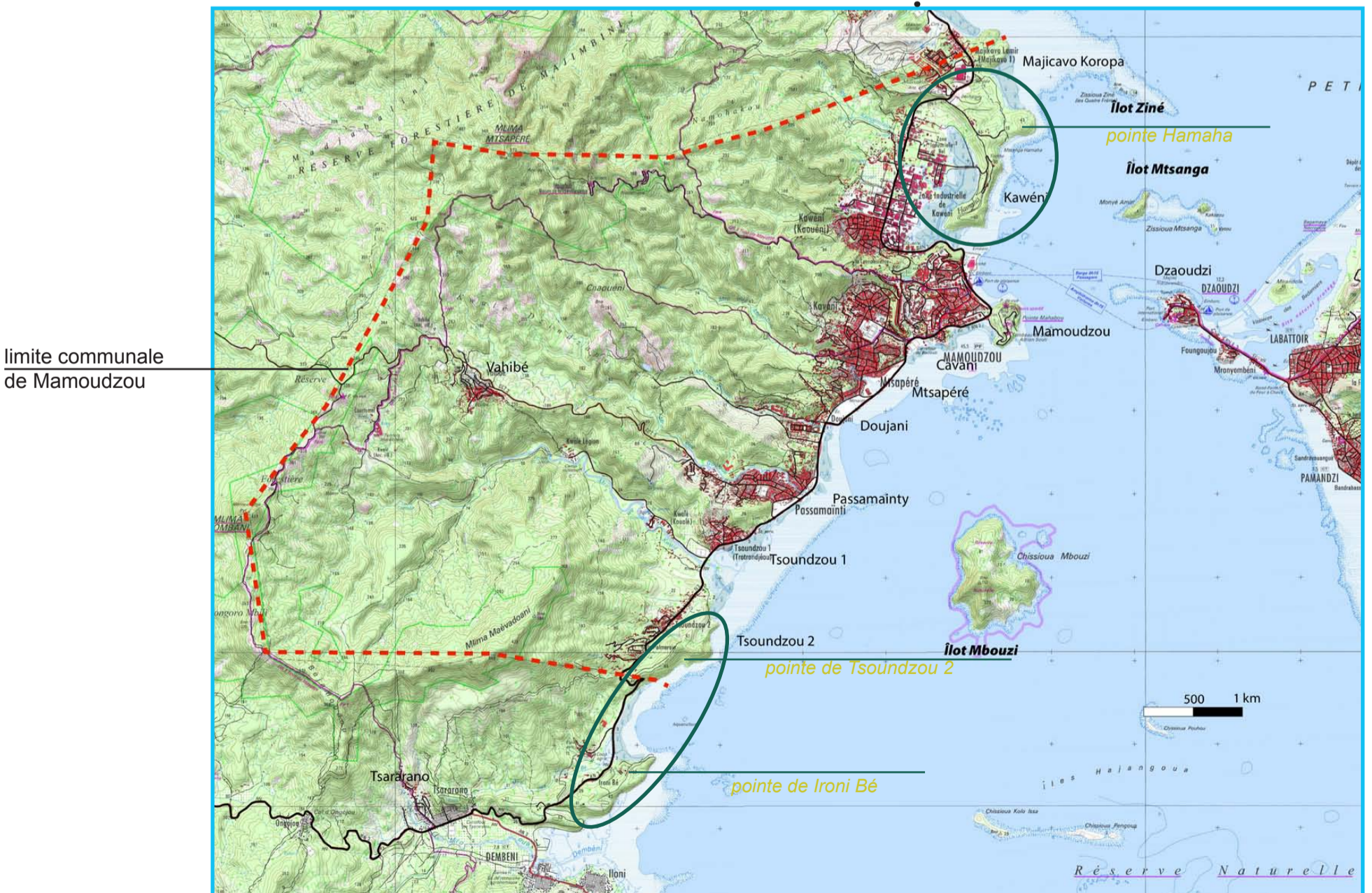
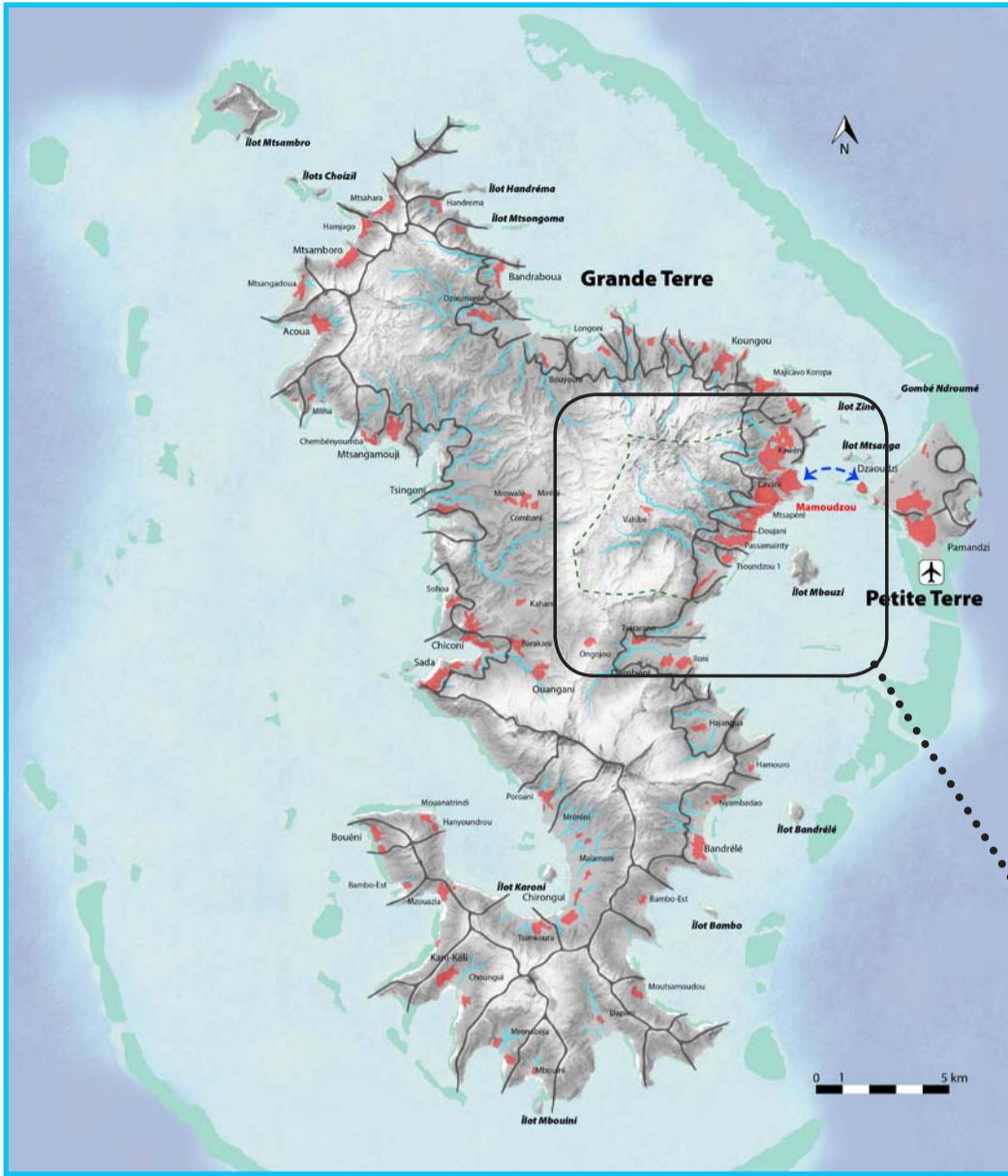
Avant de se limiter aux strictes limites du territoire communal, il faut souligner que la commune de Mamoudzou est localisée entre deux pointes rocheuses boisées qui constituent des coupures d'urbanisation entre le continuum urbain de Mamoudzou et les communes adjacentes. Ces «coupures d'urbanisation» sont :

- la pointe Hamaha au Nord
- les pointes de Tsoundzou 2 et de Ironi Bé

> PRÉSERVER CES «COUPURES D'URBANISATIONS» STOPPANT L'EFFET DE CONURBATION AU NORD COMME AU SUD DE LA COMMUNE.



La pointe Hamaha, coupure d'urbanisation nécessaire entre les communes de Mamoudzou et Koungou



limite communale de Mamoudzou

Une situation entre 2 pointes boisées stoppant l'effet de continuum urbain

3.1. L'URBANISATION

LA MORPHOGENÈSE DE MAMOUDZOU

Kawéni et Cavani : une trame viaire issue des anciennes plantations

Pendant la période coloniale, de 1841 à 1946, c'est sur l'agriculture que l'administration va concentrer ses efforts. C'est l'ère sucrière. La première usine arrive en 1850. Pour fournir les planteurs en main-d'oeuvre, les autorités coloniales ont déplacé des habitants vers de gros bourgs de colonisation comme Kawéni et Doujani.

Au début du 20e siècle, les cours du sucre s'effondrant, les cultures d'Ylang-Ylang et de cocotiers prennent le relais.

Aujourd'hui, s'il reste certaines cocoteraies reliques, comme à Kawéni, semble-t-il, c'est surtout la trame viaire qui perdure au cours des années. C'est notamment le cas pour le réseau routier de Cavani et Kawéni dont une partie est issue des anciennes plantations.

D'après les photographies aériennes anciennes, on peut également voir que les cocoteraies ont subsisté jusqu'au début des années 70 et même un peu plus longtemps encore à Kawéni.



Plantations de Kawéni - source : Archives départementales de Mayotte

Le paysage de Mamoudzou est en perpétuelle évolution

En 1991, Mamoudzou comptait 20 307 habitants

En 2002, 45 475

En 2012, 57 281

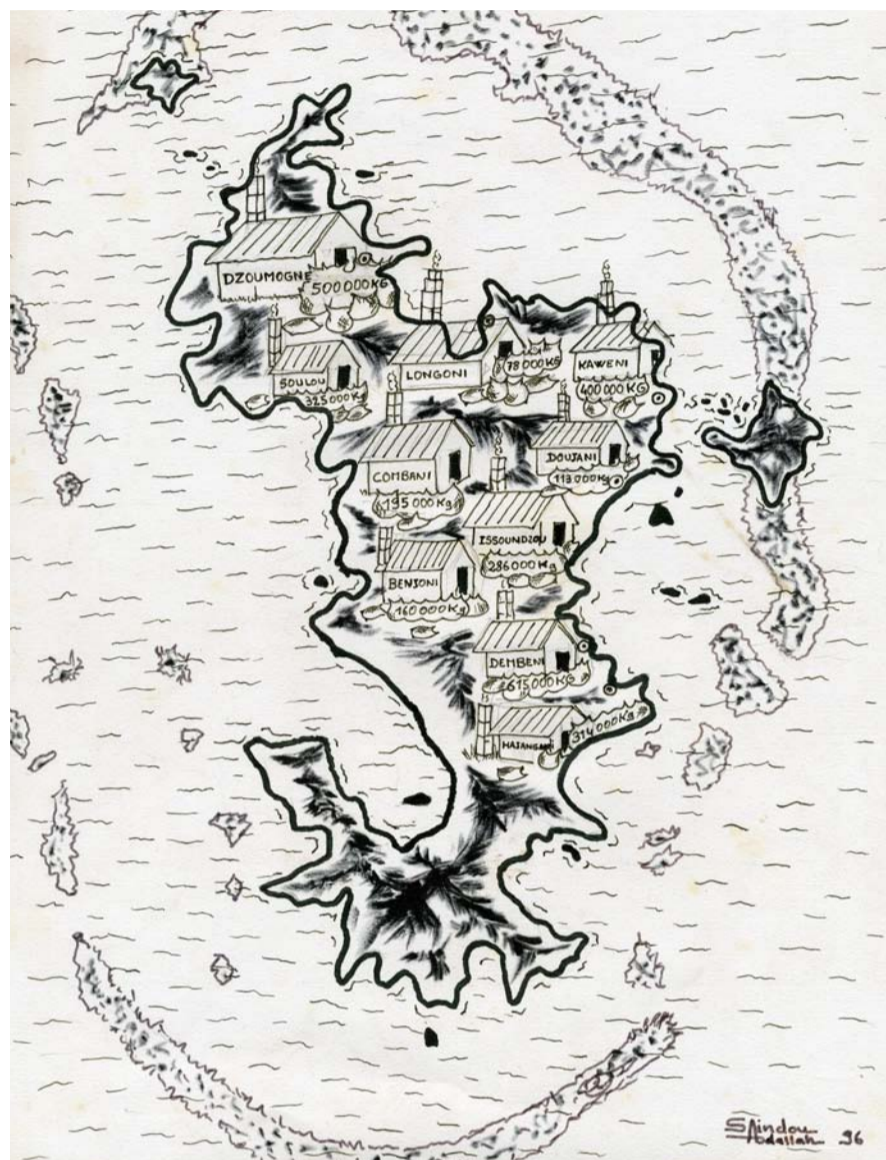
En 20 ans la démographie à Mamoudzou a presque triplé, liée à la baisse de la mortalité couplée au maintien d'un taux élevé de natalité et au poids de l'immigration clandestine !

D'après les cartes ci-contre, l'accélération de l'urbanisation est un phénomène assez récent qui date des années 80.

D'une succession de villages, la commune de Mamoudzou est passée à un pôle urbain regroupant plusieurs quartiers-villes qui se sont agglomérés dans un territoire restreint (les 3/4 de la surface de l'île seulement est utilisable : pentes inférieures à 30%, selon l'INSEE). Le manque de terrain et la démographie ont profondément modifié le paysage mahorais.

Ce dernier ne cesse de changer. Ici et là des immeubles collectifs, de l'habitat individuel et des cases en tôle, apparaissent.

Dans ces reliefs tourmentés soumis aux pluies tropicales, l'installation humaine est de plus en plus difficile. Ce phénomène d'explosion démographique principalement à Mamoudzou engendre de nombreux problèmes : assainissement, pollution, déforestation, glissement de terrain, inondation, insalubrité, manque d'équipements....



2Fi060 - Carte représentant les plantations sucrières de l'île (dessin réalisé en vue d'une publication des Archives départementales) - Source : archives départementales de Mayotte

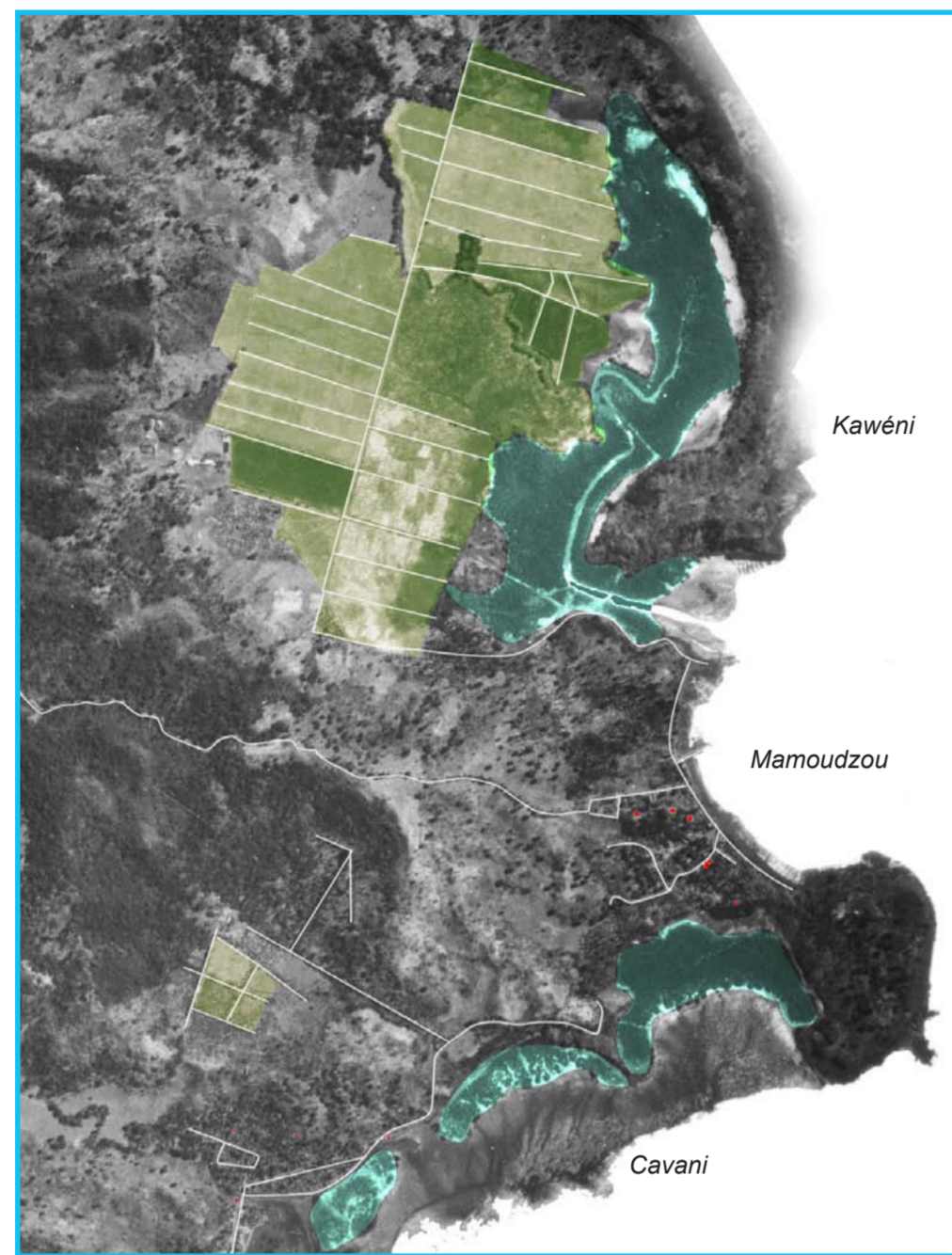


Rares habitations à Mamoudzou

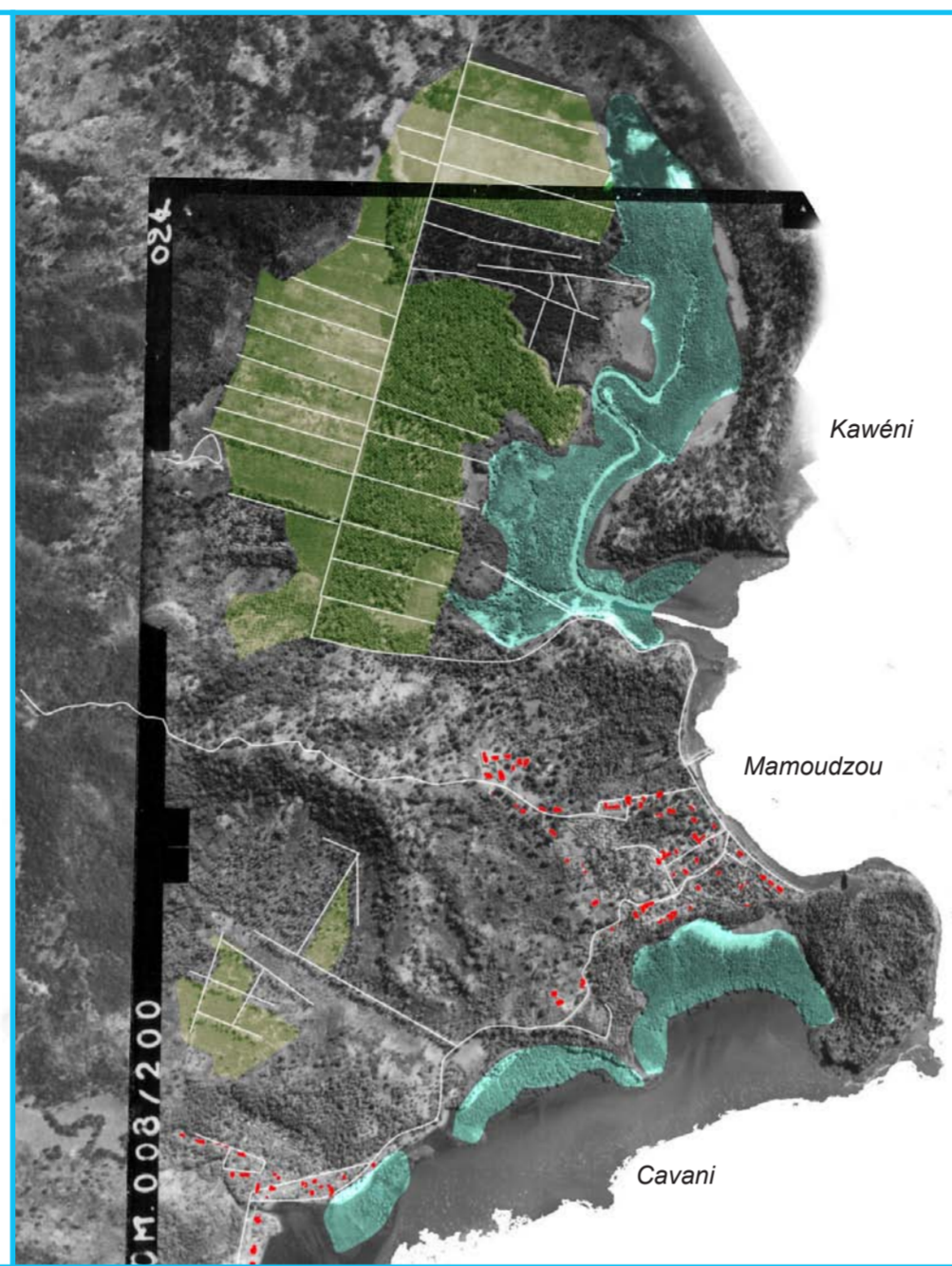
1Fi076 - Vue de Mamoudzou

Source : Archives départementales de Mayotte

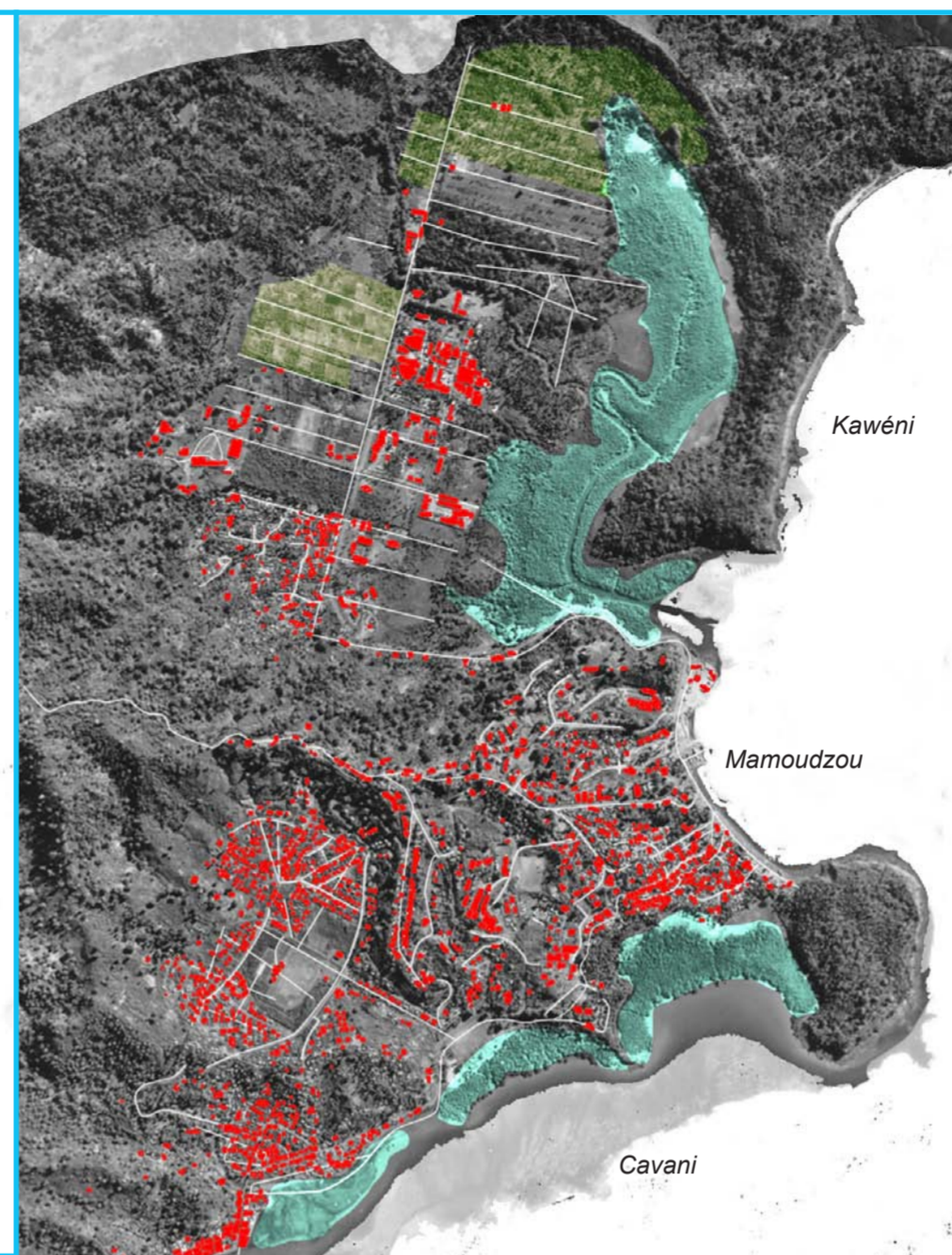
> COMMUNIQUER AUPRÈS DES HABITANTS ET ACTEURS SUR L'IMPORTANCE ET LES ENJEUX DES MUTATIONS DU PAYSAGE EN COURS



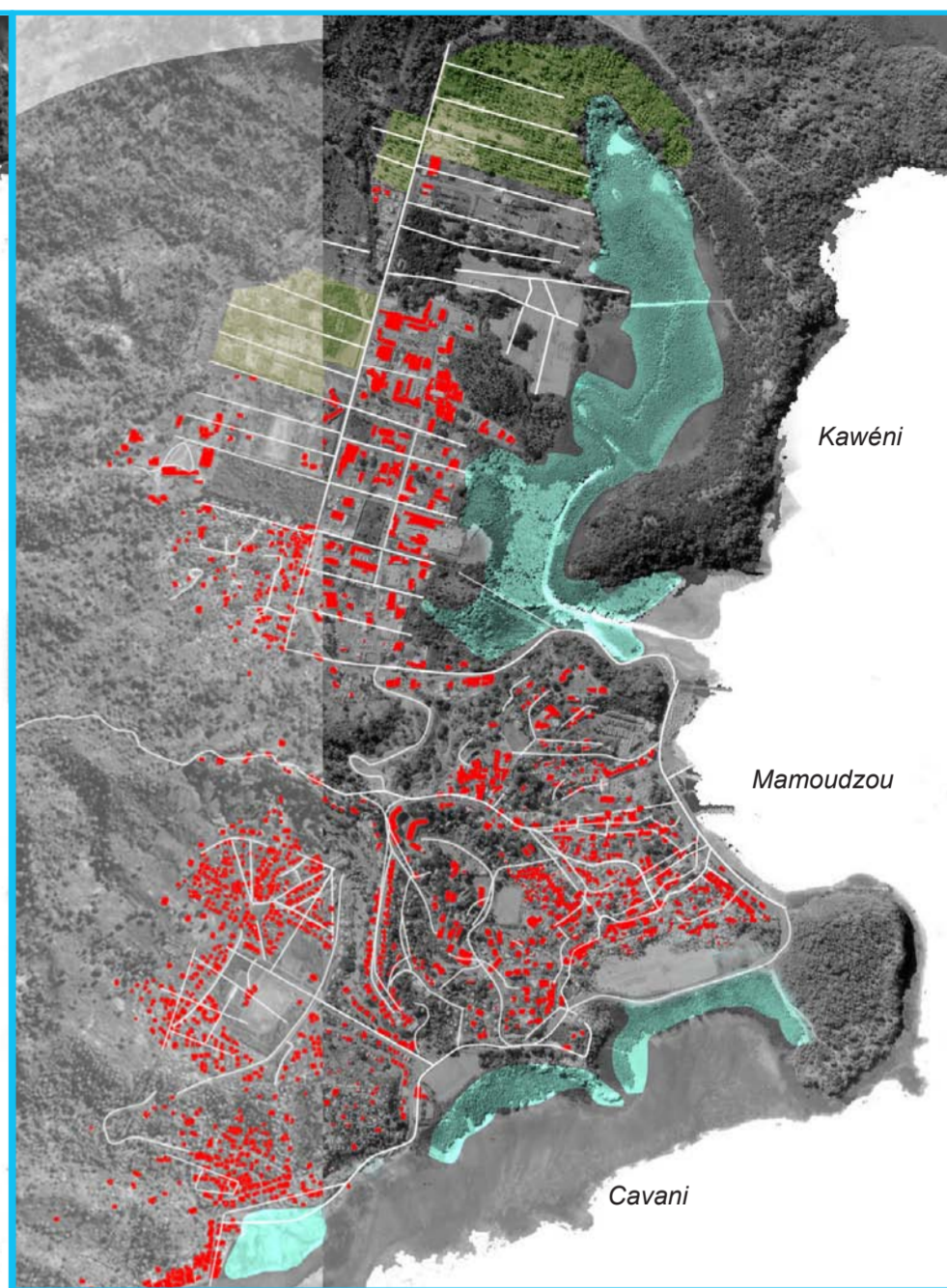
1949



1969



1989



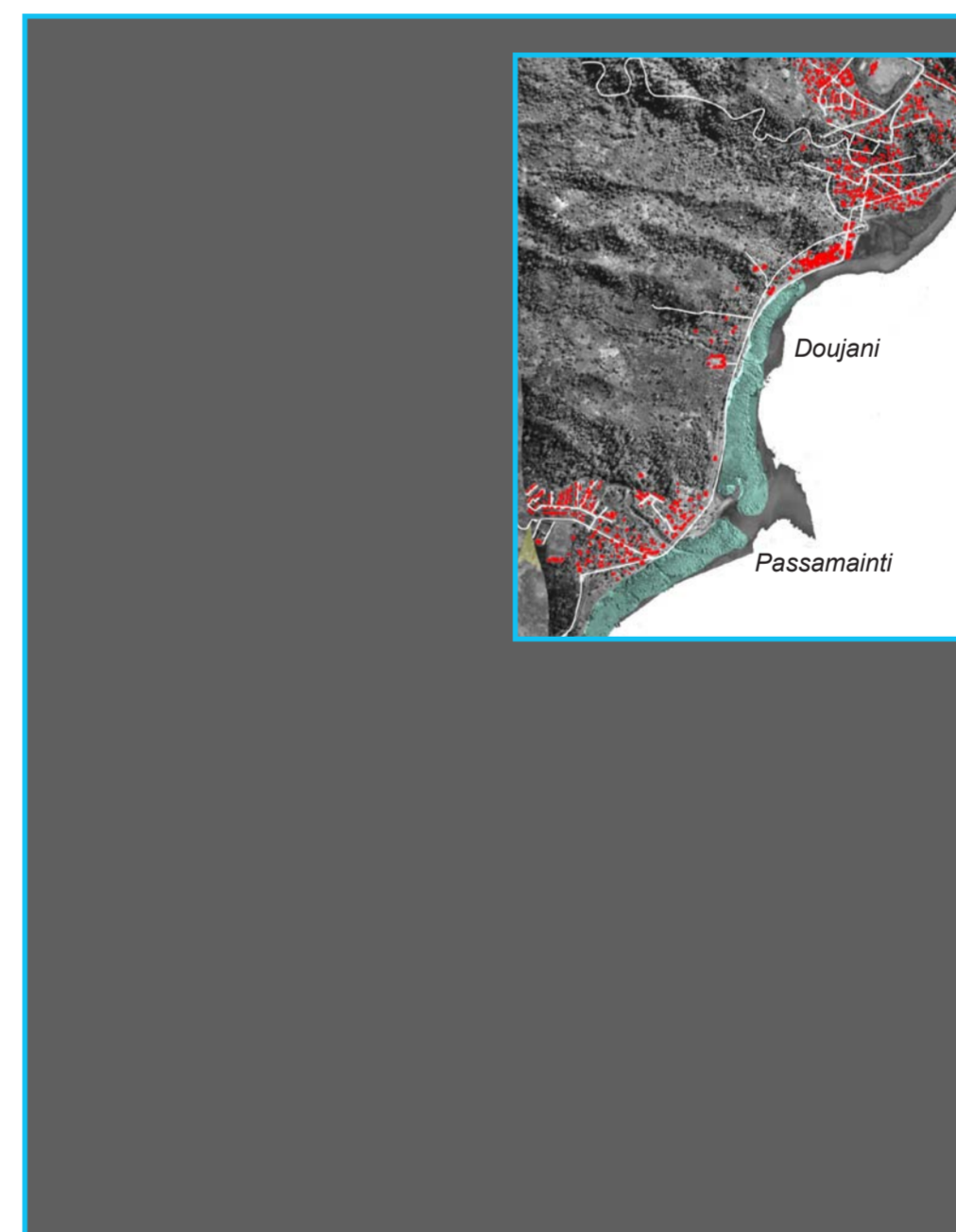
1997



1949

- urbanisation
- plantations
- mangroves

Photographies aériennes anciennes



1989



1997

UNE DIVERSITÉ DE TISSUS URBAINS

Cf carte ci-après

(Source : d'après Construire à Mayotte; Somapresse »)

Du mode traditionnel à un habitat moderne, le changement s'est fait rapidement sans planification (notamment en matière d'assainissement...) donnant l'impression d'une ville à l'organisation anarchique.

Pourtant, en examinant la situation de plus près, on repère une urbanisation tout de même organisée et composée de plusieurs typologies d'habitat qui se répartissent en fonction de la topographie : l'habitat spontané se situe sur les hauteurs, de même qu'une partie des opérations de la Société Immobilière de Mayotte. L'habitat traditionnel en mutation est localisé dans la plaine.

Mais cette organisation topographique en différents tissus urbains, reflétant les catégories sociales, sans lien entre eux, renvoie plus à l'image d'une ville sectorisée et cloisonnée qui n'encourage pas les rapports de mixité entre les habitants.

On peut distinguer 8 typologies :

L'habitat traditionnel densifié

Il correspond au noyau villageois d'origine de tradition bantoue ou malgache. L'ensemble nyumba-shanza (case-enclos) n'est plus du tout visible aujourd'hui tant le tissu s'est resserré. La mraba (parcelle), sur le principe de la mitose et de la transmission s'est maintes fois divisée.

Les cours (shanza) ont disparu, les matériaux végétaux ont été remplacés par la tôle et le béton (il n'y a pas si longtemps, en 1978, sur 10 000 logements recensés à Mayotte, 90 % étaient constitués de cases construites avec des matériaux traditionnels d'une extrême fragilité), le végétal tend à s'estomper....

L'augmentation de la population s'est traduite par une densification qui a mis à mal le tissu traditionnel presque plus perceptible aujourd'hui.

Elle se poursuit aujourd'hui et s'exprime par la présence de nombreuses maisons qui ne possèdent plus un toit à deux pans mais un toit-terrasse en béton (véritables fours pendant la saison chaude) en attente du deuxième étage ou du troisième étage en prévision de l'agrandissement des familles... Ce phénomène donne une impression d'inachevé à la ville.

Les ambiances de rue ont donc fortement évolué avec la «durcification» de l'habitat, des clôtures et la disparition du végétal autrefois localisé dans la parcelle.

Ce tissu se caractérise aujourd'hui par une forte densité de l'habitat et une trame viaire piétonne labyrinthique.

L'habitat planifié et les extensions organisées des années 1970 à 2000

Dans les années 70, la Société Immobilière de Mayotte voit le jour. Pour lutter contre l'habitat précaire et insalubre, des projets de logements sociaux sont lancés.

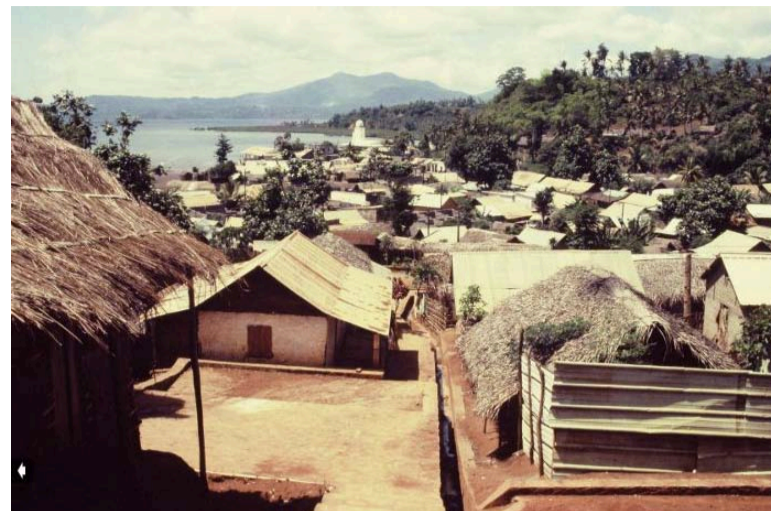
Les cases SIM apparaissent. Elles se sont inspirées du modèle ancien. Mais de la concertation et de documents récents il en ressort que ces constructions ne répondent pas de manière exhaustive aux besoins et aux usages des Mahorais : «case et cours trop petites inadaptées à la structure familiale, organisation et parcellaire inadaptés à l'organisation sociale entre familles, matériaux (briques, bois) peu appréciés par les habitants qui préfèrent les matériaux « durs » (béton, parpaings).»

On souligne tout de même que cette période a été riche en expériences architecturales intéressantes.

Durant 30 ans 18 000 cases SIM ont été construites accueillant plus de la moitié de la population.

Cette période se lit relativement bien sur le territoire, sauf à Cavani, où cet habitat planifié s'est tellement densifié qu'il est difficile de retrouver l'organisation d'origine.

A Doujani, cette typologie d'habitat est relativement lisible.



Densification progressive du tissu villageois à M'Tsapéré
Source : Atelier d'Architecture Mahorais

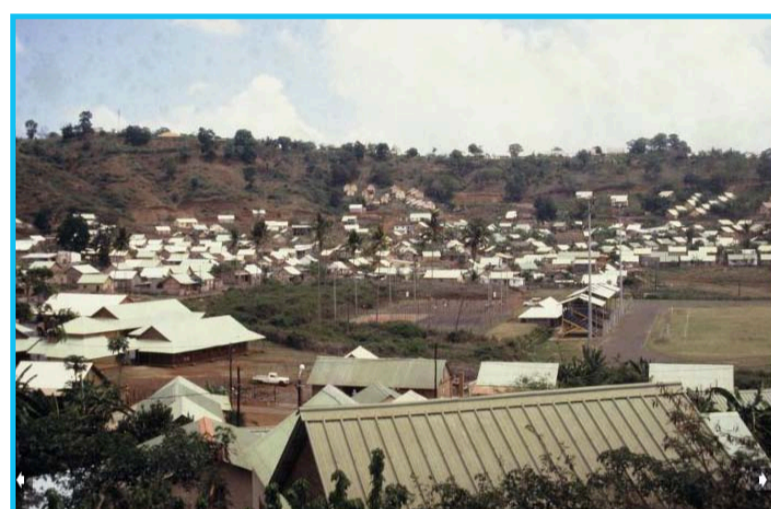


Photo du haut : Cases SIM

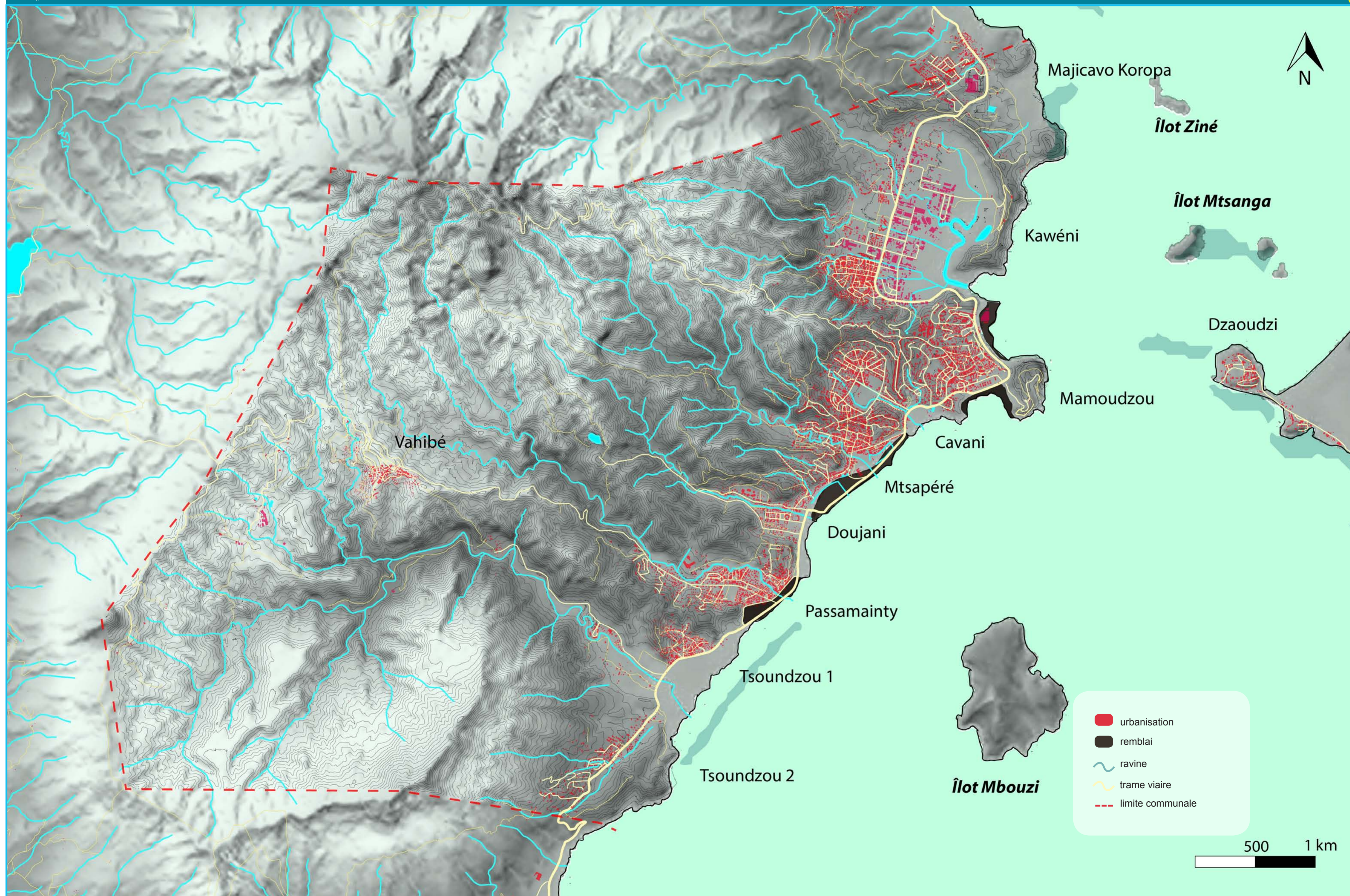
Cavani - Source : Atelier Mahorais d'Architecture

Photo du bas

Disparition des cases SIM au profit des cases à toiture plate... en vue d'un prochain étage
septembre 2014



L'habitat planifié à Doujani et la case SIM



Carte de l'urbanisation de Mamoudzou aujourd'hui

La SIM dans les années 80 a également été la première à mettre en place un patrimoine locatif pour répondre au besoin des « expatriés » ou fonctionnaires venus de métropole. En y répondant comme seul opérateur pendant 20 ans, la SIM a constitué un patrimoine significatif.

Le SIM, aujourd'hui, possède une clientèle essentiellement composée de Mzungus d'où l'appellation de « mzungus land » pour qualifier ces quartiers souvent situés sur les hauteurs et près des collèges et lycées.

Depuis peu, le développement économique de l'île a fait apparaître d'autres opérateurs sur l'île et notamment à Mamoudzou pour répondre à une demande ne concernant plus seulement les fonctionnaires « expatriés ».

Cette forme urbaine est le résultat d'une planification, d'un projet de territoire. Ce type de tissu se caractérise par une relative densité, par la présence de rues qui se terminent souvent en impasse (car ces quartiers sont souvent situés dans les pentes : rue des 100 villas, rue des 16 villas, haut de Tsoundzou2, quartier des Vétiviers à Cavani, haut de Passaminty ...) avec une offre de stationnement et une certaine qualité de traitement des espaces extérieurs. La gestion des eaux pluviales et l'assainissement sont des éléments que l'on retrouve aussi dans ce type de tissu ainsi qu'un travail sur les espaces collectifs.

L'habitat planifié des années 2000 et l'habitat diffus de type métropolitain

Si la culture du « manyahuli » (la maison est un bien non cessible sauf par transmission intrafamiliale) persiste, aujourd'hui, émerge une nouvelle culture proche du modèle occidental qui se lit par l'apparition des Zones d'Aménagement Concerté, comme celle de Hamaha.

Ces constructions ne prennent pas toujours en compte les contraintes du climat et les traditions locales. Parfois pastiches des ZAC de Métropole, elles ne parlent pas ou peu des spécificités du territoire dans lequel elles s'inscrivent.

Cette forme urbaine a une grande similitude avec l'habitat planifié des années 1970 à 2000 puisqu'elle est aussi issue d'une planification, d'un projet. Néanmoins, ce modèle importé qui s'est affranchi des formes anciennes répond peu aux attentes locales.

Par ailleurs, certaines zones possèdent un tissu qui ressemble à de l'habitat diffus que l'on trouve en périphérie des grandes villes de métropole. Cette forme urbaine dénote, l'habitat mahorais étant plutôt concentré et aggloméré. Cette typologie d'habitat reste anecdotique sur la commune de Mamoudzou. On la trouve uniquement à la Palmeraie et le long du chemin de la Convalescence.

Elle se caractérise par des volumes bâtis plus importants dispersés dans du végétal et rattachés à la ville par des voies en impasses

L'habitat spontané dense ou diffus

L'habitat spontané, l'autoconstruction, l'habitat illégal ou bien encore le bidonville se situe le plus souvent dans les hauteurs, à proximité d'un chemin. Pour des raisons de place et de réseaux, cette typologie d'habitat se localise souvent en limite du tissu urbain existant.

Les cases sont construites en tôle qui chauffent énormément pendant la saison chaude et en matériaux naturels.

Au départ, ces autoconstructions se répartissent de manière diffuse. A ce stade la végétation est encore très présente et donne l'impression d'un habitat immergé dans les boisements et l'agro-forêt. Puis le tissu se densifie, le végétal disparaît progressivement, et dans quelques cas, les parpaings remplacent la tôle. La densification est telle, qu'il n'est plus possible de faire passer les réseaux ce qui pose des gros problèmes d'assainissement et d'insalubrité. Parfois, la morphologie de certaines voies ne permet pas non plus de faire passer des véhicules.

Cet habitat précaire et insalubre parfois situé sur des pentes soumises à des glissements de terrain, est dangereux pour les habitants. Sources de nuisances et de pollution (habitat inesthétique, accumulation des déchets et des détergents pour les lessives qui se retrouvent en aval dans les rivières, défrichage, sol fouillé entraînant l'érosion et l'envasement du lagon...), cet habitat reflétant les difficiles conditions de vie des « habitants des hauts » est particulièrement stigmatisé.

Ces zones qui abritent une majorité de la population clandestine correspondent également à des enclaves au sein de la ville en raison d'une absence de connexion franche avec le tissu viaire existant.

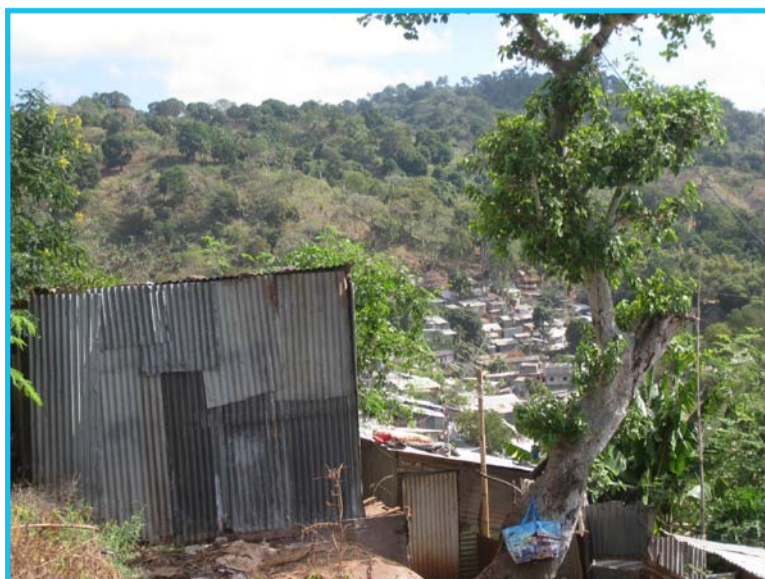
MZUNGUS BLANC



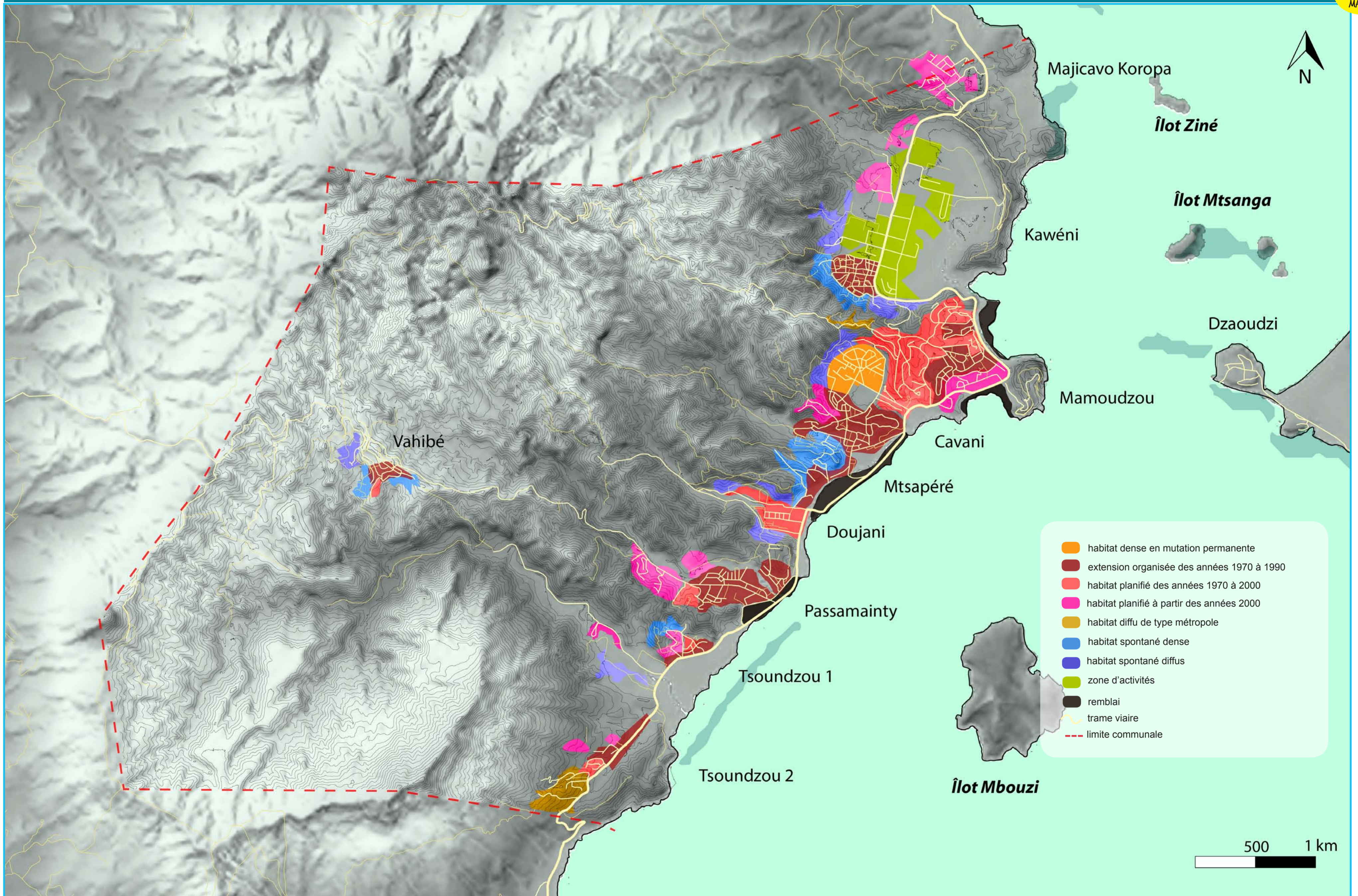
Offre de logements : opération SIM à Tsoundzou 2
et présence d'un espace public donnant sur un vallon planté



La nouvelle ZAC Hamaha



Urbanisation spontanée dense, autoconstruction



Carte des typologies d'habitat

Les zones d'activités

Ce type de tissu est localisé uniquement à Kawéni, au seul endroit plat de la commune pour des raisons économiques et techniques. Il est en effet compliqué d'implanter de si grands volumes sur un terrain pentu...

Cette zone s'est développée au gré des opportunités foncières sans plan d'ensemble et prise en compte du piéton. Aucune réflexion n'a été menée sur le traitement des interfaces avec le milieu naturel pourtant sensible dans ce secteur (la ripisylve de Kawénilajoli, la mangrove, les vestiges de cocoteraies...)

La publicité, les « boîtes à chaussures » et le vocabulaire routier, caractérisent ce tissu.

Cette zone d'activités, est une juxtaposition d'espaces standardisés et banalisés. On pourrait être à Kawéni comme de l'autre côté de l'île....

De nombreux panneaux publicitaires se répartissent le long de la voirie sur toute la commune de Mamoudzou sans limitation. A Kawéni, elle est omniprésente. En encombrant l'espace public, elle brouille la lecture des paysages. On peut parler ici de pollution visuelle.

- > AFFIRMER UNE IDENTITÉ URBAINE DE LA ZONE DE KAWÉNI
- > REDONNER UNE PLACE AU VÉGÉTAL DANS LA LISIBILITÉ DE LA TRAME VIAIRE
- > VALORISER LA TRAME VÉGÉTALE NATURELLE (RIPISYLVE, MANGROVE ...)

REMARQUES

(Source : d'après Construire à Mayotte; Somapresse »)

Le rapport des mahorais à la location immobilière

L'habitat est plus qu'une demeure, c'est une trace codifiée par le « Mnyahuli », une loi non écrite, qui en fait un bien non cessible sauf par transmission intrafamiliale. La situation de locataire renvoie ainsi dans la société traditionnelle à un état de déchéance ou permet de distinguer l'autre qui n'est pas du lieu. L'étranger. Avoir une maison, c'est être reconnu socialement. Pour une femme mahoraise, il n'est pas exagéré de dire que la possession d'une maison est le premier pas vers le seul statut social.

Depuis quelques années le parc immobilier s'est considérablement développé. La grande clientèle des loueurs de maisons est représentée par les nombreux roulements des métropolitains qui viennent pour des périodes limitées dans le temps. Mais également la jeune classe moyenne qui s'occidentalise en fait largement partie.

L'aspect du bâti marque la position sociale de la famille

La nature du matériau utilisé marque la position sociale de la famille. Plus la maison est grande, « en dur » et positionnée en

LES ACTIVITÉS ET POLARITÉS

Aujourd'hui, les activités commerciales et industrielles se situent essentiellement au Nord de la commune. Une vaste zone d'activités occupe plus de la moitié de la plaine de Kawéni. L'un des rares centre commercial (Jumbo) se localise également en limite communale Nord de la commune. Kawéni représente un pôle commercial et d'activités important sur la commune, générateur de flux pendulaire domicile-travail.

Mamoudzou est également une polarité administrative et commerciale. Sur la commune, elle a une fonction de centre-ville en possédant certains équipements incontournables comme l'Hôpital, la Mairie centrale, la Préfecture, le Conseil Général, certains services déconcentrés de l'Etat... Elle comprend également de nombreux commerces.

Par ailleurs, la présence de l'embarcadère reliant Grande-Terre à Petite Terre oblige une bonne partie des déplacements quotidiens à transiter par Mamoudzou.

La tendance aujourd'hui est à la répartition des polarités sur la



Zone d'activités de Kawéni et pollution visuelle des panneaux publicitaires

hauteur, plus le propriétaire est considéré comme quelqu'un d'important ou riche, favorisant une certaine « surenchère » dans la gestion de l'espace privé.

Aujourd'hui, les mahorais considèrent le béton comme le matériau de construction de la plus haute valeur sociale et ils peuvent se l'offrir.

Ils veulent se détacher des matériaux qui leur rappellent l'habitat traditionnel et la précarité qu'il sous-entend même si, cependant, l'organisation des nouvelles maisons correspond peu à leur mode de vie (shanza trop petit, case non adaptée à la structure familiale, agencement du bâti non adapté à l'organisation sociale entre familles...).

Villages côtiers et zone des pas géométriques

C'est une bande de terre littorale de 81,2 m calculée à partir de la ligne des plus hautes marées (les mangroves sont comptées comme espace marin). En droit français, cet espace appartient au domaine public. En revanche, cet espace est imprescriptible et inaliénable, c'est à dire qu'une occupation des lieux, même prolongée, ne confère à l'occupant aucun droit de propriété.

Certaines villes connaissent aujourd'hui une difficulté de développement, comme par exemple à Mtsapéré ou Mamoudzou (absence de terre, exigüité de l'espace disponible entre les collines et le lagon...). Bâtir en hauteur reste une solution quand l'espace vient à manquer...

D'après le Plan Local d'Urbanisme, la hauteur des bâtiments est limitée à quatre niveaux à peu près et 16 m en tout par rapport au sol. Cependant la majeure partie des constructions se limite à des R+1 ou R+2.

commune de Mamoudzou afin de désengorger la RN1-2 et de répartir les flux. De nouveaux pôles commerciaux sont en projet. A Cavani, un nouveau centre commercial est déjà en cours de construction.

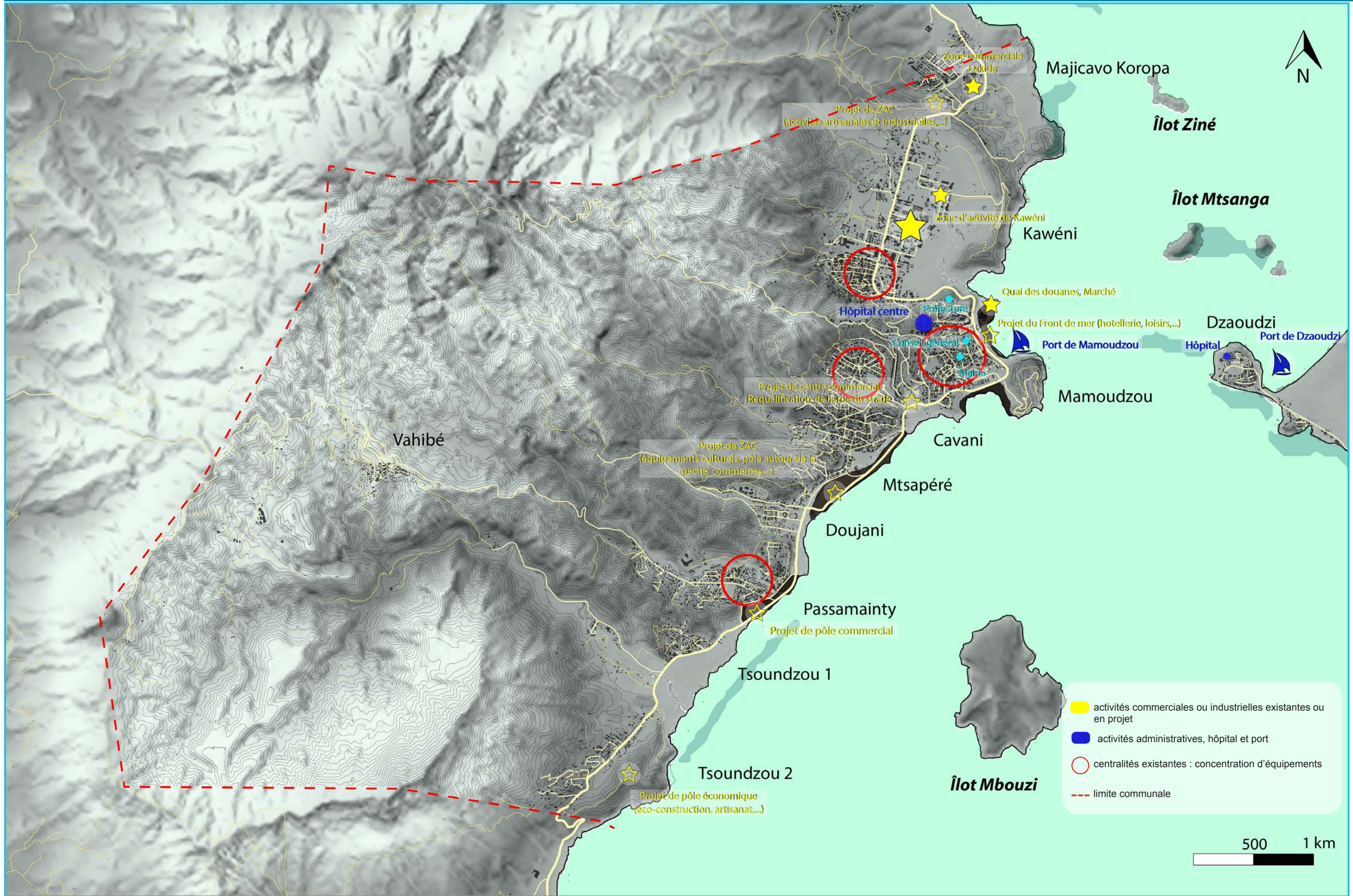
LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET RELIGIEUX, DES REPÈRES DANS LE TERRITOIRE

Certains bâtiments publics, religieux ou privés pour des raisons

- de positionnement dans l'espace
- de formes architecturale
- de couleurs

constituent des repères qui balisent le territoire communal.

Il s'agit par exemple des deux mosquées de Mtsapéré et de Passamainty, du bâtiment de la SIM, de la Préfecture, du Conseil Général, de la Mairie, de la DEAL...



Carte des activités commerciales, industrielles et des équipements administratifs

LES DYNAMIQUES

Processus de densification

- remplissage excessif des parcelles en constructions
- progressivement le « vide » (cours et venelles, plantations) disparaît
- image « dure » de la ville sans liant végétal

Processus de minéralisation et de durcissement

- par le choix de matériaux de type béton, parpaings, tôle
- une ville aux couleurs plus claires qui se fond moins bien dans le paysage.
- des limites entre espace public et privé également minérales au détriment des matériaux naturels (bois, briques, cocotiers...)

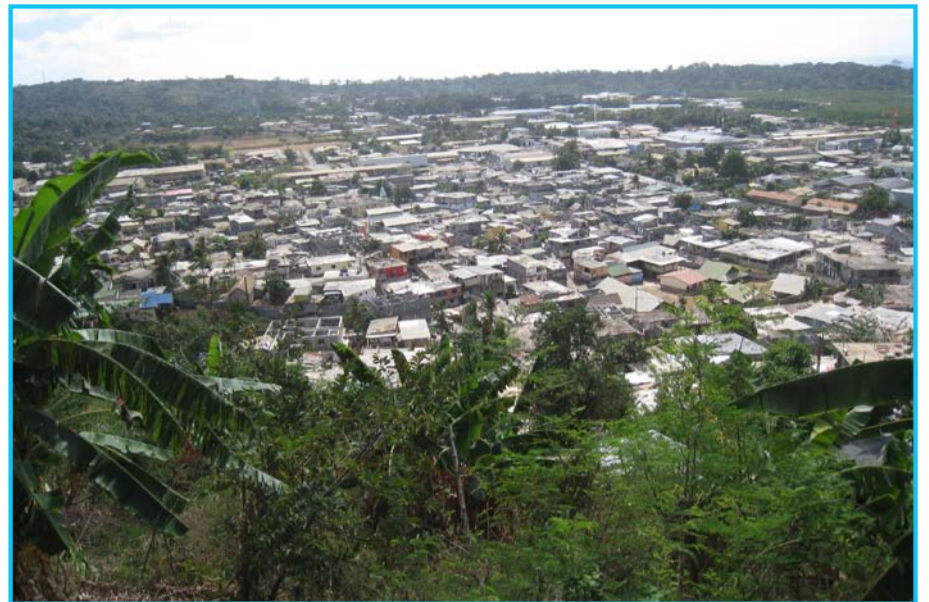
Processus d'étalement gagnant les pentes, les crêtes, les pointes rocheuses et le littoral

- la discrétion de l'habitat dans les cirques ou au fond des ravines est mise à mal depuis plusieurs années par l'urbanisation sur les crêtes qui représentent des lieux sensibles dans le paysage car très visibles.

Certaines opérations s'intègrent parfois bien à ces lieux (comme l'opération SIM de la rue des 16 villas) mais ce n'est pas toujours le cas. L'insertion paysagère du bâti dans la pente n'est souvent pas prise en compte, les formes sont répétitives, les couleurs trop claires, la densité excessive, le végétal inexistant...

- la conquête des pentes et des crêtes à Mamouzhou témoignent du déficit de terrain aux pentes inférieures à 30 %
- les pointes sont encore préservées à Mamouzhou (pointe Hamaha, Mahabou). Ses espaces attractifs en raison de leur proximité avec le lagon restent sensibles.

- la zone du remblai de Mtsapéré est également répertoriée comme zone à urbaniser dans le Plan Local d'Urbanisme



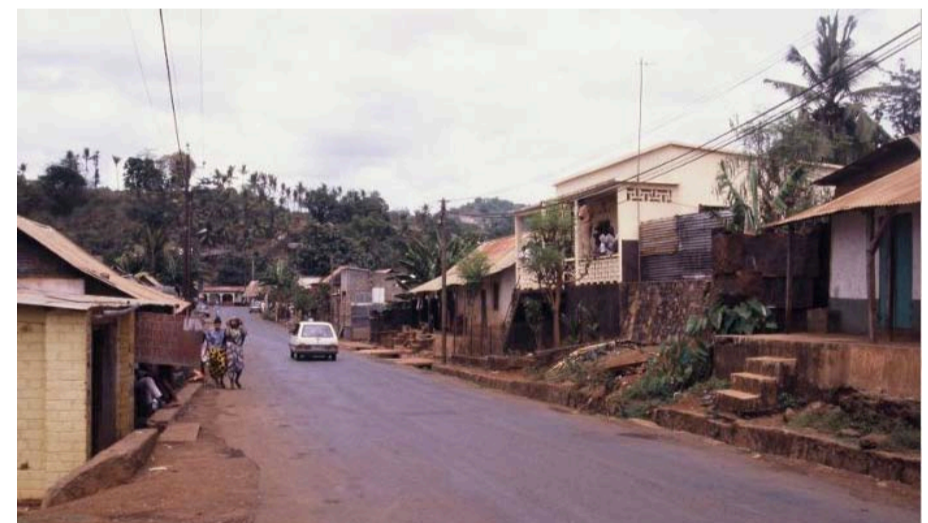
Disparition progressive des îlots verts entre constructions - Kawéni



Limite privé - public en tôle, Vahibé



Habitation individuelle hors échelle et voyante sur la crête



Les projets de renouvellement urbain

Il s'agit de projets de reconstruction de la ville sur elle-même.

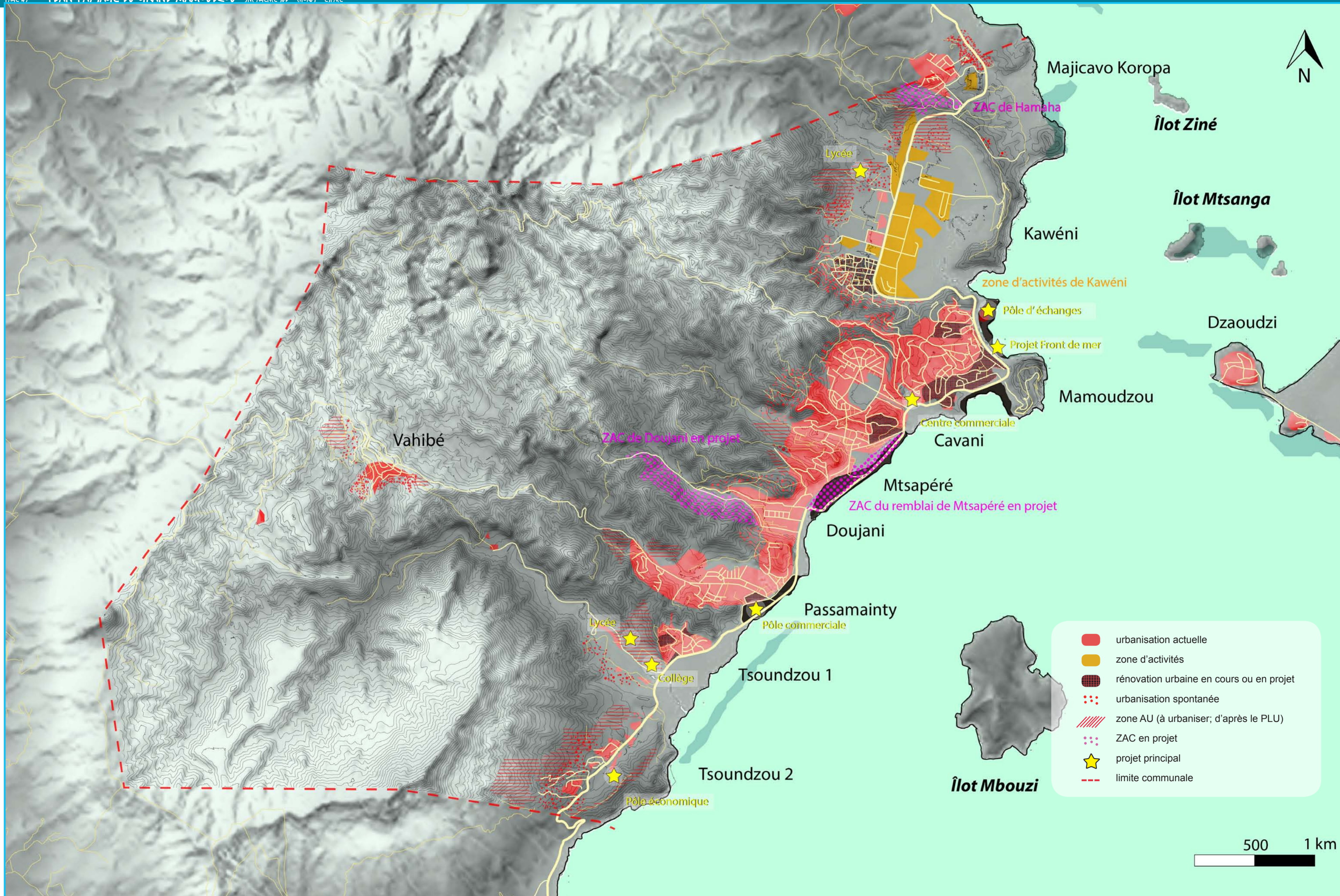
A Mayotte, ces projets visent à résorber la présence de l'habitat insalubre et précaire comme c'était le cas dans le quartier de M'Gombani à Mamouzhou. Ce dernier avait fait l'objet d'un projet d'aménagement d'ensemble à la fin des années 90, mais il n'a jamais été terminé laissant de nombreux dysfonctionnements (enclavement, réseaux inadaptés, autoconstructions anarchiques, inondations ...).

Aujourd'hui, le visage de M'gombani a bien changé. Les constructions ont notamment gagné des étages.

Après le quartier de M'gombani en cours de réalisation, c'est le projet de renouvellement urbain de Kawéni qui devrait suivre.



De haut en bas :
Ancienne RN1/2 à M'tsapéré; Source : Atelier Mahorais d'Architecture
L'urbanisation gagnent les collines



Carte des dynamiques urbaines

Une implantation urbaine s'affranchissant des risques naturels et des problématiques d'érosion

- en raison des caractéristiques du climat, du relief et de la nature des terres, les glissements de terrain sont fréquents à Mayotte
- les risques d'inondation sont également présents et sont d'autant plus fréquents sous ce type de climat aux pluies torrentielles.
- l'urbanisation de Mamoudzou est localisée en partie sur ces zones à risques et notamment les bidonvilles.

Des limites de la ville de plus en plus floues

- l'habitat mahorais qui traditionnellement est concentré et regroupé tend au mitage.
- Ce phénomène récent est le fait de l'habitat spontané qui s'est accru avec l'immigration clandestine depuis 1995 avec les visas Balladur

Absence de maîtrise de l'urbanisation

- le «laisser-faire» en aménagement du territoire a rompu progressivement avec l'organisation traditionnelle de l'urbanisation (bâti fortement imbriqué avec le végétal, présence de cours, de l'agroforêt à proximité ; urbanisation à l'intérieur des cirques ou en fond des ravines...)



Entre Doujani et Passamainty, glissement de terre

Banalisation et perte d'identité des quartiers-villes

- il est de plus en plus difficile de distinguer les quartiers-villes entre eux en raison des spécificités locales (naturelles et anthropiques) qui tendent à être effacées.
- Mamoudzou doit garder son identité plurielle issue de ses différents noyaux villageois.

De l'horizontalité à la verticalité

- au regard des nombreuses maisons possédant un toit terrasse pour recevoir un nouvel étage et des futures ZAC en projet ou en cours de réalisation ou des projet de renouvellement urbain (comme à M'Gombani), la tendance est à la construction en hauteur.
- Vivre sur une île, c'est en effet comprendre que les terrains sont rares donc chers.

- > MIEUX MATRISER L'ÉTALEMENT URBAIN ET LE PROCESSUS DE DENSIFICATION
- > LIMITER LE MITAGE
- > SE PRÉVENIR DES RISQUES NATURELLES
- > PRÉSERVER L'IDENTITÉ DES QUARTIERS-VILLES
- > INTÉGRER LA NOTION DE PAYSAGE DANS LES FUTURS PROJETS D'AMÉNAGEMENT



Des fers à béton et une toiture terrasse en attente d'un futur étage

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

Les débats sur le Plan Paysage ont été assortis d'interrogations et d'appels à changement sur des questions proprement urbaines.

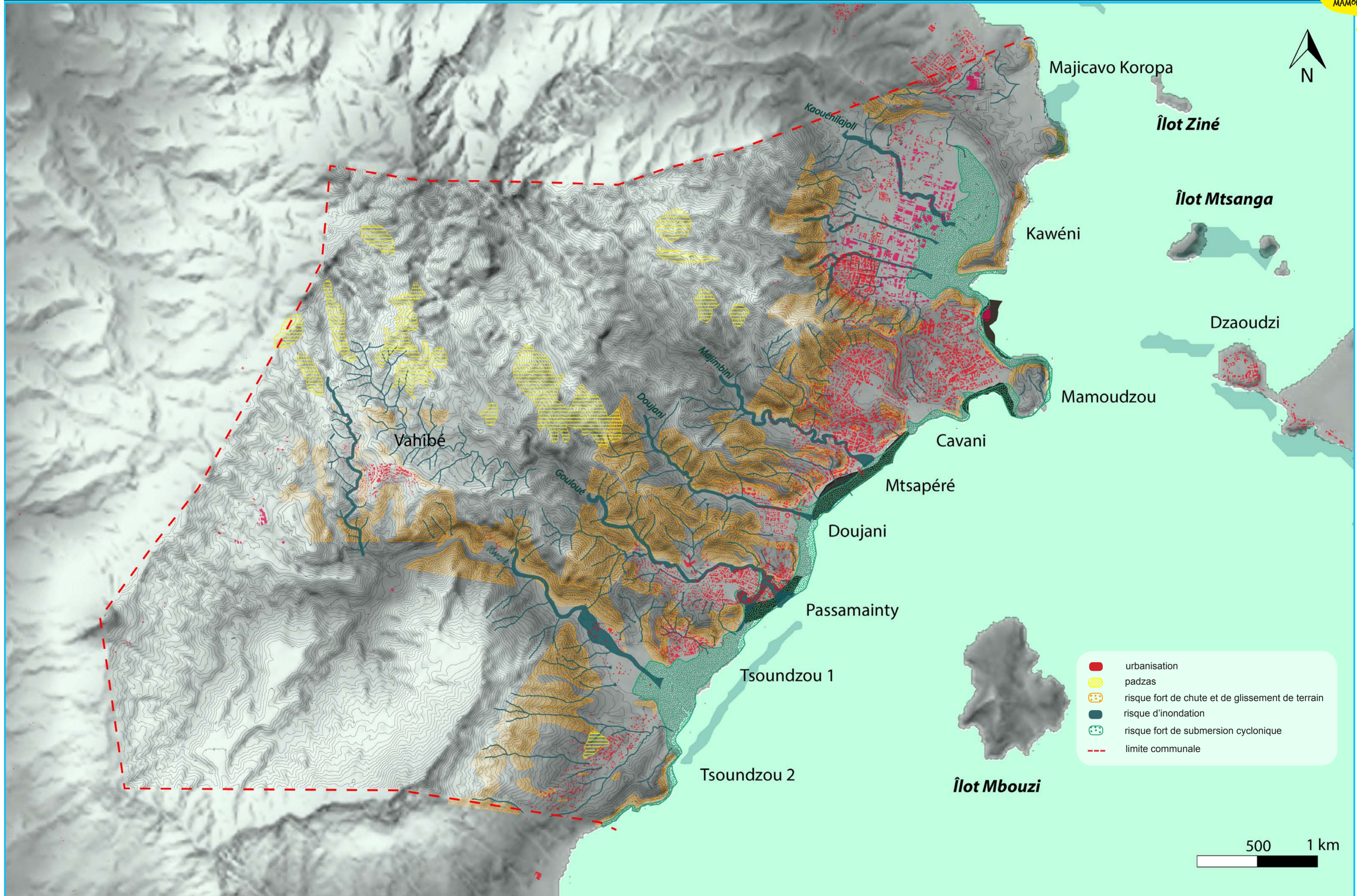
L'évolution de la société mahoraise et la pression démographique impliquent d'allier densité et réelle politique d'urbanisation présentant des partis pris forts et déterminés. Les problématiques actuelles dépassent les ressorts de la société traditionnelle et font appel aux réglementations et aux moyens dédiés à leur respect pour un « mieux vivre ensemble ».

Qu'il s'agisse du foncier, de l'empiétement du privé sur le public ou des méthodes constructives, des changements rapides sont attendus, assortis de pédagogie et de dispositifs d'exemplarité. Les matériaux, notamment, ont été commentés avec une volonté de lutte contre le tout « béton » et des méthodes et organisations prônant d'autres solutions plus innovantes et financièrement attractives.

Le rôle du projet urbain a été largement développé en insistant sur le fait que les problématiques étaient tout autant sociales qu'urbaines, que les restructurations et aménagements des quartiers devaient lutter contre toute forme de ségrégation, stigmatisation et discrimination et tendre vers plus de mixité sociale, faisant même allusion à la notion de « justice sociale ».

C'est ainsi que les zones d'habitat précaires ont retenu à maintes reprises l'attention, dénonçant leur habitat insalubre, sans norme et dangereux, posant certes des problèmes esthétiques, mais au-delà et surtout un problème de salubrité publique, d'érosion des sols et de pollution.

L'avenir de Mamoudzou est conçu au travers de symboles forts, de lutte contre l'« anarchie » actuelle, le changement d'image et les projets concertés.



Carte des risques de glissement de terrain, inondation et padzas

3.2. LA TRAME VIAIRE ET LES DEPLACEMENTS

Dans les années 70, les déplacements se faisaient surtout par le lagon, via les pirogues. Les villages étaient tournés vers la mer. À cette époque, la trame viaire n'était pas très bien développée et les routes s'apparentaient à des pistes...

Depuis quelques années, le développement de l'urbanisation a engendré un accroissement du réseau viaire qui a eu de fortes répercussions sur la qualité des paysages. L'emprise réduite de la bande littorale et le fort dénivelé des pentes rendent en effet plus complexe l'aménagement des infrastructures qui demandent une vigilance particulière dans ce type d'environnement.

Plusieurs typologies de routes peuvent être décrites :

LES VENELLES, ESCALIERS ET CHEMINEMENTS PIÉTONS

Encore relativement présente, cette trame de cheminements piétons qui exclut la voiture, offre des parcours agréables souvent labyrinthiques et confidentiels.

LES CHEMINEMENTS SPONTANÉS

Il n'est pas rare de voir des cheminements tracés par les usagers ce qui révèle une situation non adaptée aux usages.

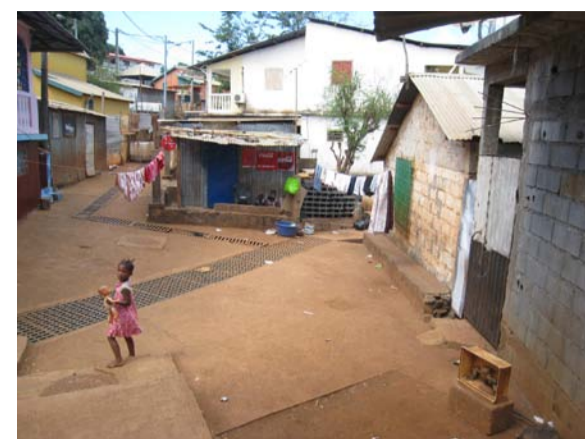
Ces signes sont à prendre en compte pour mieux adapter les aménagements aux besoins des habitants.

LES LIAISONS INTER-QUARTIER

Certaines liaisons trop rares sur la commune de Mamoudzou relient un quartier-ville à un autre . C'est par exemple le cas, des emmarchements situés derrière l'Hôpital qui joignent le centre-ville de Mamoudzou à Kawéni. Ce cheminement offre une alternative aux déplacements véhiculés.

LES RUES

Ces voies souvent longées par des trottoirs minuscules souffrent d'un encombrement par les véhicules qui stationnent sur les trottoirs laissant peu de place aux piétons qui doit marcher au milieu de la rue.



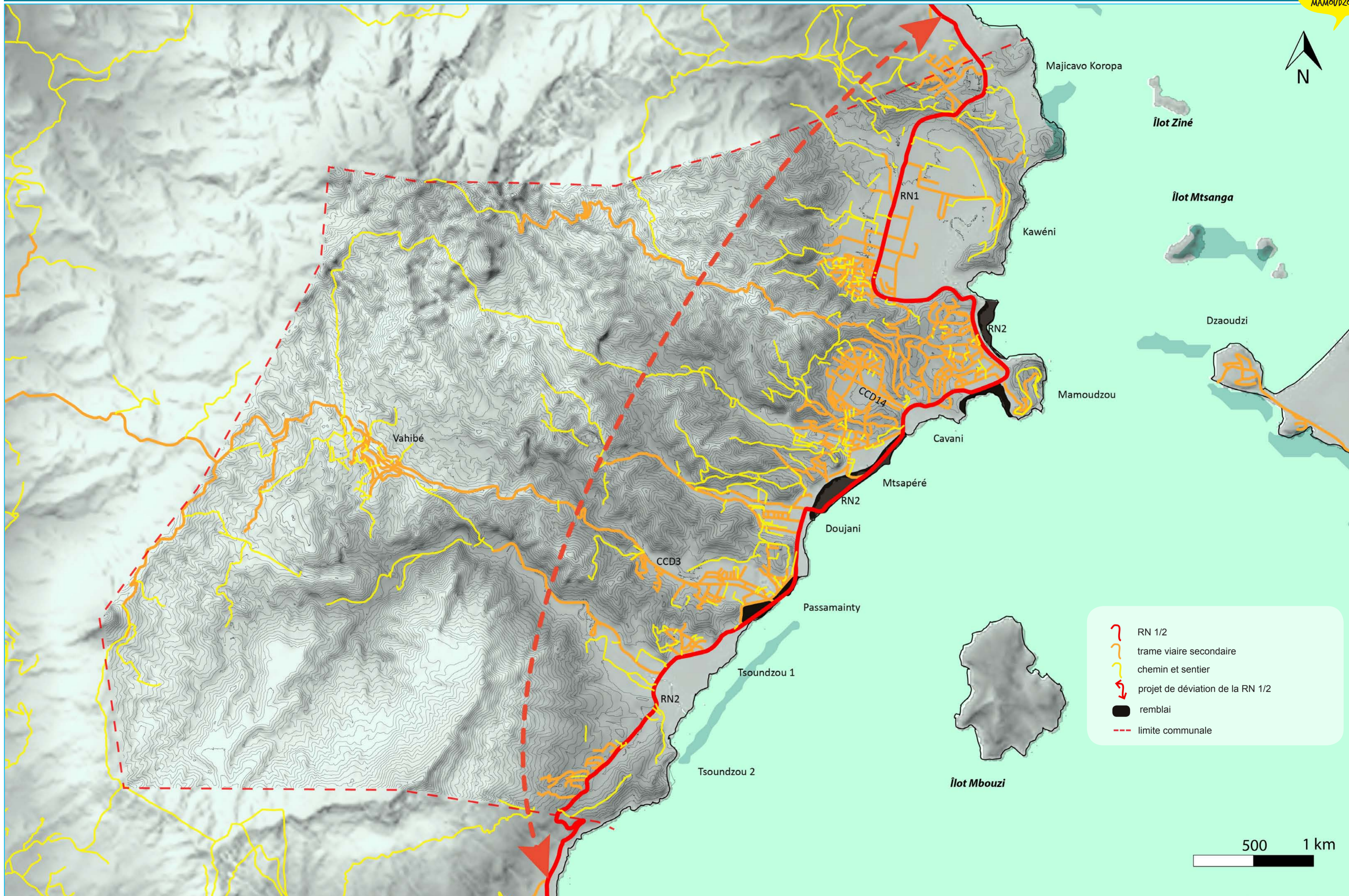
Maillage piéton : escalier, venelle ...



Liaison inter-quartier



Cheminements spontanées



Carte de la trame viaire

LA RN1-2

Étant la seule route à faire le tour de l'île, cette infrastructure est fortement fréquentée.

Elle est un vecteur essentiel de découverte du paysage littoral malgré son manque d'aménagement permettant de valoriser des points de vue remarquables du paysage ou des séquences urbaines.

Située sur une bande littorale mince mais sans relief sur la commune de Mamoudzou, elle est parfois localisée sur des terre-pleins.

Elle traverse un certain nombre de quartier ville sur la commune comme Tsoundzou 1 et 2 ou Kawéni ce qui posent quelques problèmes : sécurité piétonne, difficultés pour traverser la voirie et fragmentation de l'urbanisation, bruits, odeurs...

Cette infrastructure au vocabulaire routier sur une grande partie du territoire communal fragilise l'espace littoral et constitue une frontière qui a contribué à isoler les villages de leur rapport à la mer.

LES DYNAMIQUES DE DÉPLACEMENT ET LES ÉVOLUTIONS DE LA TRAME VIAIRE

Disparition d'une trame piétonne et uniformisation

Le phénomène de densification des quartiers tend à faire disparaître une certaine catégorie de cheminements piétons tels que les venelles, les escaliers.

Petit à petit la trame viaire s'uniformise par la suppression de ce maillage piéton qui parcourait le tissu traditionnel.

Une RN1-2 saturée sur la commune de Mamoudzou

Cette voie est régulièrement encombrée par des embouteillages. Saturée, elle mêle en effet la circulation locale, celle de transit et celle de l'accès/sortie de la barge à Mamoudzou. A cette circulation se rajoute, la circulation piétonne plus concentrée à Mamoudzou centre, près du marché et de la barge. Aujourd'hui, cette situation devient problématique avec le développement de la voiture individuelle.

On note que mise à part la barge reliant Grande-Terre à Petite-Terre, les déplacements par la mer restent quasi-inexistants, de même que les transports en commun.

Conflits d'usages et insécurité routière

De nombreux usagers utilisent la RN1-2 : le piéton, les deux roues, l'automobiliste, le conducteur de taxi, les vendeurs situés le long des routes....

Au regard du nombre d'utilisateurs qui se partagent l'espace, les conflits d'usages restent tempérés.

Les enjeux majeurs portent plus sur l'insécurité des piétons et des cycles.



Passage en déblai de la RN 1/2 au niveau de la pointe Mahabou
Source : Atelier Mahorais d'Architecture



Rocade de Mamoudzou en chantier- Source : Atelier Mahorais d'Architecture



Embouteillage vers Manguier Baobab

Rigidification du trait de cote

Pour gagner un peu de surface constructible au vu du relief escarpé et de la situation démographique, certaines sections du littoral (Mgombani, Mtsapéré, Passaminty) ont été remblayées, détruisant une partie des mangroves situées sur le territoire. Ces remblais ont donné lieu au passage d'une nouvelle RN1-2 prenant l'aspect de rocade en contournant les quartiers-villes.

Autrefois sinueux, le trait de côte s'est durci et simplifié par la création de terres pleins artificiels gommant la paysage d'interface et mouvant entre terre et lagon.



A gauche, rue principale de Mtsapéré avant le remblai

Source : Atelier Mahorais d'Architecture

A droite : vue actuelle

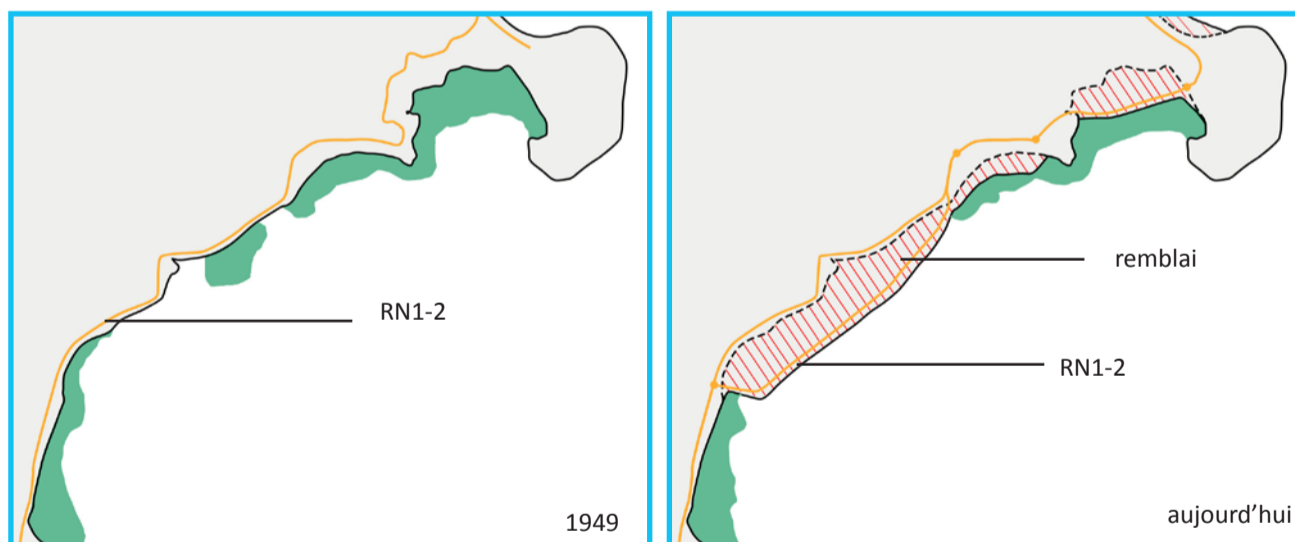


De haut en bas :

16Fi005 - Plage à Mamoudzou. ©ANTA.

Source : Archives départementales de Mayotte

En bas : vue actuelle



Rigidification du trait de côte

Le développement du réseau routier et l'ouverture à l'urbanisation

Le développement de la trame viaire peut d'une part stimuler une urbanisation non souhaitée et maîtrisée et d'autre part engendrer une urbanisation linéaire et un effet de mitage déstabilisant l'organisation traditionnelle de l'île constituée d'un habitat aggloméré.

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

> PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DE LA TRAME VIAIRE ET NOTAMMENT SES VENELLES PIÉTONNES QUI CONSTITUENT UNE RICHESSE DU TISSU MAHORAIS

> METTRE EN PLACE DES LIAISONS PIÉTONNES INTER-QUARTIERS ENTRE LES DIFFÉRENTS QUARTIERS-VILLES

> AMÉNAGER LA RNI-2 EN BOULEVARD URBAIN ET VOIE VERTE

> DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN

> MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS EN STATIONNEMENT

Le « tout voiture » est dénoncé avec un appel à la création de trottoirs, l'organisation des voiries dans les centres bourgs, des traversées de la RN sécurisées, des croisements matérialisés, une signalisation routière plus présente et des ralentissements organisés (zones 30,...).

La création et la sécurisation de parcours piétons est donc essentielle, surtout pour les trajets scolaires et rejoint le besoin d'éclairage public qui doit accompagner ces réaménagements. Les pistes cyclables sont, elles aussi, très présentes dans les réclamations.

3.3. LES ESPACES PUBLICS ET LES USAGES

Il existe une grande variété d'espaces publics à Mamoudzou.

LA RUE

C'est le lieu de passage mais aussi de rencontre des habitants du quartier. Cet espace est très fréquenté.

L'ARBRE À PALABRES

Cet arbre isolé est souvent remarquable. A la base du tronc, se dessine souvent un banc circulaire toujours à l'ombre.

Il ponctue les quartiers et il est commun de voir un habitant profitant de son ombre bienfaitrice.

LA PLACE DE LA MOSQUÉE

Il s'agit d'un lieu fréquenté par les hommes.

LA PLACE AU BORD DE LA RUE

Ces espaces sont appropriés en partie si ils se situent au plus près d'une rue ou d'une route, c'est à dire à proximité des lieux de vie et de passage.

LE TERRAIN DE FOOTBALL

Chaque quartier-ville possède quasiment son terrain de football. Il est un lieu privilégié situé sur un terrain plat.

Il fédère un grand nombre d'habitants qui se réunissent pour jouer ou pour regarder les parties...

LA PLAGE

C'est surtout un lieu de loisirs pour les enfants qui vont se baigner ou l'emplacement des voulés.

LE BORD DE LA RIVIÈRE

Il est très fréquenté par les femmes qui font la lessive et les enfants qui s'y lavent.

A ce titre, d'après la concertation, « la question de l'utilité des lavoirs n'est pas tranchée. Il est acquis que le lavage en rivière peut être considéré comme la persistance d'une pratique culturelle devenue plus rare mais pré-occupante du fait des produits employés. »

LES ZIARAS

Les lieux de culte aux esprits, lieux nommés ziara ou masimu, correspondent à d'anciennes pratiques religieuses en relation avec des esprits de la nature et/ou des esprits ancestraux. Si certains ziara se situent sur d'anciens sites d'habitat et sur des tombes et des ruines d'anciennes mosquées, beaucoup sont aussi attachés à des lieux où les manifestations des forces de la nature sont particulièrement sensibles: sur terre, arbres énormes, bassins dans les cours d'eau, embouchures des rivières, pointes et caps; en mer, passage des caps et des pointes, fosses sous marines.

(Source : d'après Sophie Blanchy, *La population de Mayotte et l'environnement; rapport de mission; 2000*)



La rue : lieu de passage et de rencontre



Arbre à palabres à Mamoudzou



La place de Tsoundzou 1 tournée vers la RN1-2



La lessive : moment de rassemblement des lavandières aux abords de la rivière



Le terrain de foot de Passamainty

LES DYNAMIQUES

Disparition des cours traditionnelles

L'organisation traditionnelle du tissu villageois permettait, par le biais de la shanza (cour), aux familles de se réunir et d'organiser des fêtes religieuses ou civiles. Aujourd'hui, avec la disparition de la shanza, ces lieux collectifs font défaut. La demande en espaces publics est alors devenue centrale.

L'espace public, une notion nouvelle

Il est encore difficile de cerner les nouveaux besoins de la population en matière d'espace public, cette notion étant récente. Les derniers aménagements publics n'ont pas toujours été une réussite.

Il est alors capital d'acquiescer une connaissance fine sur le fonctionnement et les usages de ces espaces dans leur fondement culturel.

D'après l'ARS, « la société traditionnelle et son organisation sociale ont des répercussions sur les espaces, leur occupation et les relations que chaque genre et âge leur porte. D'une société matrilineaire Mayotte garde, en effet, des pratiques et des rapports spécifiques, la force des femmes venant de leur possession de la terre et du bâti.

La différenciation espace public/espace privé est, quant à elle, toujours en partie liée à la sociabilité masculine des espaces publics, notamment autour de la mosquée et des gros manguiers ou badamiers. Les cours d'eau avaient et ont encore parfois des zones réservées aux hommes et aux femmes, les mangroves sont les résidences des djinns, tandis que les groupes de femmes, eux, ont besoin d'espaces dédiés pour leurs manifestations, préparation des mariages et expositions de leur artisanat.

Forte appropriation de l'espace

L'espace vide à l'intérieur des parcelles manquant du fait de la densification des parcelles, les espaces disponibles abandonnés, en friche ou parfois utilisés sont réquisitionnés et accaparés pour des fêtes familiales, des plantations, étendre du linge, stocker des déchets....

Le moindre espace sur la commune est utilisé.

Passage d'une ambiance de village à celle de ville

Le passage d'une organisation villageoise à urbaine peut se traduire par plus d'anonymat et un affaiblissement des liens sociaux. L'espace public est un maillon essentiel à ne pas oublier permettant de recréer du lien.

> RÉPONDRE A LA FORTE DEMANDE EN ESPACES PUBLICS**> ADAPTER LES ESPACES PUBLICS AUX BESOINS ET AUX USAGES DES HABITANTS****> PRISE EN COMPTE DE LA CULTURE ET DES TRADITIONS MAHORAISES DANS CHAQUE NOUVEAU PROJET D'ESPACE PUBLIC**

Espace public récent à Mamoudzou



Occupation de la place par le stationnement



Terrain de foot spontané occupant un espace indéfini



Appropriation des gabions



Occupation de la place de Tsoundzou1 par un mariage

SYNTHÈSE
DE LA
CONCERTATION

La question des espaces publics a été centrale dans les débats et a été largement développée. Elle a mis l'accent sur la pénurie généralisée d'espaces publics, les conflits d'usage actuels, l'absence de propreté, d'aménagement et d'appropriation par les habitants. Elle a souligné deux aspects : leurs vocation multiple tels que parkings, espaces ombragés, « espaces de respiration », espaces pour les vendeurs de fruits et légumes (pour lesquels beaucoup ont demandé une meilleure installation), ...et la nécessité de concevoir différents aménagements selon qu'ils sont destinés aux places pour les mariages, aires de jeux pour les enfants, parcs urbains, terrains de sports, ...de les dédier donc à chacun des besoins et les aménager en conséquence.

Ces espaces se sont vus confiés les rôles essentiels de préservation du lien social et intergénérationnel et de la culture mahoraise, rôles également des équipements publics qui, pour l'instant, présentent nombre de dysfonctionnements, sont souvent très vite dégradés ou, pour le moins, se montrent peu attractifs. Une forte demande d'étude préalable et concertée émane des remarques enregistrées, afin que ces équipements répondent à une demande et aient des chances d'être respectés. Leur entretien, gestion et gardiennage sont apparus comme un préalable incontournable pour leur pérennisation.

Les paysages sacrés doivent faire également l'objet de respect et protection, car moins développés et mis en avant dans les débats, ils n'en restent pas moins présents et pour l'instant indissociables de la culture mahoraise.

3.4. LA TRAME VÉGÉTALE

LE VÉGÉTAL DANS LA VILLE

Le végétal dans la ville est présent sous forme différente :

L'arbre isolé

Quelques sujets souvent remarquables sont disposés çà et là dans l'espace public, sur un rond point, sur une place, à un carrefour, là où la trame viaire possède une sur largeur... Parfois arbre à palabres, ces végétaux sont souvent des espèces nourricières. On note une forte proportion de manguiers.

L'arbre d'alignement

Quelques alignements existent sur la commune mais ils sont inhabituels. Ce dispositif végétal est surtout présent dans les quartiers d'habitat planifié (par exemple à Doujani, le long des ruelles) ou le long des nouvelles rues et nouveaux bâtiments.

La végétation ornementale

Elle est peu présente et ne fait pas partie des pratiques des mahorais. La végétation a avant tout un rôle utilitaire à Mayotte (s'alimenter, se protéger du soleil, construire...) qui prime sur l'esthétique. Il existe tout de même quelques lieux plantés et fleuris dans les quartiers des opérations SIM ou par exemple le long des rampes menant à la Mairie et au Conseil Général à Mamoudzou.

Les cimetières

Les cimetières souvent plantés participent fortement à la présence du végétal dans la ville

Les cultures vivrières

C'est surtout cette typologie de plantation qui constituait la grande partie du végétal en ville. Aujourd'hui, faute de place ces cultures se retrouvent reléguées aux limites de la ville et forment une sorte de ceinture verte autour de l'urbanisation.

Quelques « dents creuses » ou espaces vides à l'intérieur de la ville sont encore occupés par ces jardins vivriers.

Les boisements reliques

Il s'agit des boisements qui n'ont pas été défrichés pour les besoins de l'urbanisation.

Ces derniers se situent là où les pentes ne permettent pas l'urbanisation : sur les versants abrupts des collines ou des crêtes.

A Mamoudzou, cette végétation a été préservée sur la pointe Mahabou et le « rocher » de Tsoundzou2.

LES DYNAMIQUES

Disparition progressive de cette imbrication entre le végétal et le bâti

Du fait de la densification, les cœurs d'îlot autrefois occupés par les cultures vivrières tendent à disparaître. Le végétal d'accompagnement du bâti qui fournissait de l'ombre et qui donnait une ambiance de « ville jardinée » s'amenuise petit à petit.

L'aspect de la ville est beaucoup plus minéral et les rues manquent d'ombre. Les clôtures qui délimitaient l'espace privé de l'espace public en matériaux naturels (bambous, cocotiers...), aujourd'hui en tôle ou en béton viennent se rajouter à ce phénomène de « minéralisation » et de « durcification » de l'urbanisation.

La ville sans liant végétal s'intègre moins bien aux paysages mahorais caractérisés par ces camaïeux de vert.

Pression foncière des crêtes et des pointes boisées

L'environnement végétal renvoie également aux crêtes et aux pointes du littoral qui séparaient il y a encore quelques années les villages. Aujourd'hui, du fait de l'explosion démographique et du manque de place pour le développement urbain de la commune, les sites de crête sont convoités ainsi que les pointes du littoral.

Toutefois, les versants des crêtes étant souvent abrupts, l'urbanisation est alors limitée au relief plus doux des crêtes.

Peu de prise en compte du végétal existant dans les futurs projets d'aménagement

Les nouveaux projets d'aménagement prennent peu en considération le végétal existant. Faisant partie du site et contribuant à son identité, il pourrait pourtant contribuer à une meilleure intégration des aménagements dans le paysage et fournir immédiatement de l'ombre aux usagers...

> MAINTENIR, RESTAURER ET DÉVELOPPER UNE OSSATURE VÉGÉTALE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE

> SOUTENIR LE MAINTIEN DES « COUPURES VERTES » ENTRE QUARTIERS-VILLES

> IDENTIFIER ET PRÉSERVER LES SITES D'INTÉRÊT PAYSAGER

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

La présence du végétal, le reboisement et la présence d'arbres et de fleurs fait l'unanimité, en accordant une place essentielle aux arbres « nourriciers », arbres fruitiers d'abord (sauf près des écoles) mais aussi arbres générateurs de l'ombre qui fait défaut le long des parcours piétons et sur les places.

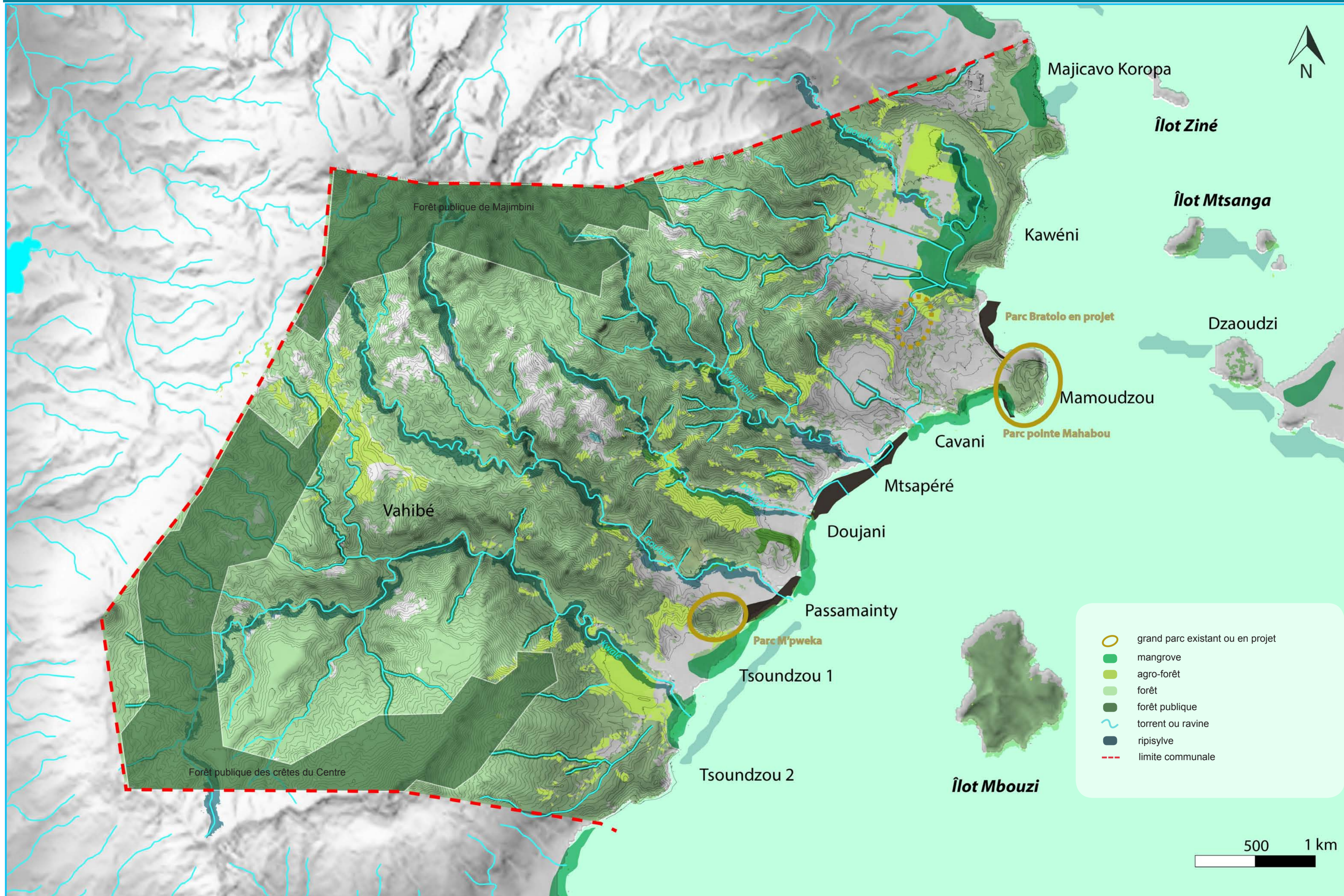
Les plantations (menées en concertation avec le Conservatoire du littoral) doivent prévoir l'entretien, mais aussi et dès l'abord des « outils » pour lutter contre le vol et les dégradations des jeunes pousses.



Imbrication bâti / végétal encore perceptible à Cavani



Parcelle cultivée à l'intérieur de la ville



Carte des principales «respirations vertes»

3.4.2. L'AGRICULTURE

Agriculture urbaine

L'agriculture à Mamoudzou se situe aux portes de ses quartiers-villes et parfois même à l'intérieur du tissu urbain. Il n'est d'ailleurs pas extraordinaire de croiser des chèvres ou des zébus dans la ville ou d'observer quelques cultures vivrières qui se situent dans les moindres recoins disponibles de la ville.

L'imbrication de l'agriculture et de la ville est une caractéristique forte sur la commune de Mamoudzou qui mélange ruralité et urbanité. Il en résulte des contrastes étonnants caractérisant son identité.

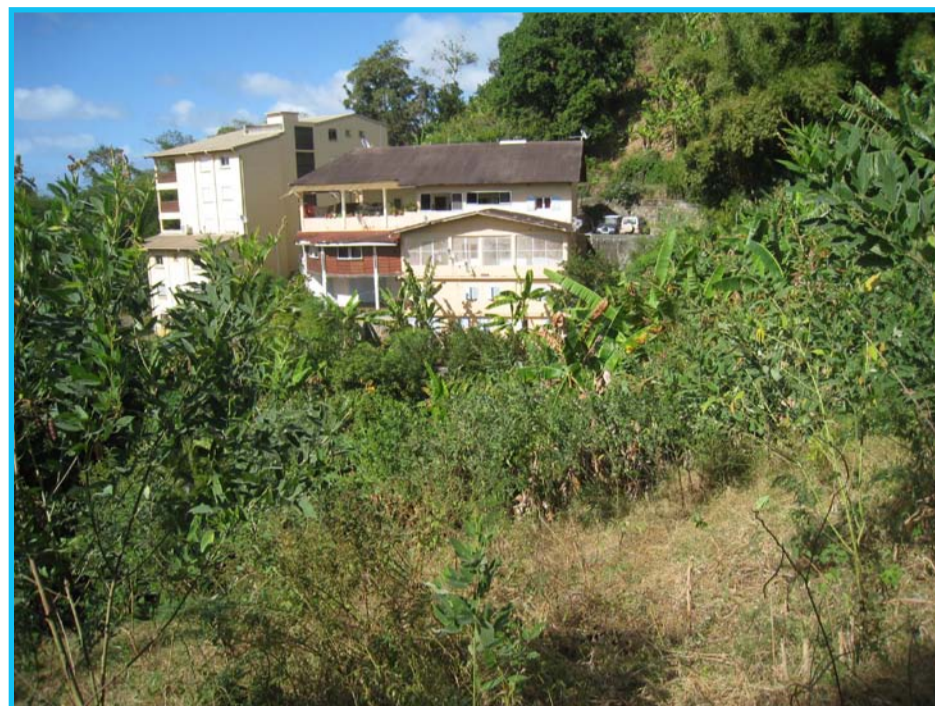
Typologie de cultures

L'agriculture que l'on peut qualifier d'urbaine à Mamoudzou est essentiellement composée d'une agriculture vivrière qui occupe les pentes au contact de la ville et de cultures maraîchères rares qui se situent dans la plaine de Kawéni et dans le fond de la ravine de la rivière Kwalé.

L'agro-forêt (cf définition partie 1) et le maraîchage forment une ceinture verte qui entoure la conurbation de Mamoudzou



Agro-forêt à l'intérieur de la ville à Passamainty



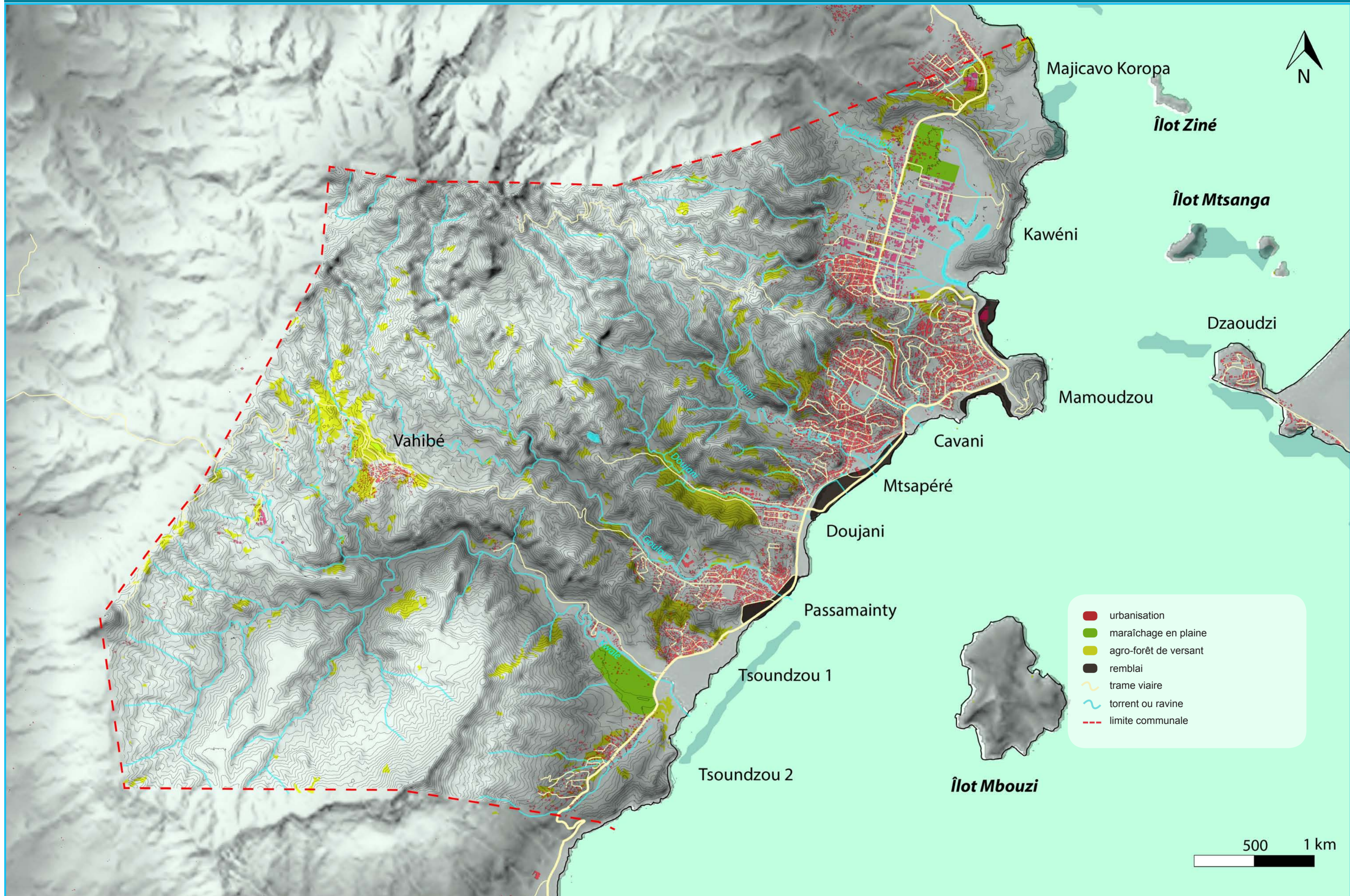
Agro-forêt sur les hauteurs de Mamoudzou et Kawéni, non loin de la route de la Convalescence (ambrevades en premier-plan)



Agro-forêt sur les hauteurs de Cavani - Nombreux manguiers.



Agro-forêt le long de la ripisylve à Passamainty



Carte de l'agriculture

DYNAMIQUES

Le maraîchage en pleine expansion

Celle-ci est en pleine croissance en raison de l'évolution des habitudes alimentaires. Des produits de contre-saison se développent sous serres. La surface de serres agricoles a ainsi augmenté de 47 % entre 2009 et 2012. (Source : CAPAM)

Des parcelles de plus en plus isolées, sur des pentes de plus en plus fortes

Il y a quelques années, l'agro-forêt se situait au plus près des habitations, à l'intérieur même des parcelles où à proximité immédiate des villages. La population étant de plus en plus nombreuse, et l'urbanisation ayant consommée les meilleurs terrains, l'agriculture se retrouve rejetée aux confins de la ville, sur des pentes de plus en plus fortes et des parcelles difficilement accessibles. La densité de routes et de pistes rurales est faible.

L'extension de l'urbanisation conduit par répercussion à une augmentation très importante de l'espace cultivé. L'agriculture étant extensive à Mayotte, la surface agricole est toujours bien supérieure aux surfaces urbanisées.

Par conséquent, la plupart des ménages habitent loin de leur lieu d'exploitation. La distance moyenne à parcourir pour les producteurs est de 3 kilomètres, le plus souvent à pied !

Dans ces conditions, les pertes sur culture sont très importantes. Les pratiques culturales restant les mêmes sur des pentes plus sensibles au ruissellement, les risques d'érosion augmentent.

La consommation par la ville des meilleurs terrains agricoles

L'agriculture de plaine, où se situent le maraîchage est rare sur la commune.

Ces terrains souvent très fertiles sont concurrencés par l'accroissement de l'urbanisation. C'est le cas notamment à Kawéni où les derniers tènements plats recouverts par les cultures maraîchères sont en proie au développement de la zone industrielle.

La disparition de ces terrains les plus productifs va à l'encontre des principes de développement durable

La baisse de la fertilité des sols

Les cultures vivrières étaient implantées après défrichage et brûlis, puis après une période de production de 3 à 4 ans, les terrains étaient laissés en jachère pendant une longue période (15 à 20 ans). La présence d'un couvert végétal permettait de limiter l'érosion. L'agro-forêt, de part son mode de production extensif était un système de production durable. Aujourd'hui, la pression foncière conduit les producteurs à réduire le temps de mise en jachère voire d'exploiter les terres de manière continue...

Cette intensification de la production entraîne une baisse de la fertilité des sols et augmente le processus d'érosion.

> MAINTENIR UNE AGRICULTURE ET PRÉSERVER DES TERRAINS DÉDIÉS AUX PORTES DE LA VILLE



Maraîchage dans la plaine de Kawéni en contact avec la mangrove



L'agro-forêt à la conquête des versants et de l'arrière-pays

LES MILIEUX NATURELS

Introduction

Qu'il s'agisse de la flore ou de la faune, les études récentes sur la commune de Mamoudzou ont mis en évidence sa forte anthropisation, les milieux naturels stricto sensu en dehors des forêts publiques et des mangroves se limitant le plus souvent aux ripisylves. Seuls quelques petits secteurs rocheux ou très escarpés peu propices à l'agriculture forment des îlots de sensibilité moyenne à forte en dehors des ripisylves.

Concernant l'intérêt des milieux, en dehors des forêts publiques (cf carte page 59 : forêts publiques des crêtes du centre et de Majimbini) qui présentent une richesse remarquable, ce sont les ripisylves qui présentent en moyenne la plus grande richesse floristique et faunistique en raison de la présence d'eau, au moins une partie de l'année, et d'une stratification des végétaux, des herbacées aux grands arbres, qui est favorable à une plus grande diversité d'espèces animales et végétales, lesquelles espèces présentent par ailleurs un taux d'indigénat supérieur à celui des espaces cultivés.

Au sein des espaces anthropisés (cultures, friches, recrûs), un gradient Est-Ouest a été noté sur la commune. Ce gradient de richesse floristique et faunistique marque de façon logique la dégradation progressive des milieux lorsque l'on se rapproche des villages, les espaces les plus sensibles se trouvant à l'Ouest de la commune en remontant vers les espaces plus agroforestiers et forestiers des contreforts des Monts Mtsapéré, Combani et Maévadoani.

Concernant les espèces patrimoniales floristiques (espèces protégées) et faunistiques (espèces menacées à l'échelon mondial et espèces endémiques à Mayotte et aux Comores) leur distribution est étroitement liée aux ripisylves qui constituent des corridors écologiques très efficaces. Ceux-ci permettent en effet de relier les espaces les plus dégradés en périphérie immédiate des villages aux espaces protégés des hauteurs du relief (forêts publiques) et assurent par cette connexion le maintien de nombreuses espèces patrimoniales jusqu'aux portes des villes. Les forêts publiques situées sur les hauteurs jouent ainsi le rôle de réservoir d'espèces, les rivières et ripisylves constituant les « tuyaux » qui permettent d'irriguer les espaces situés en contrebas.

Si l'on ne tient pas compte des forêts publiques gérées par l'Office National des forêts, les enjeux principaux sur la commune portent donc sur le maintien de la continuité des ripisylves afin de conserver la connectivité des milieux entre l'amont (forêts publiques) et l'aval (littoral) de la commune. Cette connectivité est prépondérante pour le maintien de nombreuses espèces.

Les mangroves constituent également un habitat précieux mais elles subissent de fortes pressions anthropiques (remblayage, défrichement,

La forêt

Deux forêts publiques se trouvent sur la commune de Mamoudzou : celle de Majimbini et celle des crêtes du centre (Mlima Combani et Mlima Maévadoani). Ces dernières d'une surface de 1256 ha sur la commune présentent un fort intérêt écologique, avec de nombreuses espèces endémiques rares aussi bien au niveau de la flore que de la faune, jouent aussi un rôle très important dans l'alimentation en eau potable de l'île. En effet, de nombreux captages se trouvent sur les bassins versants de la montagne Majimbini et des crêtes du Centre : captages de la rivière Bouyouuni, retenue collinaire et captages de Combani, captage de la rivière Gouloué, captages de la rivière Kwalé, captage de la rivière Longoni et forages de la plaine de Kawéni. Il s'agit donc de périmètres à fort intérêt patrimonial et fonctionnel sur le plan écologique. Ces réserves constituent également des paysages de qualité pour les reliefs de la commune.

Ces réserves qui sont la propriété de l'Etat et du Conseil Général sont soumises au régime forestier qui proscrit tout défrichement sur leur emprise.



Gradient de cultures : agroforesterie-forêt

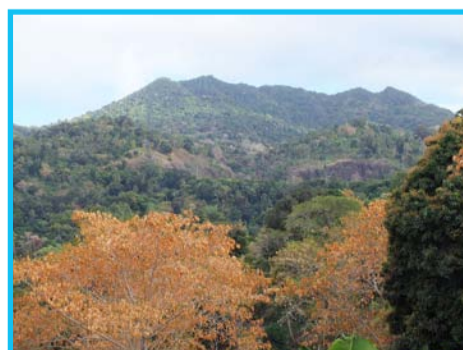
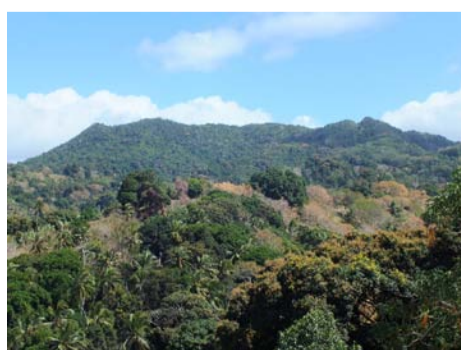


Vue des hauteurs de Mamoudzou en direction du Mont Combani

dépôt d'ordures ...). Soumises au régime forestier, elles ne possèdent aucune protection réglementaire aujourd'hui. Au même titre que les ripisylves, elles représentent de forts enjeux de préservation.



Forêt publique de Majimbini



Mont maévadoani

La ripisylve

Il s'agit d'un type de forêt particulier, généralement constitué d'espèces particulières qui nécessitent la présence d'humidité dans le sol tout le long de l'année et qui forment des « forêt galeries » au dessus des cours d'eau.

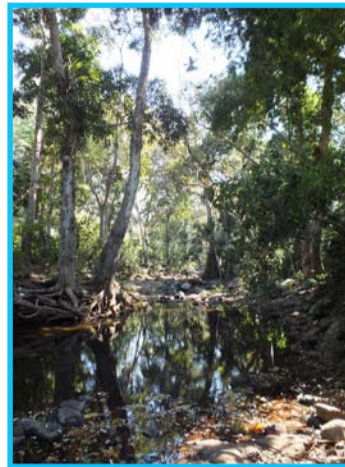
Les ripisylves peuvent être composées principalement d'espèces indigènes (*Erythrina fusca*, *Barringtonia racemosa*...) dans les secteurs peu dégradés ou d'espèces exotiques naturalisées (manguiers, badamiers, bambous...) dans les ripisylves secondarisées aux abords des zones urbanisées.

Les ripisylves, outre leur rôle très important de corridor écologique, permettent également de préserver la ressource en eau des rivières et confortent les berges en évitant leur érosion.

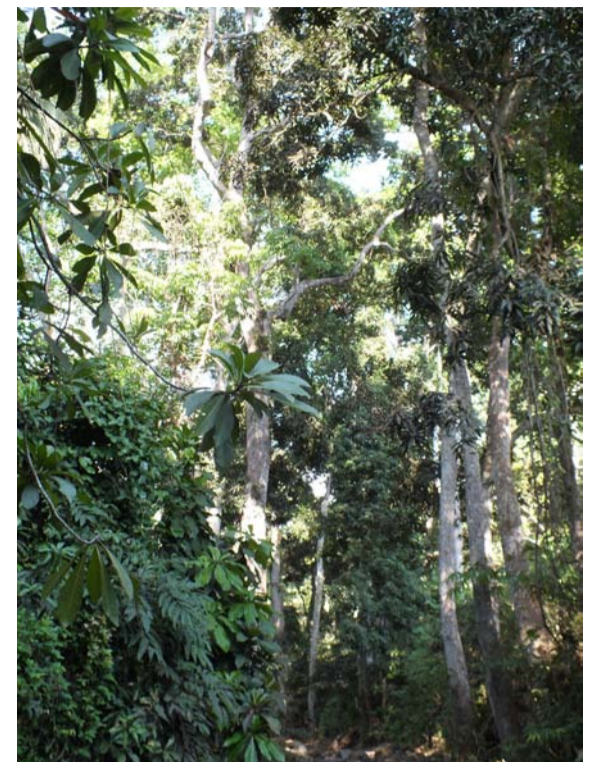
Enfin, elles marquent visuellement les cours d'eau dans le paysage agricole ou urbain en surlignant leur linéaire d'une trame arborée verte visible de loin. Les principales ripisylves de la commune de Mamoudzou sont celles des rivières (du nord au sud) Kaouénilajolie, Majimbini, Gouloué et Kwalé.



Ripisylve de la Gouloué



Ripisylve Majimbini



Ripisylve Kaouénilajolie

La mangrove

Il s'agit d'une formation forestière située sur le littoral, dans la zone de balancement des marées (zone intertidale), soit dans les baies envasées soit, à proximité des estuaires. Sur la commune de Mamoudzou, le littoral est très largement occupé par cette formation puisque 57% du linéaire de côtes est bordé de mangroves.

Si la diversité floristique des mangroves est très faible avec seulement sept espèces de palétuviers à Mayotte, leur diversité faunistique, surtout marine, est remarquable car elles abritent les stades juvéniles de nombreuses espèces de poissons et crustacés qui trouvent refuge et nourriture au sein de leurs entrelacs de racines. C'est cette dernière fonction qui leur vaut le titre de « nurseries » à poissons. On note également une grande diversité de l'avifaune.

Elles jouent également un rôle paysager indéniable dans les secteurs où elles bordent la route nationale mais ont souvent été détruites dans le passé pour asseoir des rocaudes ou terre-pleins gagnés sur la mer à Mgombani et de Mtsapéré à Passamainty.



Mangrove de Mgombani



Mangrove de Kawéni



Mangrove du Baobab



Mangrove de Tsoundzou

Les plages

Compte tenu de la prédominance des secteurs côtiers très envasés occupés par de la mangrove, le littoral de Mamoudzou présente peu de plages. La principale est la plage de Hamaha (dite également « plage du pendu »), la seconde étant une plage créée au sein de la mangrove de Passamainty au lieu dit Dinga Dingani



Plage de Hamaha



Plage de Dinga Dingani

Le lagon

Le lagon entourant la commune de Mamoudzou est occupé par de nombreux îlots inhabités qui créent une animation à l'horizon et rompent sa monotonie.

Les dynamiques

Déforestation et consommation des milieux naturels par l'agriculture

D'une façon générale, la déforestation de Mayotte qui a débuté avec les domaines coloniaux du 19ème siècle a atteint son maximum il y a quelques décennies. La première série de photographies aériennes de 1949 est à ce titre très parlante car l'on se rend compte qu'à l'exception des principaux sommets de l'île, tout ou presque est cultivé durant cette période. Au cours des années 80-90 s'installe une certaine déprise agricole liée principalement à l'abandon de la culture du riz pluvial très consommateur d'espace qui est remplacé par des importations subventionnées par l'Etat. Les friches et recrûs forestiers progressent durant cette période, puis à la fin des années 1990 l'arrivée massive d'immigrés des îles voisines sur le territoire entraîne la remise en culture progressive de ces surfaces pour l'installation de cultures vivrières.

(cf photographies aériennes de Mamoudzou de 1949, 1969, 1989 et 1997 page 41)

Urbanisation des espaces naturels

L'urbanisation directe d'espaces naturels concerne principalement les mangroves et le lagon car les autres milieux terrestres passent d'abord par une phase d'exploitation agricole très longue avant d'être finalement urbanisés.

Sur la commune de Mamoudzou, l'urbanisation du quartier de Mgombani et la création du terre plein de Mtsapéré à l'arrière de la rocade de la RN2 se sont fait au détriment de la mangrove et du platier récifal (certes très envasé) au cours des années 1990-2000. Si ces pratiques tendent à disparaître, il n'en reste pas moins que dans l'esprit de nombreuses personnes, il est moins contraignant de s'attaquer à des milieux naturels pour étendre la ville. Heureusement, la législation de plus en plus contraignante limite désormais beaucoup les possibilités de réaliser de telles opérations.



Remblai mangrove Mgombani



Remblai mangrove Mtsapéré

Problématique des espèces invasives

La problématique des espèces invasives se pose aussi bien au niveau de la flore que de la faune et dans les espaces naturels ou urbanisés et elle croît rapidement.

Si la prolifération du rat noir ou du corbeau pie dans les espaces urbanisés ne menace pas les paysages de Mamoudzou, ils contribuent néanmoins à une dégradation générale de la perception de l'environnement urbain. Les pestes végétales quant à elles, contribuent à la perte de diversité biologique à l'échelle de la commune. Ces pestes désormais très nombreuses (corbeille d'or, *Clidemia hirta*, avocat marron, vigne marronne, acacia mangium...) s'attaquent aussi bien aux dernières reliques de forêt naturelle qu'aux espaces agricoles qui sont de plus en plus difficiles à entretenir.



Plantation d'Acacia mangium



Padzas des hauteurs de Mamoudzou



Bidonville de Kawéni

Problématique de l'érosion et du ravinement des terres

Si l'existence des padzas (bad lands) résulte principalement de la pédogénèse et du climat de Mayotte, il n'en reste pas moins vrai que certaines pratiques agricoles contribuent à empêcher leur végétalisation, ne serait-ce que par des graminées ou des fougères, qui limitent l'érosion des sols en les couvrant. Ces pratiques de pastoralisme et de brûlis perdurent malgré les campagnes de sensibilisation et de répression qui sont menées par la DAAF.

Une autre source d'érosion existe en zones urbaines. Il s'agit des constructions précaires (bidonvilles) qui s'établissent sur des versants très escarpés en périphérie des villes et avec des techniques de terrassement et de construction qui ne prennent pas en compte les risques d'érosion et de glissement de terrain. Les cheminements d'accès à ces quartiers qui ne sont pas revêtus contribuent également à l'érosion générale des secteurs concernés.

Problématique de l'évolution du trait de côte et de la montée des eaux

L'évolution du trait de côte sous les effets conjugués de l'érosion (naturelle) et de la montée des eaux résultant du réchauffement climatique est déjà en cours à Mamoudzou. Si sur le secteur de Hamaha ce phénomène a été accéléré par les prélèvements du sable destiné à la construction dans les années 70-80, sur d'autres secteurs, comme sur le littoral de Tsoundzou 1, le recul se fait déjà au détriment de la mangrove qui régresse rapidement. Les prévisions de montée généralisée des eaux étant toujours d'actualité, il est probable que ces phénomènes d'érosion et de recul du trait de côte concerneront rapidement d'autres secteurs de la commune dans les années qui viennent.

La mangrove reste un stabilisateur efficace contre l'érosion.



Disparition du sable sur la plage d'Hamaha



Erosion mangrove de Tsoundzou 1



Erosion de la côte Hamaha en 2002



Lavandières dans la rivière Gouloué

Pollution des rivières et du lagon

Le phénomène de pollution des rivières et du lagon est très préoccupant dans toutes les zones urbaines de Mamoudzou. Il est en effet flagrant de constater que les cours d'eau servent d'émissaire pour les effluents domestiques et aussi de décharge de proximité. La pratique du lavage du linge en rivière est également très importante dans toutes les rivières péri-urbaines. Ces pratiques contribuent à une dégradation particulièrement avancée de la qualité des cours d'eau sur l'ensemble de la commune.



Déchets rivière Gouloué 2



Problématique des déchets en général

La problématique des déchets est d'une acuité particulière à Mayotte et plus encore à Mamoudzou qui voit sa population renforcée de très nombreux employés affluant de toute l'île dans la semaine. Par ailleurs, l'apparition du plastique et des canettes qui se retrouvent à l'embouchure des rivières a considérablement aggravé la situation. Ils font en effet parti des polluants les plus persistants.

Les mauvaises habitudes consistant à se débarrasser des déchets sans les jeter dans une poubelle sont encore très présentes.



Déchets au débouché d'un caniveau à Kawéni



Déchets en contrebas de la RN2 à Mgombani

- > A TRAVERS LES RAVINES, MAINTENIR DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES
- > PRÉSERVER LA MANGROVE NOTAMMENT POUR SON RÔLE DE STABILISATEUR DU TRAIT DE CÔTE
- > PROPOSER UNE PALETTE VÉGÉTALE ADAPTÉE AU TERRITOIRE – SENSIBILISATION DE LA POPULATION SUR LES PLANTES INVASIVES

SYNTHÈSE
DE LA
CONCERTATION

La pollution que ce soient des rues, des rivières et cours d'eau ou du lagon est omniprésente et une des préoccupations majeures qui appelle une politique de lutte contre les déchets, associant sensibilisation des habitants et meilleurs services rendus, organisation du ramassage. La survivance des lessives et baignades des enfants en rivière est interrogée et demande là aussi des réponses concertées.

L'absence de schéma d'eau potable et d'assainissement entraîne des préoccupations et nuisances qui renvoient aux caniveaux bouchés, zones inondées, canaux à ciel ouvert dangereux, odeurs, eaux stagnantes,...

4. MAMOUDZOU : UNE IDENTITÉ PLURIELLE ISSUE DE SES QUARTIERS- VILLES

4. MAMOUDZOU : UNE IDENTITÉ PLURIELLE ISSUE DE SES QUARTIERS-VILLES

échelle (5000e)

LA STRUCTURE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le territoire de la commune de Mamoudzou se lit de deux manières différentes, suivant que l'on arpente le territoire d'Est en Ouest, ou de Nord au Sud :

- d'Est en Ouest, du lagon vers l'intérieur des terres, on distingue assez nettement une organisation en bande ou en strate :

- la strate du lagon aux couleurs changeantes en fonction des marées très importantes à Mayotte par rapport aux autres îles de la région

- la strate des mangroves réparties de manière discontinue au niveau des estuaires dans la zone de balancement des marées, appelée estran

- la strate de l'urbanisation et la RN 1 et 2, qui se situe au plus près de la mangrove parfois sur des sections constituant des zones remblayées sur le lagon

- la strate de l'agroforêt qui se mêle relativement à l'urbanisation mais qui se développe surtout en direction de l'intérieur des terres. Elle forme une sorte de ceinture agricole se situant à l'interface entre l'urbanisation et la forêt

- la strate de la forêt qui recouvre les deux points culminant de la commune : le mont Combani et le mont M'tsapéré.

- sous l'angle de la géomorphologie, prononcée à Mayotte et notamment sur le territoire communal de Mamoudzou où l'on peut discerner deux typologies de relief : **le cratère et la ravine**.

Ces formes du relief conditionnent deux grands types d'organisation, respectivement concentrique (exemple : Cavani) et linéaire (exemple : Passamainty).

C'est surtout sous l'angle de la géomorphologie que les différentes unités paysagères ont été déterminées, pour des raisons de perceptions. Sur le terrain, les deux typologies de relief énoncées précédemment sont très visibles, notamment leurs lignes de crête qui constituent des limites visuelles marquées.

Par ailleurs, historiquement, les différents villages peuplant le territoire se situaient soit à l'embouchure d'une ravine, soit dans un cirque, le relief, à cet époque, dictant fortement l'occupation des sols, la forme des villages et des rues ou la situation des plantations dans les plaines...

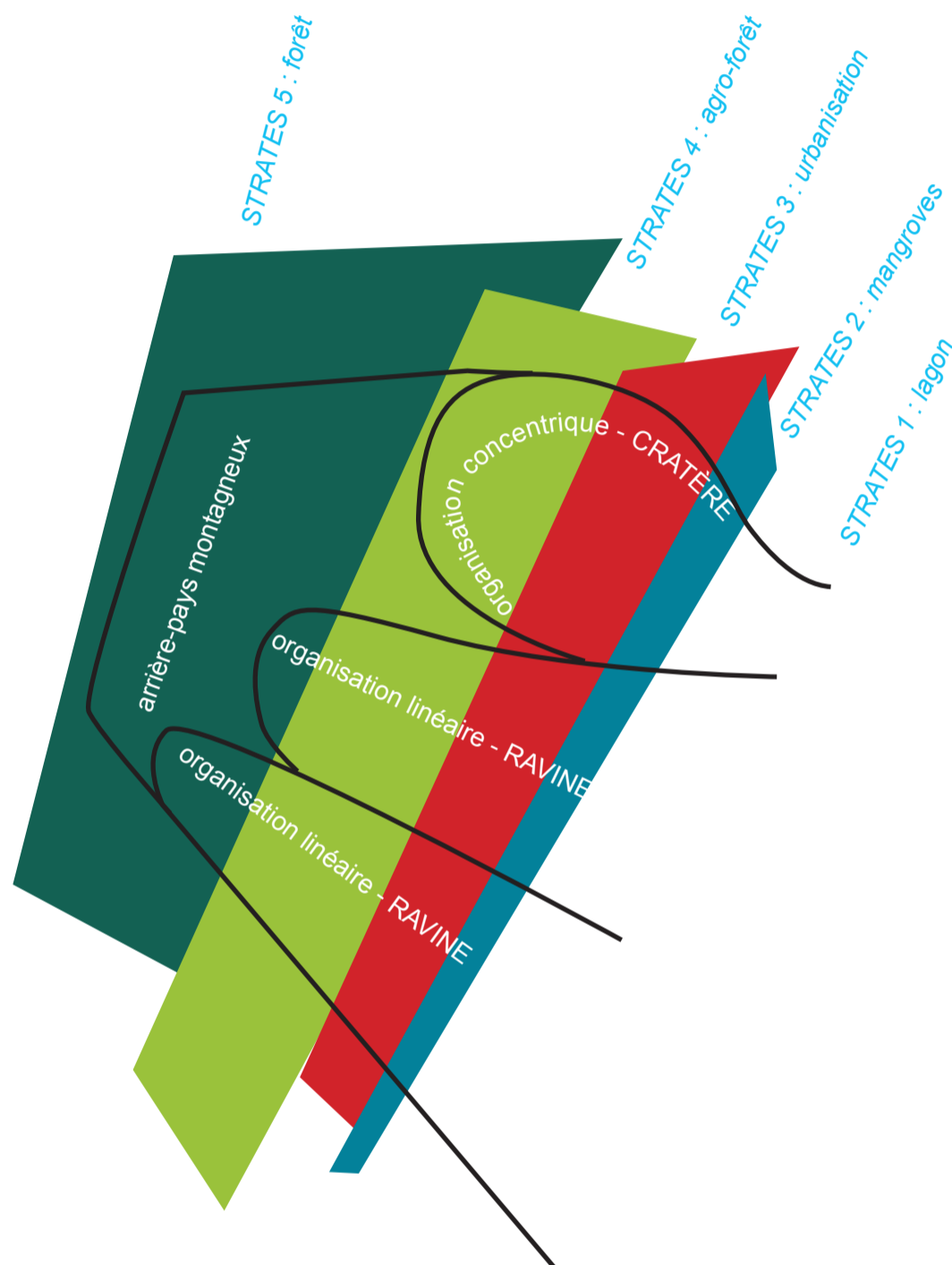
PRÉSENTATION DES 8 UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE

Les limites des unités paysagères sont les lignes de crête des différentes ravines et cratères (ou cirques) visibles sur le terrain. Elles sont plus ou moins marquées. Les lignes de crêtes orientées d'Est en Ouest sont plus franches que celles dirigées du Nord au Sud qui s'apparente à des paliers ou des marches de plus en plus hautes en direction de l'arrière-pays.

Les unités paysagères déterminées correspondent à **des bassins visuels homogènes** d'un point de vue de l'organisation de l'habitat, de l'agroforêt, de la trame viaire...

Huit unités paysagères ont été déterminées, du Nord au Sud : le cirque de Kawéni, le promontoire de Mamoudzou, le cirque de Cavani, les vallons de Msapéré-Doujani, la ravine de Passamainty, la dépression de Tsoundzou 1 et sa ravine, le village-rue de Tsoundzou 2, Vahibé et l'arrière-pays.

Ces 8 unités correspondent aux **quartiers-villes** qui composent la commune de Mamoudzou. Ces derniers, témoignent de **L'IDENTITÉ PLURIELLE DE LA COMMUNE QU'IL S'AGIRA DE RÉAFFIRMER**.

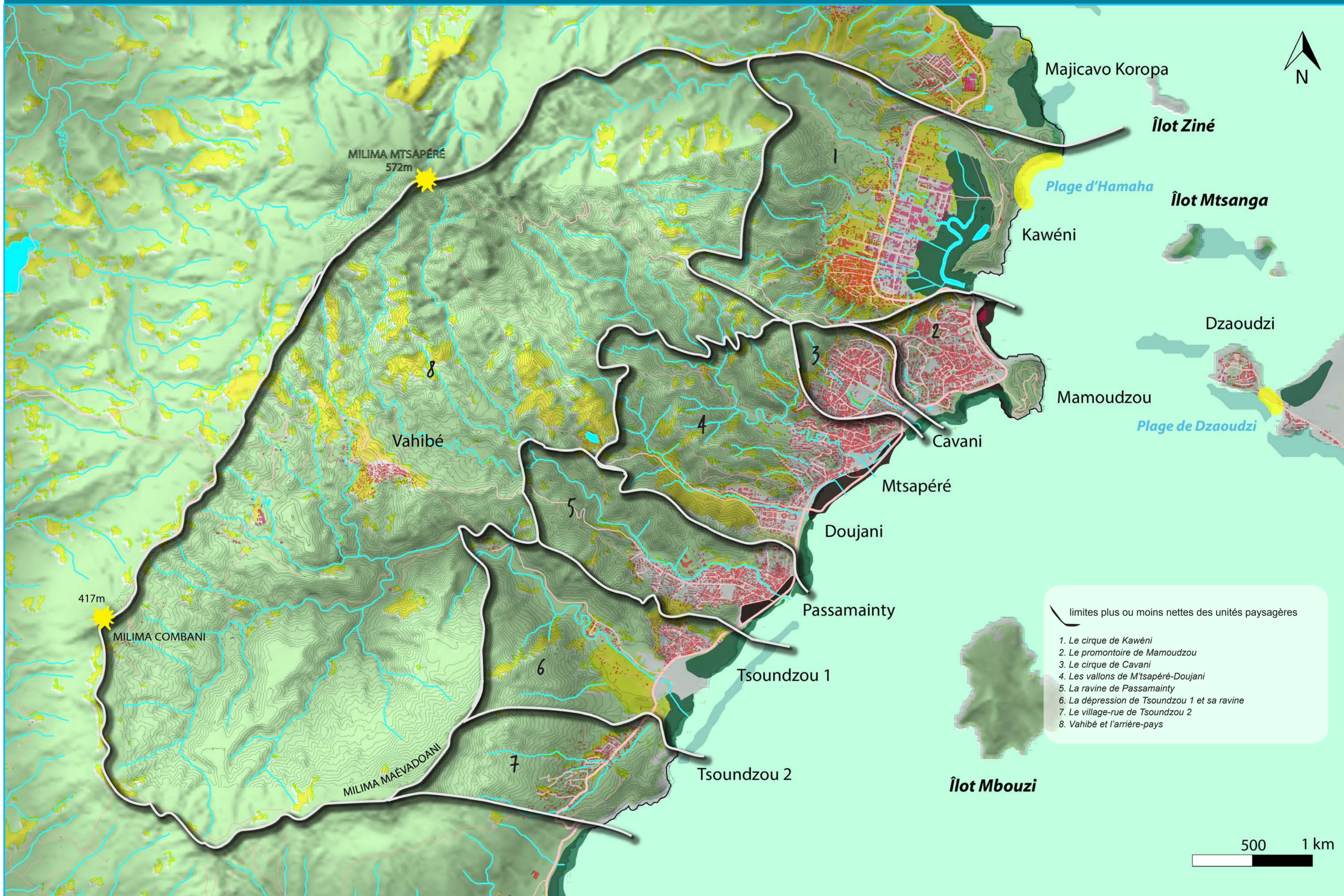


REMARQUES :

Les cartes de diagnostic qui suivent ont été réalisées à partir :

- de données de terrain
- et d'analyses issues de différents documents (cf bibliographie)

Les données extraites du repérage sur le terrain comme celles portant sur les arbres remarquables ou les espaces publics ne sont pas exhaustives. L'objectif a été surtout d'amorcer une démarche de repérage du patrimoine arboré et de recensement des espaces publics pour mieux les protéger et en analyser les manques et potentialités.



Carte de présentation des unités paysagères de la commune

4.1. LE CIRQUE DE KAWÉNI

CARACTÉRISTIQUES (atouts ou points noirs)

Relief et maillage vert-bleu

- une géomorphologie remarquable : un vaste cirque dont le fond constitue l'une des plus grandes plaines de Mayotte
- la présence d'une agriculture de plaine rare sur la commune : le maraîchage
- la mangrove de Kawéni et sa situation particulière dans une lagune semi-fermée par un bras de terre qui se recourbe, véritable singularité paysagère créant un univers remarquable: la pointe Hamaha
- une succession de cours d'eau tous orientés d'Ouest en Est, peu lisibles et valorisés
- la ripisylve de Kawénilajoli qui serpente à l'intérieur de la ville, véritable «corridor écologique»
- la présence d'une belle parcelle peuplée de manguiers à côté du collège K2
- la présence de cocoteraies reliques sur le pourtour Nord du cirque qui ont comme effet d'animer et de diversifier la silhouette végétale à cet endroit
- L'entité naturelle de la pointe Hamaha qui constitue une respiration nécessaire dans Kawéni et qui malheureusement est également un lieu de décharge sauvage

Lieux d'intérêt paysager, patrimoine bâti et vues remarquables

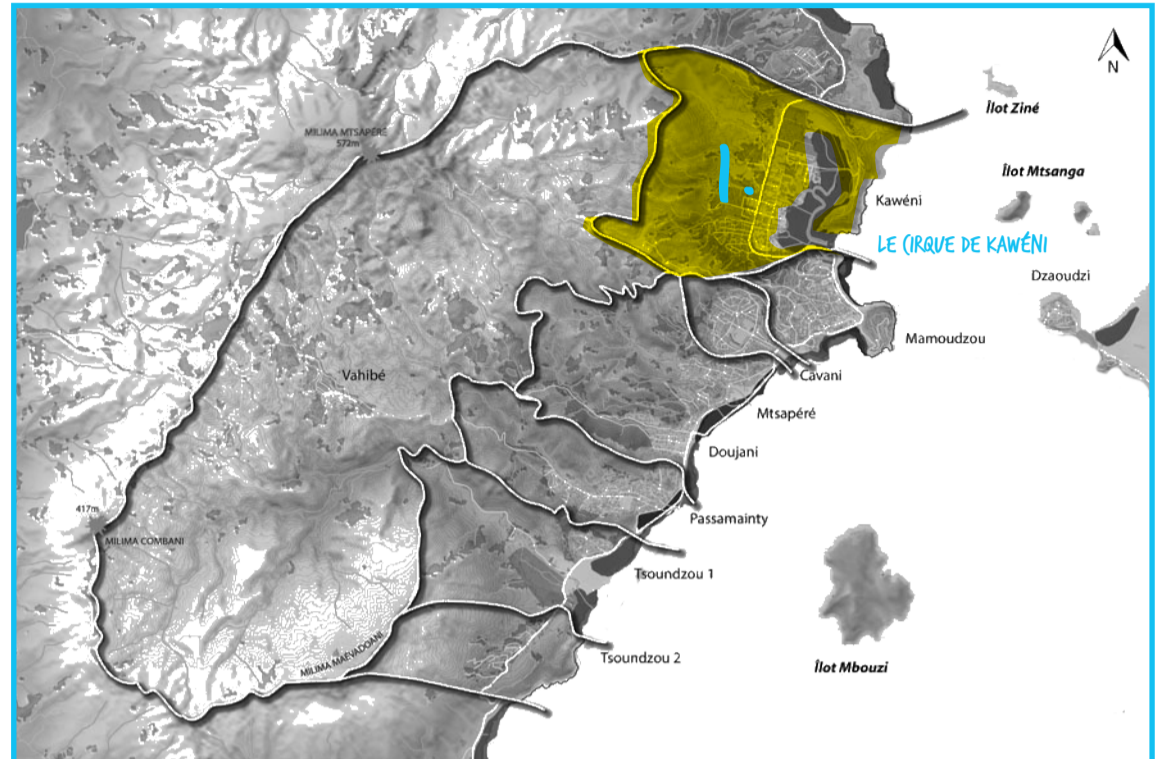
- l'une des rares unités paysagères où les vues ne s'ouvrent pas sur le lagon mais sur la mangrove et la pointe Hamaha en arrière plan.
- l'effet spectaculaire de « porte végétale » entre la pointe de la Préfecture et celle de Hamaha qui laisse entrevoir la mangrove de Kawéni. Forte perception de « verdure »
- la pointe Hamaha qui offre des vues sur le lagon mais aussi un panorama remarquable sur le cirque de Kawéni
- la plage du Pendu et ses baobabs, constitue également un lieu d'intérêt paysager. Les plages sur la commune sont rares. Il en existe seulement deux.
- la cheminée de l'ancienne sucrière de Kawéni

Espaces publics et déplacements

- présence d'une trame viaire orthogonale issue des anciennes plantations
- la RN1 et 2 séparent l'Ouest de Kawéni orienté vers les versants et l'Est de la ville qui tourne le dos à la mangrove.
- peu de place aux piétons et autres modes de déplacement

Habitat et activités

- un quartier-ville regroupant la plupart des activités secondaires et tertiaires de la commune.
- une sectorisation entre l'Ouest (habitat et équipements) et l'Ouest essentiellement zone d'activités

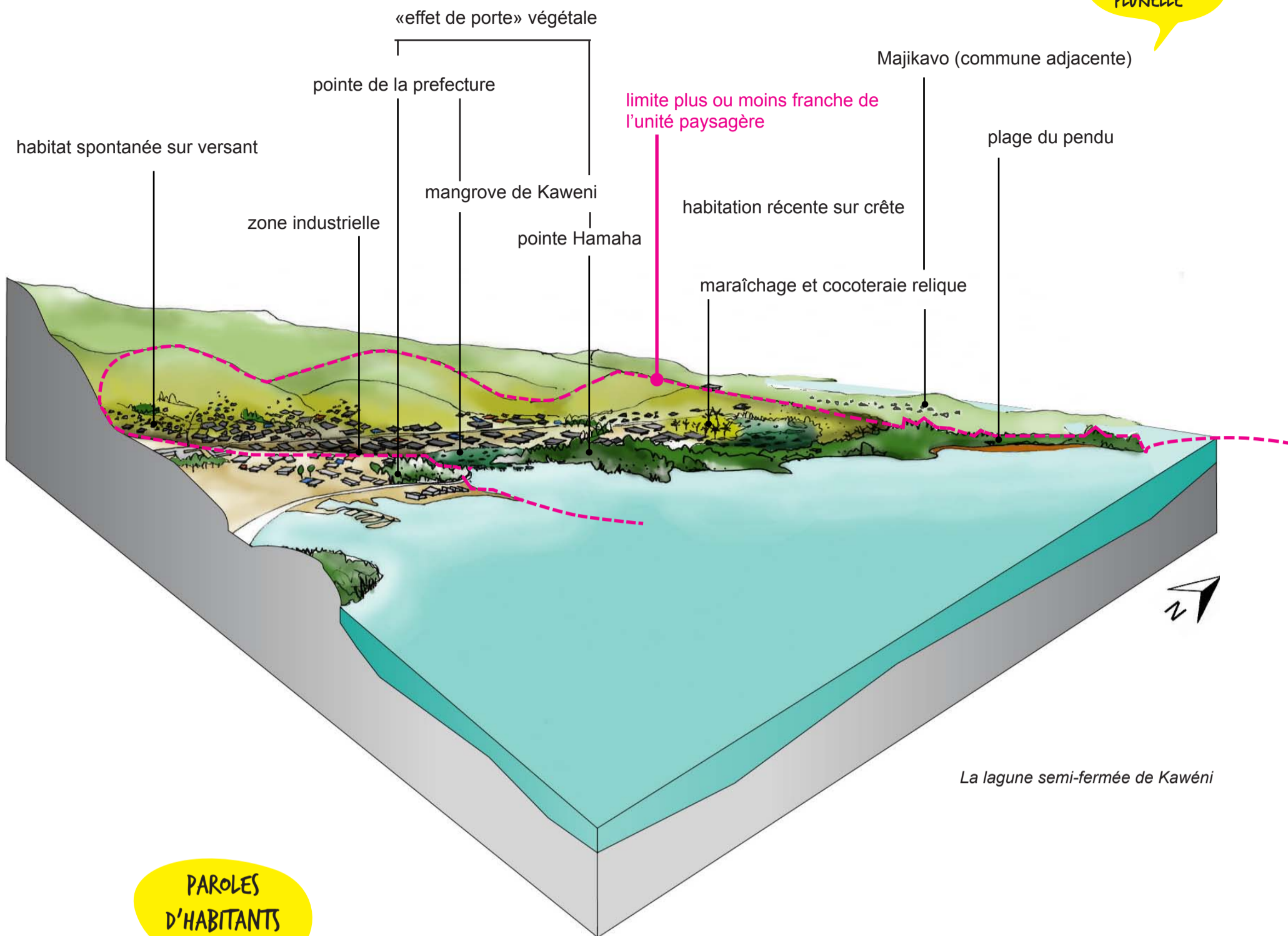


LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

- la coupure verte de la pointe Hamaha recouverte de boisement et d'agro-forêt sépare encore nettement l'unité du cirque de Kawéni de la ZAC récente du Soleil-Levant située en limite Nord du territoire communal
- la pointe de la Préfecture joue également ce rôle de coupure verte entre le promontoire de Mamoudzou et le cirque de Kawéni mais uniquement dans sa partie Est. En direction du chemin de la Convalescence, la limite entre Mamoudzou est de moins en moins claire en raison de l'extension de l'habitat spontanée qui tend à coloniser le versant Sud de l'amphithéâtre de Kawéni
- extension prochaine de la ville en direction du versant Nord du cirque et des parcelles «reliques» d'agriculture de plaine

ENJEUX ET POTENTIALITÉS

- **FORT POTENTIEL NATUREL ET PAYSAGER DE CETTE UNITÉ** : «porte végétale», nombreux cours d'eau rejoignant une mangrove étendue, pointe boisée de Hamaha et la plage du «Pendu»...
- fort enjeu de préservation et de valorisation de ce patrimoine naturel et paysager. **DÉVELOPPEMENT D'UNE OSSATURE VÉGÉTALE ACCOMPAGNANT LES EXTENSIONS FUTURES DE LA VILLE .**
- **DONNER À VOIR CES LIEUX D'INTÉRÊT PAYSAGER**
- enjeu de maintien de la lisibilité de l'entité paysagère en limitant l'extension urbaine au Nord afin d'éviter un continuum urbain avec Majikavo

PAROLES
D'HABITANTS**Le grand paysage, le territoire**

-« A Kawéni, il manque des « dos d'ânes » ou des ralentisseurs pour sécuriser le déplacement des piétons ».

- : « Ce n'est pas uniquement de la faute de la population car la Commune a aussi sa part de responsabilité de par l'inexistence des poubelles ».

-« La mangrove n'est pas seulement polluée par les habitants, les entreprises ont une grande responsabilité en jetant des encombrants et produits polluants. »

Les espaces publics**L'habitat et la forme urbaine**

- « Les maisons illégales en hauteur se multiplient de manière exponentielle ».

-« même si ces constructions posent problèmes, il est aisé de comprendre leur existence. Il y eût des expulsions sur des terrains devant servir à des projets économiques. Ces expulsions n'ont donné suite à aucune compensation, ni relogement. C'est ainsi que ces expulsés se sont fait justice en allant construire eux-mêmes dans les hauteurs, dans des zones interdites ».

-« Pourquoi la Mairie ne construit-elle pas des logements sociaux sur tous ces terrains vagues ? »

- « Bien qu'avec l'arrivée imminente du RSA le pouvoir d'achat des plus démunis connaîtra une sensible amélioration, nous devons cependant avoir à l'esprit que la plupart de ces gens vivant dans les hauteurs sont dans une situation administrative irrégulière (sans-papier) donc ils ne pourront de toute façon pas prétendre à ces logements sociaux. »

Le végétal

« la disparition des grands arbres remplacés par le béton ».

L'environnement

- « Il n'y a pas de politique d'urbanisation ni de gestion des déchets. Il n'y a aucune poubelle, ni d'accès pour les camions-poubelles ».

« lorsqu'il pleut les déchets sont charriés jusqu'en bas et pénalisent tout le monde. »

-« il est dommage de mettre des amendes à la population quand on sait que généralement ce sont les entreprises qui créent le plus souvent ces décharges sauvages. »

L'agriculture

- « qu'il fût un temps où des jardins partagés existaient dans ce village ».

-« Kawéni était connu pour ses richesses, ylan-ylang, cocotiers, jasmin, ... tout a disparu ! Aujourd'hui, il n'y a plus que du béton et des commerces. L'agriculture était autrefois une activité partagée entre les différentes communautés, elle représentait un lien social très fort et était symbole du faire-ensemble.

-« Mais aujourd'hui ce concept a disparu car les agriculteurs ont été expulsés de leur terrains pour mettre en place un projet qui n'a finalement jamais vu le jour ».

- Et pourtant, « les agriculteurs sont ceux qui nous nous nourrissent. Que ferions-nous sans eux ? Ils méritent plus de considération de notre part ».

-« L'agriculture c'est la seule tâche qui reste partagée par tous, Mahorais, Anjouanais, Comoriens, ... C'est un facteur de lien social et d'intergénérationnel ! ».

-« C'est la seule chose qui reste du « faire-ensemble », les constructions étant plutôt du seul ressort des hommes et, plus particulièrement, des Anjouanais. »

Les déplacements, le maillage viaire

-« A Kawéni, le principal problème est l'inaccessibilité des villages situés en hauteur. Les chemins y sont impraticables, empêchant l'accès aux secours ou toutes formes d'intervention d'urgence. »

« bien que des aménagements de rues aient été entrepris dans Kawéni c'est dommage de ne pas avoir pensé aux piétons. Il n'y a quasiment pas de trottoir, aucun dispositif de sécurité pour les piétons. On a l'impression que l'espace est uniquement réservé aux voitures. »

LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE



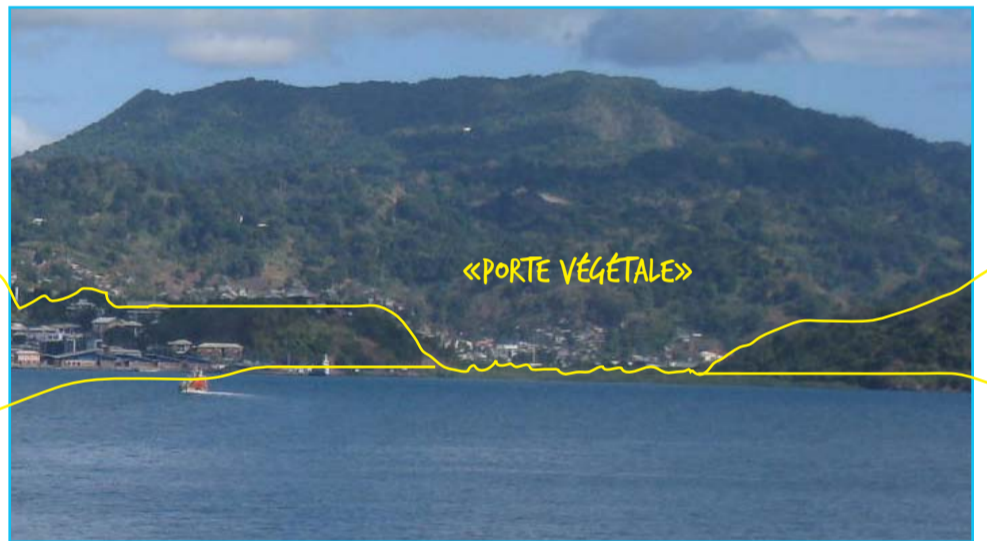
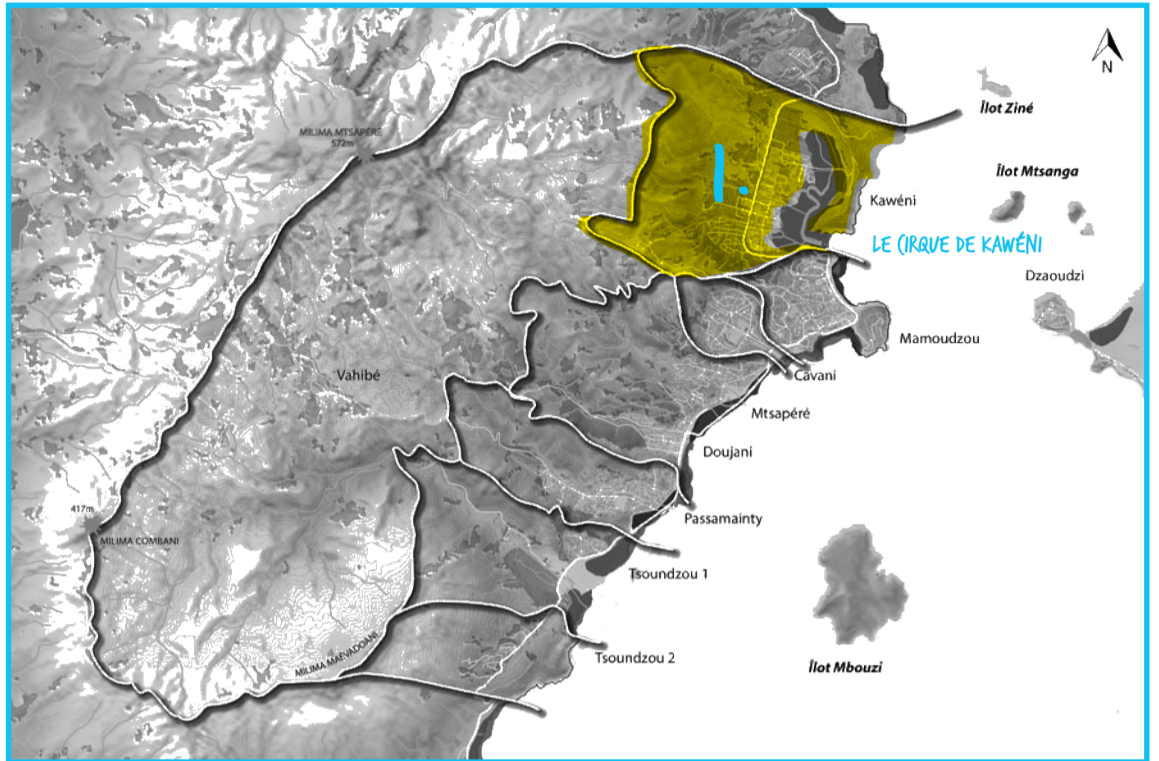
Belvédère remarquable sur le lagon (photo du haut) et sur le cirque de Kawéni (photo du bas) depuis la pointe Hamaha



Maraîchage dans la plaine de Kawéni au contact avec la mangrove



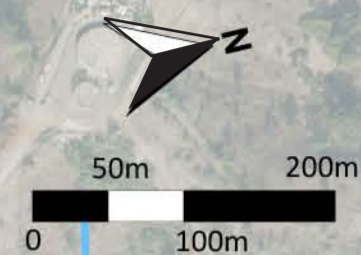
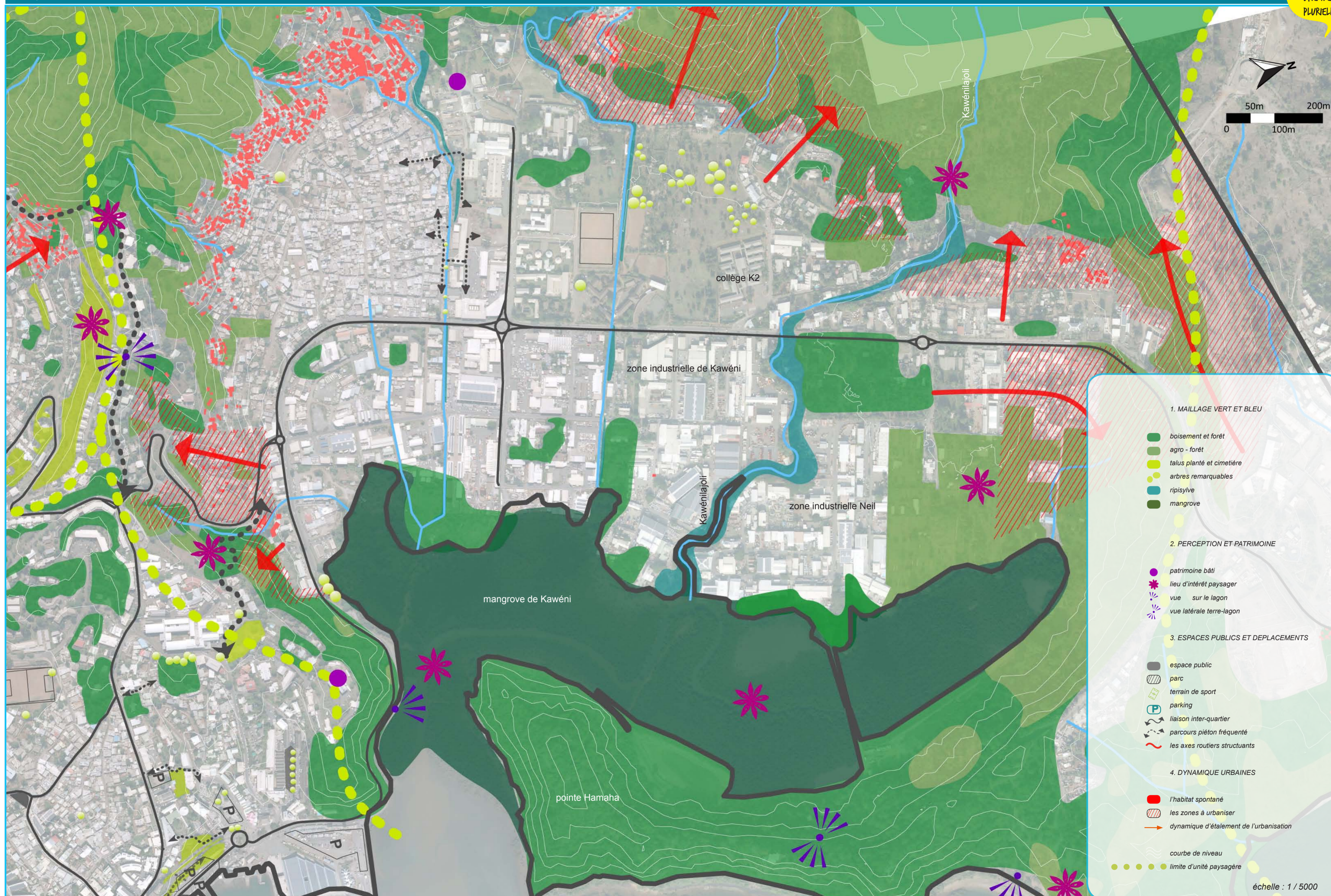
Un ruisseau accompagnée de sa ripisylve entre deux zones bâties



La «porte végétale» de Kawéni



La plage du Pendu



1. MAILLAGE VERT ET BLEU

- boisement et forêt
- agro - forêt
- talus planté et cimetière
- arbres remarquables
- ripisylve
- mangrove

2. PERCEPTION ET PATRIMOINE

- patrimoine bâti
- ✿ lieu d'intérêt paysager
- ✿ vue sur le lagon
- ✿ vue latérale terre-lagon

3. ESPACES PUBLICS ET DEPLACEMENTS

- espace public
- parc
- L.T. terrain de sport
- P parking
- ↔ liaison inter-quartier
- ⤵ parcours piéton fréquenté
- ↔ les axes routiers structurants

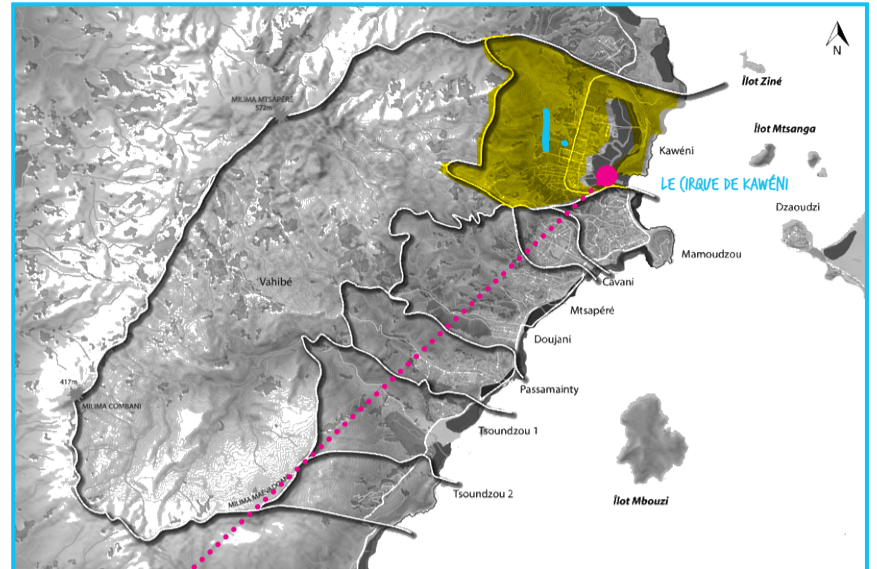
4. DYNAMIQUE URBAINES

- l'habitat spontané
- les zones à urbaniser
- ➔ dynamique d'étalement de l'urbanisation
- courbe de niveau
- limite d'unité paysagère

échelle : 1 / 5000

Carte figurant les caractéristiques paysagères du cirque de Kawéni

SCHÉMAS SYNTHÉTIQUES PAR THÉMATIQUE



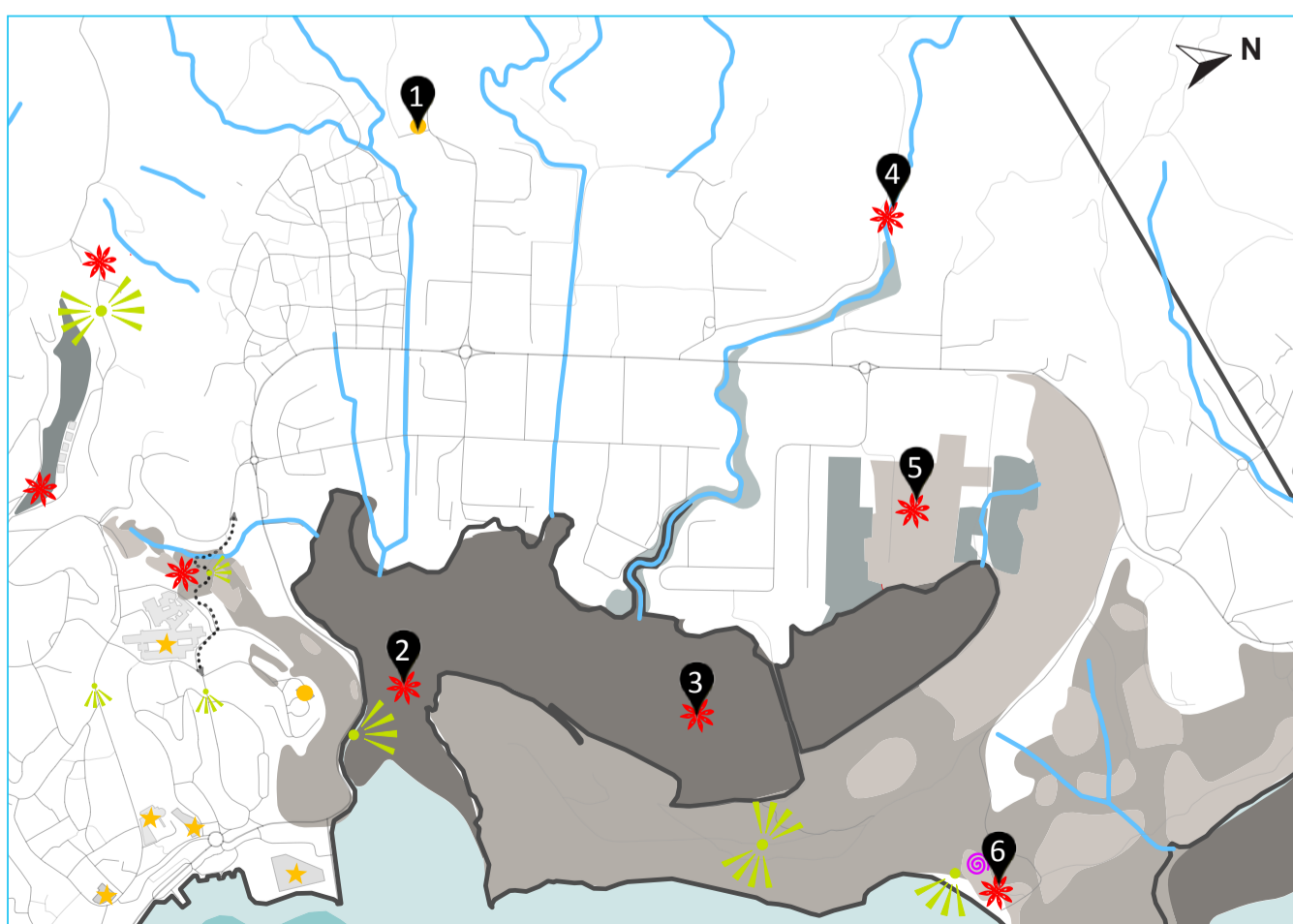
1. Relief et maillage vert - bleu



- 1 coupure verte de la Préfecture.
- 2 coupure verte de la pointe Hamaha

- forêt
- boisement relique
- agro-forêt
- maraîchage
- arbres remarquables
- mangrove
- ripisylve
- ligne de rupture de pente
- coupure verte

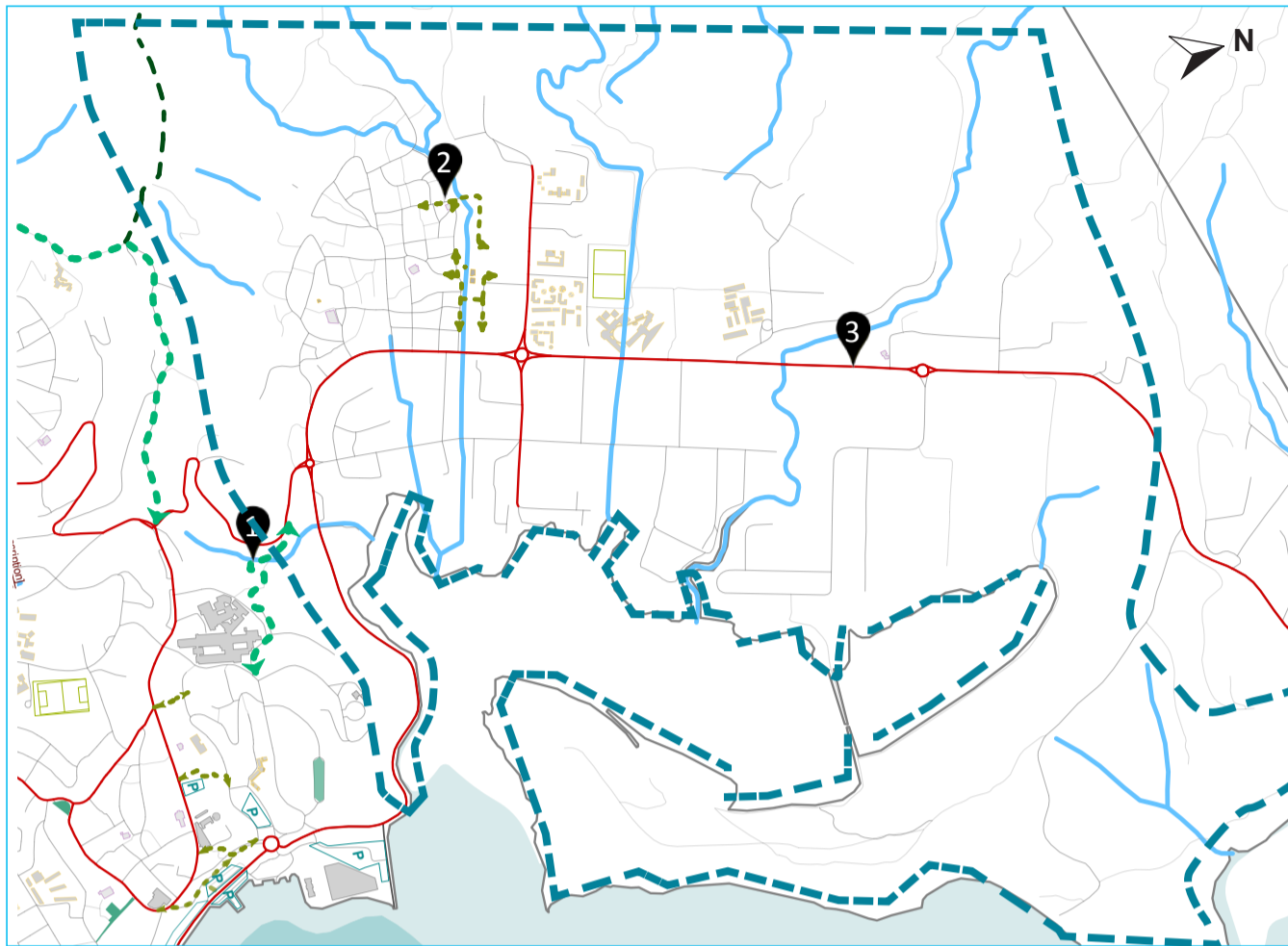
2. Perception et patrimoine



- 1 anc. usine sucrière
- 2 effet de porte végétale entre la pointe de la Préfecture et Hamaha.
- 3 la mangrove de Kawéni
- 4 la ravine de Kawenilajoli
- 5 maraîchage en plaine
- 6 plage de pendu

- patrimoine bâti
- lieu de culte ou ziara
- lieu d'intérêt paysager
- ligne de rupture de pente
- vue sur le lagon ou sur la mangrove
- vue latérale terre-lagon

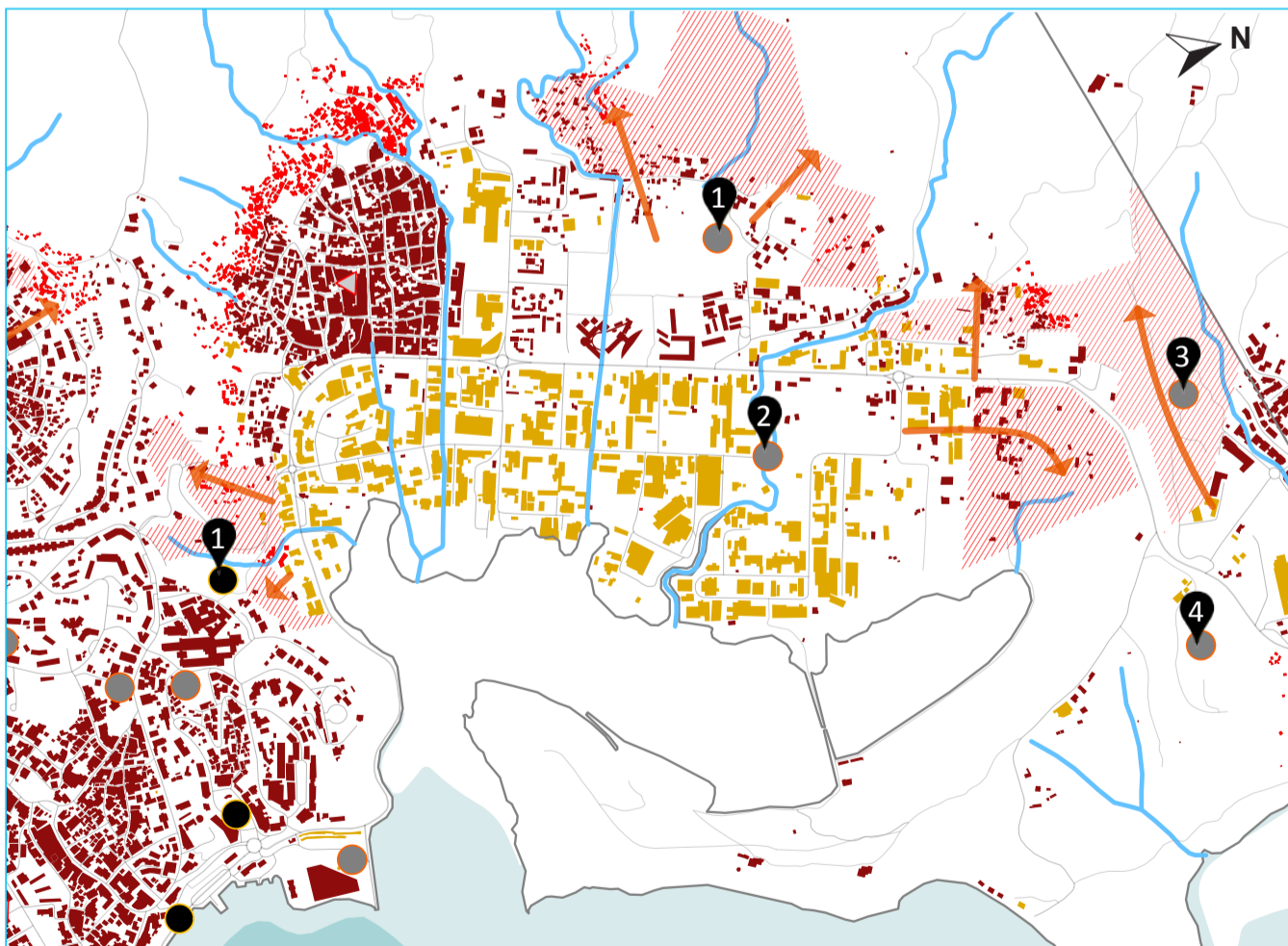
3. Espaces publics et déplacements



- 1. la RN 1-2 sectorisant Kaweni Ouest et Est.
- 2. lien habitat - équipements scolaires
- 3. trame viaire orthogonale issue des anciennes plantations

- terrains de sport
- axe routier structurant
- liaison inter-quartier
- parcours piéton fréquenté
- ligne de rupture de pente

4. Habitat et dynamiques



PROJETS PAYSAGERS

- 1. parc Brotolo

PROJETS D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS

- 1. extension du lycée
- 2. pont sur Kawenilajoli
- 3. ZAC Hamaha
- 4. quai de tranfert

- bâti
- zone d'activité
- projet de renouvellement urbain ou en cours de réalisation
- habitat spontané
- zone à urbaniser
- dynamique d'étalement de l'urbanisation
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
- futur projet d'habitat et d'équipement ou en cours de réalisation
- ligne de rupture de pente

4.2. LE PROMONTOIRE DE MAMOUDZOU

CARACTÉRISTIQUES (atouts ou points noirs)

Relief et maillage vert-bleu

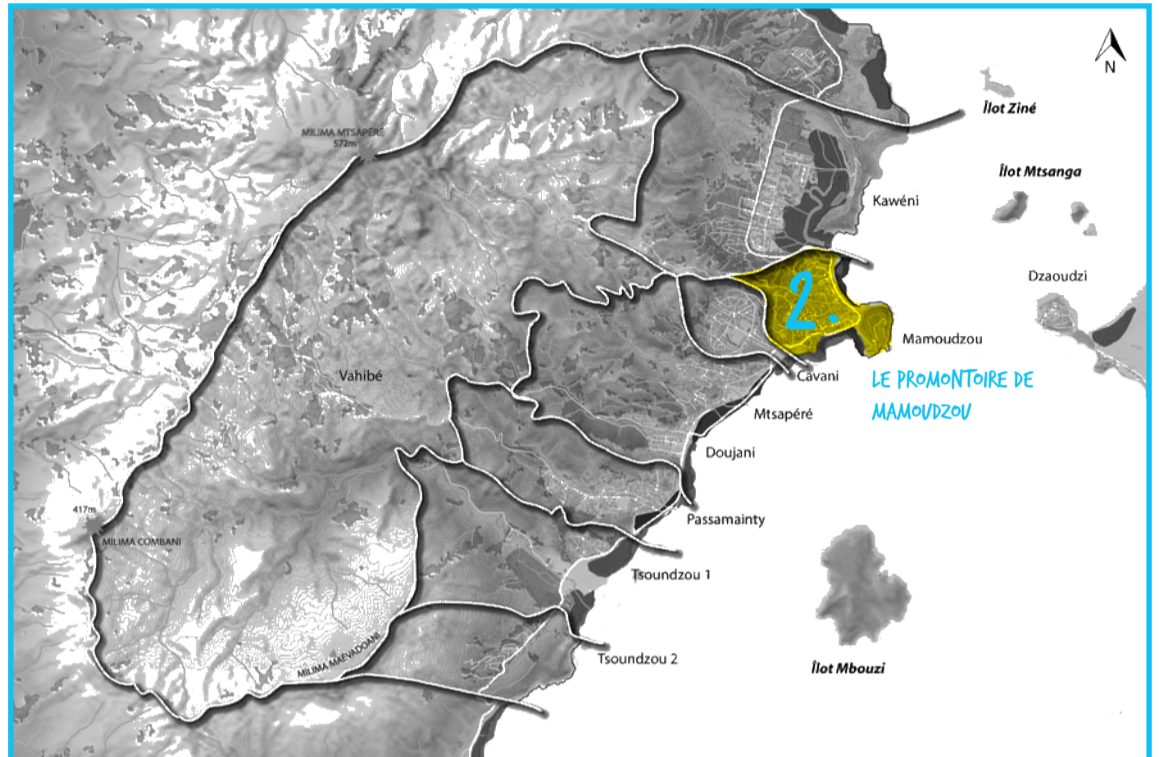
- un relief légèrement surélevé en forme de promontoire offrant des vues sur le lagon
- la pointe boisée de Mahabou d'aspect monumental depuis la barge en arrivant sur Mamoudzou
- la présence de boisements reliques qui recouvrent encore une partie de la crête séparant Mamoudzou de Cavani. Ces boisements correspondent à des friches, à des zones plantées ou à de la végétation spontanée sur pente abrupte.
- la mangrove de M'gombani-Baobab dont une bonne partie a été remblayée pour l'édification du nouveau quartier de M'gombani en 1995.

Lieux d'intérêt paysager, patrimoine bâti et vues remarquables

- en raison de la configuration de son relief, de nombreux points de vue sur le lagon s'offrent depuis les voiries orientées d'Ouest en Est
- le chemin de la Convalescence menant à la maison de Gouverneur regroupe à la fois la fonction de belvédère et de sentier pédestre (GR 1 de Mayotte), rare sur la commune
- la maison du Gouverneur (hors carte) est un élément du patrimoine bâti. Construite au 19e siècle, elle servait de demeure au gouverneur de l'île. Se situant dans la réserve forestière de Majimbini, son cadre naturel est spectaculaire (nombreuses espèces endémiques)
- le site Bratolo où est situé l'escalier qui relie Mamoudzou-hôpital à Kawéni est un lieu d'intérêt paysager pour ses vues remarquables sur la mangrove de Kawéni mais aussi pour sa fonction de lien interquartier
- les rampes et talus depuis la COPAMAY jusqu'au Conseil Général constituent une assise végétale de qualité à la ville haute
- de nombreux bâtiments repères ponctuent Mamoudzou : la Mairie, le Conseil Général, la SIM, le Marché, l'hôpital...
- la pointe Mahabou, très visible depuis le trajet Mamoudzou - Dzaoudzi effectué en barge

Espaces publics et déplacements

- nombreuses venelles et escaliers proposant une alternative de déplacement aux piétons
- présence d'une liaison piétonne inter quartier-ville exemplaire, très fréquentée malgré sa confidentialité (Mamoudzou hôpital-Kawéni)
- peu de places publiques inoccupées par les véhicules. Le parc de stationnement à Mamoudzou semble saturé.
- de nouvelles places (le long de la rue du Commerce) peu plantées
- la pointe Mahabou. Elle correspond au seul parc aménagé (sentier, belvédère) sur la commune.
- la rue du Commerce, axe historique qui a fait l'objet d'un réaménagement récent, pas toujours adapté aux besoins des usagers



Habitat et activités

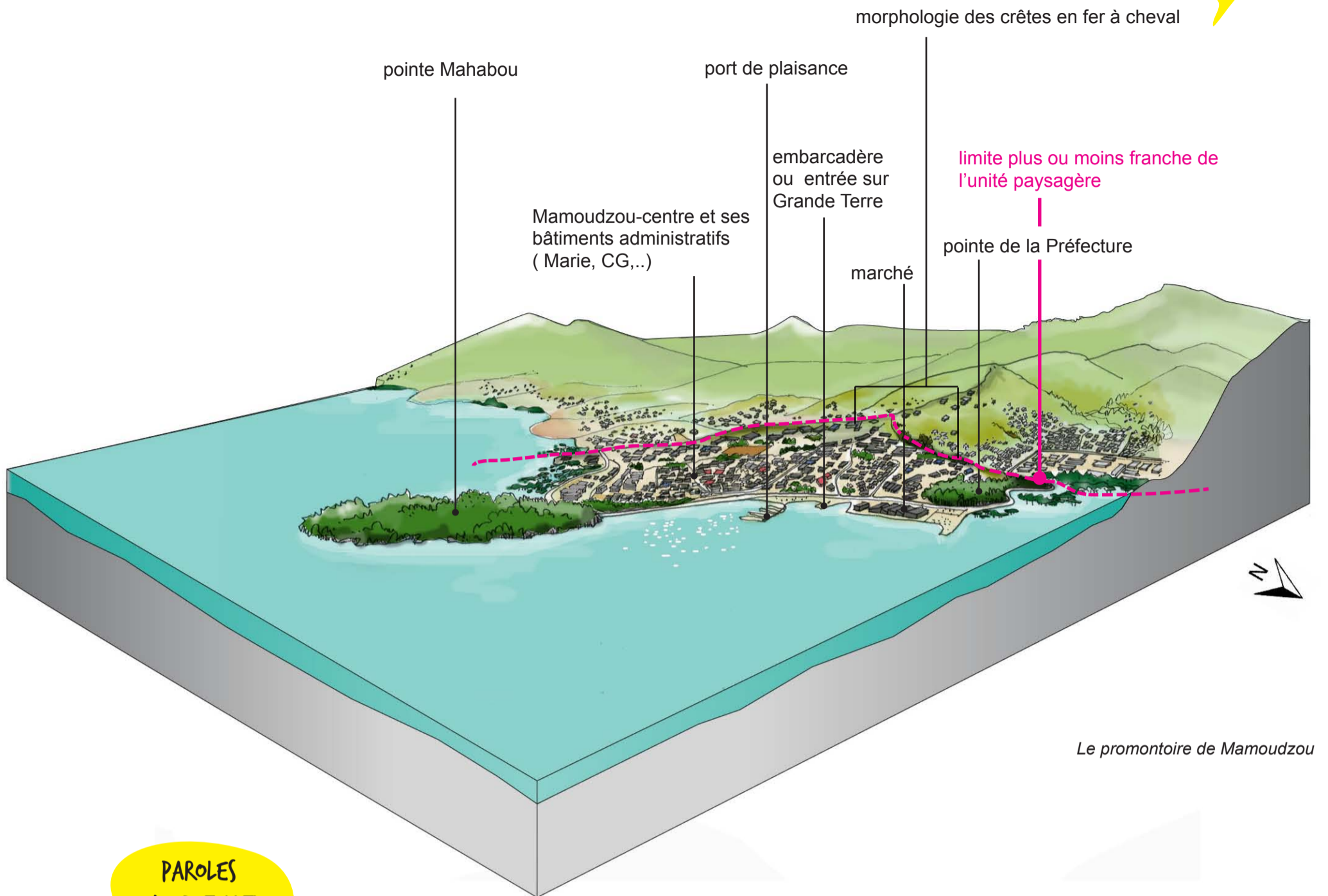
- le regroupement de la plupart des administrations et de l'embarcadère fait de Mamoudzou une centralité au sein de la commune
- Mamoudzou est l'unique porte d'entrée sur Grande-Terre. Le paysage d'accueil allant de la pointe Mahabou à la pointe de la Préfecture visible depuis la barge n'est hélas, pas à la hauteur de l'événement.

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

- la pointe boisée de la Préfecture sépare Mamoudzou de Kawéni
- la crête côté Cavani, largement urbanisée par diverses opérations SIM ne joue plus son rôle de coupure d'urbanisation
- une entité paysagère saturée en matière d'urbanisation. Il reste néanmoins quelques friches convoitées pour divers projets d'équipement ou d'habitat (extension de l'hôpital, du commissariat...).
- Seule la friche le long de la rue de l'hôpital composée d'habitations des années 70 semble ne pas faire l'objet d'un projet.
- de nombreux projets se situent sur Mamoudzou. Le projet du front de mer est un projet phare (hôtel du Président, pôle d'échanges multimodale, nouveau port de plaisance ...) qui modifiera fortement le paysage à cet endroit.

ENJEUX ET POTENTIALITÉS

- le potentiel de Mamoudzou repose sur **SON RÔLE DE CENTRALITÉ AU SEIN DE LA COMMUNE**. Elle regroupe en effet la plupart des services administratifs et surtout l'embarcadère vers Petite Terre et l'aéroport. La pointe Mahabou, par sa monumentalité participe également à l'identité paysagère de Mamoudzou.
- **FORT ENJEU DE TRAITEMENT DU PAYSAGE D'ENTRÉE SUR GRANDE TERRE DEPUIS LA BARGE** tout en respectant l'esprit des lieux et les usages multiples associés au front de mer
- enjeu de gestion et d'anticipation des conséquences d'un centre-ville (flux plus important de piétons et de véhicules, ...)
- **FORT ENJEU DE PRÉSERVATION DE LA POINTE MAHABOU**, seule entité naturelle dans ce secteur fortement urbanisé et fréquenté. Le projet du parc Brotolo pourrait venir compléter l'offre aujourd'hui restreinte en parc public.



Le promontoire de Mamoudzou

PAROLES
D'HABITANTS**Le grand paysage, le territoire**

- un intervenant suggère « l'amélioration du réseau de parkings » mais réclame aussi une « meilleure gestion des déchets ». Il déplore aussi « les maisons indignes qui pullulent ».

« Les maisons en tôle qui ont remplacé les bangas traditionnels posent un vrai problème esthétique ».

- « Il faudrait donner une identité à cette ville en mettant en avant tout ses symboles ». « Il faudrait également valoriser le front de mer en y ajoutant des zones arborées juste pour le plaisir des piétons ».

L'habitat et la forme urbaine

- « Tout d'abord, imposer des sanctions (la répression) ne serait pas compris par la population. Il faut savoir que les notions esthétiques sont loin des priorités des gens. »

- « Il vaudrait mieux créer un concept plutôt incitatif, sorte de concours. En tout cas quelque chose qui soit en accord avec la mentalité locale. » « A une époque, il existait une coopérative d'achat qui fournissait des matériaux de constructions avec de bons rapports qualité/prix ».

Les espaces publics

-« Le concept d'arbre à palabres tend à disparaître, remplacé par des kiosques (lieux pour jeu de domino) ». « Pour le Mahorais, cependant, l'arbre reste associé aux fruits et à l'ombre. »

« lorsque l'on plante des arbres pour ombrager les rues, ceux-ci se font voler s'ils sont intéressants, s'ils sont inintéressants, au contraire, ils deviennent l'objet de vives critiques ».

- « Le souci c'est que lorsque les gens entendent le mot public, ils jugent que c'est un lieu où ils peuvent faire ce qu'ils veulent et sans limite ».

-« certains ronds-points font office de lieu de rencontre pour des générations différentes selon les endroits ». « Ces ronds-points possèdent de grandes potentialités, il suffit juste d'en améliorer le cadre à faible coût, en y ajoutant des bancs ».

-« vers la barge il y a toujours beaucoup de monde mais il y manque des bancs ».

- « Mahabou peut être mieux aménagé pour la pratique de sports, la Maison du Gouverneur pourrait accueillir des activités culturelles ou encore l'ancienne Maison de juges est à l'abandon alors qu'elle peut pourtant être reprise. »

« ce terrain vague laissé à l'abandon » et devenu « un lieu de règlement de compte entre jeunes ».

Les déplacements et la trame viaire

- « A Mayotte il ne fait pas bon être handicapé, car il n'existe aucun aménagement destiné aux handicapés ».

-« Il y a des habitudes qui ne changent pas donc lorsque l'on fait des aménagements qui tranchent avec l'habitude, les gens ne se les approprient pas et parfois ils vont jusqu'à les dégrader ».

-« Par exemple à Kawéni, il existe un ancien sentier traversant vers la Préfecture, en lien avec la mangrove, qu'il faudrait faire revivre. »

Pour favoriser la notion du « vivre-ensemble », un intervenant propose :

- de « créer un parcours unifiant les villages de Mamoudzou, une sorte de triangle reliant Kawéni, Tsoundzou et Vahibé ». « Un genre d'espace communautaire facilitant les connexions entre villageois dans le but de créer un TOUT ». Cette idée lutterait aussi contre « les quartiers où l'on ne va plus ».

Histoire et culture

- « Aujourd'hui les Mahorais jugent l'utilisation des matériaux naturels comme une régression ». Certains vont jusqu'à affirmer, selon lui, « que Mayotte n'est pas restée française pour ressembler aux Comores ». Mais il précise que d'autres personnes disent aussi :

- « on ne vient pas à Mayotte pour voir ce qu'on voit déjà en Métropole. »

-« Il y a besoin d'ingéniosité et de réflexion collective ».

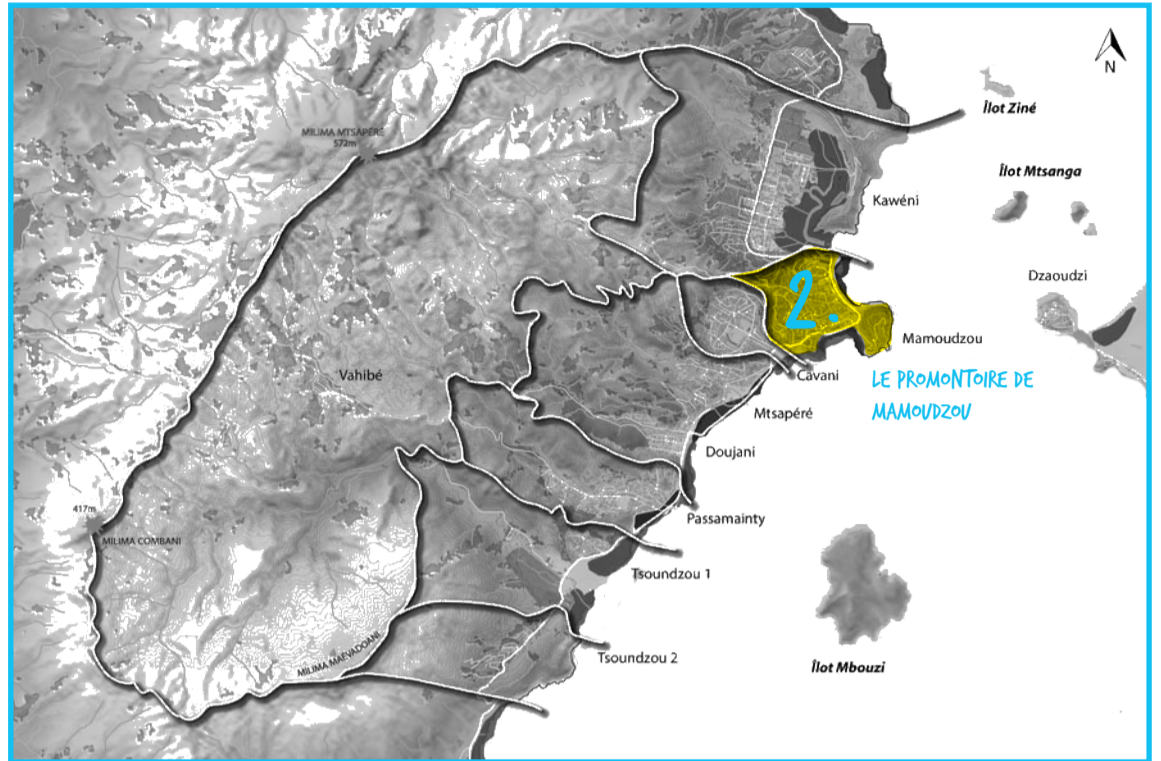
LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE



L'embarcadère de Mamoudzou :
porte d'entrée de l'île à valoriser

De haut en bas :

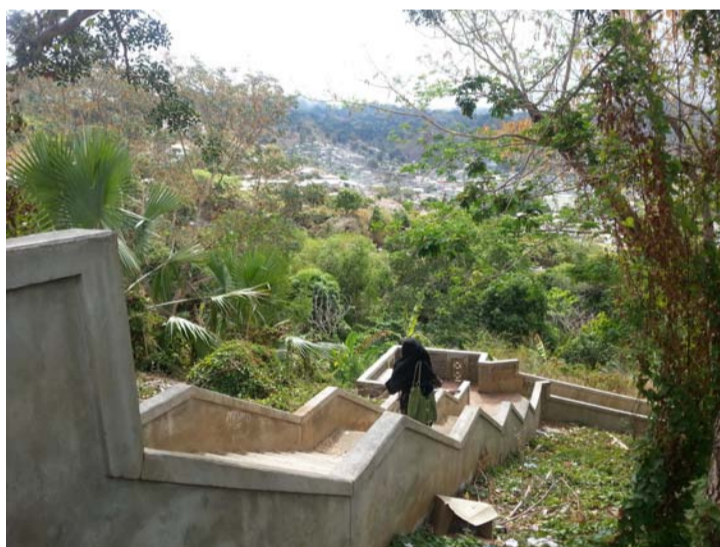
1. L'embarcadère - source : Atelier Mahorais d'Architecture
2. L'embarcadère aujourd'hui, septembre 2014



POINTE MAHABOU



D'après le tableau de M. Maurice LÉVIS
COMPAGNIE DES MESSAGÉRIES MARITIMES



Site Bratolo : une liaison interquartier très fréquentée reliant
Mamoudzou à Kawéni



Monumentalité de la pointe Mahabou

De haut en bas :

- 1Fi223 - Le Djemnah en rade. Source : Archives départementales de Mayotte
16Fi002 - Pointe Mahabou. ©ANTA.
Sources : Archives départementales de Mayotte

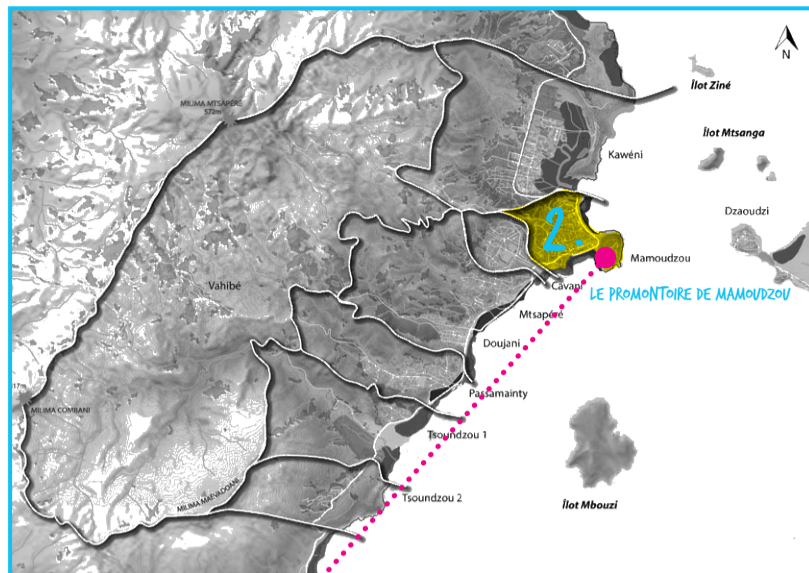


Vues sur le lagon depuis les rues orientées Est-Ouest



Carte figurant les caractéristiques paysagères du promontoire de Mamoudzou

SCHÉMAS SYNTHÉTIQUES PAR THÉMATIQUE



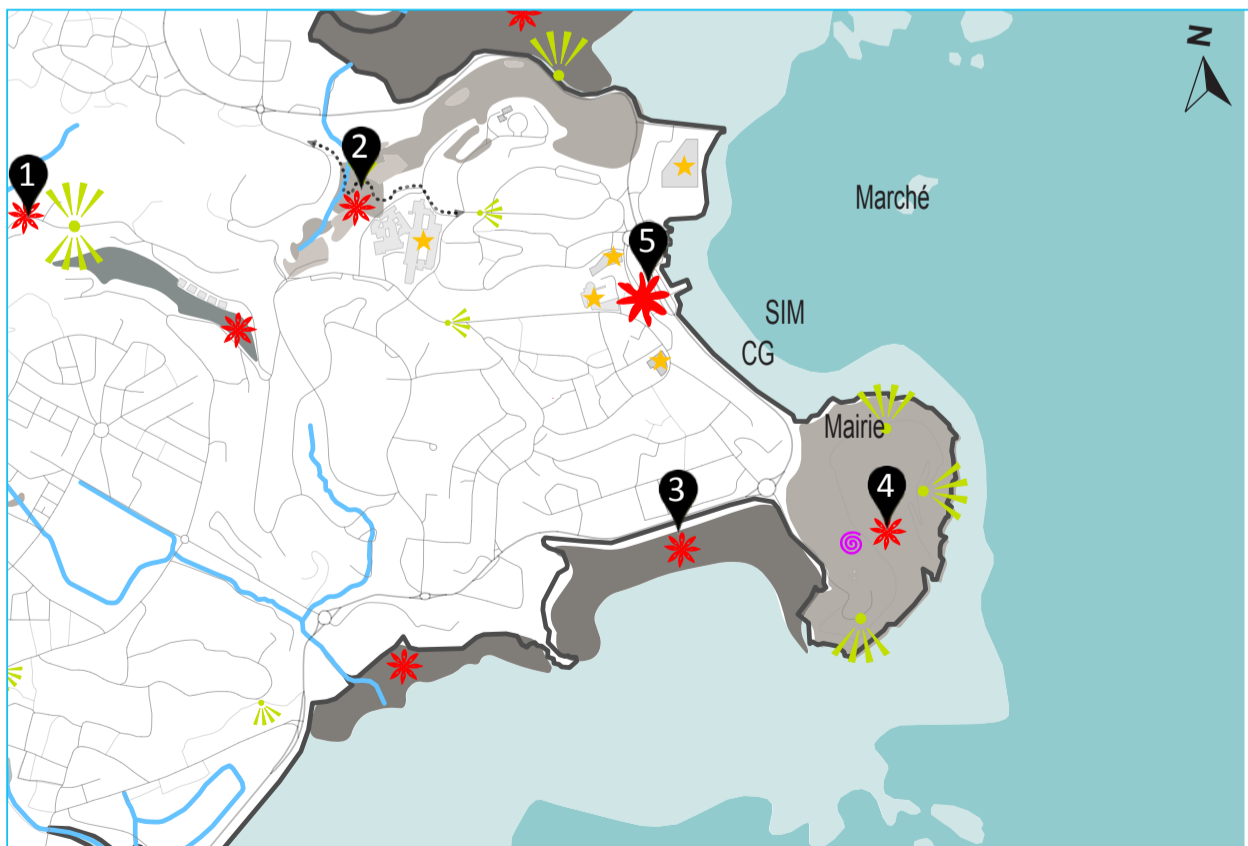
1. Relief et maillage vert - bleu



- 1 crête urbanisée sur une assise végétale
- 2 crête boisée de la Préfecture
- 3 pointe boisée de Mahahou

- forêt
- boisement relique
- agro-forêt
- maraîchage
- talus planté
- arbres remarquables
- mangrove
- ripisylve
- ligne de rupture de pente
- coupure verte

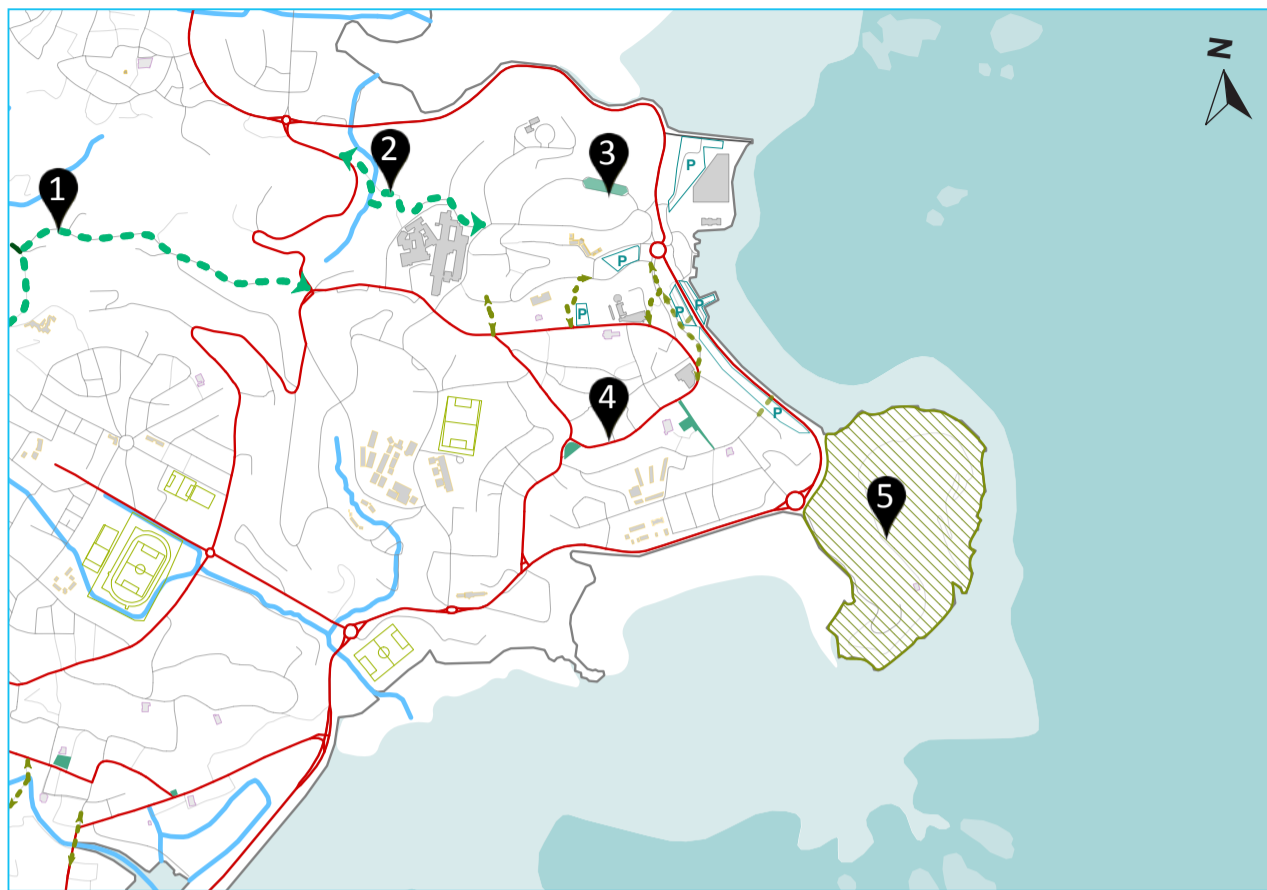
2. Perception et patrimoine



- 1 le sentier de la Convalescence (GR et belvédère)
- 2 lien piéton inter-village
- 3 mangrove de M 'Gombani-Baobab
- 4 pointe Mahabou
- 5 rampes et talus depuis la COPAMAY en bas jusqu'au Conseil Général en haut

- patrimoine bâti
- bâtiment repère
- lieu de culte ou ziara
- lieu d'intérêt paysager
- ligne de rupture de pente
- vue sur le lagon
- vue d'un cirque à l'autre

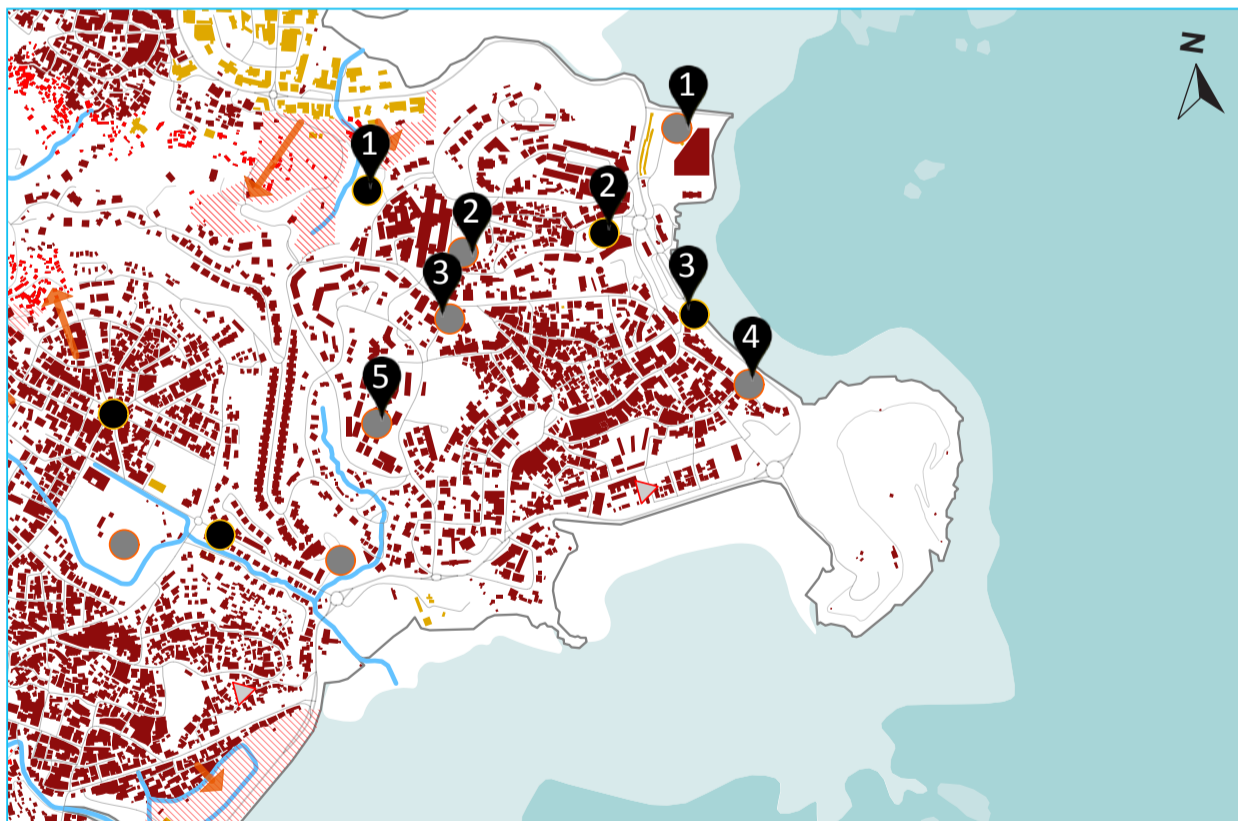
3. Espaces publics et déplacements



1. GR1 de Mayotte
2. liaison inter-quartier Mamoudzou - Kawéni
3. place mariage
4. rue du Commerce
5. parc de la pointe Mahabou

- place
- parc
- terrain de sport
- parking
- axe routier structurant
- sentier de randonnée
- liaison inter-quartier
- parcours piéton fréquenté
- bâtiment public
- ligne de rupture de pente

4. Habitat et dynamiques



PROJETS PAYSAGERS

1. parc Brotolo
2. rénovation de la place du Marché
3. front de mer

PROJETS D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS

1. pôle d'échanges multi modales
2. entrée hôpital
3. extension du commissariat
4. hotel du Président
5. nouveau lycée

- bâti
- habitat spontané
- zone d'activité
- projet de renouvellement urbain ou en cours de réalisation
- zone à urbaniser (d'après PLU de 2011)
- dynamique d'étalement de l'urbanisation
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
- futur projet d'habitat et d'équipement ou en cours de réalisation
- ligne de rupture de pente

4.3. LE CIRQUE DE CAVANI

CARACTÉRISTIQUES (atouts ou points noirs)

Relief et maillage vert-bleu

- un relief semblable à un ancien cratère
- un cirque se terminant par un pincement dont le centre est marqué par une voirie historique : le boulevard du Stade
- la coulée verte de la source Massimoni, seul grand espace de respiration de Cavani mais restant confidentiel et non valorisé.

Lieux d'intérêt paysager, patrimoine bâti et vues remarquables

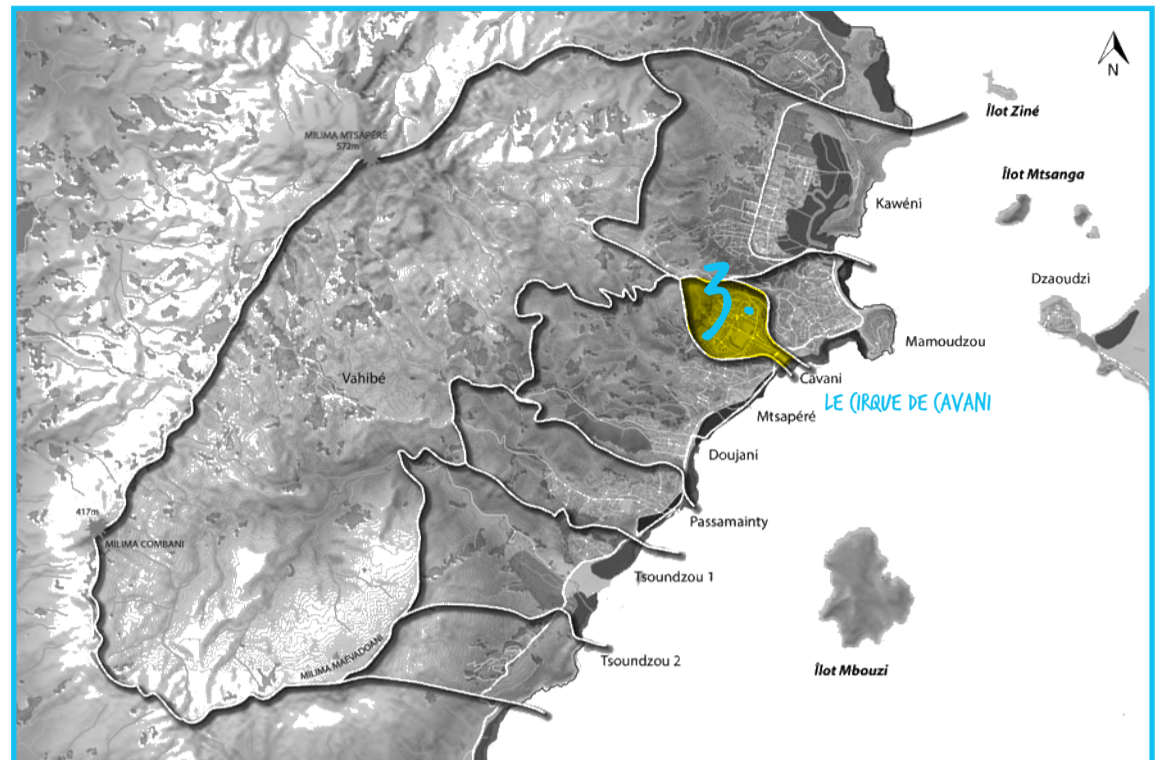
- l'opération SIM des 16 villas et son assise végétale est un site d'intérêt paysager qui témoigne ici d'une bonne intégration paysagère (inscription dans la pente, matériaux en bois foncé, talus planté, transparence visuelle)
- de nombreuses vues sur le lagon s'offrent depuis les rues et les routes des versants du cirque.

Espaces publics et déplacements

- le stade de Cavani par ses dimensions et sa position centrale est un élément caractéristique de Cavani
- le rond-point de l'Etoile qui correspond au centre d'une trame viaire radiale est également un espace public repère dans la ville.
- une liaison, non revêtue, traversant l'habitat spontanée, et encore peu fréquentée, relie Mamoudzou à Mtsapéré

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

- la ligne de crête Nord constitue encore une coupure d'urbanisation. Même si cette dernière est urbanisée, les pentes plantées et les boisements reliques suffisent à créer une rupture dans l'urbanisation
- la ligne de crête au Sud est totalement urbanisée. Le passage entre Cavani et Mtsapéré est difficilement perceptible
- les futurs projets du centre commercial et de la requalification du boulevard du Stade devraient générer de nouvelles activités regroupées à proximité de la RN1 et 2
- l'habitat spontané peuple les hauteurs de Cavani
- d'après le PLU de 2011, les zones à urbaniser sont localisées également dans les hauteurs, seuls endroits de verdure encore perceptible dans l'unité paysagère du cirque de Cavani.



ENJEUX ET POTENTIALITÉS

- Les terrains de sport et leur position centrale, due au fait de l'absence de relief, sont des potentiels pour le quartier-ville de Cavani dont une grande partie de son foncier est occupée par des activités sportives.

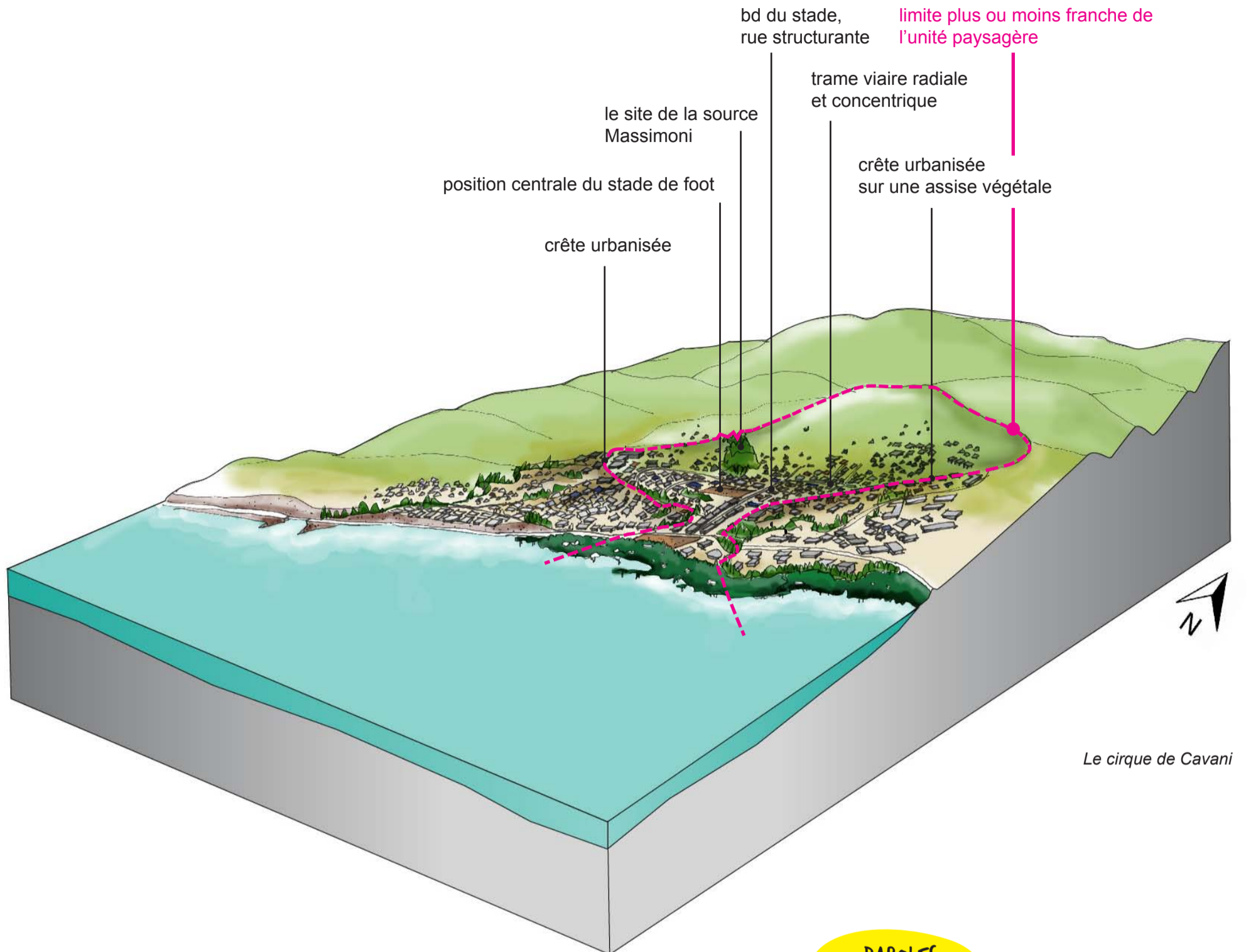
Les opérations SIM qui marquent le pourtour du cirque font également partie de l'identité de Cavani. Globalement, ces opérations sont de qualité notamment en matière d'architecture. Toutefois certains points n'ont pas toujours été bien traités comme les liens entre ces opérations et le tissu existant.

Les enjeux principaux :

- > enjeu de maintien de l'offre sportive à Cavani
- > enjeu de lien inter-quartier entre Mamoudzou et Mtsapéré (cheminement déjà existant sous forme de piste)

> **ENJEU DE VALORISATION ET DE PRÉSERVATION DE LA SOURCE MASSIMONI**

> **ENJEU DE LIMITE À L'URBANISATION DÉJÀ SATURÉE À CAVANI.** Les versants encore en partie boisés ou cultivés forment un arrière-plan végétal à la ville capital pour le cadre de vie des habitants.



Le cirque de Cavani

PAROLES
D'HABITANTS**Le grand paysage, le territoire**

- « le travail d'aujourd'hui aurait dû être fait il y a 20 ans, car l'enjeu est de sauvegarder « l'esprit mahorais », notamment dans la manière de construire la ville.... Or elle est bétonnée et sans espaces publics ».

- « Déjà dans les années 80/90, les cases SIM n'étaient pas assez pensées, il y avait notamment des toilettes à l'extérieur qui ont déplu très vite... »

- « Aujourd'hui, on peut faire le constat d'un échec de l'urbanisme, l'assainissement est inexistant, l'urbanisation anarchique. Y a-t-on assez réfléchi ? En plus, la population n'a pas été intégrée dans les projets, elle ne participe pas, que doit-on faire pour qu'un véritable débat existe ?... »

-« la poussée démographique a engendré une urbanisation non contrôlée, il n'y a aucune politique d'urbanisation »

-« il faudrait allier la densité démographique avec une réelle politique d'urbanisation ».

-« La multiplication des maisons illégales est liée directement à un faible niveau de vie ».

-« Le plus gros problème avec ces maisons c'est qu'il n'y a aucun respect des normes de sécurité ».

L'habitat et la forme urbaine

-« La sécurité, le faible coût et la solidité sont les garanties que cherchent ceux qui ont recours au béton. »

- « Des « chantiers imaginaires » laissent des maisons jamais

achevées

- « De loin on a une vision harmonieuse, mais on déchanté en s'approchant ».

- « L'évolution n'a pas été réfléchie, on construit dans tous les sens, on met des murs, du béton, mais dans une anarchie la plus complète. »

Le végétal

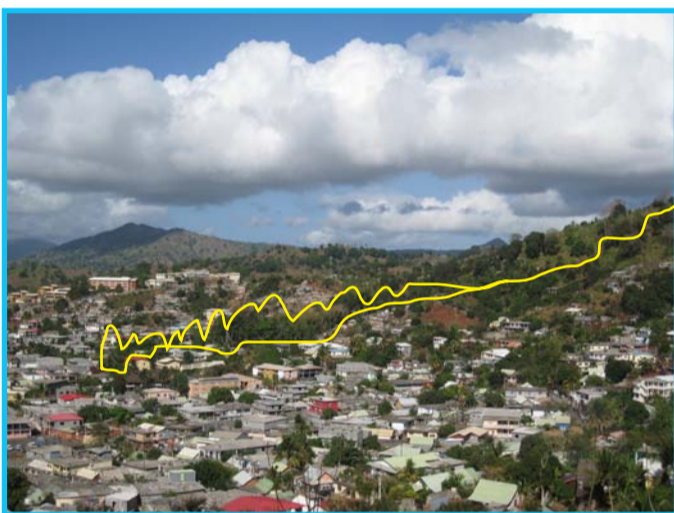
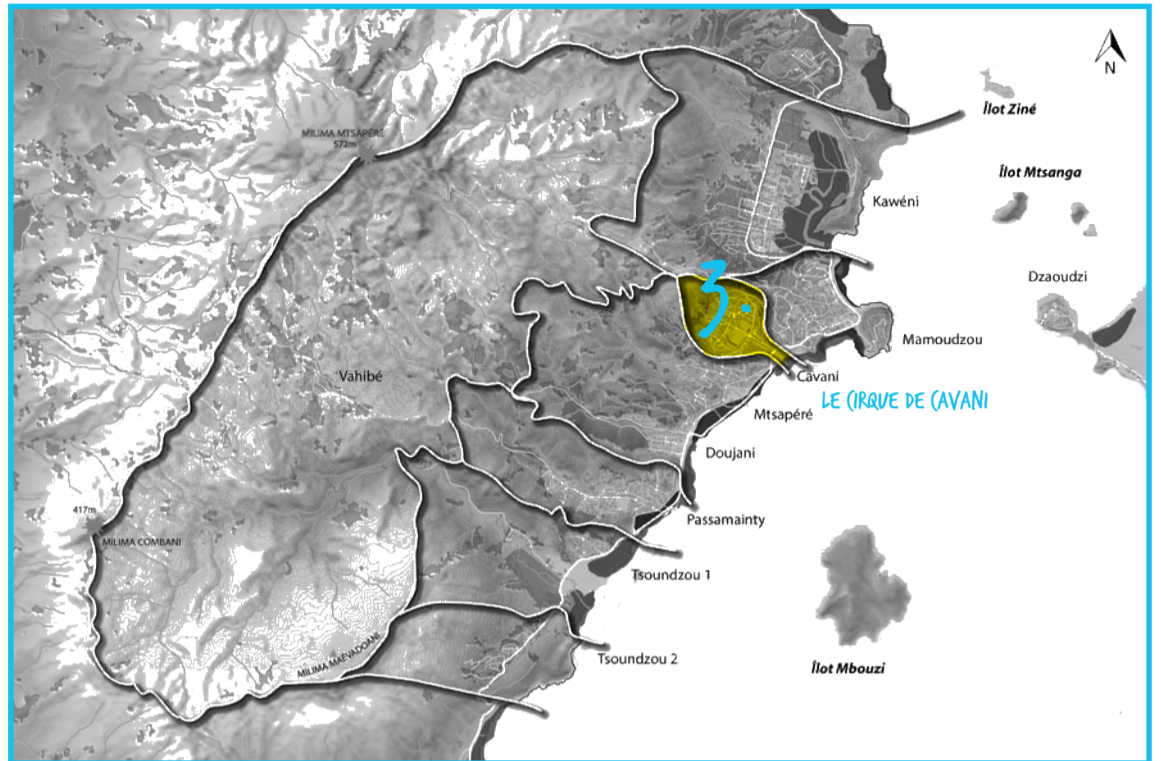
-« la ville manque de verdure ».

-« il existe encore des animistes à Mayotte qui accordent énormément d'importance à certains arbres sacrés. Il est nécessaire de les préserver ».

LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE



Le stade de Cavani et sa position centrale



La source Massimoni, coulée verte dans l'urbanisation



Liaison inter-quartier Mamoudzou-Cavani-Mtsapéré



L'opération de la rue des 16 villas, de haut en bas :
- l'assise végétale de l'opération (plantation des pentes les plus abruptes)
- vue de loin sur l'opération (la couleur sombre, la faible densité et la transparence font que l'opération s'intègre de façon harmonieuse dans le paysage)

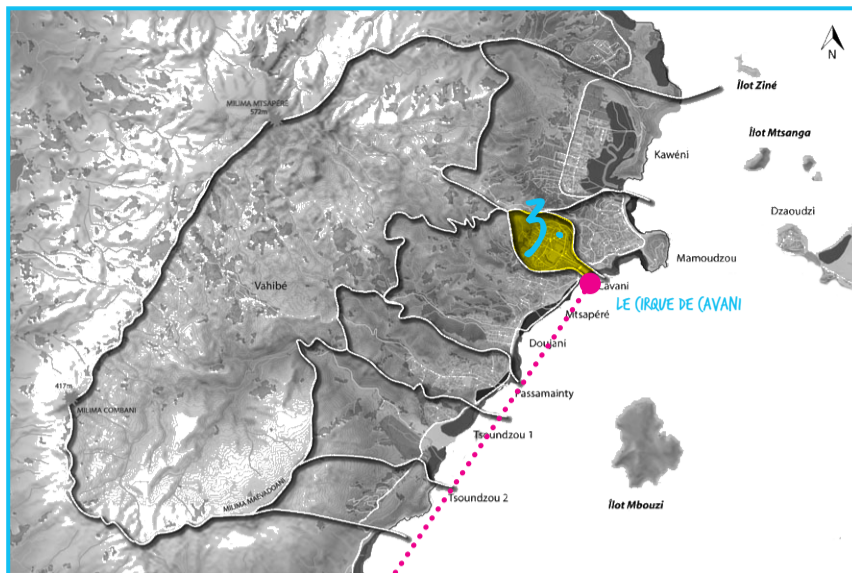


Le rond point de l'Etoile

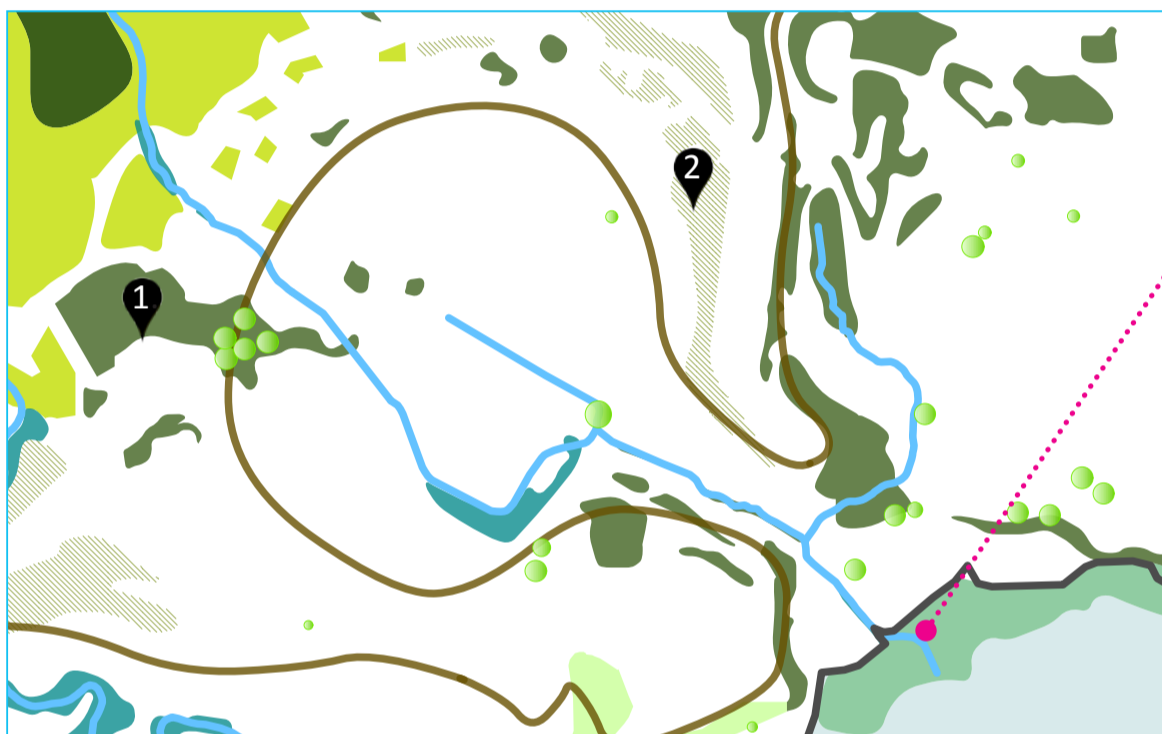


Carte figurant les caractéristiques paysagères du cirque de Cavani

SCHÉMAS SYNTHÉTIQUES PAR THÉMATIQUE



1. Relief et maillage vert - bleu



- 1. coulée verte de la source Massimoni
- 2. pente plantée du cirque

- forêt
- boisement relique
- agro-forêt
- talus planté
- cimetière
- arbres remarquables
- mangrove
- ripisylve
- ligne de rupture de pente
- coupure verte

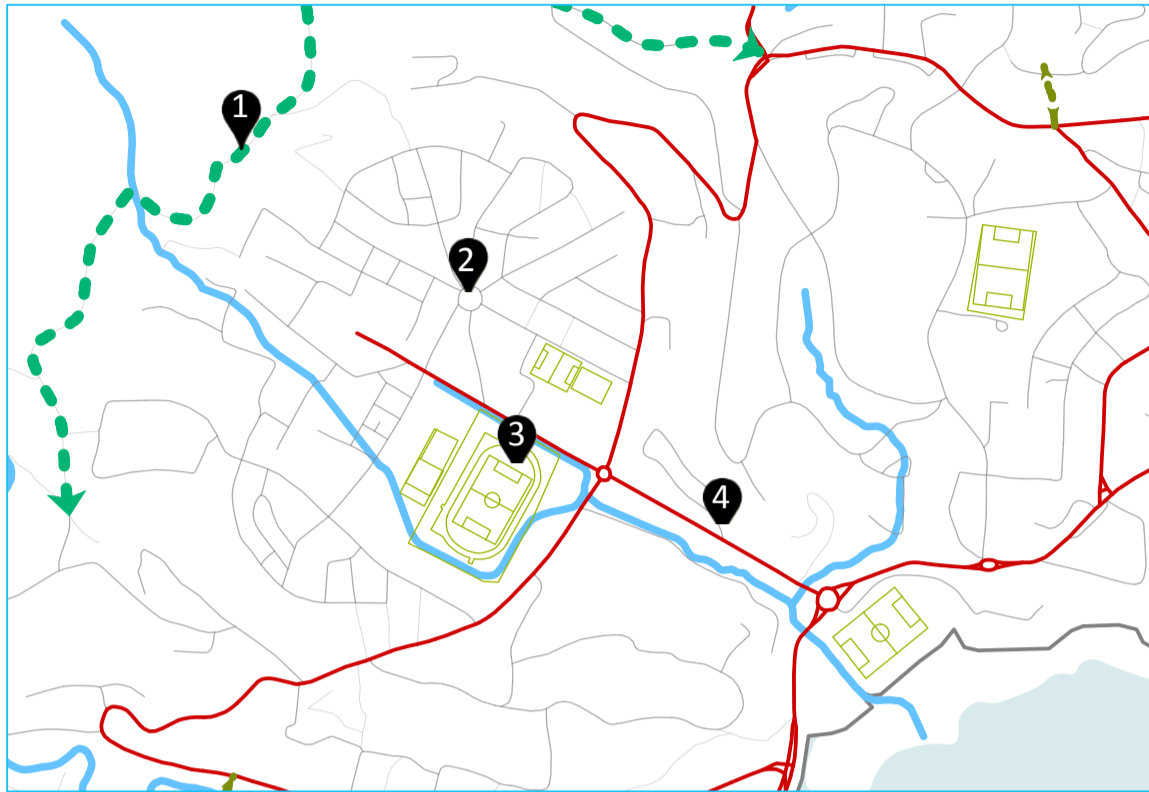
2. Perception et patrimoine



- 1. les 16 villas sur leur assise végétale
- 2. coulée verte de la source Massimoni
- 3. la mangrove de M'Gombani - Baobab

- lieu de culte ou ziara
- lieu d'intérêt paysager
- ligne de rupture de pente
- vue sur le lagon

3. Espaces publics et déplacements



- 1 liaison inter quartier Cavani - Mamoudzou - M'tsaperé
- 2 la place de l'étoile
- 3 stade de Cavani
- 4 bld du Stade

- terrain de sport
- axe routier structurant
- liaison inter-quartier
- ligne de rupture de pente

4. Habitat et dynamiques



PROJETS PAYSAGERS

- 1 requalification de la place de l'Etoile
- 2 aménagement de la RD 14

PROJETS D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS

- 1 centre commercial
- 2 requalification du stade de Cavani

- bâti
- habitat spontané
- zone à urbaniser (d'après PLU 2011)
- dynamique d'étalement de l'urbanisation
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
- futur projet d'habitat et d'équipement ou en cours de réalisation
- ligne de rupture de pente

4.4. LES VALLONS DE MTSAPÉRE ET DOUJANI

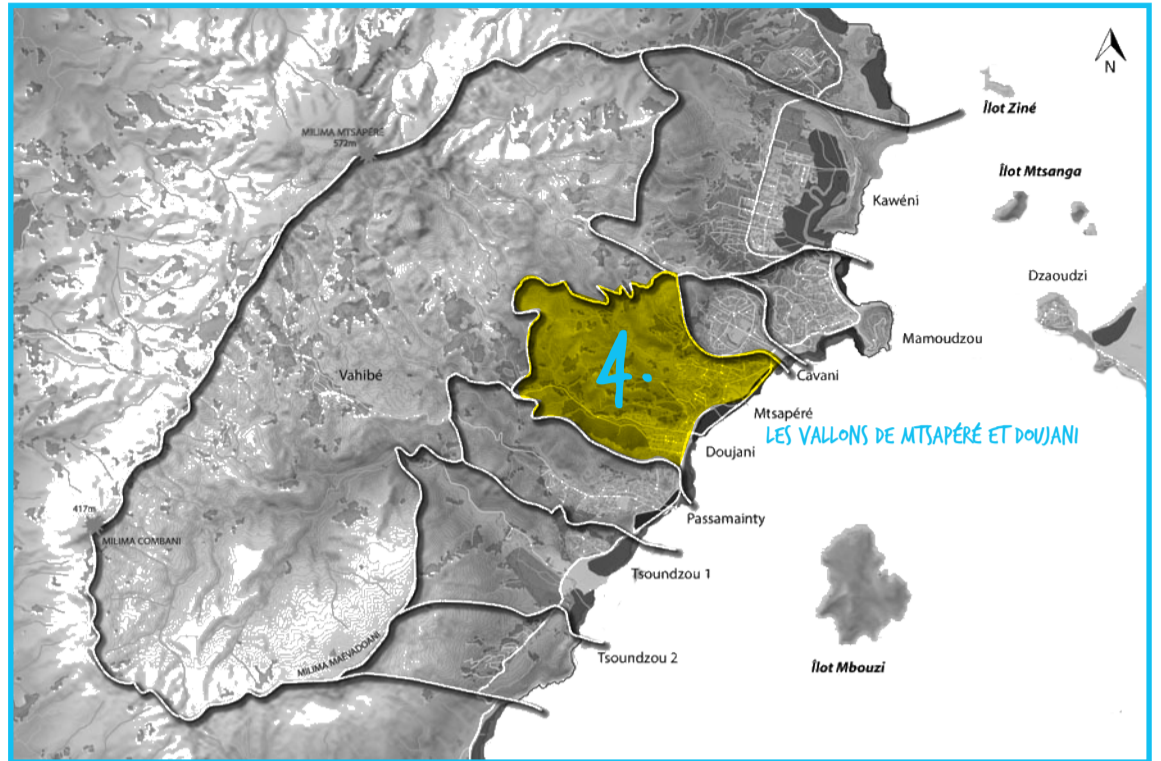
CARACTÉRISTIQUES (atouts ou points noirs)

Relief et maillage vert-bleu

- présence d'un relief particulier en doigt de gant : deux avancées du relief au Nord et au Sud forment des limites visuelles tandis que trois collines en retrait par rapport au trait de côte animent la paysage
- deux ripisylves épaisses correspondant aux cours d'eau de Majimbini et de Doujani traversent l'urbanisation
- quelques boisement et des parcelles agroforestières subsistent sur les trois collines. Ces boisements correspondent soit aux cimetières soit à des pentes trop fortes limitant l'urbanisation...
- au niveau de Doujani, présence d'alignements d'arbres à pain le long de certaines rues, formes végétales rares sur la commune
- le remblai réalisé sur la mangrove et la darse artificielle dans laquelle se jette le cours d'eau de Majimbini sont deux éléments qui participent à l'identité de Mtsapéré. On parle aujourd'hui du « terre-plein » de M'tsapéré

Lieux d'intérêt paysager, patrimoine bâti et vues remarquables

- l'énorme remblai sur la mangrove réalisé dans la fin des années 90 a considérablement modifié le paysage de Mtsapéré et les perceptions du quartier-ville depuis la RN1-2. Cette plate-forme sur la mangrove dessine une assise artificielle à la ville qui s'est retrouvée mise à distance du lagon.
- Depuis la RN du terre-plein, il est alors possible d'avoir une vue d'ensemble de la ville de Mtsapéré qui se dessine au loin. Cette configuration est rare sur la commune.
- Les quartiers-villes étant à l'origine proches du trait de côte, les vues qui s'offrent à l'observateur sont plus zoomées.
- la mosquée de Mtsapéré, blanche et munie d'un minaret se dresse gracieusement sur le remblai. Elle est un point de repère mais aussi un élément identitaire fort de Mtsapéré.
- vues latérales terre-lagon (l'îlot Mbouzi est dans ce secteur très présent dans les perceptions) depuis les ponts sur les cours d'eau principaux. Les ravines ont l'avantage d'offrir cette double vision : à la fois en direction du lagon et à la fois en direction de l'arrière-pays. Les ravines constituent des couloirs visuels faisant le lien entre l'arrière-pays et le lagon.
- la cascade de Majimbini (non située sur les cartes car hors périmètre) est également un lieu d'intérêt paysager. Elle serait la plus grande cascade de Mayotte. D'après , le document « Projet de valorisation du patrimoine de la municipalité de Mamoudzou », elle apparaîtrait en tant que carrière dans un futur projet de construction. Sa sauvegarde est donc urgente.
- la carrière de Doujani (non située sur les cartes car hors périmètre) est également un lieu d'intérêt paysager. D'après , le document « Projet de valorisation du patrimoine de la municipalité de Mamoudzou », suite à l'exploitation de la carrière sur les hauteurs de Doujani, un lac artificiel s'est créé. Ce site est désormais un milieu naturel riche à préserver.



Espaces publics et déplacements

- présence de l'ancienne RN1-2 très fréquentée par les piétons. De cet axe partent des ruelles en direction de la ville (coutures urbaines avec la RN1-2)
- nombreux passages d'une rive à l'autre sur le cours d'eau de Majimbini
- départ d'un sentier nommé GR1 à l'arrière de la ville au niveau du cours d'eau Majimbini. Ce dernier passe près de la Cascade.

Habitat et activités

- Mtsapéré et Doujani forment une conurbation. Il est de plus en plus difficile de percevoir la distinction entre ces deux quartiers-villes tant l'urbanisation tend à être continue.
- Mtsapéré et Doujani ont toutefois leur identité propre qui se traduit en autre par des formes urbaines différentes. Doujani se distingue de Mtsapéré par son urbanisation planifiée des années 70 à 2000 encore visible aujourd'hui.

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

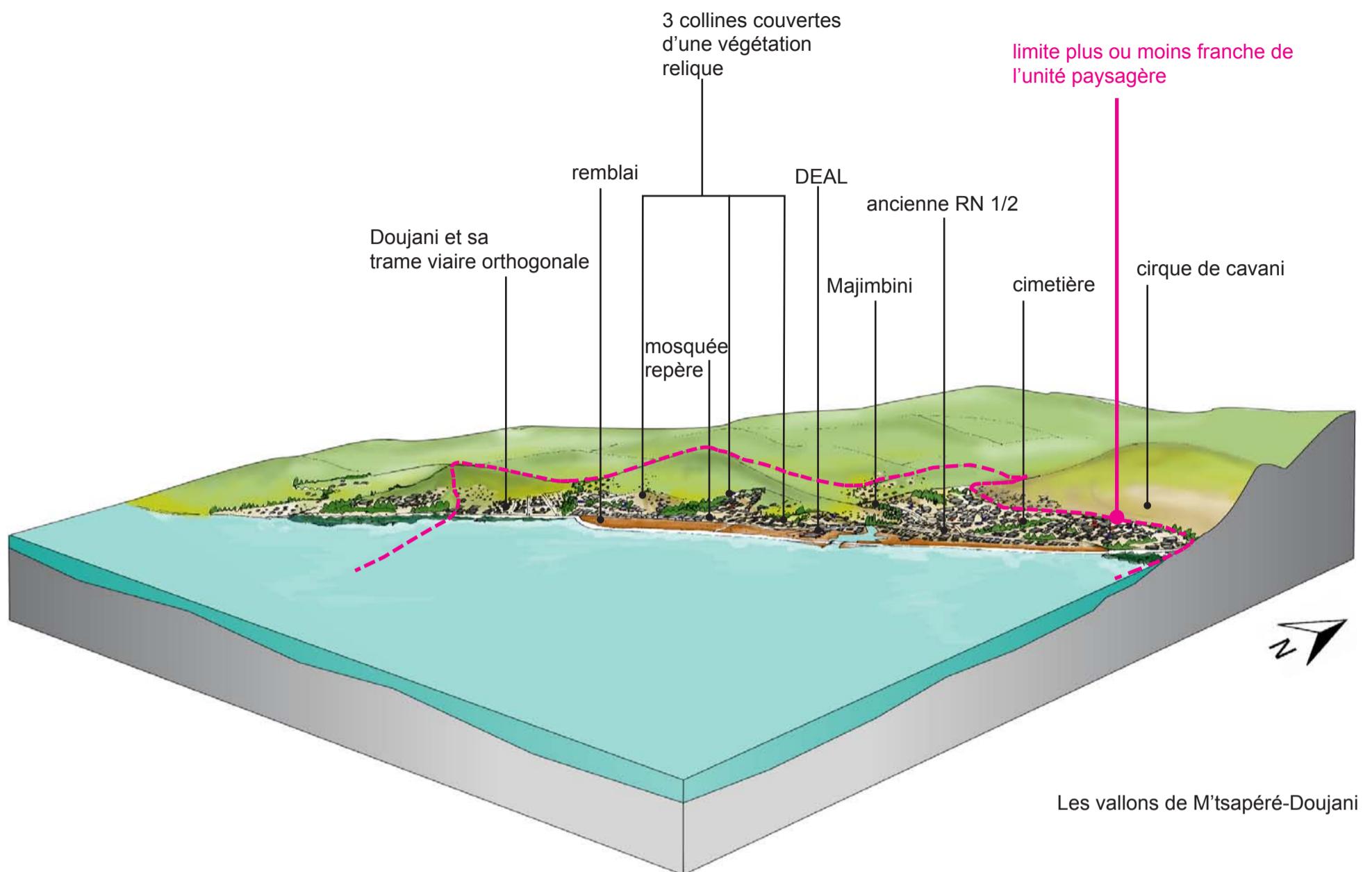
- au Nord, la crête commune du cirque de Cavani et de la ravine de Majimbini est tellement urbanisée qu'il est aujourd'hui de plus en plus difficile de faire la distinction entre la commune de Cavani et de Mtsapéré.
 - au Sud, une avancée du relief à l'aspect plus végétal que bâti crée une coupure d'urbanisation entre Doujani et Passamainty.
 - les futures projets d'habitat sont conséquents. Il s'agit de deux ZAC réparties sur de vastes surfaces : celle du remblai de Mtsapéré et celle de Doujani qui se déploierait dans la ravine plus en amont.
- L'habitat qui jusqu'à présent se limitait à la bande littorale pourrait dans un avenir proche, remonter en direction de l'arrière-pays et sur les pentes par le biais des ravines.

ENJEUX ET POTENTIALITÉS

– LES COURS D'EAU DE MAJIMBINI ET DE DOUJANI ET LEUR RIPISYLVE ASSOCIÉE sont, pour des raisons environnementales et paysagères, deux éléments primordiaux pour le cadre de vie de Mtsapéré et de Doujani.

Les futures extensions de la ville le long de ses cours d'eau devront contribuer **À PRÉSERVER ET VALORISER CES LIAISONS NATURELLES ENTRE L'ARRIÈRE-PAYS ET LE LITTORAL.**

– **FORT ENJEU SUR LE DEVENIR DU REMBLAI DE MTSAPÉRE** en raison de sa position centrale. Quel que soit le choix du projet, sa concrétisation aura un impact fort sur l'évolution du paysage dans ce secteur. De la même manière que pour le front de mer, il faudra être attentif à la qualité de l'aménagement et aux nouveaux usages qu'il engendrera.



Les vallons de M'tsapéré-Doujani

PAROLES
D'HABITANTS**Le grand paysage, le territoire**

« Pourquoi vouloir résoudre le problème du paysage au lieu de venir en aide aux habitants ? »

Les espaces publics

- « Regardez, ils ont bétonné partout pour éviter la boue. Mais, en retour le pavé dégage trop de chaleur lorsqu'il est exposé au soleil ».

- « Il n'y a pas suffisamment d'ombre ni de bancs » ;

- « Nous avons besoin d'aires de jeux pour enfants, d'aménager des espaces sécurisés et équipés pour que les plus petits s'amuse pleinement et en toute sécurité ».

- « Regardez par exemple le plateau sportif de Doujani, en pleine journée il est impossible d'y pratiquer du sport car le soleil tape trop fort »

- « D'ailleurs paraît-t-il qu'à Doujani il y a encore des terrains publics vides et libres, que nous pouvons aménager en lieux publics. »

Le végétal

- « Quels types d'arbres ? Fruitières ? Sacrés ? » La réponse est claire : « Arbres fruitiers ! » et comme souvent, l'arbre à pain est pris comme exemple de l'arbre généreux en fruits et en ombre.

L'environnement

- « Il faudrait trouver d'autres solutions pour recouvrir les égouts car les systèmes existants sont défectueux ; ils rompent trop rapidement, laissant les caniveaux béants ». « Non seulement c'est dangereux au long des routes non éclairées mais en plus cela pose un problème de Santé publique. »

« Il faudrait une meilleure communication entre les institutions et la population, expliquer aux gens les changements en cours et à venir,

mener une sensibilisation généralisée ».

- « En tant que citoyens, nous devons réfléchir sur ce qu'est notre ville, car lorsqu'on jette un déchet sur le sol, c'est tout le village qui en subit les conséquences. Les habitants doivent s'impliquer. »

L'agriculture

Traditionnellement on dit qu' « à Mayotte il y a certaines choses qui ne s'achètent pas ». Ainsi un habitant lance un appel pour « la reprise en main de notre tradition agricole pour subvenir aux besoins vivriers ». « Cela aidera à mieux amortir les effets de l'inflation ».

Les déplacements et la trame viaire

- « La mise en place d'un réseau de lampadaires serait plus que bienvenue ».

- « Il n'existe aucune route, aucune voie sécurisée dans tout le village. Les rues sont trop étroites, il n'y a aucune place de parking ».

« Les peu de trottoirs qui existent sont occupés par les voitures ».

« Il existe de très beaux endroits dans le village où on devrait mettre des voies piétonnes pour mieux apprécier le paysage ».

Histoire et culture

« Le Musada est une pratique ancienne qui se perd de nos jours car désormais pour mobiliser les gens il faut de l'argent ». « Aujourd'hui tout est payant. »

LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE



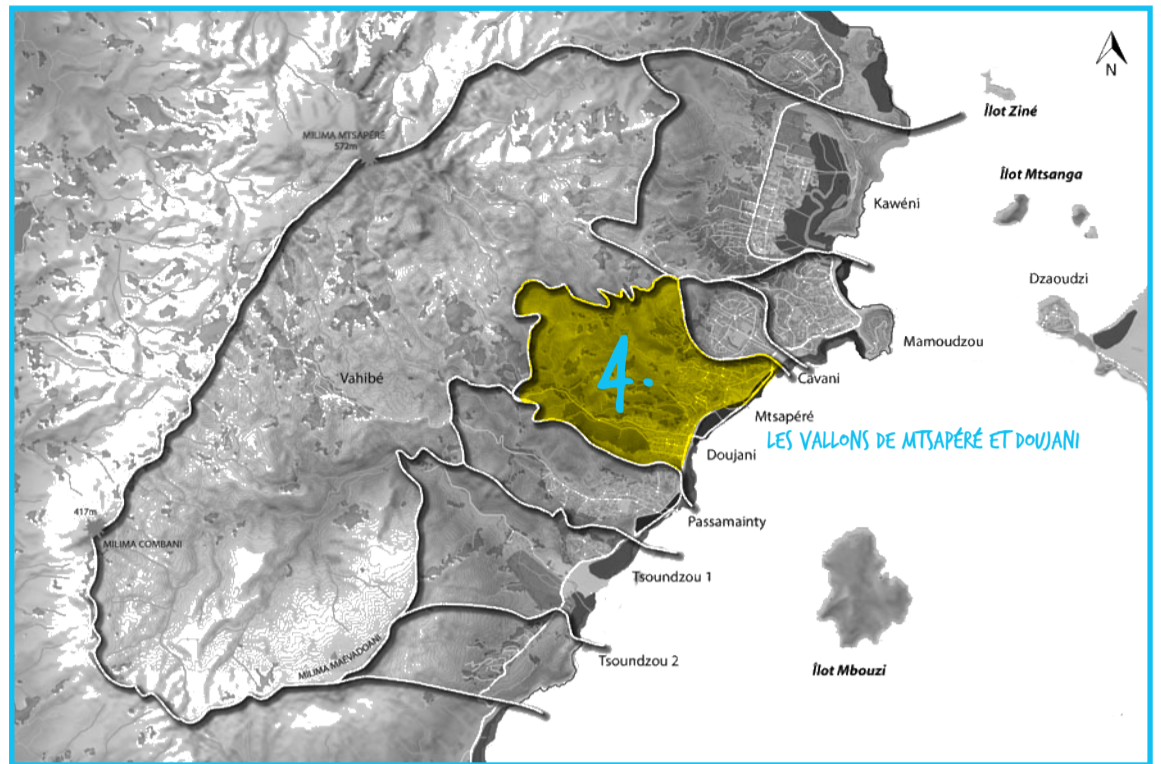
Liaisons piétonnes ville-remblai



La mosquée repère de M'tsapéré



La «darse» du cours d'eau Majimbini



La ripisylve de Majimbini



Le terre-plein de Mtsapéré



Vue sur l'îlot Mbouzi depuis un faré de Mtsapéré

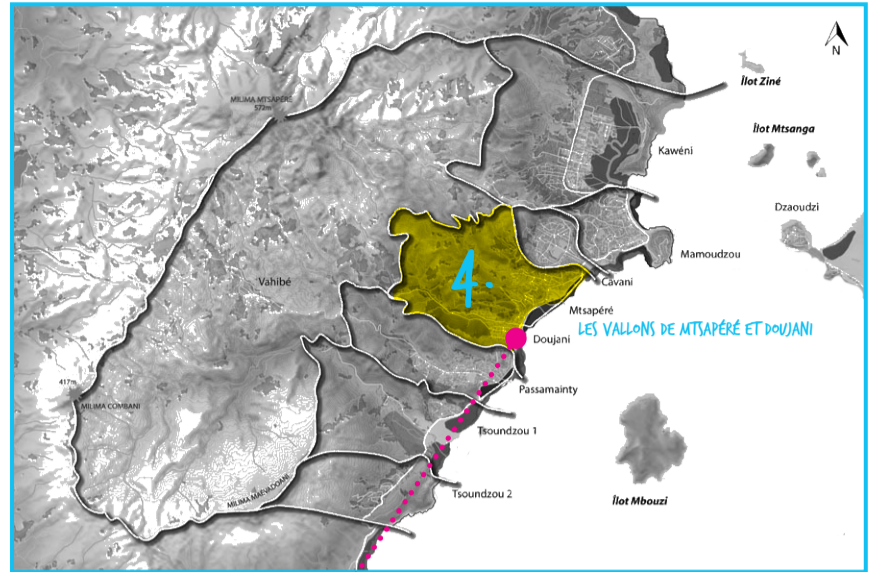
4. LES VALLONS DE MTSAPÉRÉ DOUJANI



4. LES VALLONS DE MTSAPÉRÉ DOUJANI

Carte figurant les caractéristiques paysagères des vallons de Mtsapéré et de Doujani

SCHÉMAS SYNTHÉTIQUES PAR THÉMATIQUE



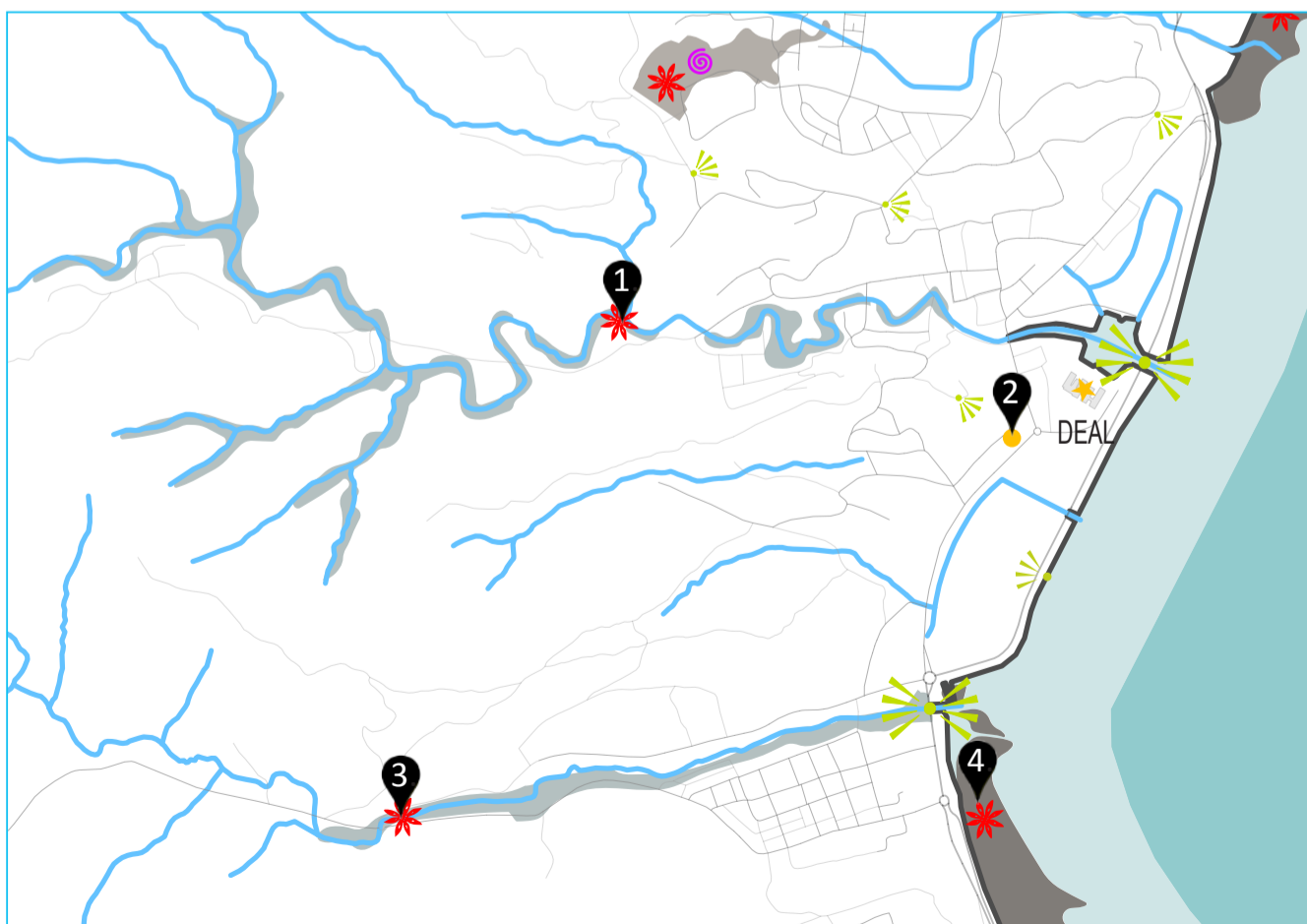
1. Relief et maillage vert - bleu



- 1. avancée urbanisée du relief
- 2. système en doigts de gant : 3 collines plus ou moins boisées
- 3. avancée du relief et coupure verte

- forêt
- boisement relique
- agro-forêt
- talus planté
- cimetière
- arbres remarquables
- mangrove
- ripisylve
- ligne de rupture de pente
- coupure verte

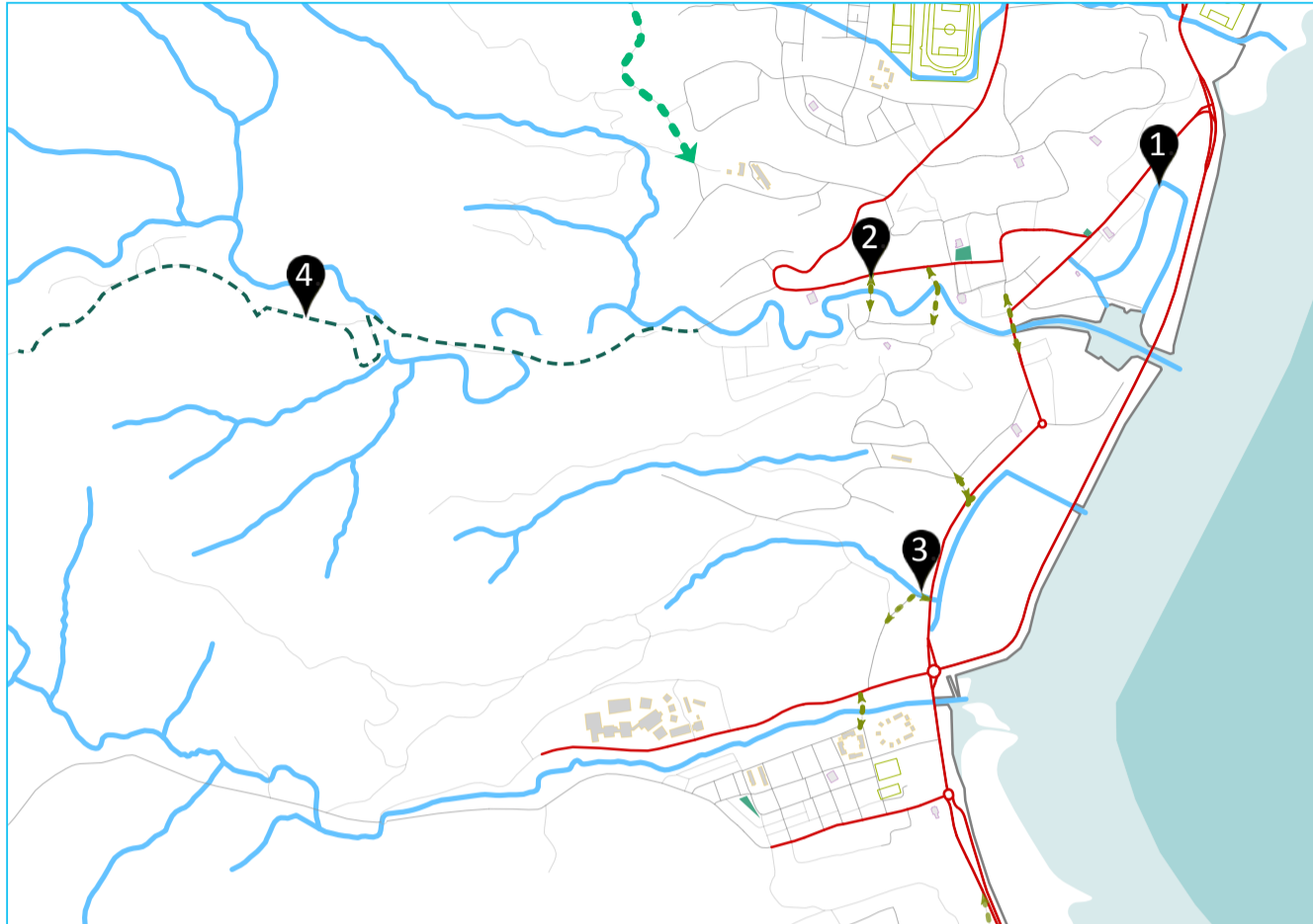
2. Perception et patrimoine



- 1. la ravine de Majimbini
- 2. mosquée repère
- 3. la ravine de Gouloué
- 4. mangrove de Passamainty-Tsoundzou

- patrimoine bâti
- bâtiment repère
- lieu d'intérêt paysager
- ligne de rupture de pente
- vue sur le lagon ou la ville
- vue latérale terre-lagon

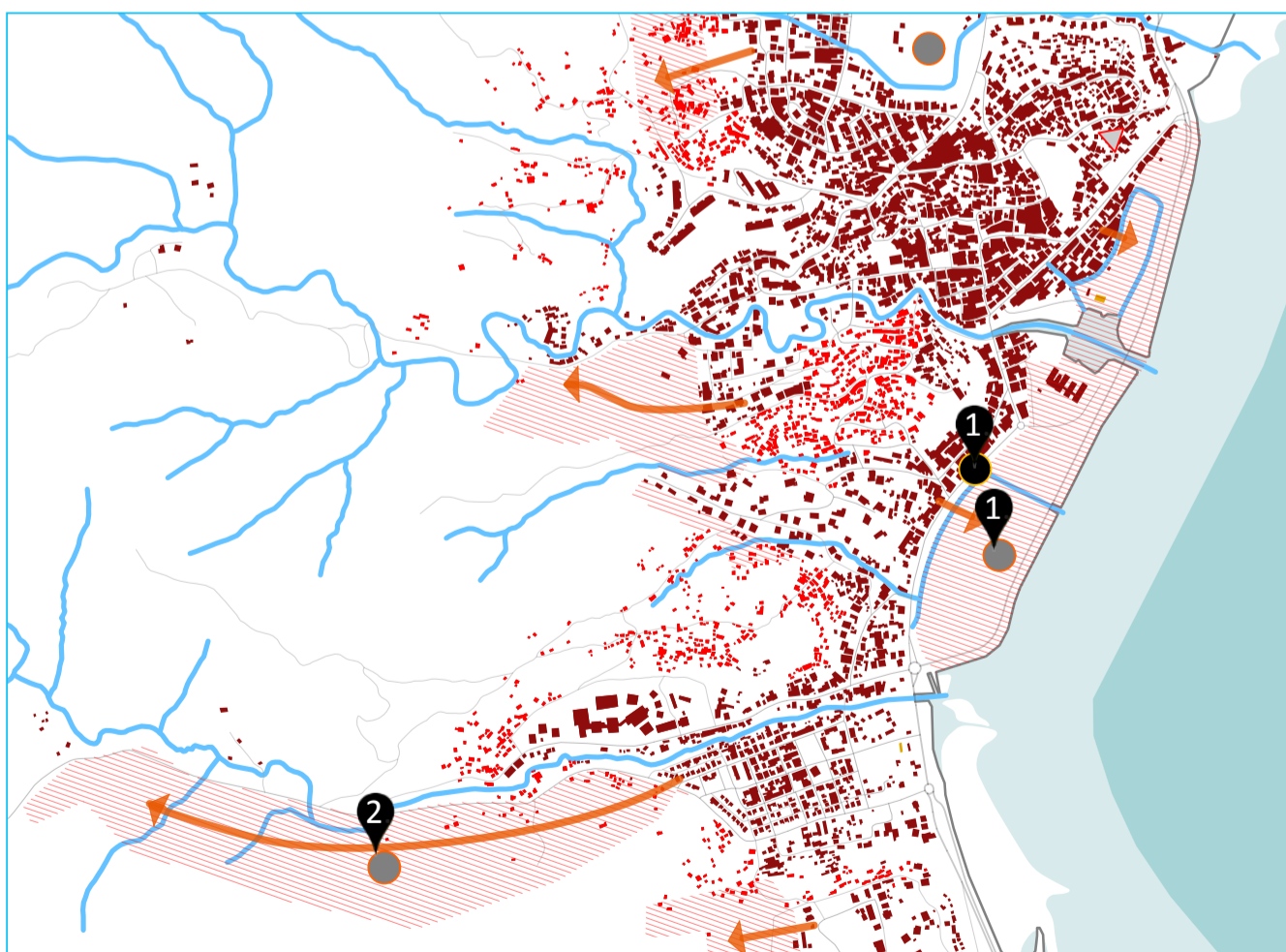
3. Espaces publics et déplacements



- 1. ancienne RN 1/2
- 2. lien d'une rive à l'autre
- 3. lien piéton RN - ville
- 4. GR 1

- place
- terrain de sport
- axe routier structurant
- sentier de randonnée
- parcours piéton fréquenté
- bâtiment public
- ligne de rupture de pente

4. Habitat et dynamiques



PROJETS PAYSAGERS

- 1. requalification de l'ancienne RN 1/2

PROJETS D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS

- 1. ZAC du remblai de M'Tsapéré
- 2. ZAC de Doujani

- bâti
- habitat spontané
- projet de renouvellement urbain ou en cours de réalisation
- zone à urbaniser (d'après PLU de 2011)
- dynamique d'étalement de l'urbanisation
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
- futur projet d'habitat et d'équipement ou en cours de réalisation
- ligne de rupture de pente

4.5. LA RAVINE DE PASSAMAINTY

CARACTÉRISTIQUES (atouts ou points noirs)

Relief et maillage vert-bleu

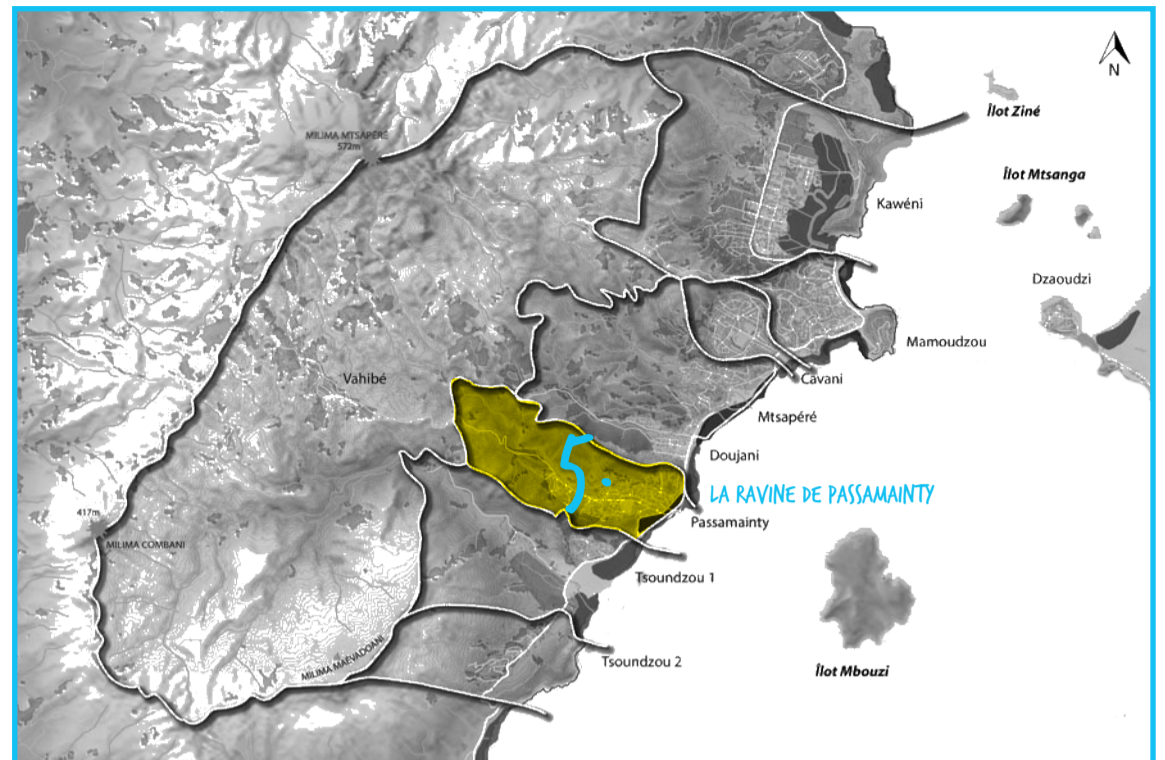
- une ravine marquée creusée par le cours d'eau de Gouloué
- deux avancées du relief recouvertes en grande partie par des boisements et des cultures, notamment au Sud. C'est sur ce dernier relief que se situe le parc M'pweka.
- la présence d'une ripisylve épaisse associée au cours d'eau Gouloué
- le remblai de Passamainty, de moins grande envergure que celui de Mtsapéré, participe également à l'identité du quartier-ville. Il se distingue également de celui de Mtsapéré par son aspect plus habité et vivant. La partie Sud du remblai est également cultivé (cultures maraîchères, arbres fruitiers, ambroviades...) et planté.
- la présence de la mangrove de Passamainty / Tsoundzou 1 dégradée par un certain nombre d'activités anthropiques : construction d'un terrain de foot, zones de pâturage, prélèvement de bois, dépôt de déchets et de déblais, ouvertures pour accéder à la mer

Lieux d'intérêt paysager, patrimoine bâti et vues remarquables

- comme sur le remblai de Mtsapéré, le remblai de Passamainty possède aussi sa mosquée un peu moins visible en raison de sa forme plus ramassée
 - la ravine de Gouloué constitue également un site d'intérêt paysager au même titre que la mangrove et la plage de Dinga-Dingani (deuxième plage de la commune).
 - le parc M'pweka est aussi un élément structurant du paysage pour plusieurs raisons :
 - urbanistique : il sert de coupure verte d'urbanisation
 - fonctionnelle : il offre des sentiers de promenade
 - esthétique : il offre de beaux points de vue sur le lagon, Passamainty et Tsoundzou
 - bien-être : il permet de « s'échapper de la ville »
- Ce site a été réaménagé par l'association l'ADE-DUPASS afin de le préserver de l'urbanisation et d'offrir à sa population un lieu de détente et de loisir. Cet espace clé, entre deux quartiers-villes souffre toutefois d'un manque de visibilité.

Espaces publics et déplacements

- le terre-plein de Passamainty a la particularité de posséder plusieurs placettes et un faré sur sa partie Nord
- présence du parc M'pweka, un des rares parcs avec la pointe Mahabou sur la commune
- l'ancienne RN1-2 très fréquentée et en partie transformée en cheminements piétons



Habitat et activités

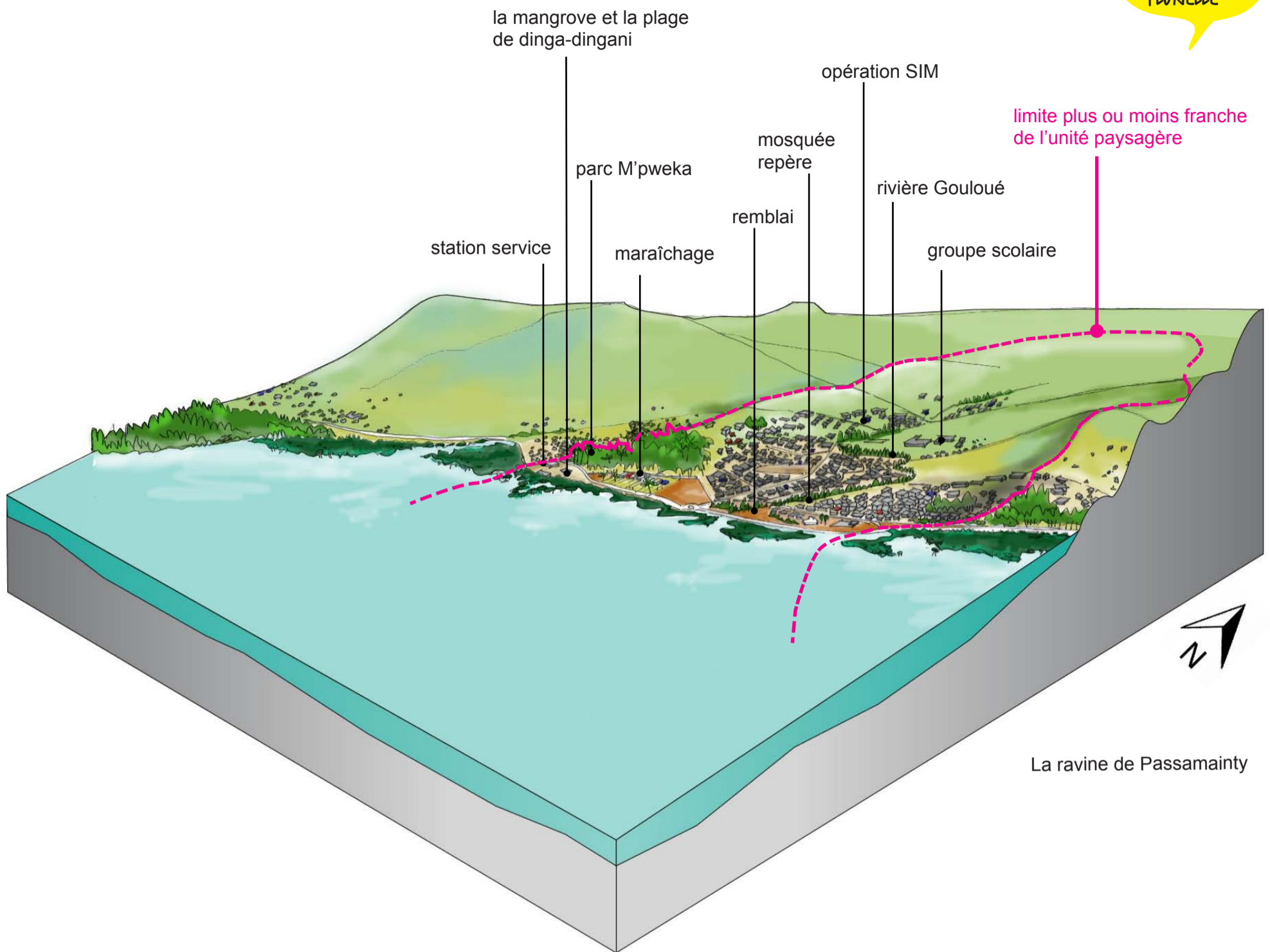
- un quartier-ville sectorisé entre l'Ouest et l'Est, l'amont et l'aval du cours d'eau. A l'Ouest, on retrouve de l'habitat planifié, type opérations SIM situé sur les versants. A l'Est, il s'agit d'un habitat plus traditionnel inscrit dans la plaine.

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

- Aujourd'hui encore, le cours d'eau de Gouloué, dans sa partie médiane, constitue une limite à l'urbanisation. C'est seulement au niveau de l'embouchure de la rivière que la ville s'est développée sur les deux rives. Cette organisation s'explique en grande partie par le relief. La plupart des zones urbanisées à Passamainty correspondent à un relief de fond de vallée. Pourtant, des zones à urbaniser ont été déterminées de l'autre côté, sur la rive gauche de Gouloué, sur des versants.

ENJEUX ET POTENTIALITÉS

- LA RIPISYLVE DE LA RIVIÈRE GOULOUÉ ET LE PARC M'PWEKA SONT DEUX POINTS FORTS du patrimoine naturel et paysager de Passamainty. L'enjeu principal est de les valoriser et de les protéger.
- LES VERSANTS EN AVAL SITUÉS SUR LA RIVE GAUCHE DE LA RIVIÈRE GOULOUÉ constituent également des éléments précieux. Non urbanisés aujourd'hui, ils participent à une lecture plus claire des contours de la ville et à l'impression d'une cité plus « verte ». L'ENJEU EST DE MENER UNE RÉFLEXION SUR LES LIMITES D'URBANISATION.



Le grand paysage, le territoire

- « Il existe plusieurs point de vue dans ce village, dont certains sont excellents, qui seraient intéressants à mettre en valeur. »
- « Nous avons la chance d'avoir un paysage facile à embellir, il suffit juste de valoriser le territoire car il est très riche »
- « Il serait mieux d'allier bâti et nature »

Les espaces publics

- « C'est vrai que les places publiques existantes ne possèdent ni arbre ni banc, mais il faut reconnaître qu'elles sont très utiles. »
- « Tout espace est utile à Mayotte »
- « Il faut réorganiser ces espaces selon leurs fonctions et leurs emplacements et les aménager en fonction de l'environnement ».
- « L'aménagement de places dédiées aux préparations des mariages est devenu indispensable »
- « Il serait bien également de créer des espaces fermés pour les spectacles ou toutes formes de représentations. »
- « Le m'rengué (boîte mahoraise) est en voie de disparition faute de lieu de pratique ».
- « le tam-tam bœuf a disparu depuis les années 90 pour les mêmes raisons ».
- « il n'y a pas d'espaces pour respirer à Mayotte et pas de bancs pour s'asseoir ! ».

L'habitat et la forme urbaine

- « Les gens utilisent la tôle en clôture car c'est un matériau abordable mais qui est surtout efficace pour se prémunir des regards indiscrets ».
- « Les tôles garantissent la sécurité en empêchant les voleurs de voir ce qu'il y a dans la cour. Elles permettent aussi de se cacher des autorités en cas de constructions sans permis ou d'emplois clandestins ».
- « Des règles existent déjà mais c'est dans leur application qui c'est difficile. »
- « C'est bien que la solution vienne de l'Etat, il faudrait plus d'intervention des autorités publiques, plus de réglementations. »
- « Pour moi, l'absence de limite entre le privé et le public est due à une sorte d'effet de groupe : mon voisin a débordé donc moi aussi je peux le faire ».

L'environnement

- « Les rivières sont polluées car on y jette tout et n'importe quoi sans penser aux conséquences. »
- « A cause de la densité démographique, nous avons une multiplication des dépôts d'ordures sauvages et des déchets partout. »
- « Les rivières sont polluées car on y déverse non seulement les ordures ménagères, mais jusqu'aux eaux usées des fosses septiques. On constate également l'assèchement des rivières dû à la déforestation. »
- « Il est malheureux de constater la dégradation des rivières qui présentent pourtant un très grand intérêt paysager ».
- « les recueils de tous les déchets provenant des hauteurs »
- « Il faudrait associer la commune, le Conseil Général, la DAAF, la police de l'eau, les associations mais aussi la population ».

Les déplacements et le paysage

- « Il faudrait créer des routes piétonnes où les voitures ne peuvent passer car partout où il y a des trottoirs ce sont les voitures qui s'y garent empêchant les piétons d'y circuler. »
- « Pour sécuriser la circulation il est nécessaire d'éclairer les voies publiques. »

L'agriculture

- « Bien que des gens veulent cultiver sur le mont M'pweka, il faut savoir que le sol n'y est pas fertile. »
- « Il faudrait faire du mont M'pweka l'équivalent de Mahabou, il faudrait en faire un lieu de promenade. »

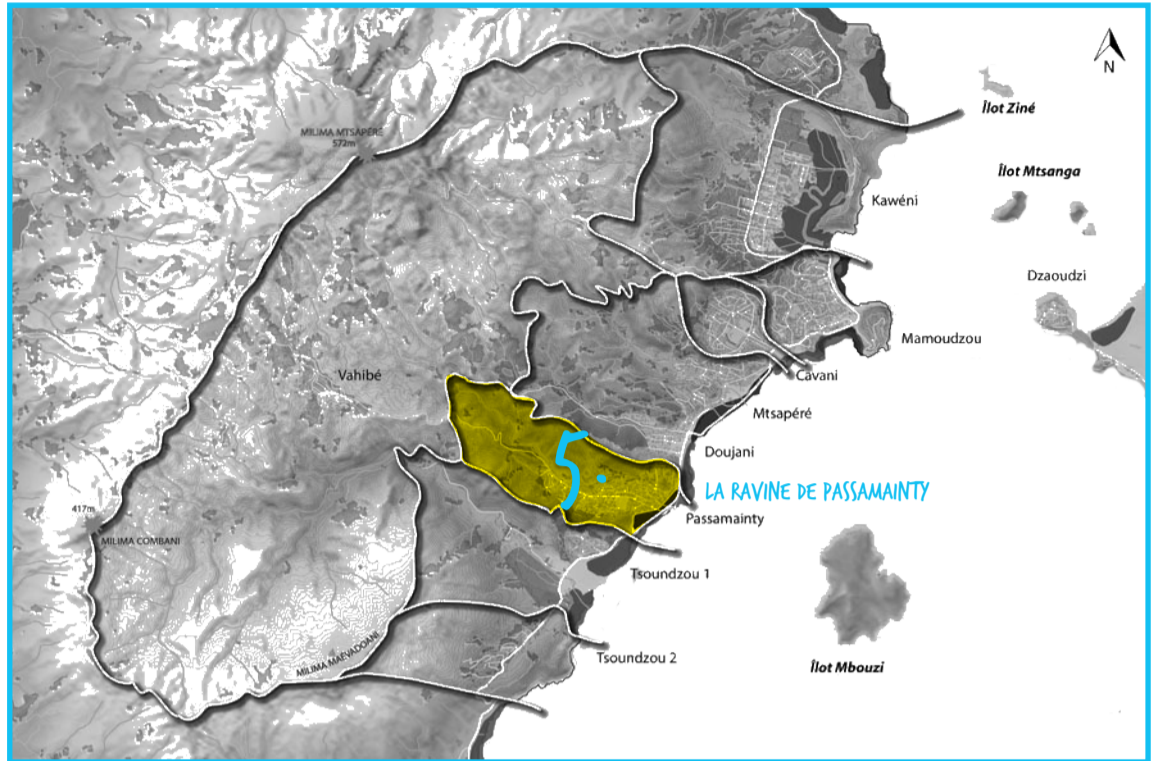
L'histoire

- « Il devient désormais délicat de réunir des amis autour d'un ouvrage de peur d'être accusé par les autorités d'emplois non déclarés. » Le « Musada » est alors en danger sauf si nous acceptons d'adapter notre culture avec l'évolution institutionnelle. »

LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE



Le terre-plein de Passamainty et son faré



La rivière Gouloué et sa ripisylve



Vue sur le lagon depuis le parc M'pweka



L'ancienne RN1-2

RIVIÈRE GOULOUÉ

5. LA RAVINE DE PASSAMINTY



La rivière Gouloué en contrebas de monts pentus constitue une limite franche à l'urbanisation



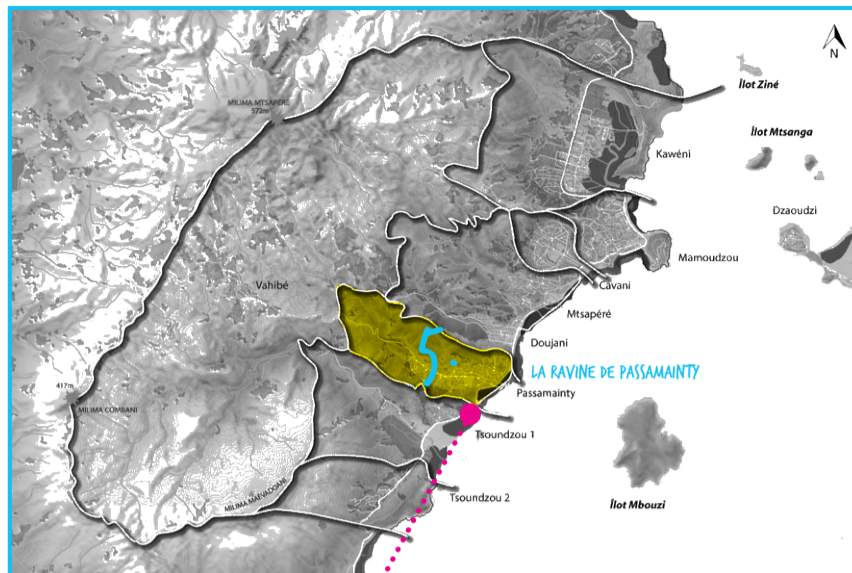
échelle : 1 / 5000

0 50m 100m 200m

5. LA RAVINE DE PASSAMINTY

Carte figurant les caractéristiques paysagères de la ravine de Passamainty

SCHÉMAS SYNTHÉTIQUES PAR THÉMATIQUE



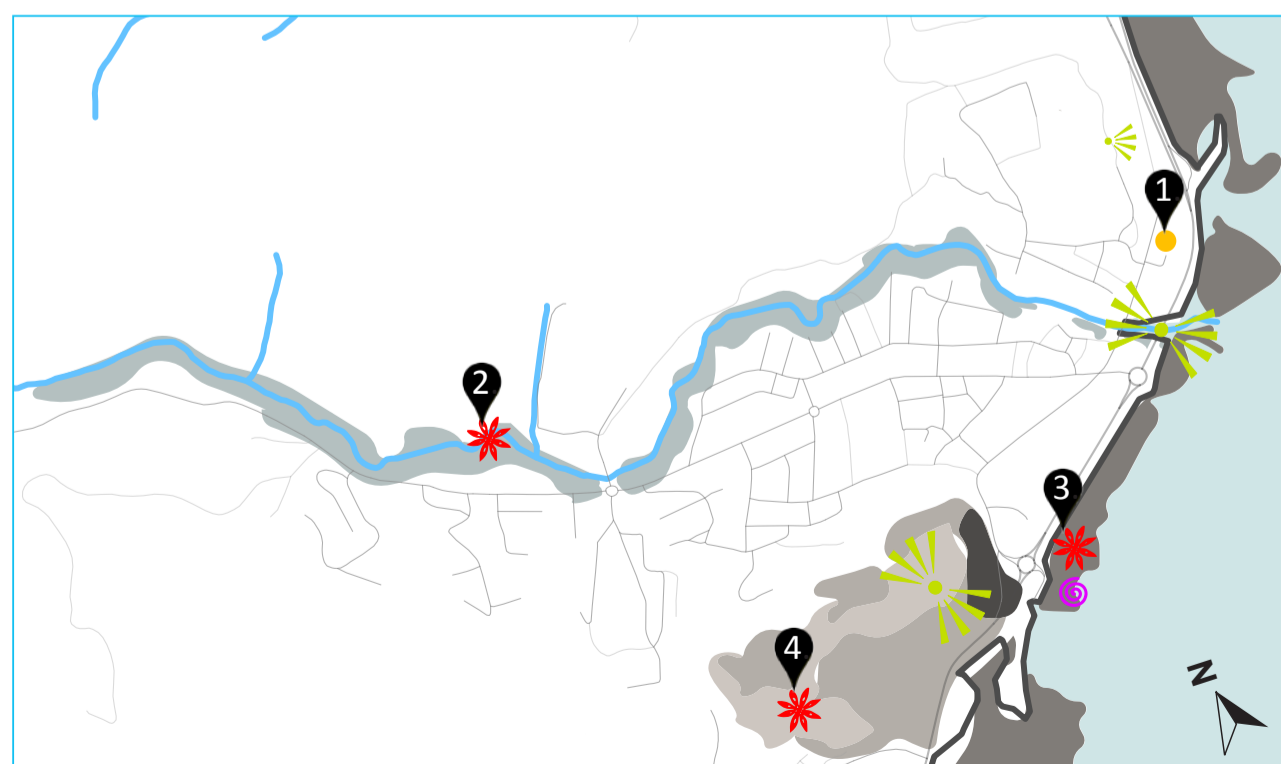
1. Relief et maillage vert - bleu



1 et 2 deux avancées du relief constituant des coupures vertes

- forêt
- boisement relique
- agro-forêt
- maraîchage
- talus planté
- cimetière
- arbres remarquables
- mangrove
- ripisylve
- ligne de rupture de pente
- coupure verte

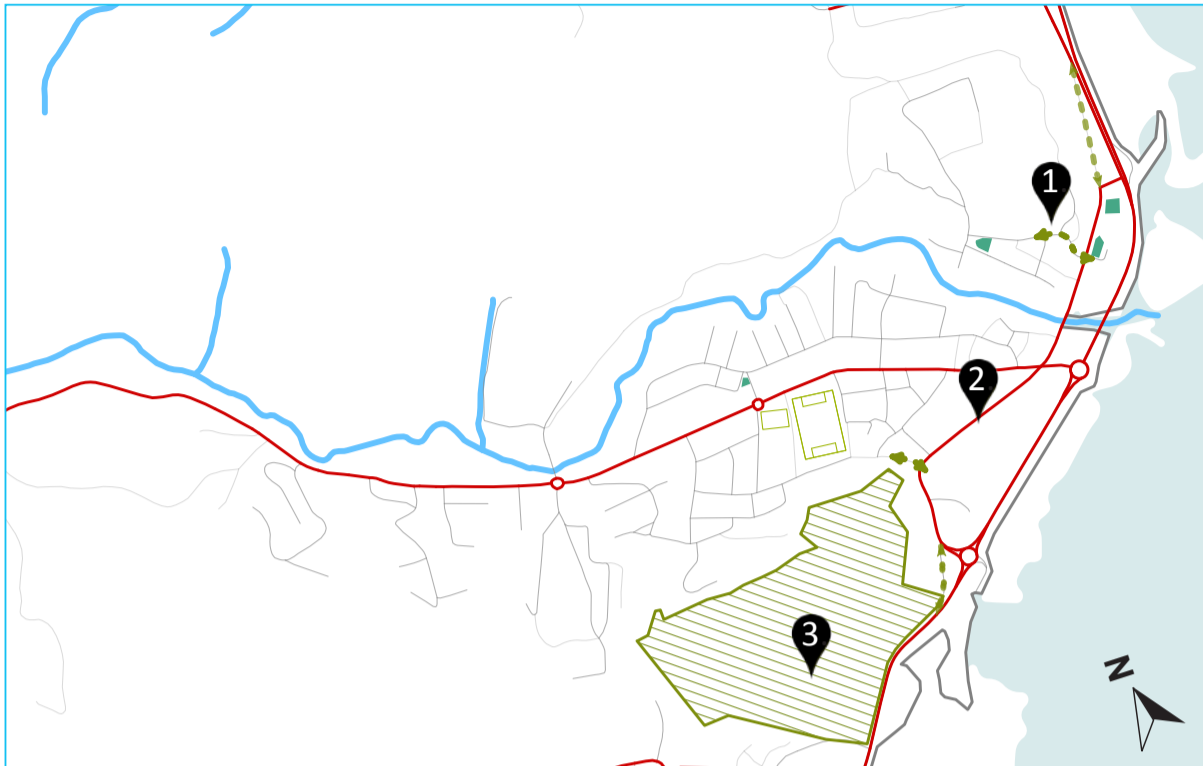
2. Perception et patrimoine



- 1 mosquée repère
- 2 le ravine de Gouloué
- 3 la mangrove et la plage de Dinga-Dingani
- 4 le parc M'pweka

- patrimoine bâti
- lieu de culte ou ziara
- lieu d'intérêt paysager
- ligne de rupture de pente
- vue sur le lagon
- vue latérale terre-lagon

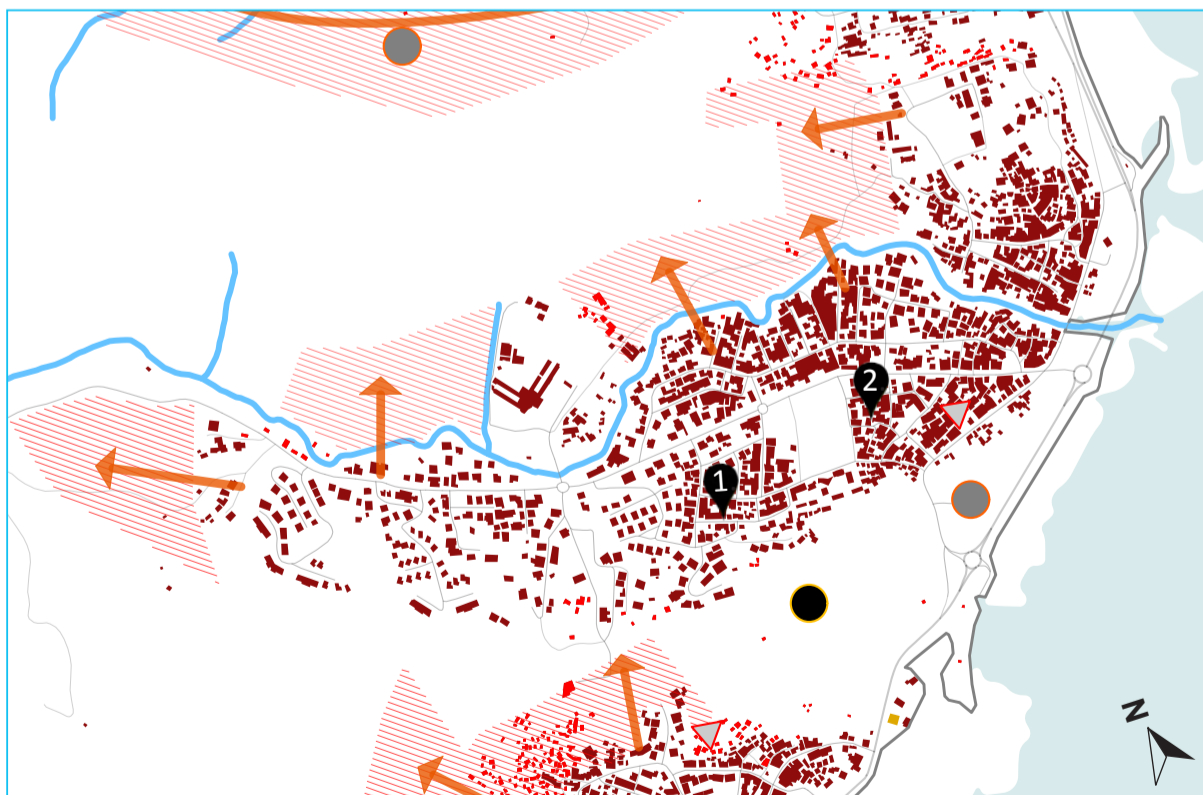
3. Espaces publics et déplacements



- 1. lien piéton RN 1/2 - ville
- 2. ancienne RN 1/2
- 3. parc M'pweka

- place
- parc
- terrain de sport
- axe routier structurant
- parcours piéton fréquenté
- ligne de rupture de pente

4. Habitat et dynamiques



PROJETS PAYSAGERS

- 1. parc su la colline ou M'pweka

PROJETS D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS

- 2. pôle commercial

- bâti
- habitat spontané
- zone à urbaniser (d'après le PLU de 2011)
- dynamique d'étalement de l'urbanisation
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
- futur projet d'habitat et d'équipement ou en cours de réalisation
- ligne de rupture de pente

4.6. LA DÉPRESSION DE TOUNDZOU 1 ET SA RAVINE

CARACTÉRISTIQUES (atouts ou points noirs)

Relief et maillage vert-bleu

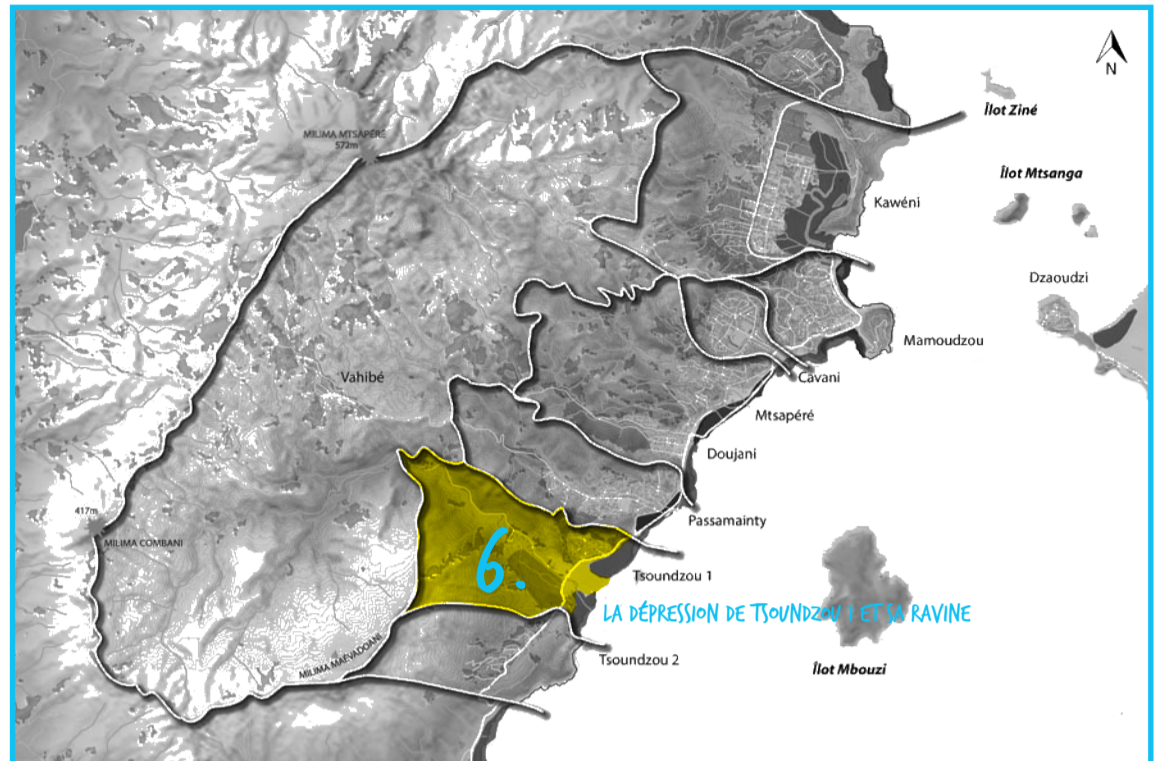
- présence de deux typologies de relief : une dépression circulaire dans laquelle est nichée Tsoundzou 1 et la ravine de la rivière Kwalé
- l'environnement de Tsoundzou 1 est beaucoup plus boisé et cultivé que le Nord de la commune
- présence d'une dense ripisylve le long de la rivière Kwalé, cours d'eau le plus important de la commune
- présence de la mangrove fragmentée de Passamainty / Tsoundzou 1 qui a la particularité de posséder un tanne (zone la moins fréquemment submergée, aux sols sursalés et peu végétalisés) au niveau de l'embouchure de la rivière Kwalé.

Lieux d'intérêt paysager, patrimoine bâti et vues remarquables

- présence de maraîchage de plaine sur la rive droite de la rivière Kwalé. Devenu rare sur la commune, ce site est un élément structurant du paysage.
- le parc M'pweka (cf ravine de Passamainty)
- la mangrove remarquable et fragile de Tsoundzou-Passamainty
- les vues latérales terre-lagon depuis le nouveau pont de la rivière Kwalé.
- le sentier agricole de Tsoundzou1-Vahibé passe le long de plusieurs sites remarquables. D'après, le document « Projet de valorisation du patrimoine de la municipalité de Mamoudzou », il traverse plusieurs paysages agricoles (bananeraies, champs d'Ylang-Ylang, maraîchage...), il permet de voir de beaux arbres associés à la ripisylve et offre une vue sur la cascade de Kwalé et ses eaux (également lieu de culte animiste « ziara »), le camp militaire très bien entretenu, le radier de la Kwalé. Il offre également de nombreuses perspectives sur le Mont M'tsapéré, le village de Vahibé et le lagon...
- les vues remarquables sur le lagon depuis les rues en arc de cercle épousant la forme du cirque de Tsoundzou1

Espaces publics et déplacements

- plus village que ville du fait de son urbanisation peu étendue par rapport à celui des quartiers-villes du Nord



LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

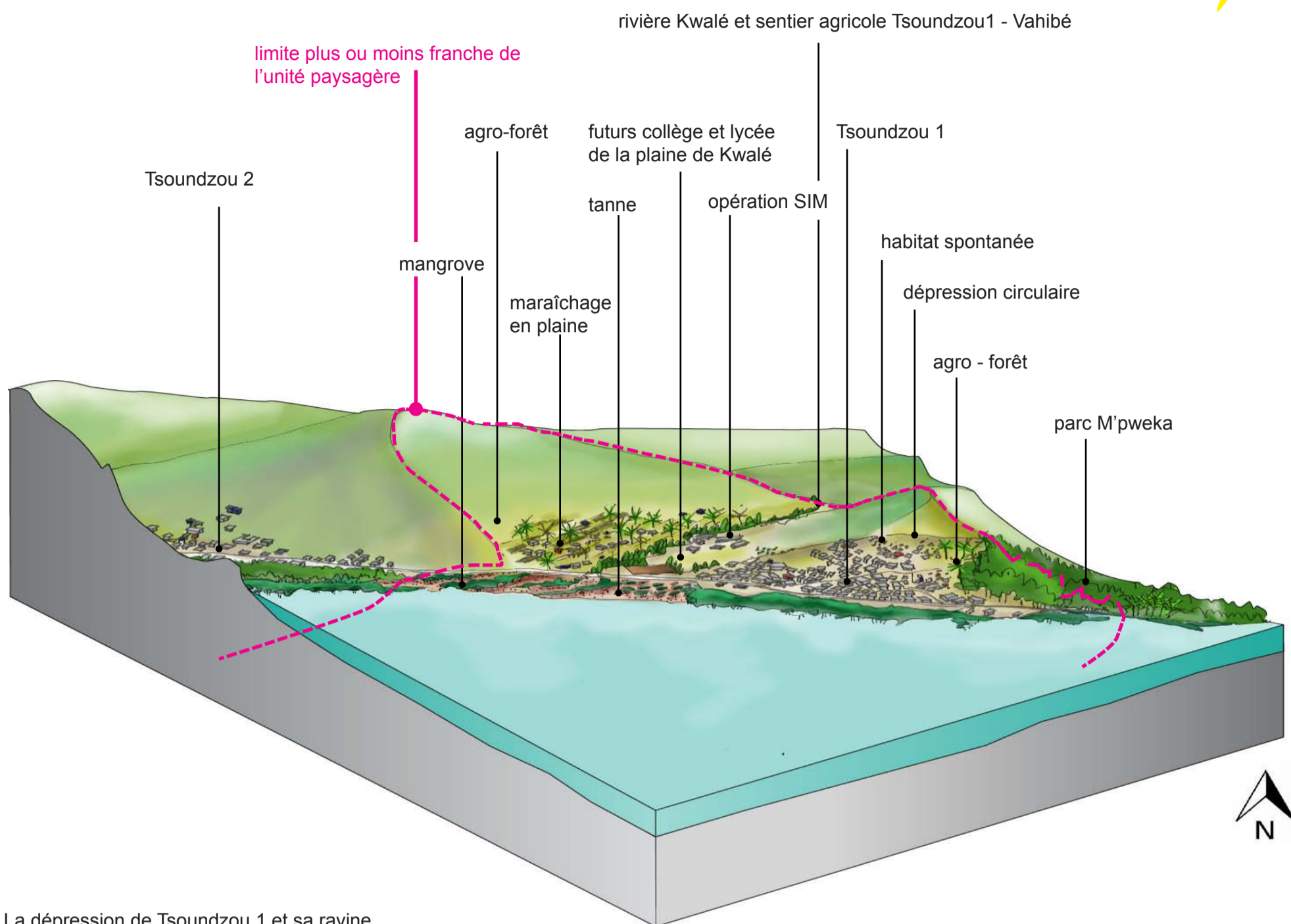
- les limites de cette unité paysagère sont encore très lisibles sur le territoire. Au Nord, il s'agit de la coupure verte du parc Mpweka et au Sud, du relief boisé et cultivé du mont Maevadoani
- il y a encore peu, la ville était encore bien circonscrite dans la dépression naturelle en forme de cirque. Aujourd'hui, des travaux sont en cours pour la construction d'un collège côté ravine. Il est également prévu un lycée dans cette même zone.

ENJEUX ET POTENTIALITÉS

- la zone de maraîchage rive droite, la mangrove de Passamainty-Tsoundzou1, l'épaisse ripisylve, les versants agricoles et boisés font de la ravine de Kwalé une entité paysagère remarquable encore préservée de l'urbanisation.

ENJEU FORT DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DE LA RAVINE DE KWALÉ à l'environnement «naturel» et paysager de qualité.

- **ENJEU DE COUTURE URBAINE ENTRE TOUNDZOU 1 ET SES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES** tout en préservant la lecture de chacune des entités géomorphologiques : la dépression et la ravine.



La dépression de Tsoundzou 1 et sa ravine

PAROLES
D'HABITANTS**Le grand paysage, le territoire**

-« Nous avons l'impression que Tsoundzou est un village délaissé. On y trouve des problèmes d'électricité, de caniveaux et de déplacement ».

-« Les quartiers situés en hauteur sont difficilement accessibles. »

-« Des familles ont été délogées et se sont réfugiées dans les hauteurs. Ce sont des gens qui souffrent, connaissent des conditions de logement difficiles, dans des espaces exigus et avec des enfants laissés sans occupation ».

- « Il n'y a aucune activité prévue pour les gens âgés, pas plus que pour les enfants, les orphelins et les personnes démunies. »

Les espaces publics

- « On ne sait pas où aller (dit un jeune), on n'a d'ailleurs pas d'équipe sportive dans le village »

- « Il n'y a pas de lieu de rencontre, il manque beaucoup de choses, mais on n'est pas écouté, pas considéré »

- « Nous les jeunes, sommes oubliés, on nous considère comme des délinquants, on n'a pas de possibilités d'insertion professionnelle. Mais on pense aussi aux conditions horribles de ceux qui vivent dans la colline. »

-« On aimerait vivre comme les autres, avoir des équipements et changer le visage du village. »

L'habitat et la forme urbaine

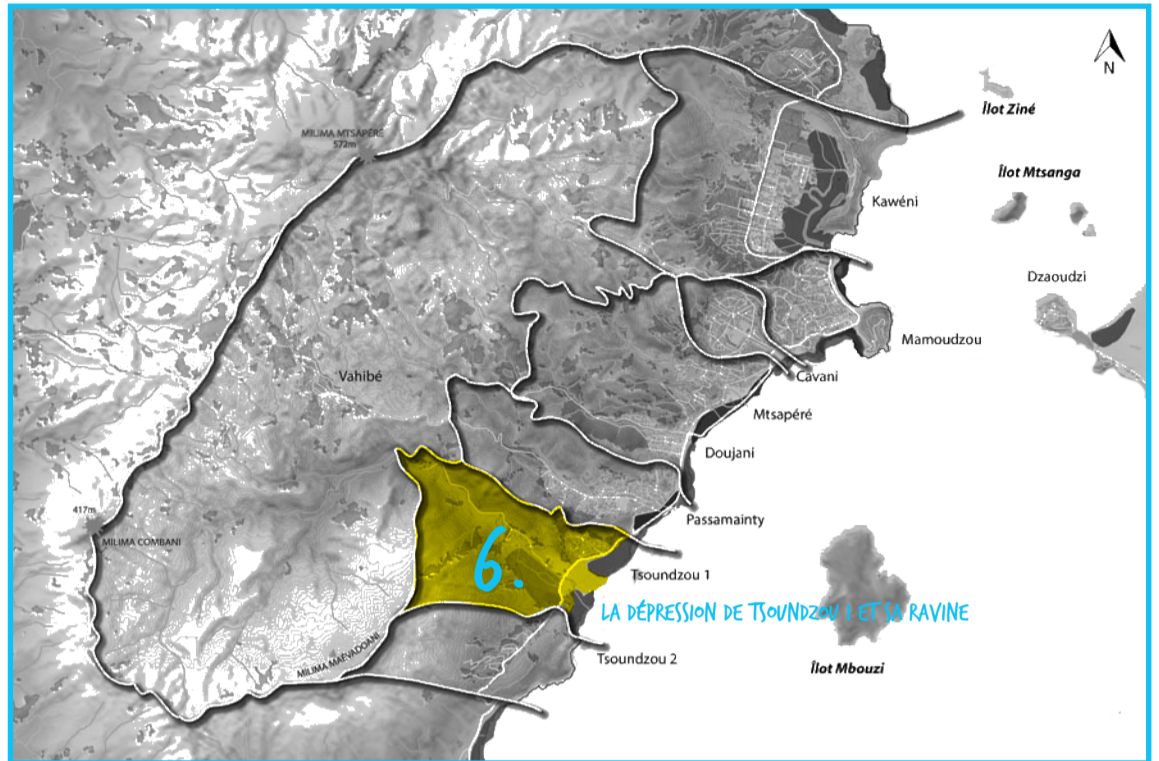
- Une personne âgée : « C'est ça depuis le départ dans ce village, les gens sont serrés, il n'y a pas d'espaces appropriés et pas de terrain pour construire. »

- « Il faut réaménager le village, mettre de l'électricité sur les hauteurs, faire des accès dans la colline, reloger les gens qu'on a fait partir. »

LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE



la rivière Kwalé et sa ripisylve



la mangrove de Passamainty - Tsoundzou1



le maraîchage en plaine sur la rive droite de la rivière Kwalé



Vue sur la mangrove de Passamainty - Tsoundzou1

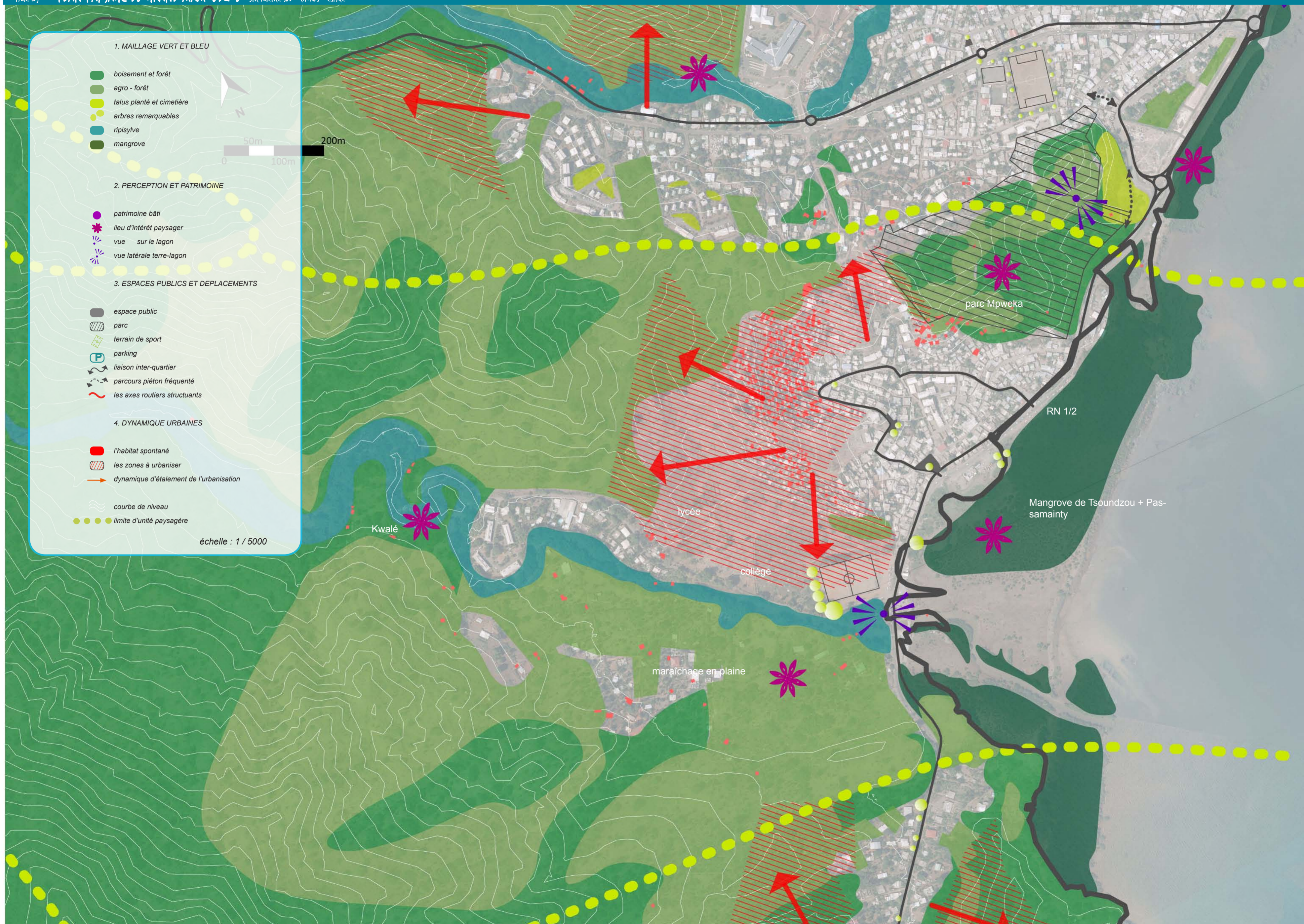
6. LA DÉPRESSION DE TSOUNDZOU I ET SA RAVINE



Les pourtours agricoles et habités du cirque de Tsoundzou 1

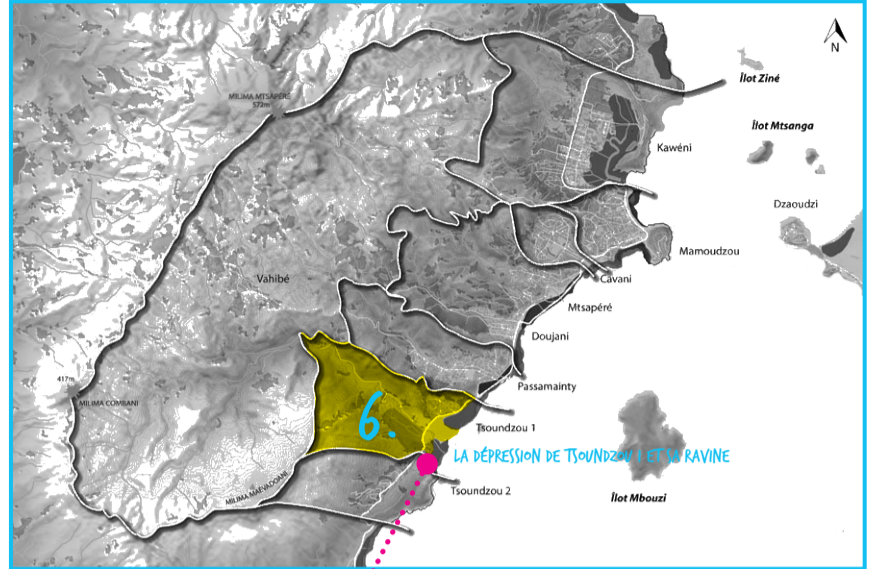


Un belvédère sur le lagon depuis une rue de Tsoundzou1



Carte figurant les caractéristiques paysagères de Tsoundzou 1 et sa ravine

SCHÉMAS SYNTHÉTIQUES PAR THÉMATIQUE



1. Relief et maillage vert - bleu



- 1 coupure verte d'une avancée du relief
- 2 coupure verte d'un relief en saillie

- forêt
- boisement relique
- agro-forêt
- maraîchage
- talus planté
- cimetière
- mangrove
- ripisylve
- ligne de rupture de pente
- coupure verte

6. LA DÉPRESSION DE TSOUNZOU I ET SA RAVINE

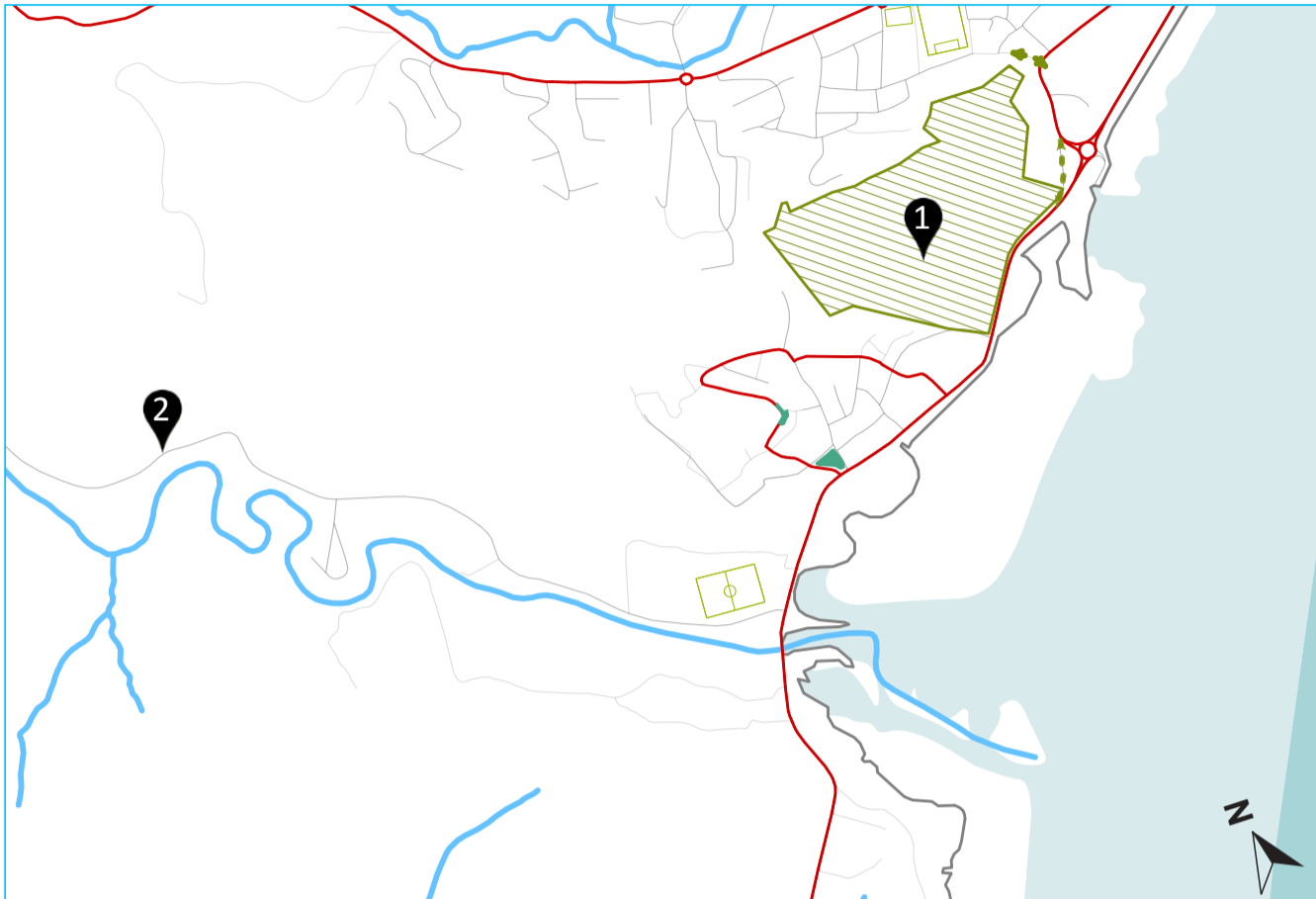
2. Perception et patrimoine



- 1. le parc M' pweka
- 2. mangrove de Passamainty Tsoundzou
- 3. maraîchage en plaine
- 4. la ravine de Kwalé
- 5. le sentier agricole de Tsoundzou -Vahibé ou route de Kwalé

- lieu de culte ou ziara
- lieu d'intérêt paysager
- ligne de rupture de pente
- vue sur le lagon
- vue latérale terre-lagon

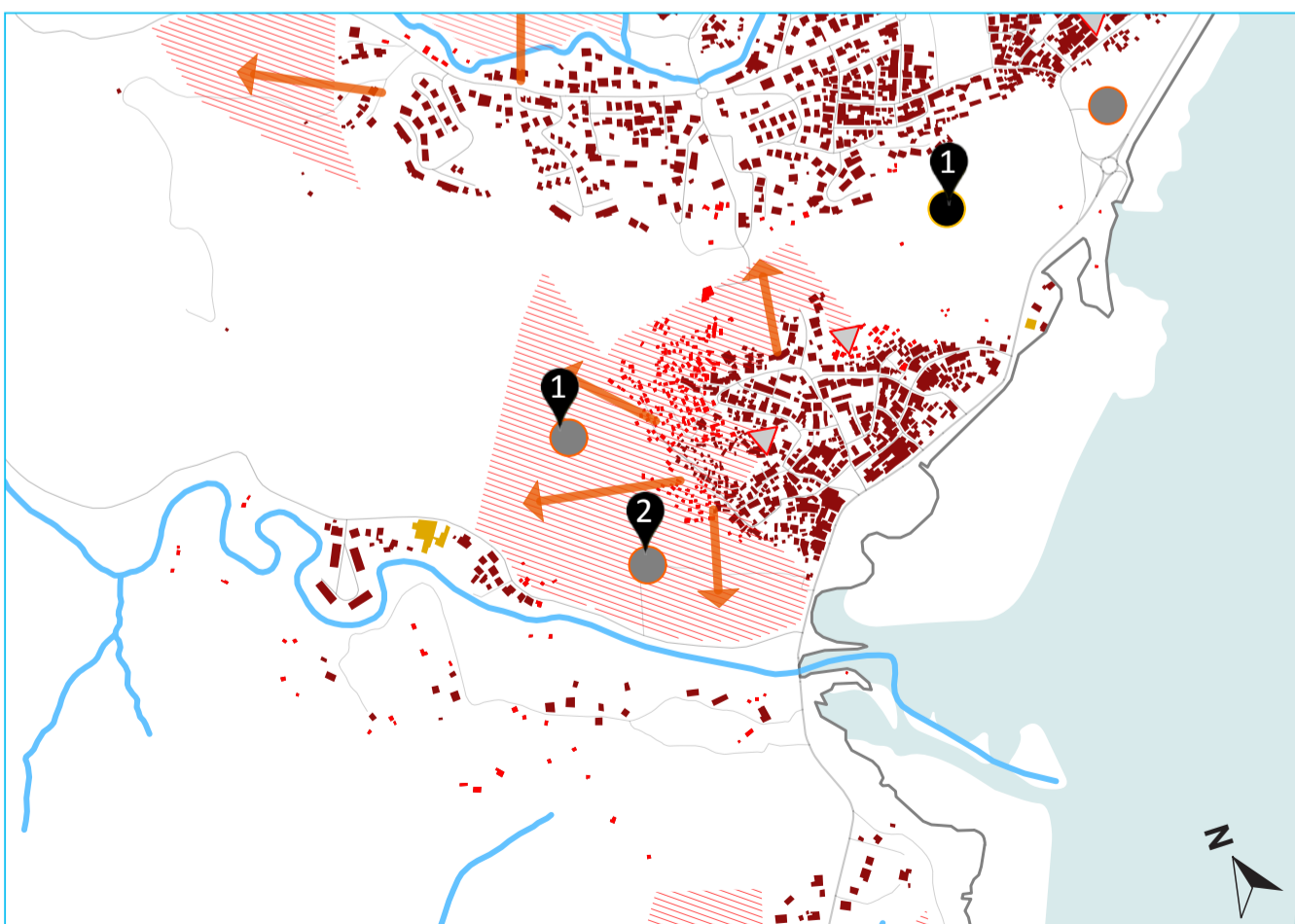
3. Espaces publics et déplacements



- 1. le parc M'pweka
- 2. le sentier agricole de Tsoundzou 1-Vahibé ou route de Kwalé

- place
- parc
- terrain de sport
- axe routier structurant
- - - parcours piéton fréquenté
- ligne de rupture de pente

4. Habitat et dynamiques



PROJETS PAYSAGERS

- 1. le parc M'pweka

PROJETS D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS

- 1 lycée
- 2 collège

- bâti
- habitat spontané
- ▲ projet de renouvellement urbain ou en cours de réalisation
- zone à urbaniser (d'après le PLU de 2011)
- dynamique d'étalement de l'urbanisation
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
- futur projet d'habitat et d'équipement ou en cours de réalisation
- ligne de rupture de pente

4.7. LE VILLAGE-RUE DE T SOUNDZOU 2

CARACTÉRISTIQUES (atouts ou points noirs)

Relief et maillage vert-bleu

- le village de Tsoundzou 2 n'est situé ni dans une ravine ni dans un cirque, mais coincé entre le mont Maévadoani et un rocher faisant une légère pointe sur le littoral
- l'environnement « naturel » est très présent
- impression de corridor vert le long de la RN1 et 2

Lieux d'intérêt paysager, patrimoine bâti et vues remarquables

- la configuration linéaire du village de Tsoundzou liée à celle du relief conditionne les vues principalement orientées du Nord au Sud.
- le rocher boisé de Tsoundzou2 est un site d'intérêt paysager. Ce dernier reste confidentiel et peu fréquenté

Espaces publics et déplacements

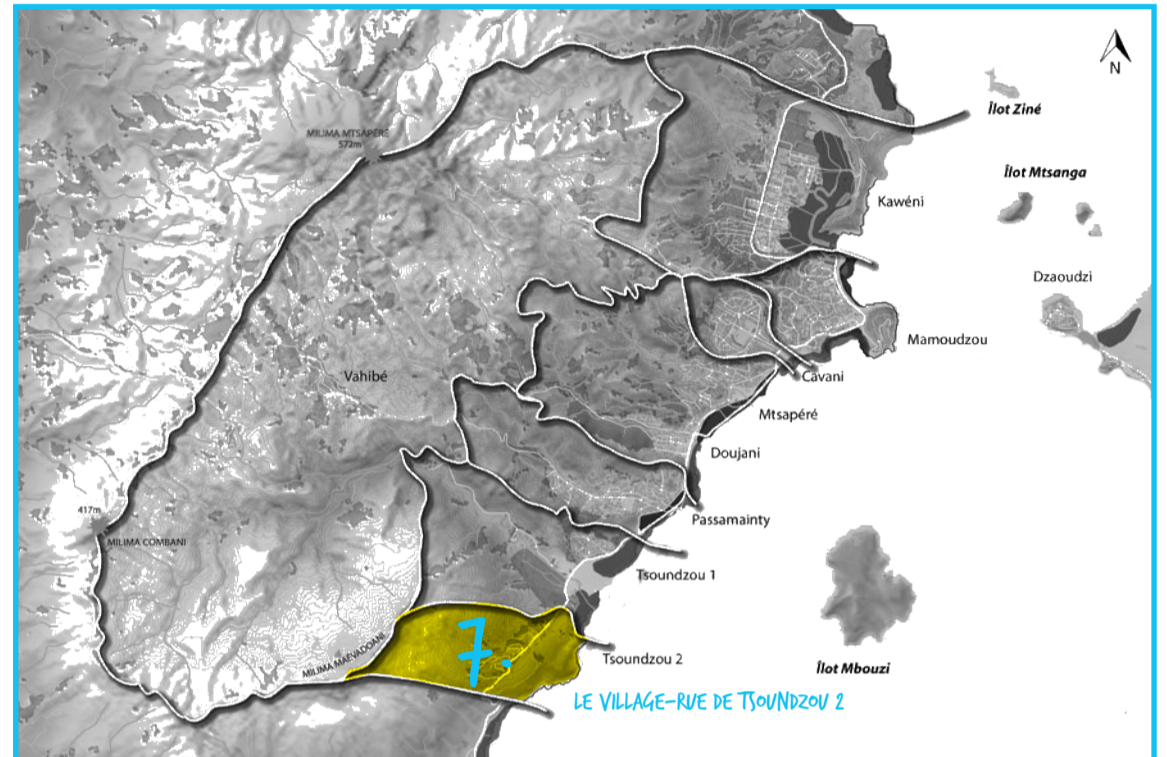
- présence d'une succession d'espaces publics tournés vers la RN 1 et 2

Habitat et activités

- le Nord et le Sud du village se distingue Pour le Sud, au lieu-dit « La Palmeraie », il s'agit d'une typologie urbaine qui s'apparente à de l'habitat diffus de type métropolitain. Au Nord, le tissu est plus traditionnel.

LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

- au Sud, la limite correspond à la limite administrative qui se traduit par une arrête du mont Maévadoani largement boisée. Plus on se rapproche du Sud de la commune, plus les distinctions entre les différents quartiers-villes sont claires en raison des plus larges coupures vertes encore présentes.
- le projet de pôle économique situé sur une partie du rocher boisé de Tsoundzou risque de modifier fortement les paysages et l'identité « verte » du lieu.



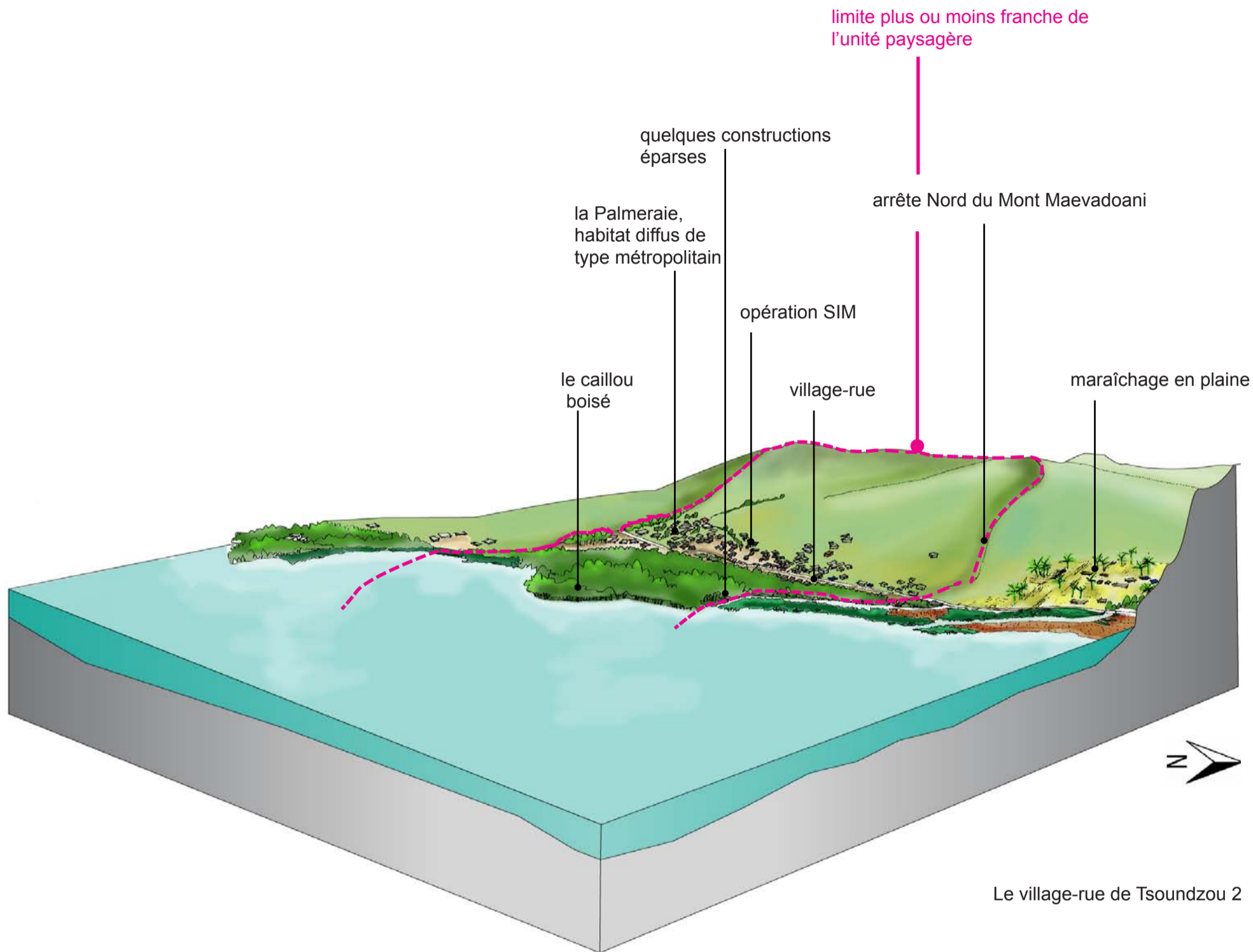
ENJEUX ET POTENTIALITÉS

- le rocher boisé ayant à la fois un versant tourné vers l'urbain et l'autre vers le lagon, encore préservé de l'urbanisation, est un élément structurant du paysage qui possède un grand potentiel

L'ENJEU MAJEUR EST DE VALORISER ET DE PROTÉGER LE ROCHER BOISÉ DE T SOUNDZOU 2

- POSER DES LIMITES À L'URBANISATION LINÉAIRE QUI SE DÉVELOPPE LE LONG DE LA RN/2

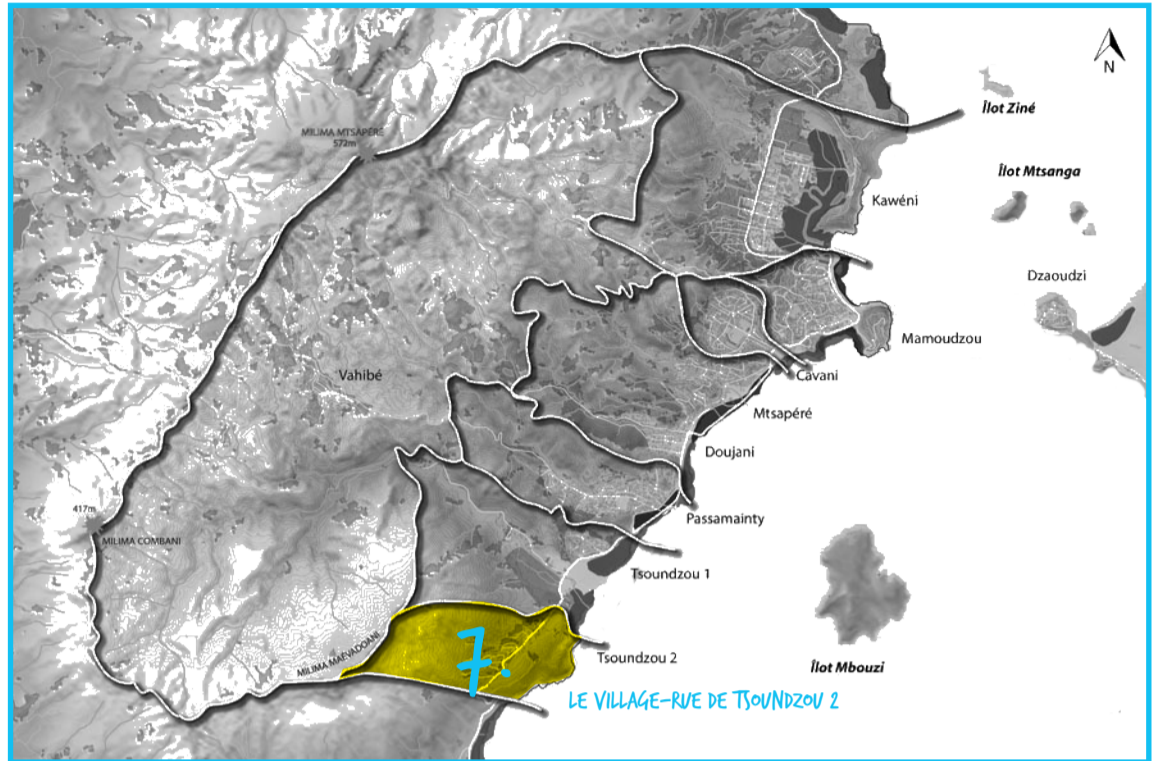
MAMOUDZOU :
UNE IDENTITÉ
PLURIELLE



LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE



Le rocher boisé dans la perspective des rues et des ruelles



Le village linéaire de Tsoundzou 2

LE ROCHER BOISÉ DE TSOUNDZOU 2

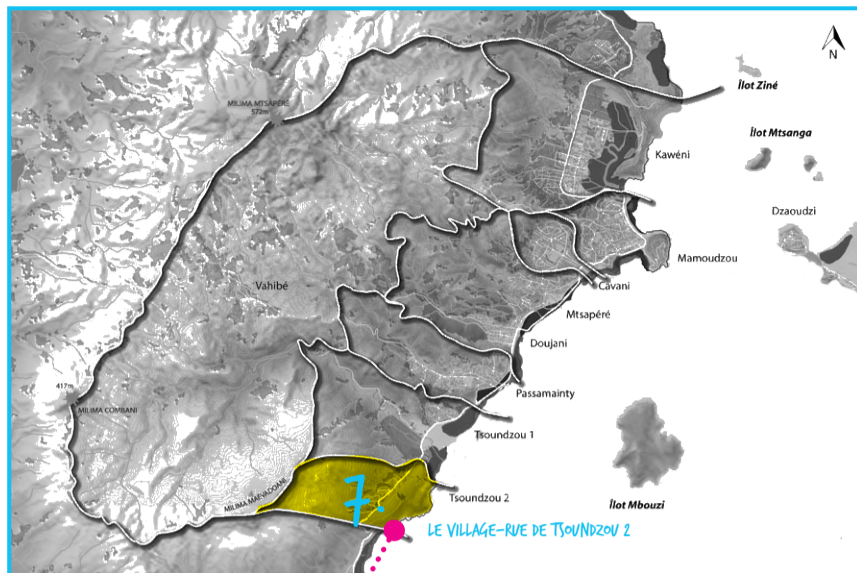


En arrière-plan le rocher boisé de Tsoundzou 2



Carte figurant les caractéristiques paysagères du village-rue de Tsoundzou 2

SCHÉMAS SYNTHÉTIQUES PAR THÉMATIQUE



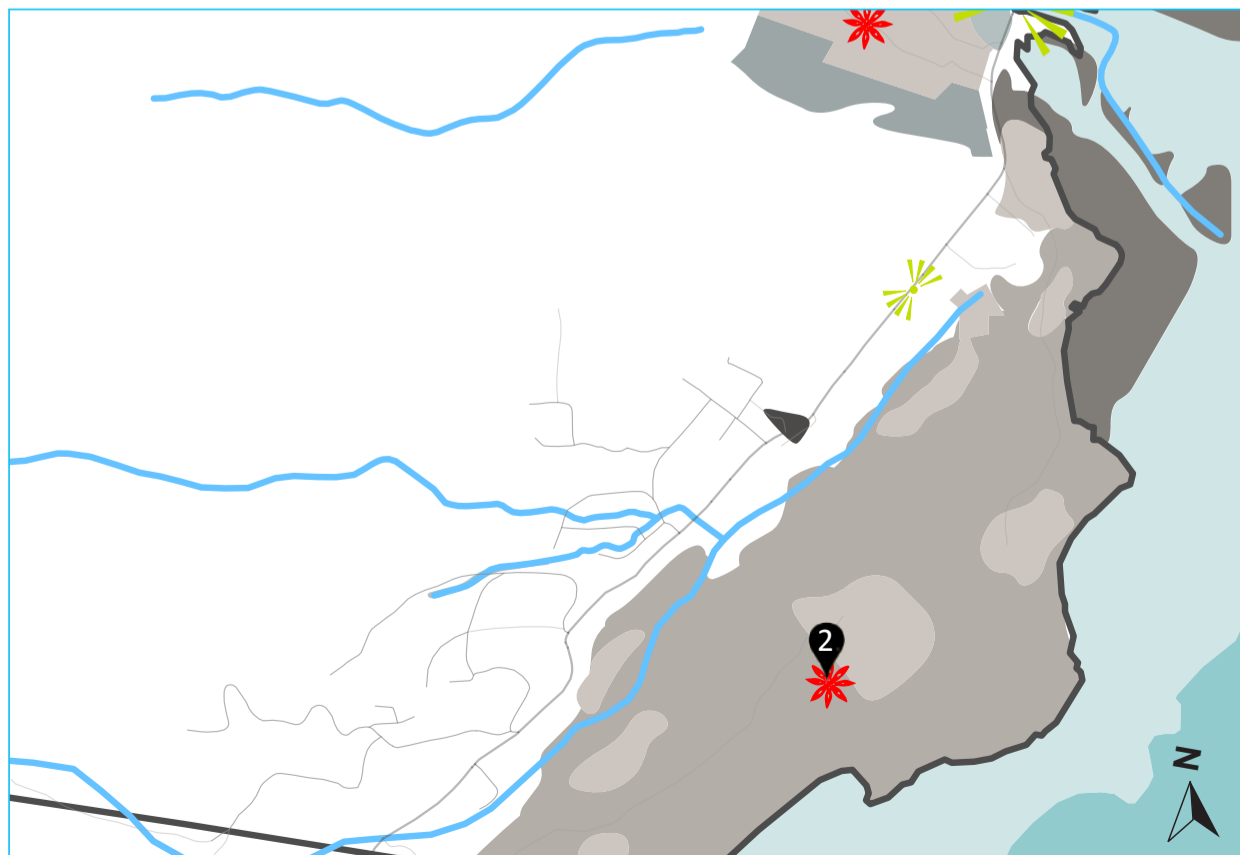
1. Relief et maillage vert - bleu



- 1 coupure verte d'un relief en saillie
- 2 maillage vert très présent

- forêt
- boisement relique
- agro-forêt
- maraîchage
- mangrove
- ripisylve
- ligne de rupture de pente
- coupure verte

2. Perception et patrimoine

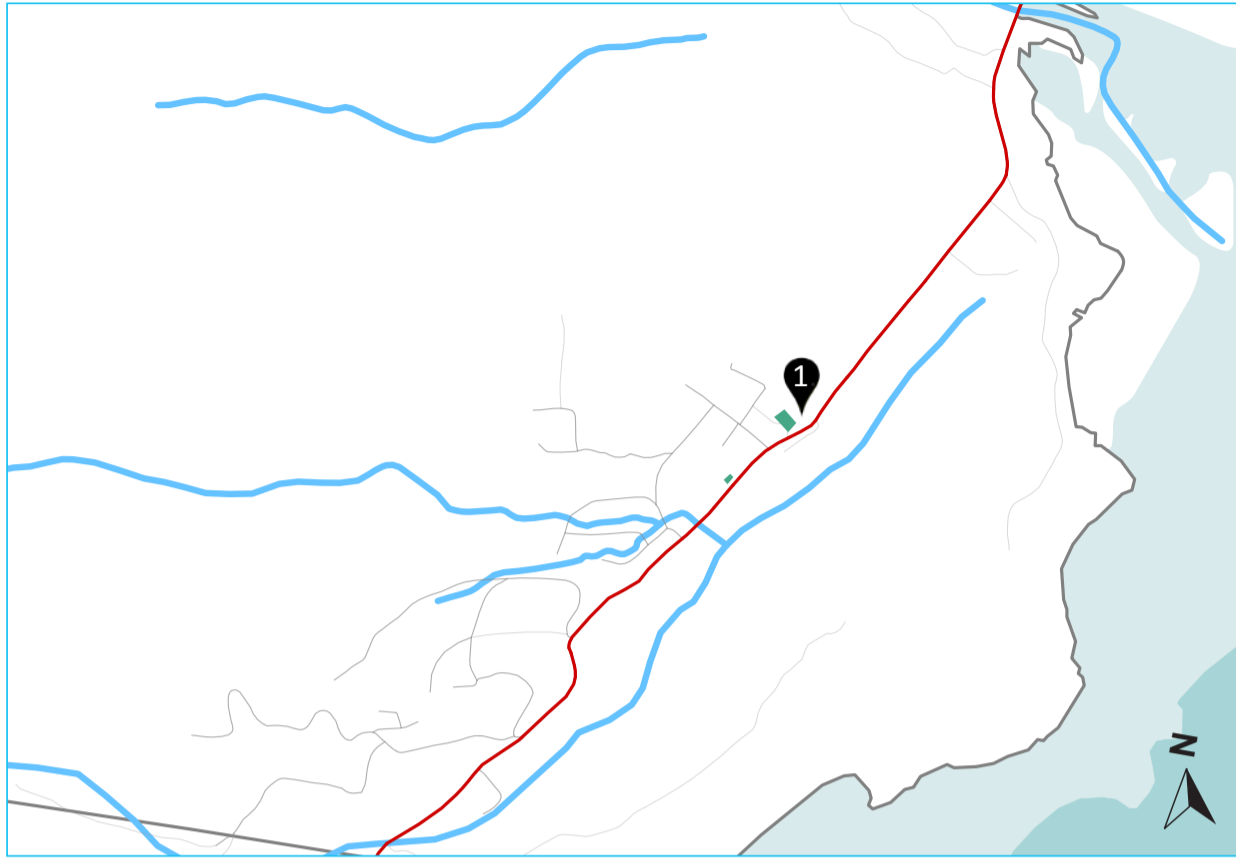


- 2. le rocher boisé de Tsoundzou 2

- lieu d'intérêt paysager
- ligne de rupture de pente
- vue latérale terre-lagon

7. LE VILLAGE-RUE DE TSOUNDZOU 2

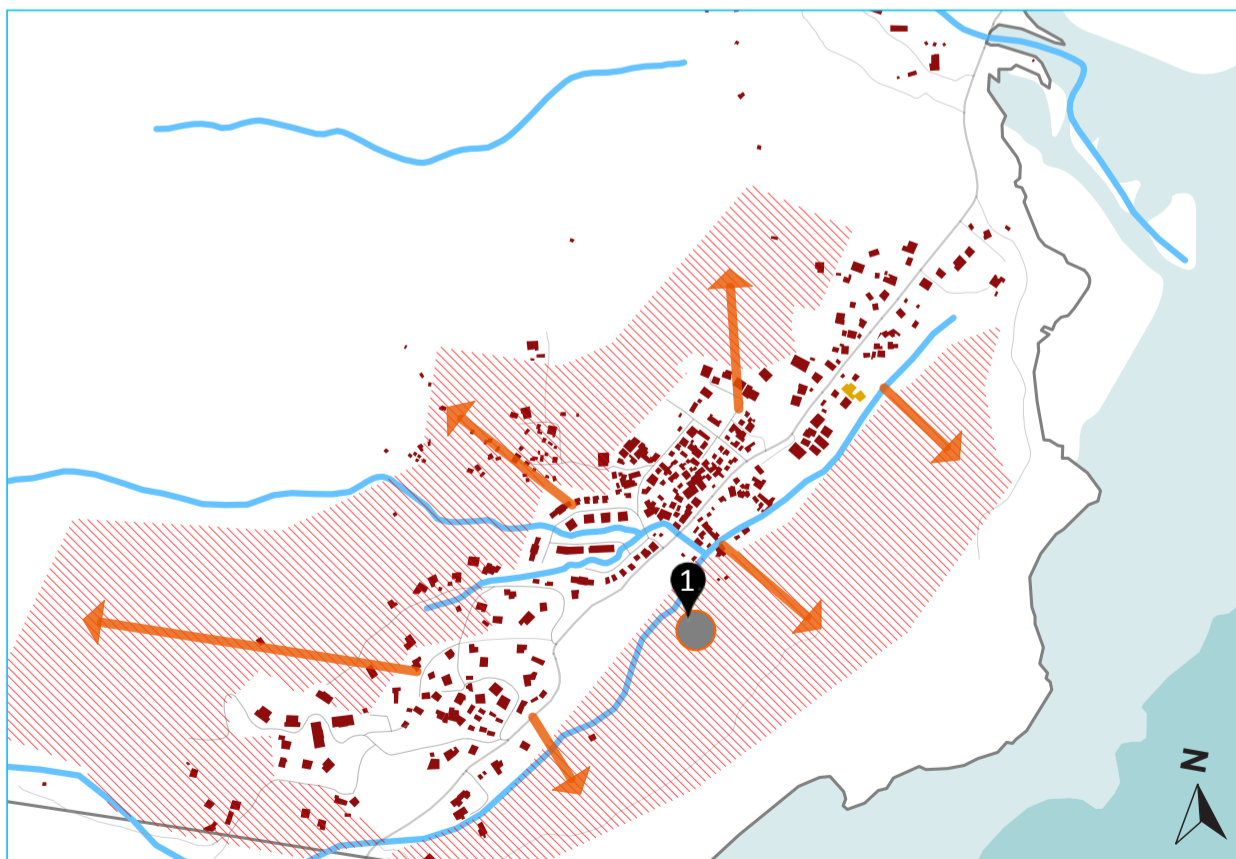
3. Espaces publics et déplacements



1 espaces publics le long de la RN 1/2

- place
- axe routier structurant
- ligne de rupture de pente

4. Habitat et dynamiques



PROJETS D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS

1 pôle économique dédié à l'éco - construction, l'aménagement environnemental et à l'artisanat

- bâti
- ▨ zone à urbaniser (d'après le PLU de 2011)
- dynamique d'étalement de l'urbanisation
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
- futur projet d'habitat et d'équipement ou en cours de réalisation
- ligne de rupture de pente

4.8. VAHIBÉ ET L'ARRIÈRE-PAYS

CARACTÉRISTIQUES (atouts ou points noirs)

Relief et maillage vert-bleu

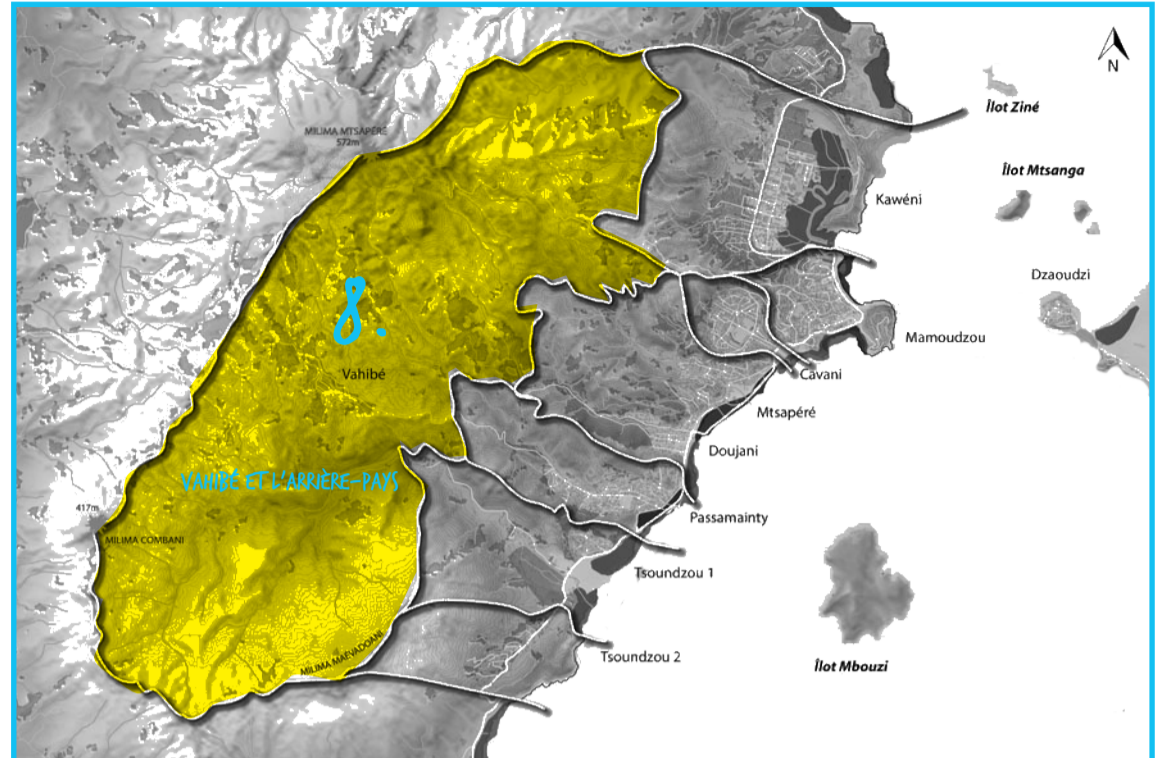
- Vahibé est le seul village de la commune de Mamoudzou à ne pas être situé sur le littoral. Il s'agit d'un village de l'arrière-pays localisé près du Mont-Combani, sur le replat d'un relief. Son ambiance et son paysage sont bien différents des autres villages.
- présence de nombreux cours d'eau sillonnant le territoire de Vahibé
- présence d'une ceinture agricole sur le pourtour de Vahibé composée de cultures diversifiées : agroforêt, Ylang-Ylang, maraîchage... On trouve également des cultures intensives sous serres
- omniprésence d'un environnement forestier

Lieux d'intérêt paysager, patrimoine bâti et vues remarquables

- quelques bangas
 - l'alambic de Vahibé date d'une cinquantaine d'années. Il est un élément du patrimoine. D'après le document « Projet de valorisation du patrimoine de la municipalité de Mamoudzou », le site et son édifice sont exploités par des vendeurs à la sauvette. L'alambic est à l'abandon
 - la CCT3 est une belle route de découverte du paysage ponctuée de manguiers. Elle offre également de nombreux points de vue sur le lagon et ses îlots
 - présence d'un escalier soigné et élégant dans un site naturel remarquable menant à un cimetière. Ce site de qualité est une illustration de la valorisation d'un lieu de culte.
- Le GR de Mayotte semble commun avec les emmarchements
- présence de nombreux points de vue remarquables sur les monts boisés au cœur de Vahibé.

Espaces publics et déplacements

- présence d'une trame viaire suivant les courbes de niveau
- présence du sentier de Grande-Randonnée de Mayotte. Pas toujours très bien entretenu, ce dernier semble commun aux emmarchements menant au cimetière.
- la CCT3, route des manguiers est une route assez fréquentée. Sur la commune, elle est la seule route de la commune permettant de rejoindre la côte Ouest.
- de nombreux lieux de rencontre ou de détente sont en friche, non aménagés ou abandonnés...
- les petites ruelles sont très encombrées par les véhicules. Il n'existe pas assez de parkings ou de garages.

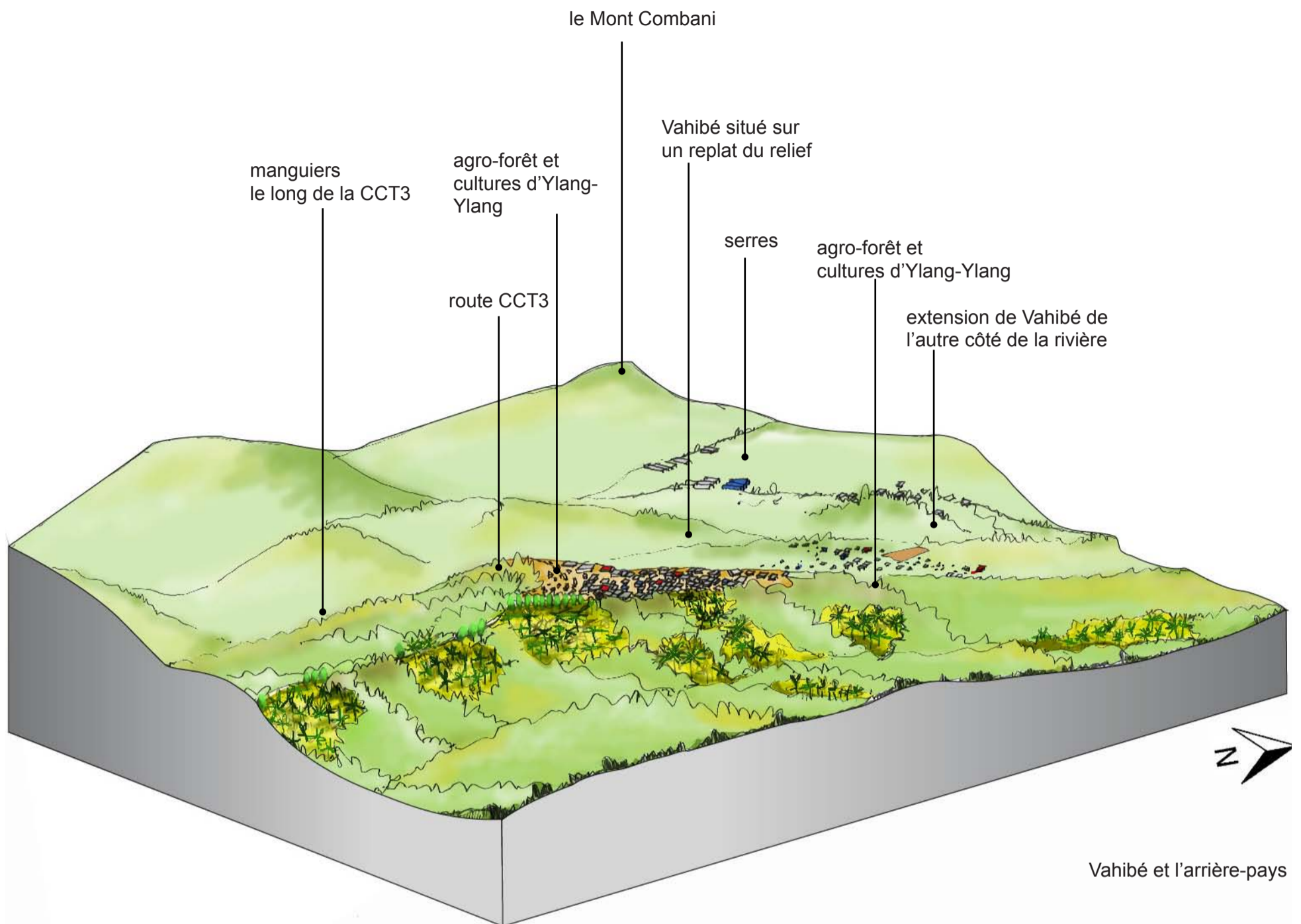


LIMITES ET DYNAMIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES

- les limites de l'unité paysagère correspondent aux grandes lignes de crêtes qui font obstacles au regard. Elles sont encore très perceptibles, l'urbanisation n'ayant pas encore colonisé l'arrière-pays qui reste très « vert ».
- une zone à urbaniser située de l'autre côté d'un affluent de la rivière Kwalé, près du Stade, vient développer l'organisation en deux noyaux urbains de Vahibé.

ENJEUX ET POTENTIALITÉS

- le positionnement de Vahibé au cœur des monts boisés, loin de certaines nuisances de la ville, est un atout pour le village.
- **L'ENJEU EST D'UNE PART DE CONTENIR L'URBANISATION, AFIN DE PRÉSERVER LA CEINTURE AGRICOLE ET LA FORÊT AUTOUR DU VILLAGE**
- d'autre part **D'ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE VAHIBÉ VERS LE TOURISME VERT**
- de conforter la diversité de son agriculture.



Vahibé et l'arrière-pays

QUELQUES DEMANDES ET REMARQUES DES HABITANTS

Les atouts à valoriser ou préserver :

«Emplacement de l'ancien village et de sa mosquée à honorer et symboliser»

Les dysfonctionnements :

«Les rares bangas qui existent encore menacent de s'écrouler : les protéger et reconstruire»

«L'absence de parkings rend les rues dangereuses»

«Aucune construction n'a prévu de garage»

Les problématiques à travailler :

«Création d'un marché, place de la briqueterie»

«Changer la clôture de la mosquée et planter des arbres autour»

«En face de l'école, très belle vue à valoriser et banga qui devait être une brochette, inutilisée et dégradée, à réaménager pour éviter deux problèmes : les gens qui regardent dans la propriété privée voisine depuis les murs à clairevoie (voyeurisme) et le rassemblement des anciens sur le mur de l'école, en face, à défaut de lieu de rencontre»

«Demande d'un lieu de préparation des fêtes, pour les femmes»

Synthèse des remarques :

«Une problématique d'agrandissement des trottoirs et de sécurisation des piétons ; création d'espaces d'arrêt et de repos (bancs)»

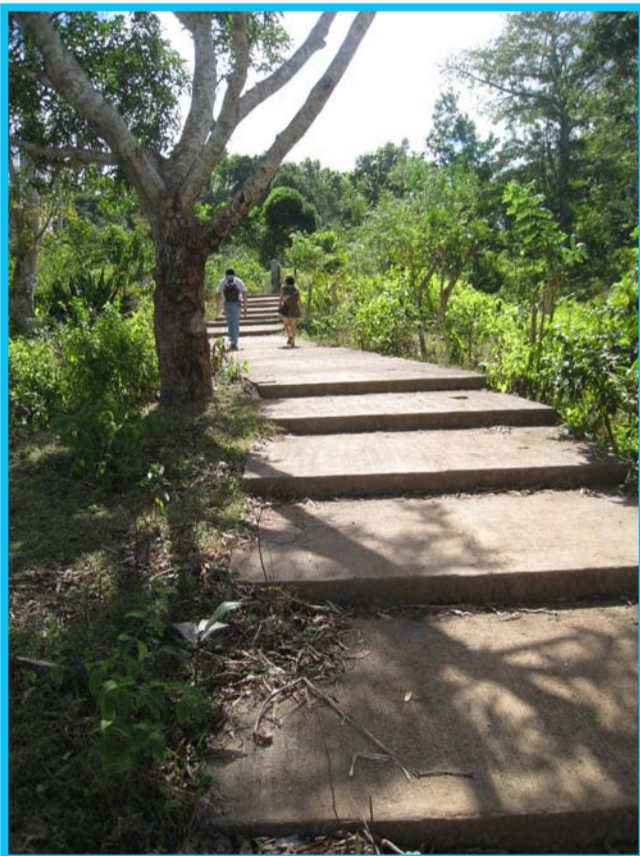
LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE



Vahibé au coeur des monts boisés de la commune



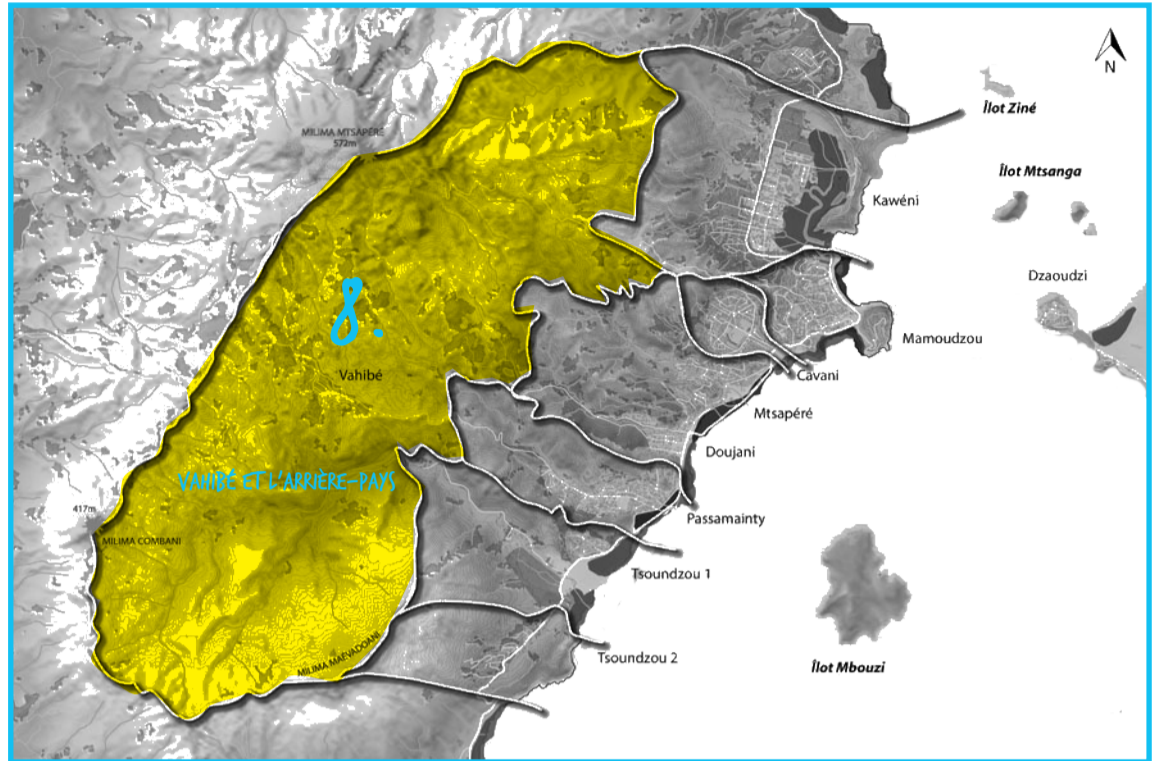
Le mont Combani visible depuis le village



Cheminement soigné menant au cimetière



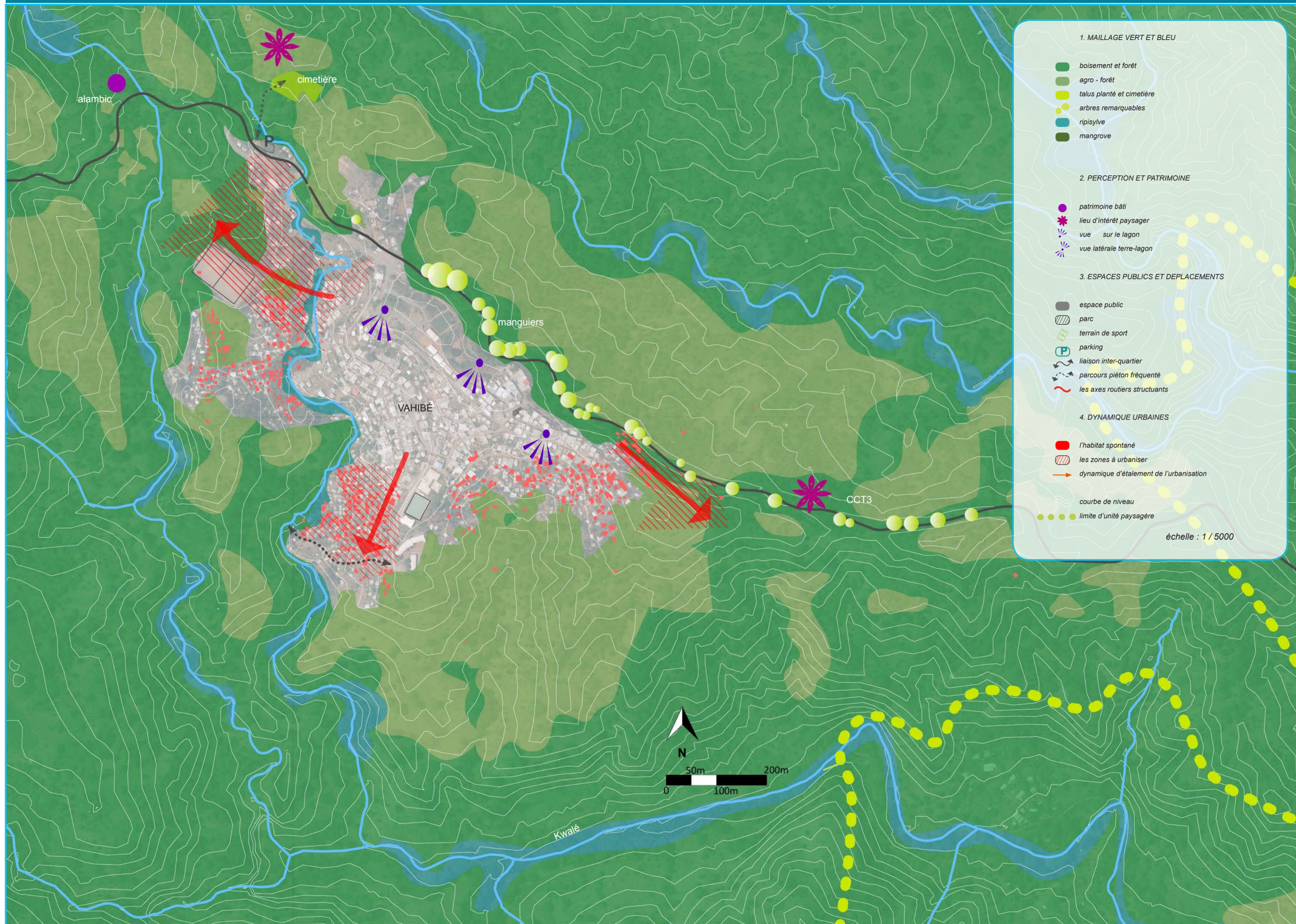
Poches de cultures d'Ylang-Ylang dans la forêt



Le CCT3 : route pittoresque avec ses beaux manguiers



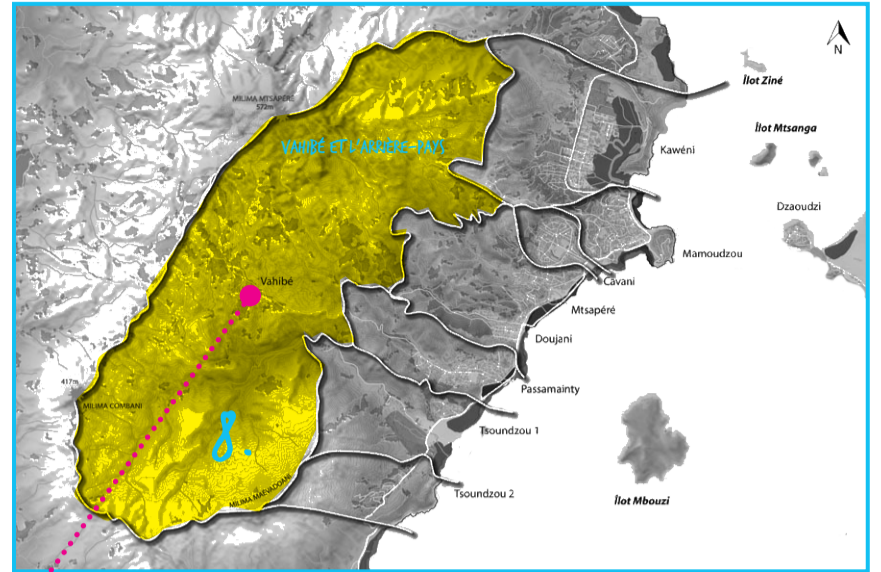
Vue sur le lagon depuis le CCT3



8. VAHIBÉ ET L'ARRIÈRE-PAYS

Carte figurant les caractéristiques paysagères de Vahibé et de l'arrière-pays

SCHÉMAS SYNTHÉTIQUES PAR THÉMATIQUE



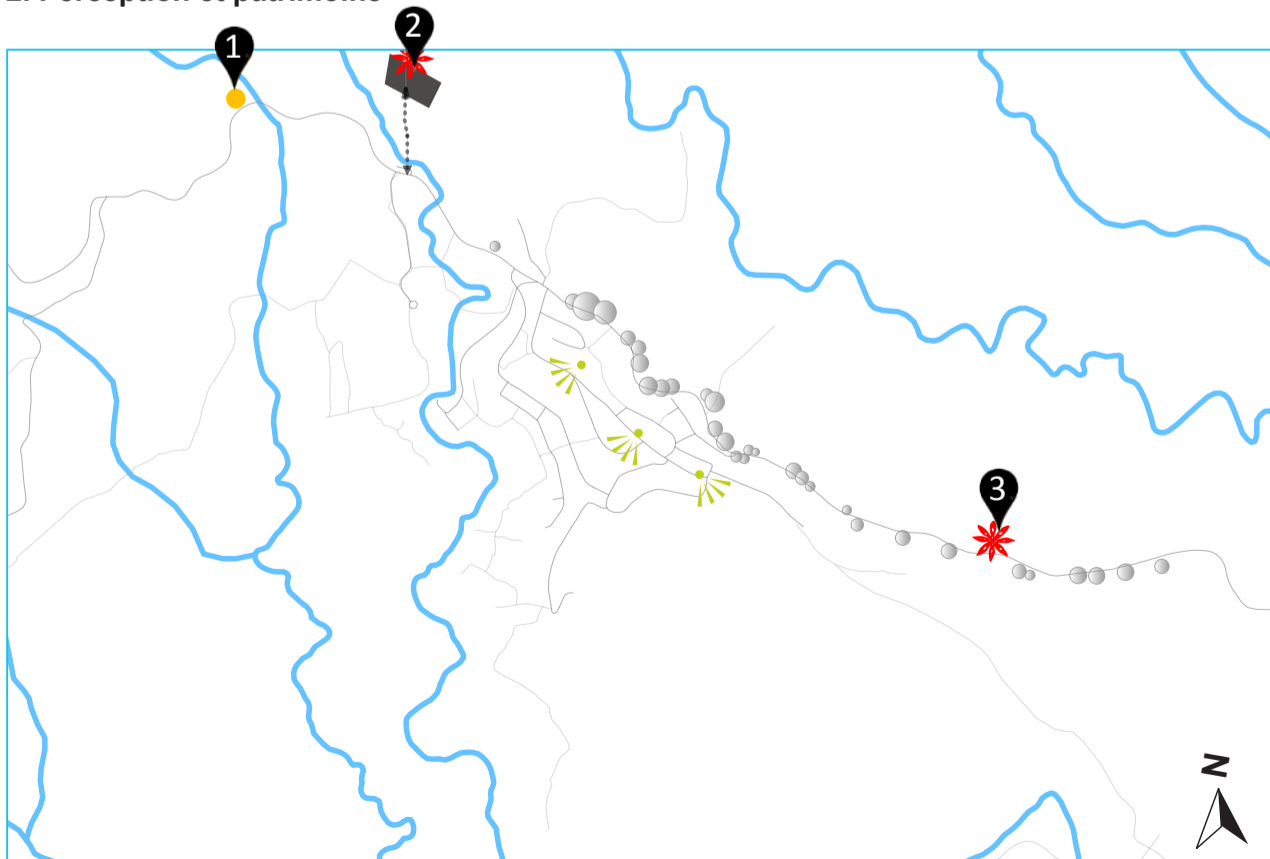
1. Relief et maillage vert - bleu



- 1. localisation de Vahibé sur le replat et le versant Sud d'un relief
- 2. ceinture agricole
- 3. écrin forestier

- forêt
- agro-forêt
- arbres remarquables
- ripisylve
- ligne de rupture de pente

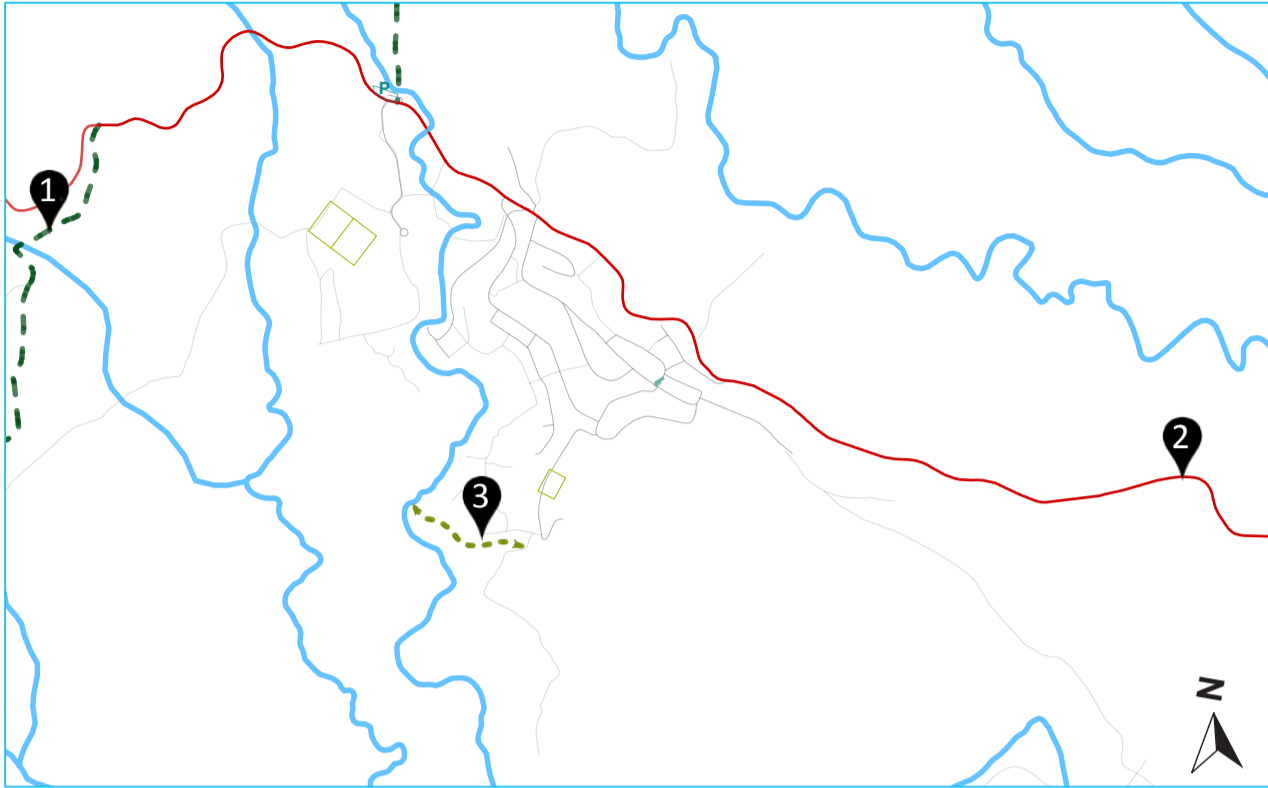
2. Perception et patrimoine



- 1. l' alambic de Vahibé.
- 2. emmarchements menant au cimetière.
- 3. manguiers le long de la CCT3

- patrimoine bâti
- lieu d'intérêt paysager
- ligne de rupture de pente
- vue sur les monts boisés

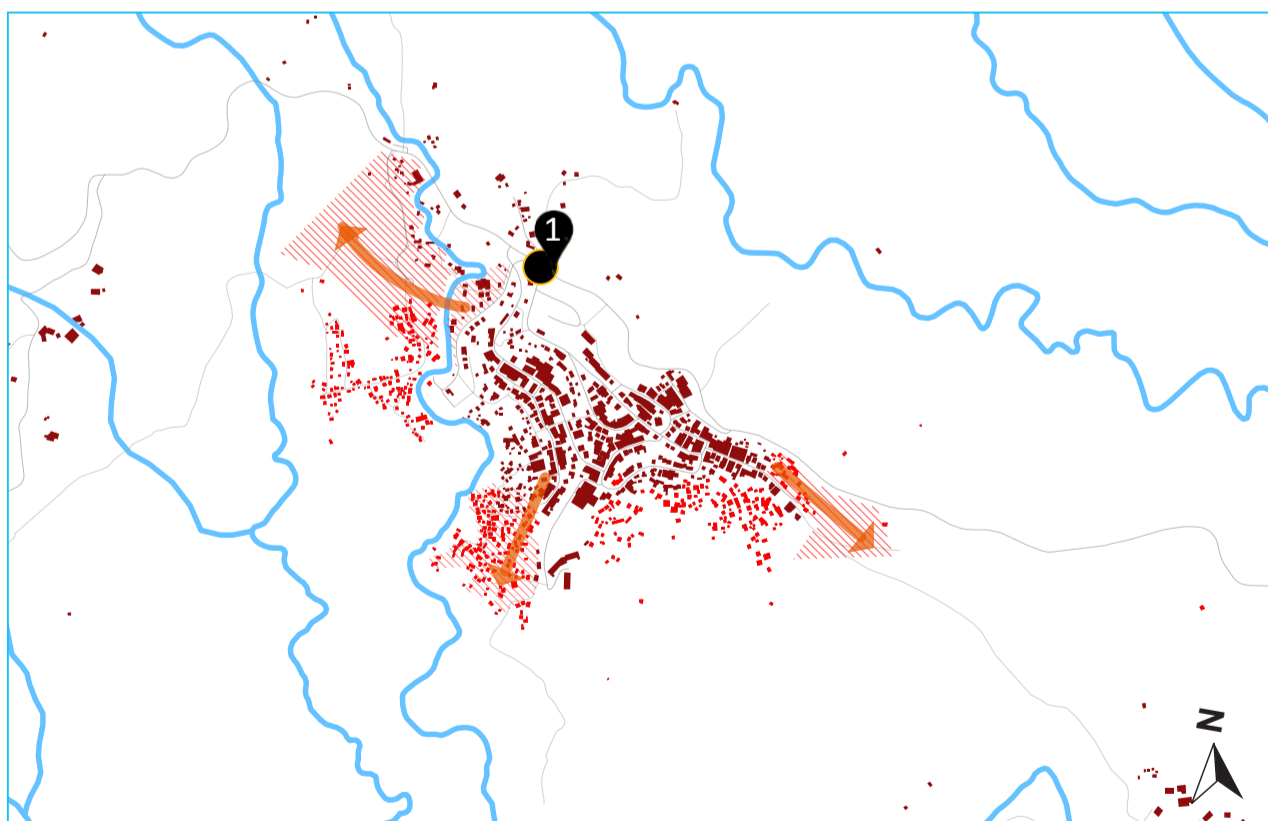
3. Espaces publics et déplacements



- 1 GR de Mayotte
- 2 CCT3: route des manguiers
- 3 lien piéton vers la rivière

- place
- terrain de sport
- axe routier structurant
- sentier de randonnée
- parcours piéton fréquenté
- ligne de rupture de pente

4. Habitat et dynamiques



PROJETS PAYSAGERS

- 1 aménagement entrée de village

- bâti
- habitat spontané
- zone à urbaniser (d'après le PLU de 2011)
- dynamique d'étalement de l'urbanisation
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
- ligne de rupture de pente

5. LA RN 1 - 2 : IDENTIFICATION D'UN ITINÉRAIRE

5. LA RN 1-2 : IDENTIFICATION D'UN ITINÉRAIRE

échelle (2500e)

IDENTIFICATION DES SÉQUENCES PAYSAGÈRES LE LONG DE L'ITINÉRAIRE

Six séquences aux ambiances distinctes ont été identifiées le long de la RN1 et 2.

Les limites entre séquences correspondent le plus souvent à des éléments naturels comme un cours d'eau (Doujani ou Kwalé) ou une avancée du relief recouvert de boisement (la pointe de la Préfecture - Hamaha, le parc Mpweka). Il peut également s'agir d'un repère sur le parcours comme un rond point (rond point SFR, rond point du Manguier).

Le fait qu'un remblai ait été créé pour faire passer la RN1-2 est également pris en compte dans la détermination des séquences.

En fonction du contexte dans lequel s'inscrit la RN1-2 (urbain, végétal...) des sous séquences ont également été repérées (cf carte ci-contre).

Du Nord au Sud, nous rencontrons les séquences suivantes :

- la route de la mangrove de Kawéni
- la boulevard urbain de Mamoudzou
- la séquence urbaine et végétale de Cavani
- la séquence du terre-plein de Mtsapéré
- la séquence du terre-plein de Passamainty
- la séquence urbaine de Tsoundzou 1 et sa ravine

La RN1-2, entre le rond point SFR et le pont de Kwalé, se situe dans ce contexte particulier de continuum urbain qui occupe une grande partie du littoral de la commune, notamment au Nord.

Cette forte urbanisation, la présence de l'embarcadère (liaison Mamoudzou - Petite Terre) et le regroupement de la plupart des activités de l'île font que cette infrastructure est très fréquentée et même saturée à certains moments de la journée (forts embouteillages).

De nombreux usagers utilisent cette voie : piétons, cyclistes et deux roues, automobilistes, vendeurs, conducteurs de taxi ...

L'enjeu principal pour la RN1-2 est qu'elle devienne **UN BOULEVARD URBAIN DE TYPE «PARKWAY»** plus adapté au contexte urbain dans lequel elle s'inscrit.

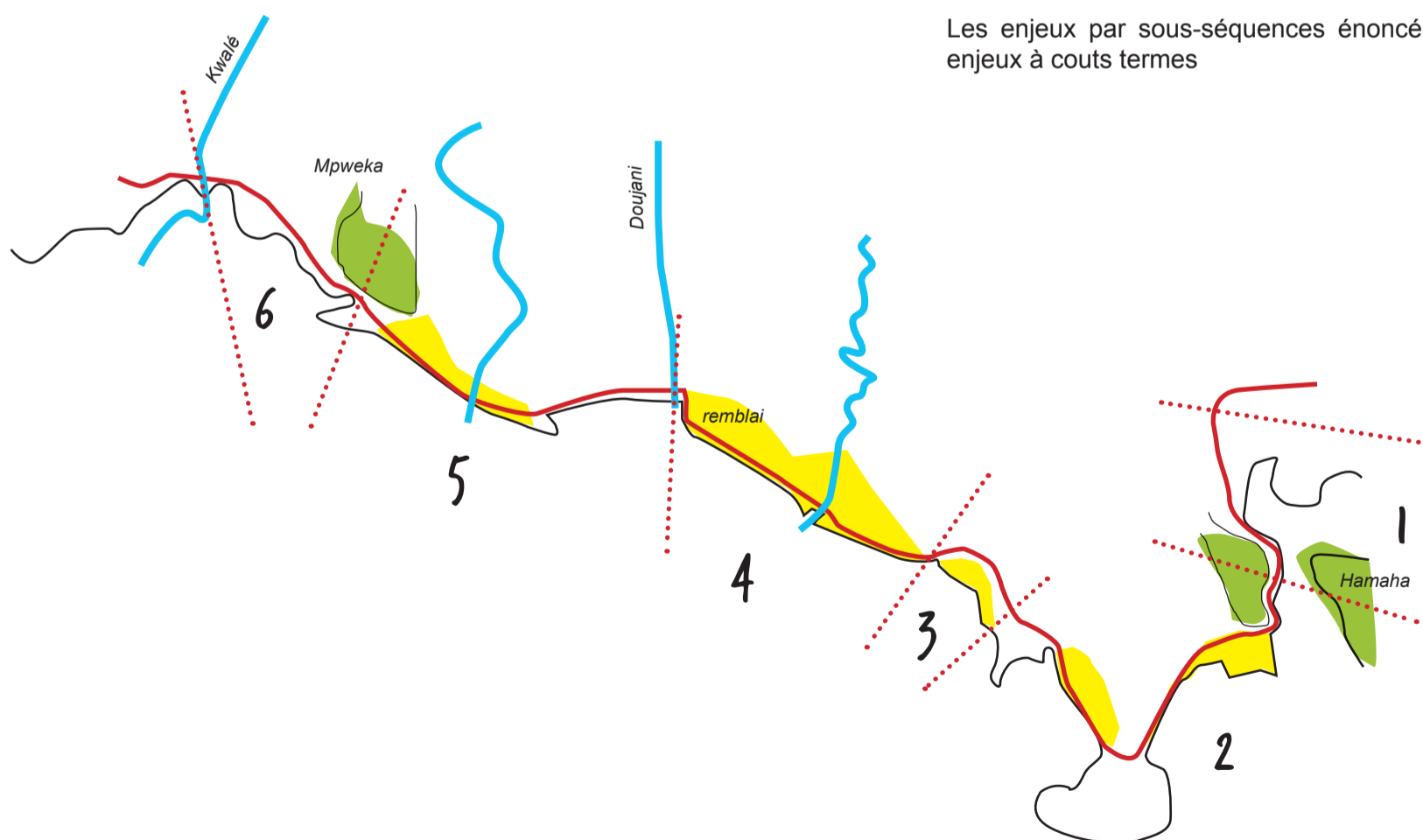
A COURTS TERMES, il s'agirait par exemple de traiter les points suivants :

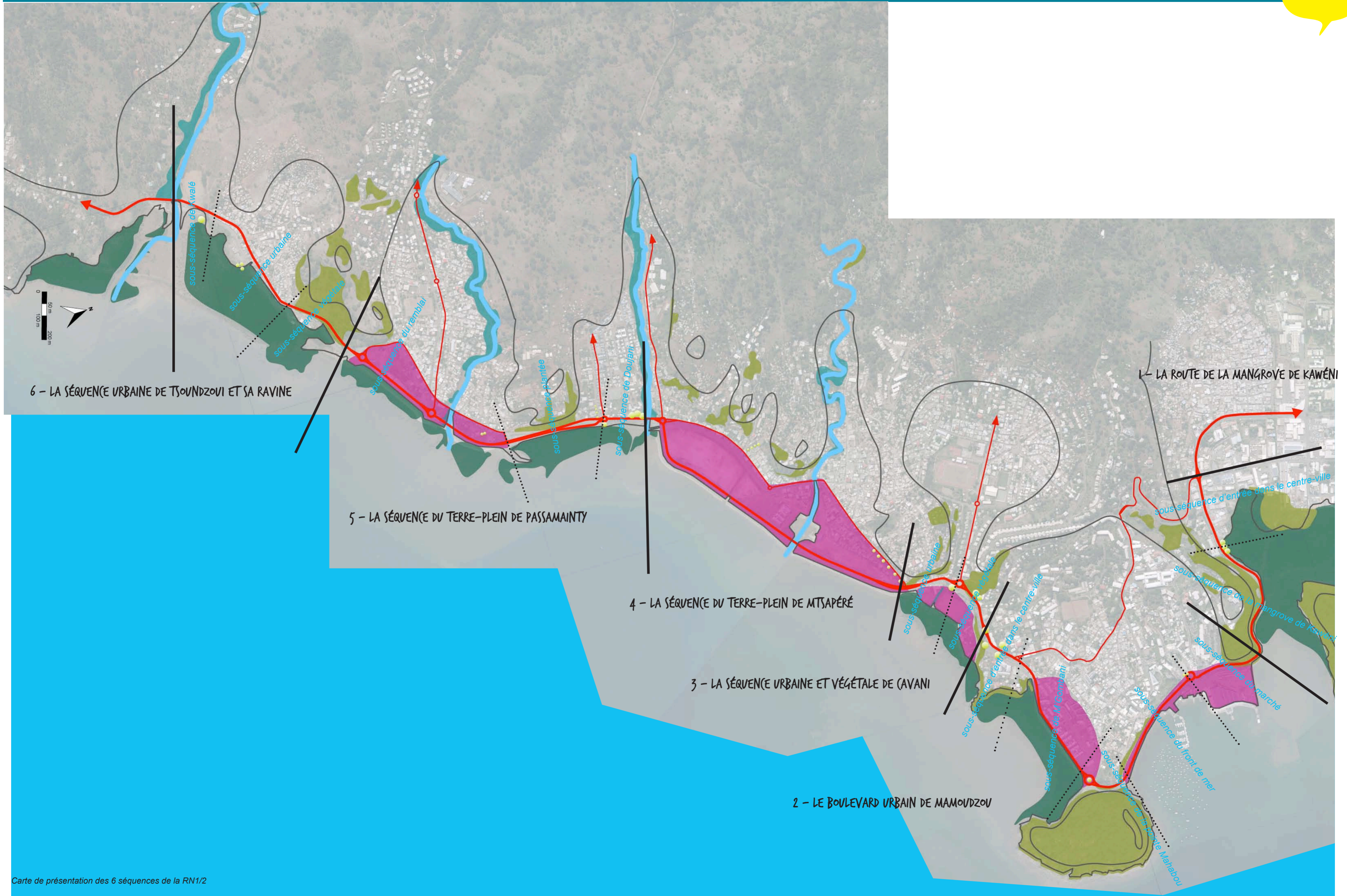
- > l'ombrage
- > la sécurisation et le confort des piétons notamment au niveau du front de mer (forte demande évoquée lors de la concertation)
- > les arrêts temporaires des bus et taxis
- > la valorisation des paysages aux abords de la voie
- > l'interface ville - lagon (aujourd'hui elle constitue une rupture mettant la ville à distance du lagon)

A PLUS LONGS TERMES, il s'agirait de traiter les points suivants :

- > la mise en place d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP)
- > la mise en place de parkings relais
- > la mise en place de pistes cyclables

Les enjeux par sous-séquences énoncés ci-après sont les enjeux à courts termes





Carte de présentation des 6 séquences de la RN1/2

5.1. LA ROUTE DE LA MANGROVE DE KAWÉNI

SOUS SÉQUENCE D'ENTRÉE DANS LE CENTRE-VILLE

Caractéristiques

- Elle se caractérise par la présence de trottoir dans le double sens. Cette entrée dans le centre-ville est marquée par une « arche végétale » composée de badamiers et de beaux bambous

Points noirs et dysfonctionnements

- peu d'ombre
- une entrée de ville saturée visuellement par des panneaux publicitaires trop nombreux.
- aucun emplacement côté terre (Ouest) n'apparaît sur la chaussée pour l'arrêt momentané des taxis dont l'usage est courant à Mayotte.

Enjeux

- AFFIRMER ET MARQUER EN TANT QU'ÉVÉNEMENT, L'ENTRÉE DE VILLE
- ADAPTER LE GABARIT DE LA RN2 : DE LA ROUTE AU BOULEVARD



Beaux arbres marquant l'entrée de Kawéni



Rare emplacement prévu pour l'arrêt temporaire des bus ou taxis



Profil de la sous séquence d'entrée dans le centre-ville de Kawéni - Direction Kawéni

QUELQUES DEMANDES ET REMARQUES DES HABITANTS À PROXIMITÉ DE LA RN1-2

1. RELIEF ET MAILLAGE VERT ET BLEU

- mangrove
- boisement
- arbres remarquables
- ligne de rupture de pente
- surfargeur

2. PERCEPTION ET PATRIMOINE

- patrimoine bâti
- lieu d'intérêt paysager
- panorama sur la mangrove de Kawéni et la pointe Hamaha

3. ESPACES PUBLICS ET DÉPLACEMENTS

- RN 1/2
- route vers la ville
- rue vers la ville
- cheminements vers la ville
- place au bord de RN
- parkings au bord de RN
- cheminements sécurisés (trottoirs, pistes, contre-allée...)

4. HABITAT ET DYNAMIQUES URBAINES

- zone à urbaniser
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
- futur projet d'équipement et d'habitat ou en cours de réalisation

5. SERVICES

- arrêt de bus
- lieu de vente

Les atouts à valoriser ou préserver :

- une vue sur le vert plus clair de la mangrove, la profondeur de la mangrove du côté de la Préfecture
- le badamier et les bambous à l'entrée de Kawéni
- l'emplacement où l'on aperçoit encore quelques barques de pêche au niveau de ce qui était le premier port de pêche de Mayotte (départ des boutres) et premier point de vue sur Kawéni (emplacement à revaloriser/départ touristique ?). En face, un chemin piéton part vers la Préfecture

Les dysfonctionnements :

- une circulation piétonne à sécuriser, de manière générale, car le flux des piétons est important, y compris la nuit
- la transition entre le bord de mangrove et l'entrée de Kawéni est jugée brutale, voire « violente » et le parcours à pied est désagréable
- l'absence de contact visuel avec la mangrove

Les problématiques à travailler :

- beaucoup d'enseignes publicitaires colorées, mais anarchiques, omniprésentes, parfois vétustes et abîmées, enfin saturant le regard
- le rond point SFR, point noir du secteur alors qu'identifié par tous, donc carrefour important de la ville : bruit, pollution automobile, sans aucun aménagement, nécessité

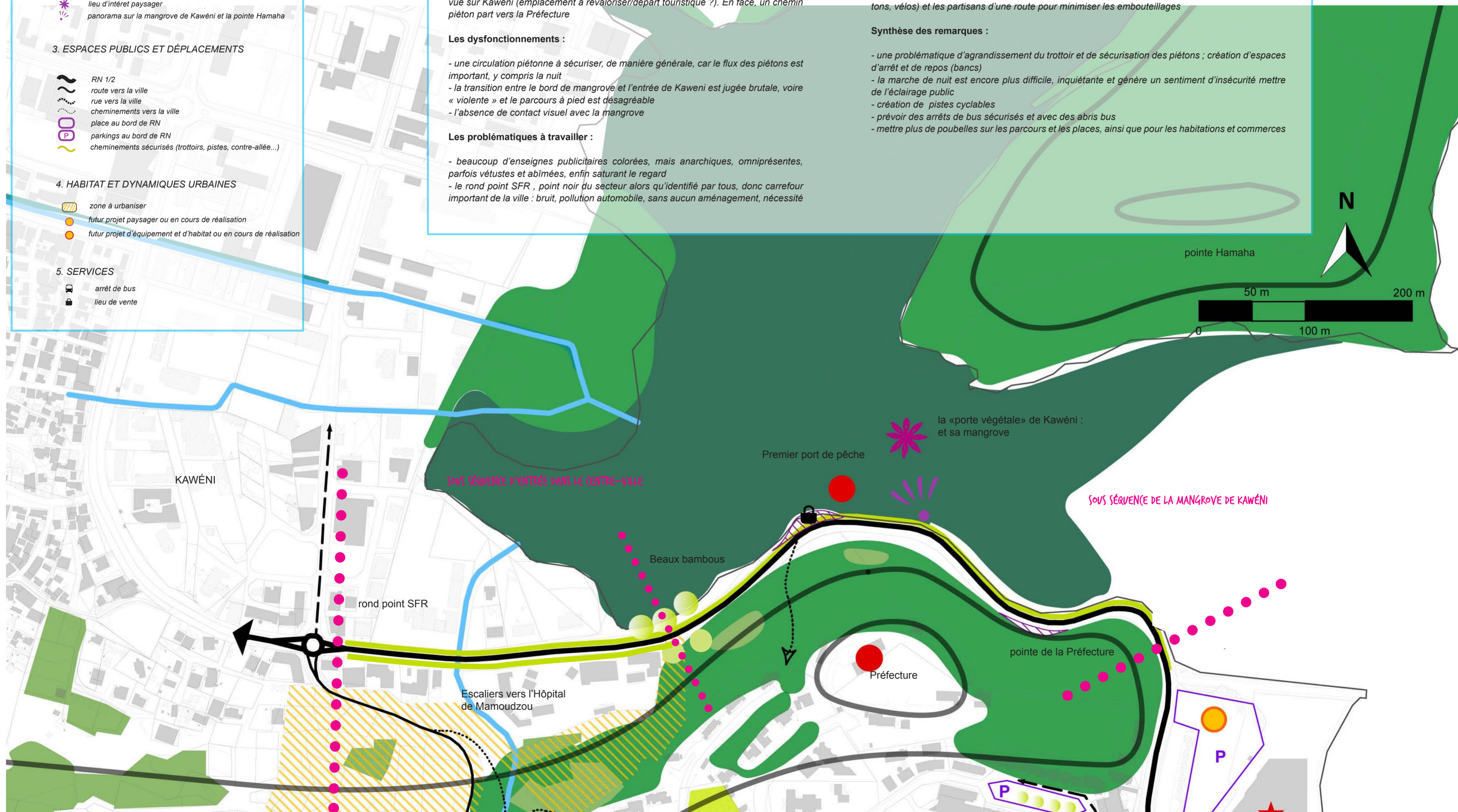
- aussi de débroussailler et de minimiser l'effet d'encaissement
- proposer des balades dans la mangrove

Les opinions qui font débat :

- la route prévue un moment pour désengorger la RN, traversant la mangrove. Elle ne peut plus déboucher aujourd'hui, mais les avis sont partagés entre une proposition de circulation douce (piétons, vélos) et les partisans d'une route pour minimiser les embouteillages

Synthèse des remarques :

- une problématique d'agrandissement du trottoir et de sécurisation des piétons ; création d'espaces d'arrêt et de repos (bancs)
- la marche de nuit est encore plus difficile, inquiétante et génère un sentiment d'insécurité mettre de l'éclairage public
- création de pistes cyclables
- prévoir des arrêts de bus sécurisés et avec des abris bus
- mettre plus de poubelles sur les parcours et les places, ainsi que pour les habitations et commerces



Carte de diagnostic de la route de la mangrove de Kawéni

I. LA ROUTE DE LA MANGROVE DE KAWÉNI

SOUS SÉQUENCE DE LA MANGROVE DE KAWÉNI

Caractéristiques

- Elle commence dès la fin de l'esplanade du marché au niveau de la « la porte végétale » de Kawéni et sa mangrove. Sur cette section, le profil type est comprimé entre les rochers abrupts de la pointe de la Préfecture et la mangrove.
- présence de deux surlargeurs du tracé, l'une est appropriée par un tailleur de bois, l'autre semble avoir été accaparée comme espace dédié à l'agriculture vivrière.
- présence d'un sentier qui partirait à proximité de cet espace en direction de la Préfecture
- premier port de pêche visible dans la mangrove depuis la route

Points noirs et dysfonctionnements

- des trottoirs trop étroits ou absents entre le Marché et l'entrée dans Kawéni. Trajet piéton désagréable.
- peu d'ombre
- aucune transition entre le trottoir et la mangrove située à un niveau plus bas
- aucune valorisation du premier port de pêche
- aucune signalétique concernant le sentier menant à la Préfecture
- vue remarquable sur la pointe Hamaha et la mangrove de Kawéni non mise en valeur

Enjeux

- FORT ENJEU DE SÉCURISATION DES PIÉTONS
- VALORISATION DE L'EFFET PAYSAGER DE LA «PORTE VÉGÉTALE» (MANGROVE, POINTE HAMAHA...)



Premier port de pêche



Surlargeur plantée (agriculture)



Profil de la sous séquence de la mangrove de Kawéni - Direction Kawéni

mangrove



5.2. LE BOULEVARD URBAIN DE MAMOUDZOU

De manière générale, la RN1-2 s'apparente ici plus à un boulevard urbain qu'à une route en raison de la présence plus systématique de trottoirs. Sur cette séquence, la RN possède 5 sections distinctes suivant les différents quartiers de Mamoudzou qu'elle traverse.

SOUS SÉQUENCE DU MARCHÉ

Caractéristiques

- la sous séquence du Marché se caractérise par une absence de trottoir de part et d'autre de la voirie. C'est seulement sur la deuxième partie du tracé qu'ils apparaissent.

Points noirs et dysfonctionnements

- absence de trottoir en milieu urbain, dans un virage !
- peu de corbeilles

Enjeux

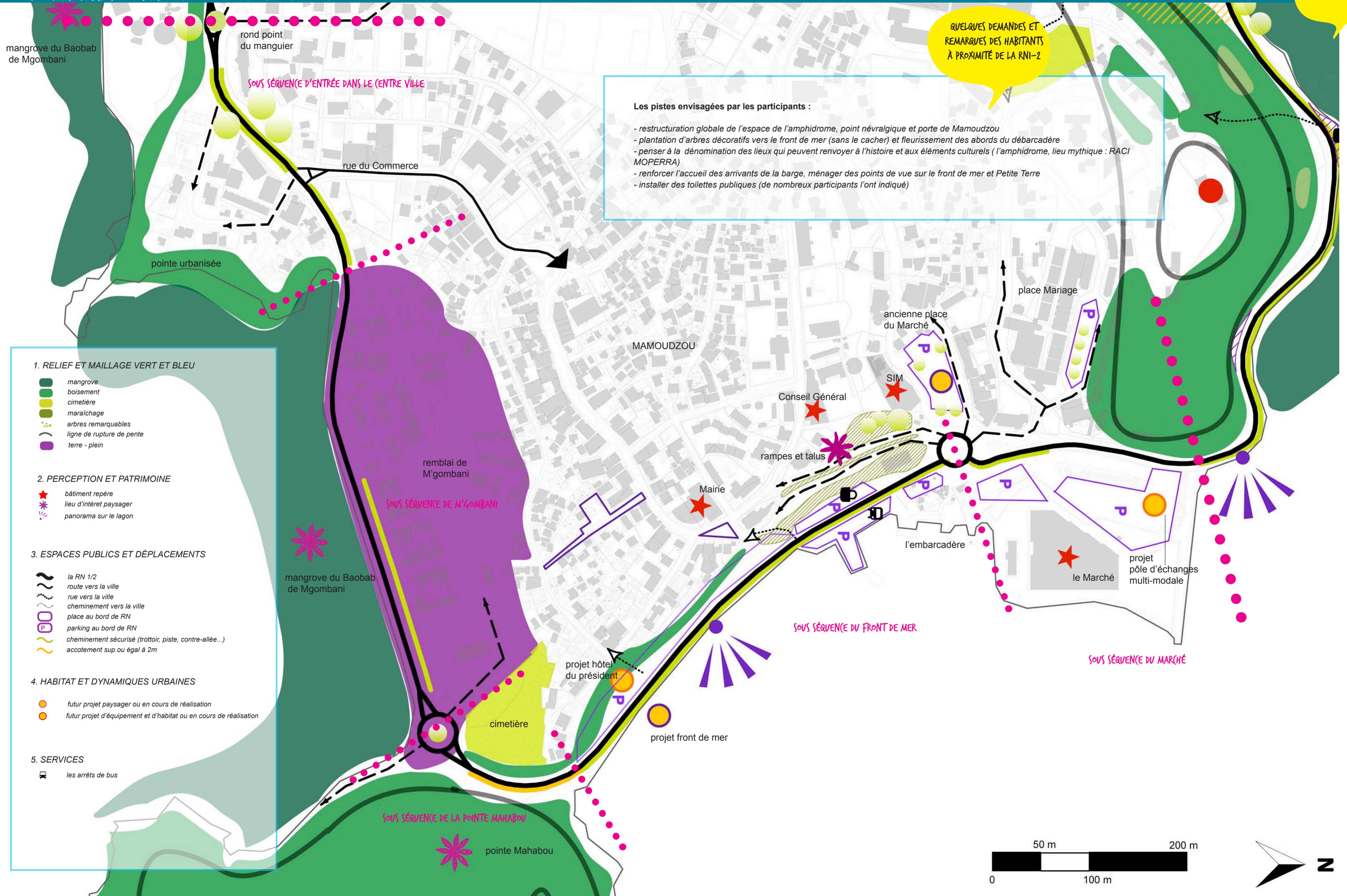
- ENJEU DE SÉCURISATION DES PIÉTONS
- ENJEU DE SIGNALISATION ET DE VALORISATION DE L'ENTRÉE VILLE NORD DE MAMOUDZOU À PARTIR DU MARCHÉ



Rare passage piéton



Profil de la sous séquence du Marché - Direction Tsoundzou 1



Carte de diagnostic du boulevard urbain de Mamoudzou

SOUS SÉQUENCE DU FRONT DE MER

Caractéristiques et potentialités

Le front de mer est un socle paysager au centre-ville qui mérite toutes les attentions. Il se caractérise également par de nombreux cheminements piétons qui remontent vers la ville-centre et par des vues sur le lagon et la pointe Mahabou. Un délaissé longe le bord droit du boulevard en direction de Tsoundzou. Le trottoir uniquement localisé côté mer est confortable. C'est à cet endroit qu'il est le plus large.

Points noirs et dysfonctionnements

- aucun banc permettant de faire une pause, très peu d'ombre, absence de trottoir côté ville malgré la présence d'une importante sur largeur.
- absence de corbeilles

Enjeux

- ÊTRE VIGILANT À L'INTÉGRATION DE L'URBANISATION DU SITE DU FRONT DE MER
- ENJEU DE PROTECTION DE LA POINTE MAHABOU ET DES RAMPES ET TALUS DEPUIS LA COPAMAY EN BAS JUSQU'AU CONSEIL GÉNÉRAL EN HAUT
- ENJEU DE VÉGÉTALISATION DU FRONT DE MER ET DE VALORISATION
- ENJEU D'IDENTIFICATION ET DE SIGNALISATION DES « COITURES URBAINES » (LIENS PIÉTONS VERS LA VILLE DEPUIS LA RN1-2.)



Vue sur la port



Escalier reliant la RN1 à Mamoudzou



Profil de la sous séquence du front de mer - Direction Tsoundzou 1

SOUS SÉQUENCE DE LA POINTE MAHABOU

Caractéristiques

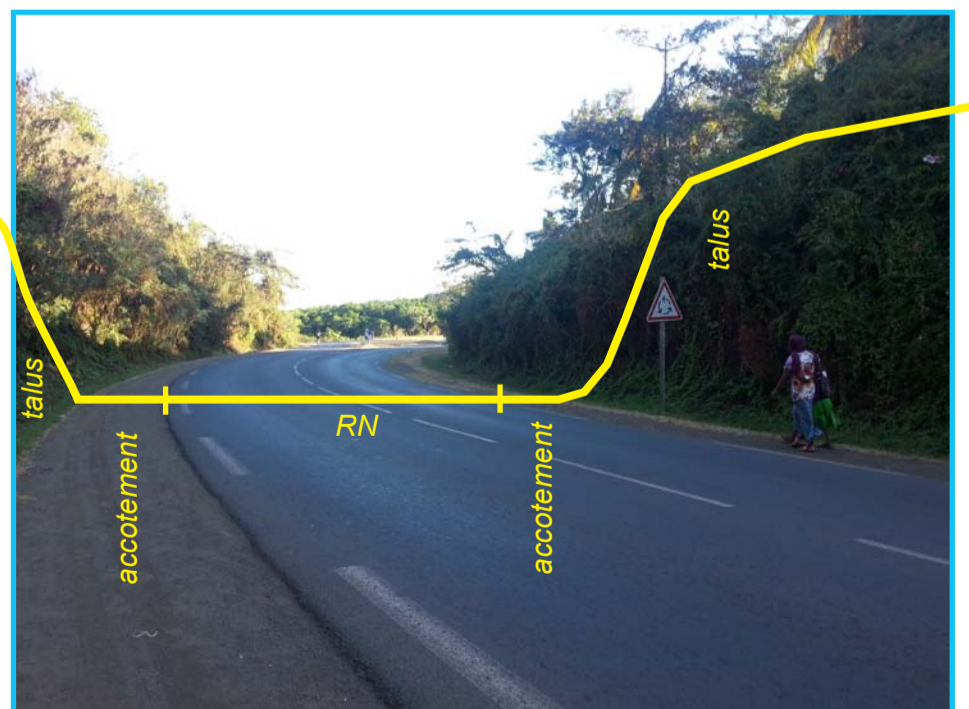
Elle s'apparente à un corridor vert et rocheux. Cette sous-séquence ombragée prend fin à partir du rond point du Baobab qui marque l'entrée dans M'Gombani

Points noirs et dysfonctionnements

- sous séquence de la pointe Mahabou : aucun trottoir mais une bande d'accotement supérieure à 2 m sur le bord gauche

Enjeux

- ENJEU DE SÉCURISATION DES PIÉTONS
- ENJEU DE MISE EN VALEUR DE L'ENTRÉE AU PARC DE LA POINTE MAHABOU



Sous séquence de la pointe Mahabou - Direction Tsoundzou 1

CONTRE - ALLÉE DU QUARTIER M'GOMBANI

SOUS SÉQUENCE DE M'GOMBANI

Caractéristiques

Elle est marquée par la présence « d'un début de contre-allée » côté nouveau quartier et par celle de la mangrove côté Sud. Les vues bloquées par la mangrove se tournent en direction du nouveau quartier (projet de rénovation urbaine en cours de réalisation) qui a préservé une certaine transparence visuelle du bas vers le haut de la ville de Mamoudzou malgré des hauteurs de bâtiments plus élevées que d'habitude.

Points noirs et dysfonctionnements

- il est très difficile ici d'être piéton ! absence de trottoirs et d'accotements. On observe de l'autre côté du mur séparant la chaussée du quartier M'Gombani, une contre-allée mais également des cheminements spontanés.
- aucune transition entre la RN1/2 et la mangrove

Enjeux

- ENJEU DE SÉCURISATION DES PIÉTONS
- TRAITEMENT DE L'INTERFACE RNV/2 - MANGROVE



Cheminement spontanée



Profil de la sous séquence de M'Gombani - Direction Tsoundzou 1



Arbre remarquable

SOUS SÉQUENCE D'ENTRÉE DANS LE CENTRE VILLE

Caractéristiques

Cette sous-séquence à l'allure de rue, s'identifie par la présence de deux trottoirs de part et d'autre de la voie. Le rond point du manguiier marque la fin de cette sous-séquence. Cette section est également marquée par de nombreux arbres remarquables

Enjeux

Cette sous-séquence, plutôt réussie, ne possède pas d'importants dysfonctionnements à traiter dans un avenir proche. A plus long terme, cette section risque de constituer une contrainte pour la mise en place de Transport en Commun en Site Propre ou de pistes cyclables en raison de son positionnement en corniche qui induira des réponses techniques compliquées.



Profil de la sous séquence d'entrée dans le centre-ville - Direction Tsoundzou 1

5.3. LA SÉQUENCE URBAINE ET VÉGÉTALE DE CAVANI

SOUS SÉQUENCE VÉGÉTALE

Caractéristiques

Elle se caractérise par la présence de beaux arbres réparties le long de la RN et par une position en corniche. Cette sous-séquence s'apparente à une rue plus qu'à une route en raison de la présence d'un trottoir de part et d'autre.

Points noirs et dysfonctionnements

- espace disponible réduit en raison d'un relief assez abrupt sur ce secteur.
- le rond-point marquant l'entrée dans Cavani n'est pas mis en valeur. On parle du rond-point du Baobab ?

Enjeux

- ENJEU DE SIGNALISATION ET DE VALORISATION DE L'ENTRÉE DE VILLE DE CAVANI



Profil de la sous-séquence végétale de Cavani - Direction Tsoundzou 1

SOUS SÉQUENCE URBAINE

Caractéristiques

Elle s'identifie par une juxtaposition de façades plus ou moins alignées laissant de la place au végétal.

- présence d'un arrêt de bus en encoche
- la fin de la sous-séquence urbaine est marquée par un petit bosquet de plantations qui se situe en contrebas d'un faré. Sous ce regroupement d'arbres, il n'est pas rare d'observer des habitants assis sur le muret à proximité.

Points noirs et dysfonctionnements

- étroitesse des trottoirs présents de part et d'autre de la voirie

Enjeux

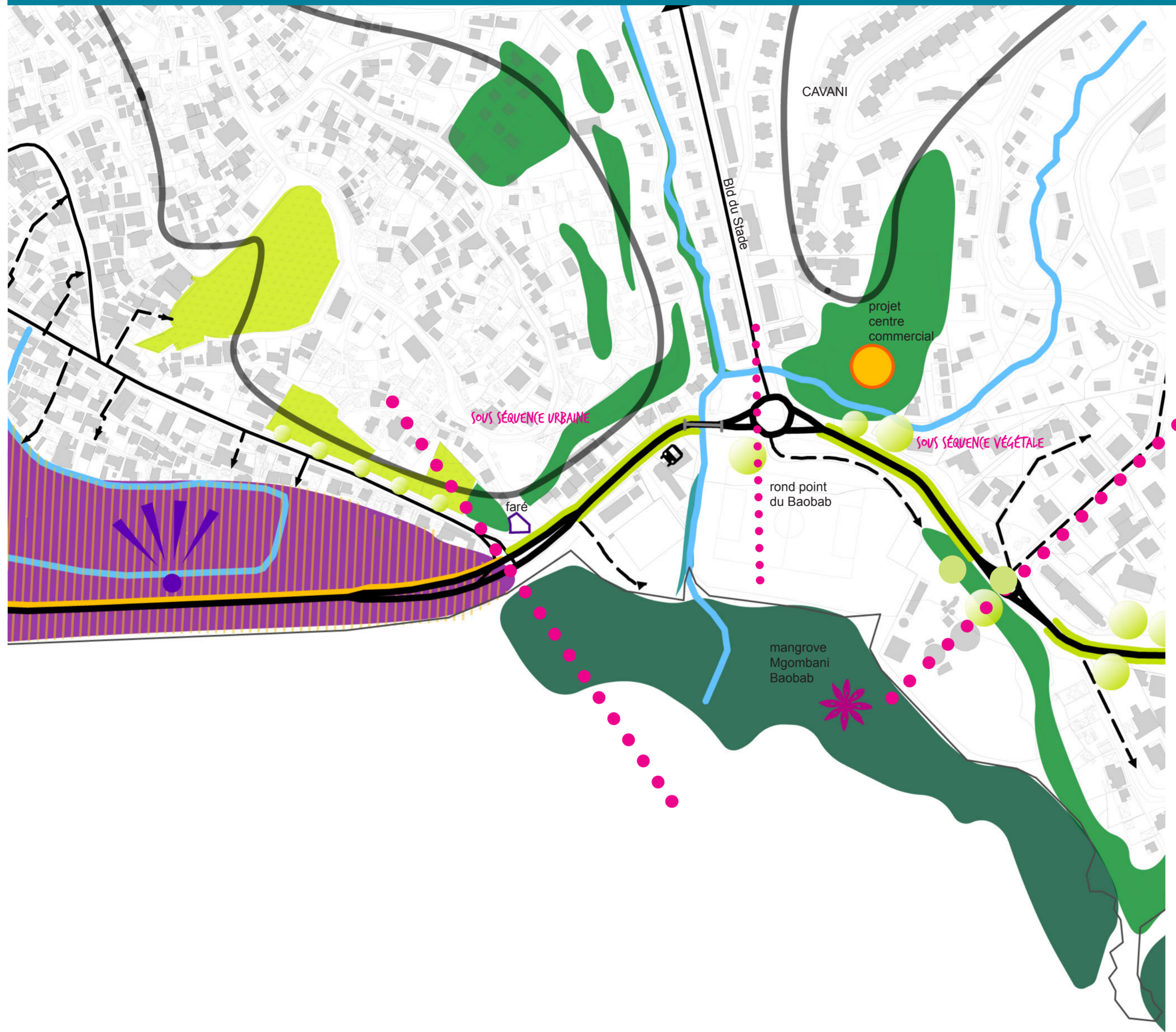
- ENJEU D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURISATION ET DE CONFORT DES PIÉTONS



Profil de la sous-séquence urbaine de Cavani - Direction Tsoundzou 1



Petit bosquet ombrageant la voirie



1. RELIEF ET MAILLAGE VERT ET BLEU

- mangrove
- boisement
- cimetière
- arbres remarquables
- ligne de rupture de pente
- terre - plein

2. PERCEPTION ET PATRIMOINE

- lieu d'intérêt paysager

3. ESPACES PUBLICS ET DÉPLACEMENTS

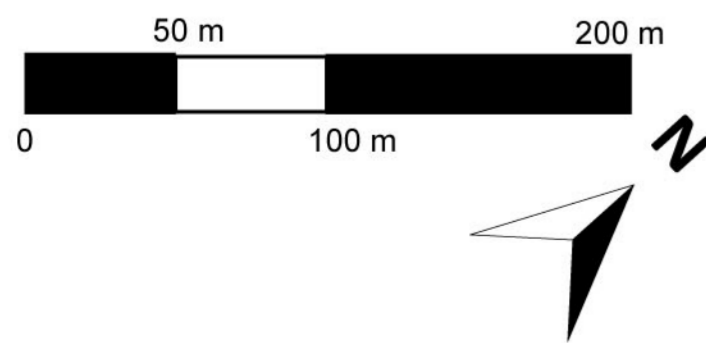
- les ponts
- la RN 1/2
- les rues vers la ville
- les routes vers la ville
- les cheminements vers la ville
- place au bord de RN
- les cheminements sécurisés (trottoirs, pistes, contre-allée...)
- les accotements sup. ou égal à 2m

4. HABITAT ET DYNAMIQUES URBAINES

- futur projet d'équipement et d'habitat ou en cours de réalisation

5. SERVICES

- les arrêts de bus



Carte de diagnostic de la séquence urbaine et végétale de Cavani

5.4. LA SÉQUENCE DU TERRE-PLEIN DE M'TSAPÉRÉ

Caractéristiques

- une séquence sur un terre-plein artificiel qui ressemble à une rocade plus qu'à une route. La RN2 contourne en effet Mtsapéré laissant l'ancienne RN1-2 établir une limite à la ville, pour le moment.
- la « rocade » ne possède pas de trottoirs mais un accotement assez large côté remblai
- de nombreux piétons fuient la rocade et empruntent plutôt l'ancienne RN2. Cette dernière ne possède qu'un seul trottoir souvent encombré par le stationnement de véhicules.
- depuis la « rocade » : vues sur la silhouette de Mtsapéré, la darse, la mosquée et la DEAL (bâti repère)
- depuis la pont sur le cours d'eau Majimbini, vue latérale lagon - intérieur des terres
- au bord de la rocade , le long du muret, vues particulières sur le lagon dépourvu de mangrove à cet endroit et sur l'îlot M'bouzi



Depuis le pont sur Majimbini, vue sur la silhouette de Mtsapéré

Points noirs et dysfonctionnements

- un terre-plein à l'aspect de terrain vague
- « une rocade » sans ombrage et sans espace dédié aux piétons ou aux cycles
- une ancienne RN2 encombrée par le stationnement
- aucune liaison piétonne entre la « rocade » et l'ancienne RN2

Enjeux

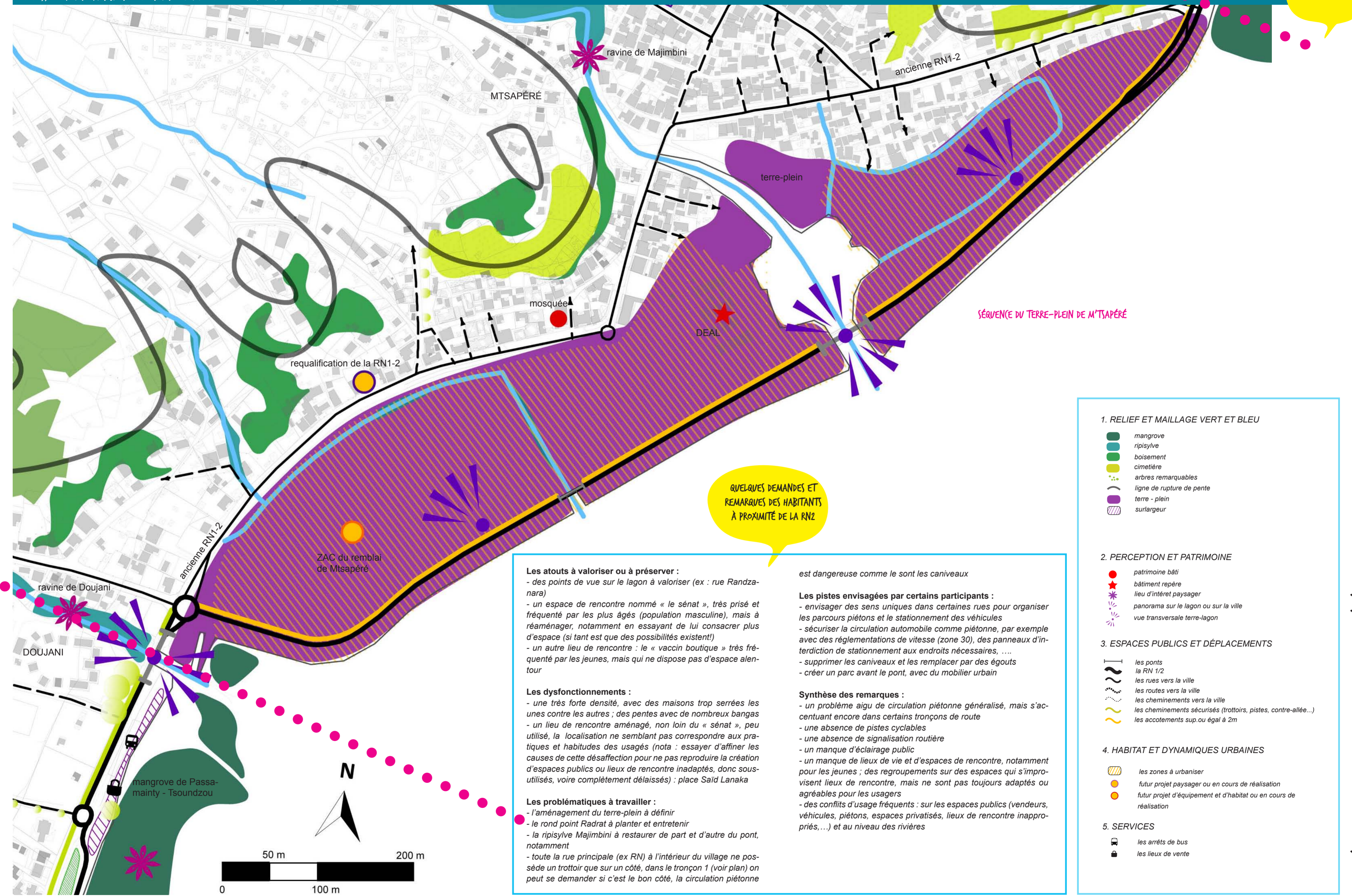
- EST (E QUE LA ROCADÉ DOIT ACCUEILLIR LES AUTRES USAGERS OU PRIVILÉGIER LES VÉHICULES ?
- ENJEU DE VALORISATION DU TERRE-PLEIN ET DE CRÉATION DE LIAISONS (PHYSIQUES ET/OU VISUELLES) VERS LA VILLE. On note qu'il est prévu à cet endroit sensible, une ZAC qui transformera ce paysage de friche
- ENJEU DE REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE RNI-2. (opération projetée)



Depuis la RN 1/2 vue sur le lagon et l'îlot Mbouzi



Profil de la séquence du terre-plein de Mtsapéré - Direction Tsoundzou 1



Les atouts à valoriser ou à préserver :

- des points de vue sur le lagon à valoriser (ex : rue Randzannara)
- un espace de rencontre nommé « le sénat », très prisé et fréquenté par les plus âgés (population masculine), mais à réaménager, notamment en essayant de lui consacrer plus d'espace (si tant est que des possibilités existent!)
- un autre lieu de rencontre : le « vaccin boutique » très fréquenté par les jeunes, mais qui ne dispose pas d'espace alentour

Les dysfonctionnements :

- une très forte densité, avec des maisons trop serrées les unes contre les autres ; des pentes avec de nombreux bangas
- un lieu de rencontre aménagé, non loin du « sénat », peu utilisé, la localisation ne semblant pas correspondre aux pratiques et habitudes des usagers (nota : essayer d'affiner les causes de cette désaffection pour ne pas reproduire la création d'espaces publics ou lieux de rencontre inadaptés, donc sous-utilisés, voire complètement délaissés) : place Saïd Lanaka

Les problématiques à travailler :

- l'aménagement du terre-plein à définir
- le rond point Radrat à planter et entretenir
- la ripisylve Majimbini à restaurer de part et d'autre du pont, notamment
- toute la rue principale (ex RN) à l'intérieur du village ne possède un trottoir que sur un côté, dans le tronçon 1 (voir plan) on peut se demander si c'est le bon côté, la circulation piétonne est dangereuse comme le sont les caniveaux

Les pistes envisagées par certains participants :

- envisager des sens uniques dans certaines rues pour organiser les parcours piétons et le stationnement des véhicules
- sécuriser la circulation automobile comme piétonne, par exemple avec des réglementations de vitesse (zone 30), des panneaux d'interdiction de stationnement aux endroits nécessaires, ...
- supprimer les caniveaux et les remplacer par des égouts
- créer un parc avant le pont, avec du mobilier urbain

Synthèse des remarques :

- un problème aigu de circulation piétonne généralisé, mais s'accroissant encore dans certains tronçons de route
- une absence de pistes cyclables
- une absence de signalisation routière
- un manque d'éclairage public
- un manque de lieux de vie et d'espaces de rencontre, notamment pour les jeunes ; des regroupements sur des espaces qui s'improvisent lieux de rencontre, mais ne sont pas toujours adaptés ou agréables pour les usagers
- des conflits d'usage fréquents : sur les espaces publics (vendeurs, véhicules, piétons, espaces privatifs, lieux de rencontre inappropriés, ...) et au niveau des rivières

1. RELIEF ET MAILLAGE VERT ET BLEU

- mangrove
- ripisylve
- boisement
- cimetière
- arbres remarquables
- ligne de rupture de pente
- terre - plein
- surfargure

2. PERCEPTION ET PATRIMOINE

- patrimoine bâti
- bâtiment repère
- lieu d'intérêt paysager
- panorama sur le lagon ou sur la ville
- vue transversale terre-lagon

3. ESPACES PUBLICS ET DÉPLACEMENTS

- les ponts
- la RN 1/2
- les rues vers la ville
- les routes vers la ville
- les cheminements vers la ville
- les cheminements sécurisés (trottoirs, pistes, contre-allée...)
- les accotements sup. ou égal à 2m

4. HABITAT ET DYNAMIQUES URBAINES

- les zones à urbaniser
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
- futur projet d'équipement et d'habitat ou en cours de réalisation

5. SERVICES

- les arrêts de bus
- les lieux de vente

Carte de diagnostic de la séquence du terre-plein de Mtsapéré

5.5. LA SÉQUENCE DU TERRE-PLEIN DE PASSAMAINTY

SOUS SÉQUENCE DE DOUJANI

Caractéristiques

Après la séquence du « no man's land » du terre-plein, le pont sur le cours d'eau de Doujani accompagné de son épaisse ripisylve marque le début d'un autre sous-secteur intitulé « sous-séquence de Doujani ». Elle se caractérise côté ville par les arrières-cours des constructions de Doujani qui longent la voirie et côté mangrove par une surlargeur plantée de quelques arbres et occupée par des espaces de vente.

Points noirs et dysfonctionnements

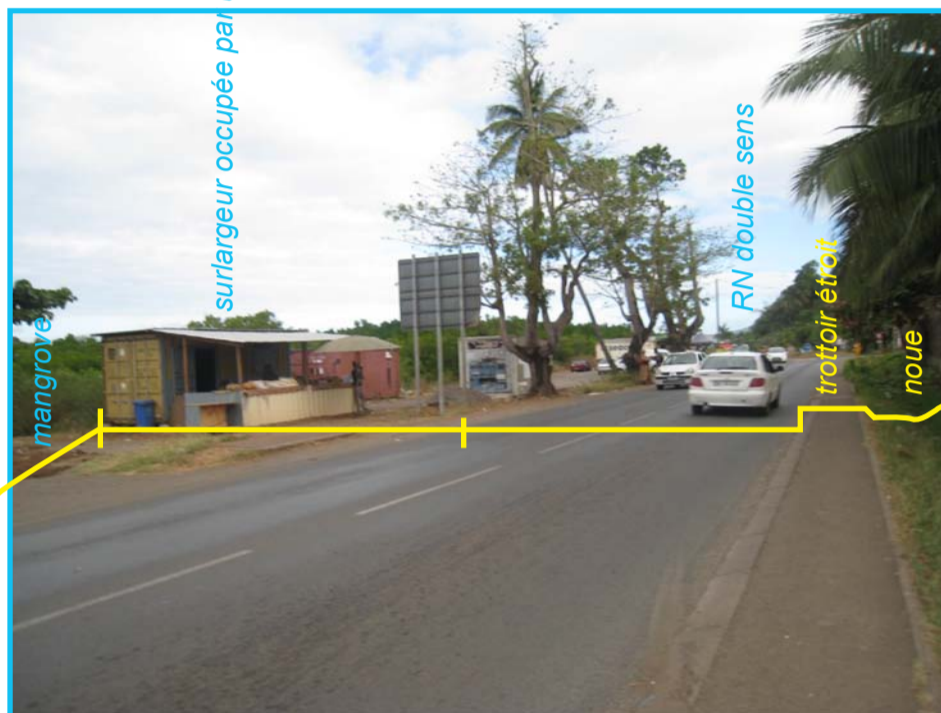
- la surlargeur constituant un espace d'interface entre la mangrove et la RN1-2 n'est pas traitée
- Doujani n'est pas perceptible depuis cette voie
- absence d'espaces dédiés aux piétons côté mangrove et présence d'un trottoir étroit côté ville

Enjeux

- ENJEU DE SÉCURISATION DES PIÉTONS
- ENJEU DE VALORISATION DE L'ENTRÉE DE VILLE DE DOUJANI
- ENJEU DE TRIATEMENT DE L'INTERFACE VOIRIE-MANGROVE



Vue sur le lagon depuis le pont sur la rivière de Doujani



Profil de la sous-séquence de Doujani - Direction Tsoundzou 1

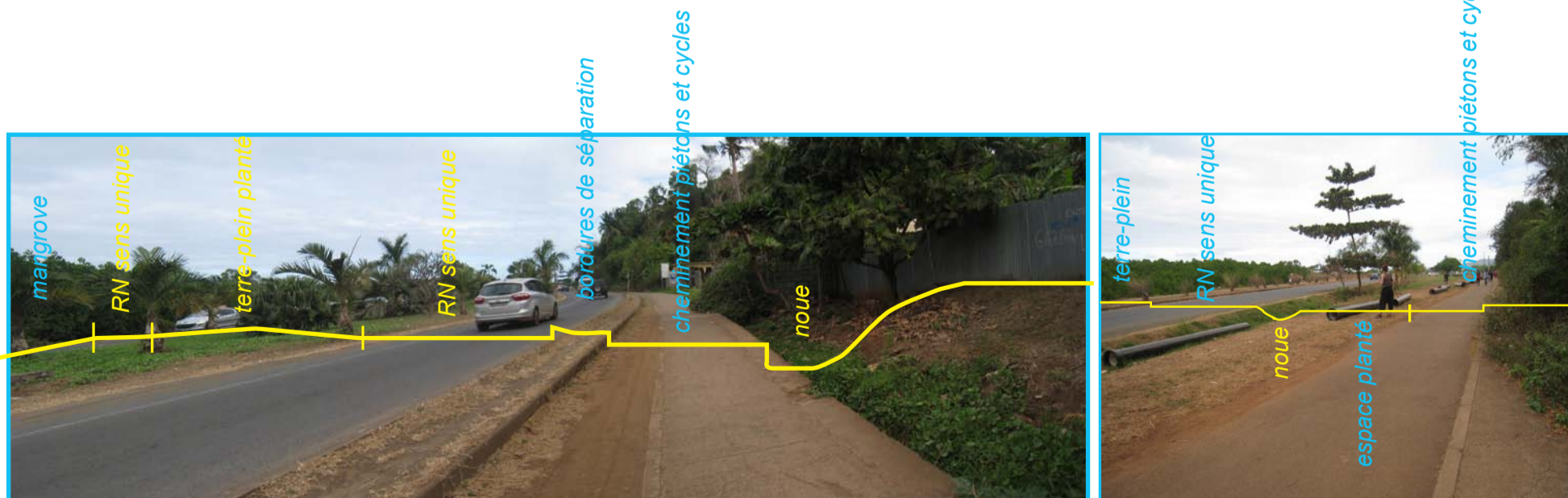
SOUS SÉQUENCE PLANTÉE

Caractéristiques

Elle se caractérise par la présence d'un terre-plein de séparation recouvert de plantations. Un cheminement mixte protégé de la chaussée par une large bordure rejoint l'ancienne RN2. Cette sous-séquence longée de part et d'autre par la mangrove et un relief boisé est verdoyante. Elle est la seule à posséder une piste spécialement dédiée aux piétons et cycles.

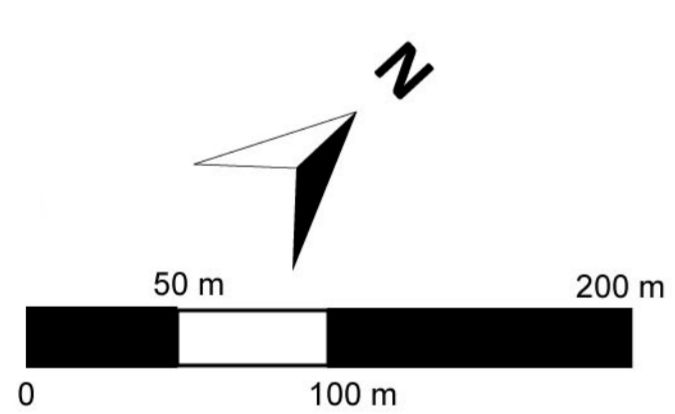
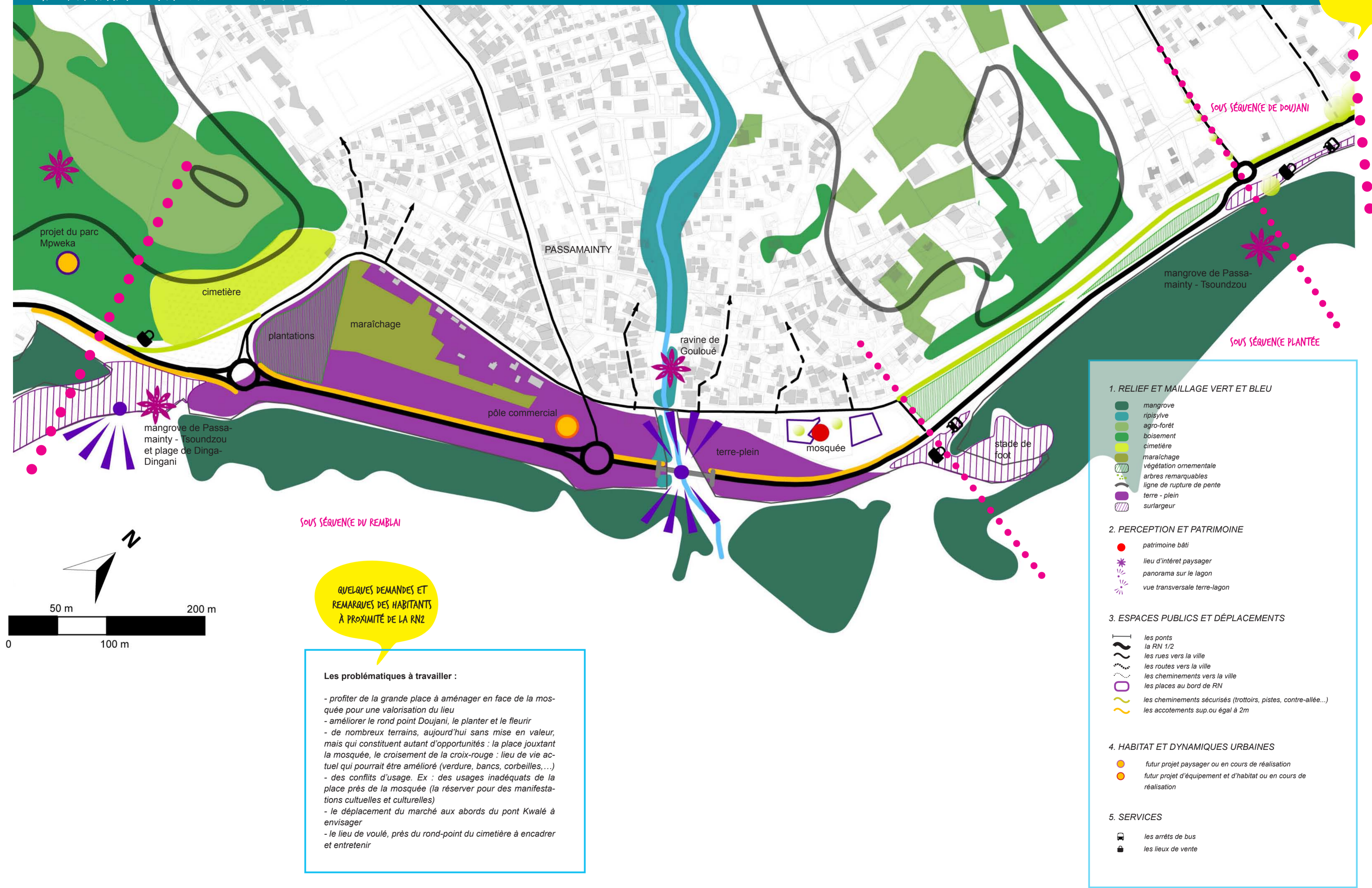
Enjeux

Cette section bien réalisée à l'allure de « parkway » ne possède pas d'enjeux prioritaires. Seul l'absence de trottoir côté mangrove pourrait être corrigée ainsi que l'installation de Transport en Commun en Site Propre et de pistes cyclables dans un second temps.



Profils de la sous-séquence plantée du terre-plein de Passamainty - Direction Tsoundzou 1

5. LA SÉQUENCE DU TERRE-PLEIN DE PASSAMAINTY



QUELQUES DEMANDES ET REMARQUES DES HABITANTS À PROXIMITÉ DE LA RNZ

Les problématiques à travailler :

- profiter de la grande place à aménager en face de la mosquée pour une valorisation du lieu
- améliorer le rond point Doujani, le planter et le fleurir
- de nombreux terrains, aujourd'hui sans mise en valeur, mais qui constituent autant d'opportunités : la place jouxtant la mosquée, le croisement de la croix-rouge : lieu de vie actuel qui pourrait être amélioré (verdure, bancs, corbeilles,...)
- des conflits d'usage. Ex : des usages inadéquats de la place près de la mosquée (la réserver pour des manifestations culturelles et culturelles)
- le déplacement du marché aux abords du pont Kwalé à envisager
- le lieu de voulué, près du rond-point du cimetière à encadrer et entretenir

- 1. RELIEF ET MAILLAGE VERT ET BLEU**
- mangrove
 - ripisylve
 - agro-forêt
 - boisement
 - cimetière
 - maraîchage
 - végétation ornementale
 - arbres remarquables
 - ligne de rupture de pente
 - terre - plein
 - surlargeur
- 2. PERCEPTION ET PATRIMOINE**
- patrimoine bâti
 - lieu d'intérêt paysager
 - panorama sur le lagon
 - vue transversale terre-lagon
- 3. ESPACES PUBLICS ET DÉPLACEMENTS**
- les ponts
 - la RN 1/2
 - les rues vers la ville
 - les routes vers la ville
 - les cheminements vers la ville
 - les places au bord de RN
 - les cheminements sécurisés (trottoirs, pistes, contre-allée...)
 - les accotements sup.ou égal à 2m
- 4. HABITAT ET DYNAMIQUES URBAINES**
- futur projet paysager ou en cours de réalisation
 - futur projet d'équipement et d'habitat ou en cours de réalisation
- 5. SERVICES**
- les arrêts de bus
 - les lieux de vente

5. LA SÉQUENCE DU TERRE-PLEIN DE PASSAMAINTY

Carte de diagnostic de la séquence du terre-plein de Passamainty

SOUS SÉQUENCE DU REMBLAI

Caractéristiques

De la même manière que pour Mtsapéré, à Passamainty, un terre-plein plus petit a été créé pour installer la nouvelle RN2 à l'allure routière. Mais l'ambiance est différente. La mangrove, à gauche, dessine un premier plan vert et le remblai à droite est plus végétalisé et ponctué de quelques aménagements. Une partie du remblai est cultivée et des plantations récentes ont été réalisées d'une part près du rond point et d'autre part le long de la voirie.

- L'ancienne RN2, en sens unique, a été maintenue et est très utilisée par les piétons. Elle possède un mince trottoir plus utilisé par l'automobiliste pour garer sa voiture que par le piéton.

- la plage de Dinga-Dingani et le parc Mpweka marquent la fin de la séquence.

- le pont sur le cours d'eau de Gouloué constitue une rupture dans le parcours et offre en même temps une vue en enfilade le long de la ripisylve et un panorama sur le lagon

Points noirs et dysfonctionnements

- absence d'espaces dédiés aux piétons sur la sous-séquence du remblai
- aucune mise en scène de l'entrée de ville de Passamainty
- un terre plein peu valorisé aux abords de voies très fréquentées

Enjeux

- EST CE QUE LA ROCADE DOIT ACCUEILLIR LES AUTRES USAGERS OU PRIVILÉGIER LES VÉHICULES ?

- ENJEU DE VALORISATION DU TERRE-PLEIN ET DE CRÉATION DE LIAISONS VERS LA VILLE. On note qu'il est prévu sur le remblai un pôle commercial.

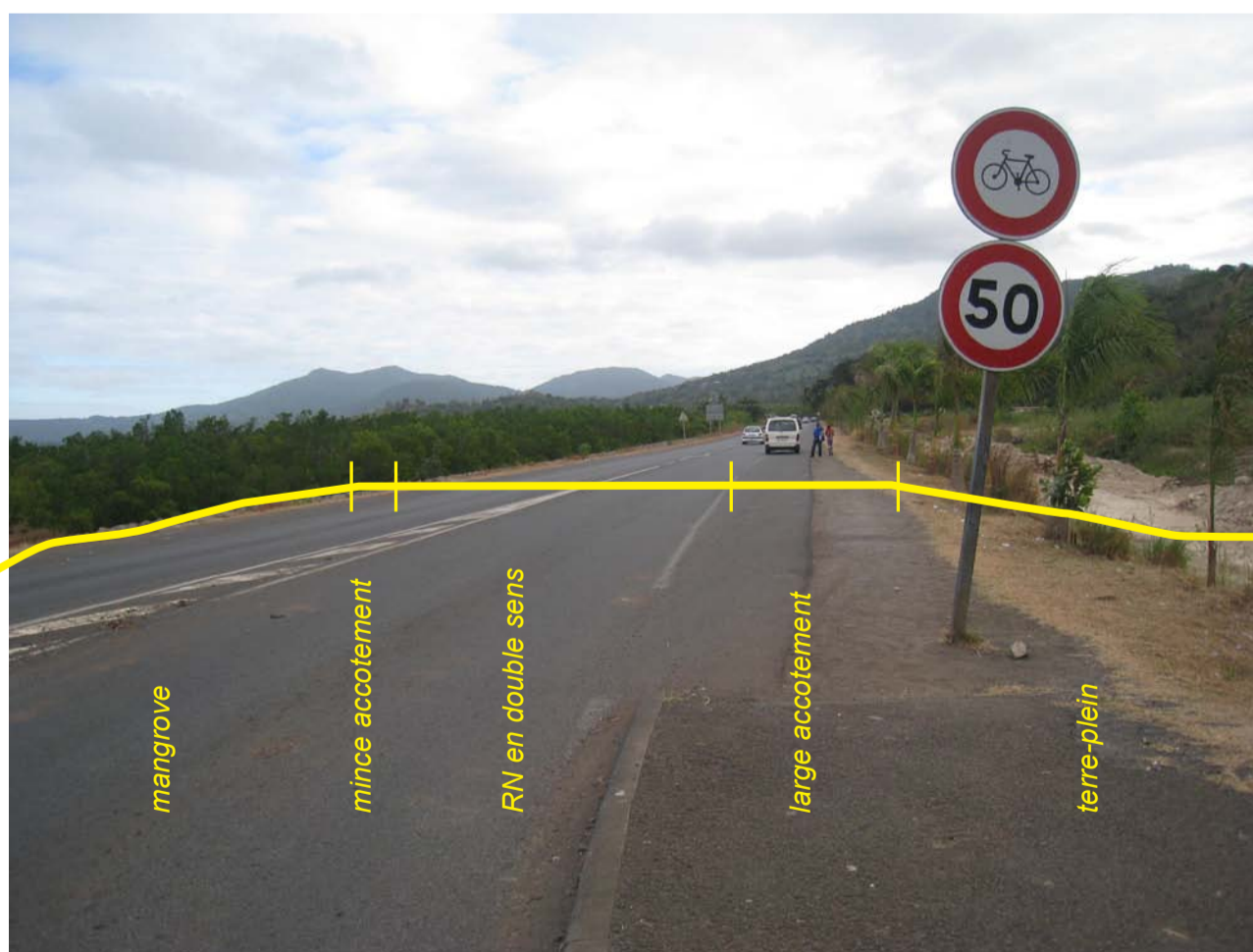
- ENJEU DE SIGNALISATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE DE PASSAMAINTY.



Entrée de ville de Passamainty non traitée



Mince trottoir le long de l'ancienne RN1/2



Profil de la sous-séquence du terre-plein de Passamainty - Direction Tsoundzou 1



5.6. LA SÉQUENCE DU URBAINE DE TOUNDZOU 1 ET SA RAVINE

SOUS SÉQUENCE VÉGÉTALE

Caractéristiques

Elle s'identifie par son environnement très « vert » visible sur le bord droit de la chaussée en direction de Tsoundzou. Ici, la RN longe le parc Mpweka en face de la station service très fréquentée (il en existe seulement 5 sur Grande Terre).



Entrée peu visible du parc M'Pweka

Points noirs et dysfonctionnements

- l'entrée du parc M'pweka n'est pas clairement indiquée.
- absence de trottoir

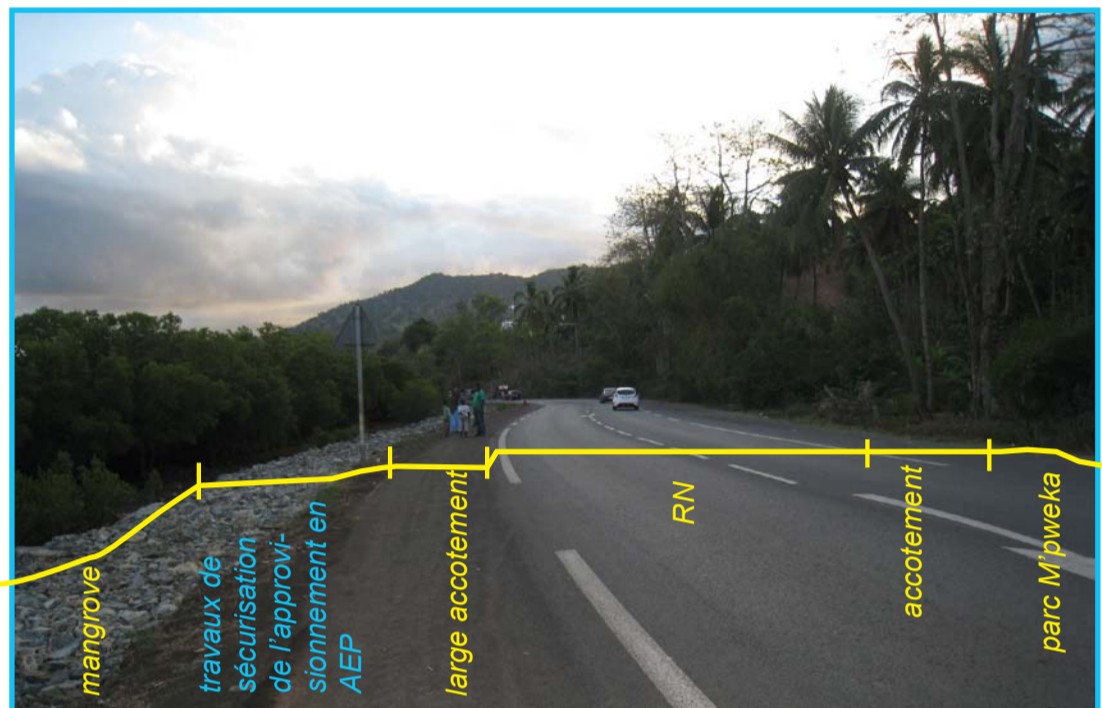
Enjeux

- ENJEU DE SÉCURISATION DES PIÉTONS
- ENJEU DE MISE EN VALEUR DU PARC M'PWEKA ET SES ACCÈS

SOUS SÉQUENCE URBAINE

Caractéristiques

Elle se caractérise par la proximité du village de Tsoundzou 1 ceinturée par la RN1-2. A certains endroits, la RN1-2 est longée par un front bâti légèrement surélevé par rapport au niveau de la route. Un trottoir en hauteur se dessine. Ce dernier place le piéton en sécurité mais reste plus adapté à un espace de repos qu'à un espace de cheminement. A d'autres endroits, le trottoir est au niveau de la route mais reste toujours localisé à droite côté village.



Profil de la sous-séquence végétale - direction Tsoundzou 1

Sur cette section, des surlargeurs à l'interface entre la voirie et la mangrove laissent place à des espaces de vente, des zones de dépôt de déchets, des espaces d'agriculture vivrière., du stationnement...

Points noirs et dysfonctionnements

- en milieu urbain, seulement un trottoir réduit ou surélevé, pas toujours adapté à l'usage d'un parcours piéton parfois long
- pas de mise en valeur de l'entrée de ville de Tsoundzou 1
- une transition route-mangrove inexistante. Séparation par une large bande de terre non valorisée
- une proximité visuelle et physique avec la mangrove non exploitée
- dépôt de déchets et de déblais dans la mangrove de Passamainty-Tsoundzou1



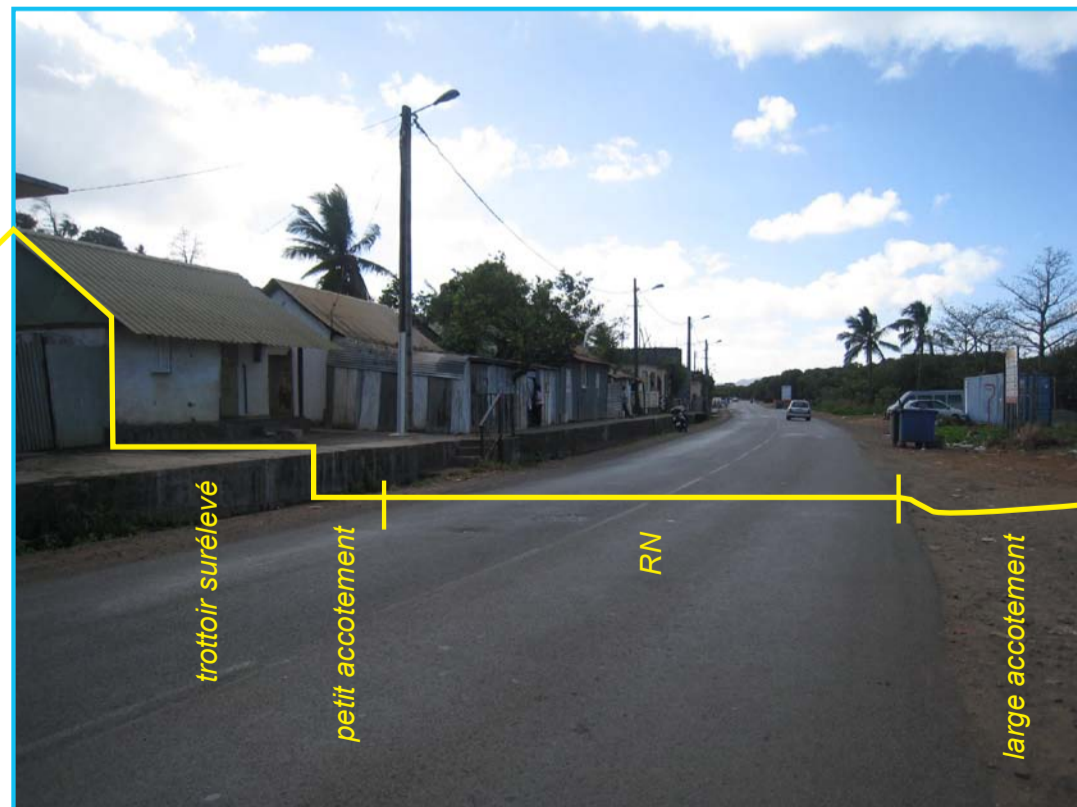
Forte occupation des espaces d'interface entre la voirie et la mangrove (jeux dans le mangroier, plantations, stationnement, dépôt de matériaux)

Enjeux

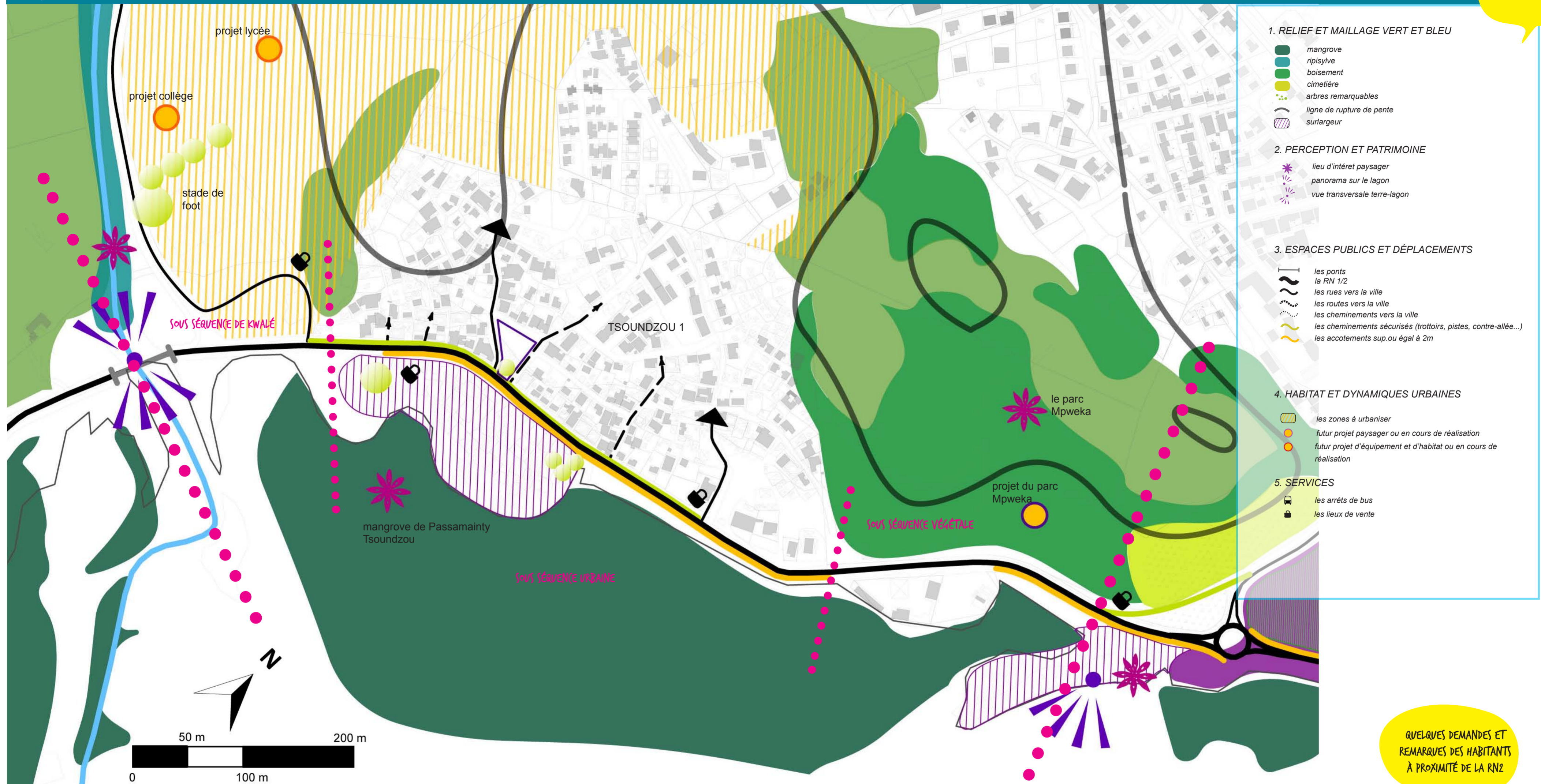
- ENJEU DE SÉCURISATION DES PIÉTONS
- ENJEU DE VALORISATION DE LA MANGROVE ET DE MISE EN SCÈNE DE L'ENTRÉE DU VILLAGE DE TOUNDZOU 1



Lieu de vente au niveau d'une intersection avec la RN



Profil de la sous-séquence urbaine de Tsoundzou 1 - direction Kawéni

**Les atouts à valoriser ou préserver :**

- la mémoire de l'ancien port de la Kwalé, du quai des pêcheurs et de la circulation sur l'eau
- les sentiers dans la mangrove dont l'aménagement est envisageable
- le pont Kwalé, avec sa vue sur la mer et la Mangrove à valoriser (notamment en nettoyant ses abords)

Les dysfonctionnements :

- les bords de la nationale ont des atouts, la balade pourrait être très agréable, mais les déchets et le manque de trottoir contrarient ces potentialités
- le chemin M'pwéka n'est pas signalé
- les espaces utilisés par les vendeurs devraient être aménagés et nettoyés

Les problématiques à travailler :

- le passage piéton sur le pont Kwalé à aménager, d'autant que la passerelle piétonne risque d'être démolie
- améliorer l'aménagement de l'aire de repos avec une belle vue sur la man-

grove, en entrée de Tzounzou 1

- un parc urbain à créer
- la protection de la mangrove à renforcer, comme des espèces aux essences particulièrement appréciées et présentes sur le parcours (nombreuses histoires, contes ou anecdotes attachées à un certain nombre d'arbres : éléments rapportés par un participant, pouvant donner lieu à des panneaux illustrés)
- la plantation de tamariniers à encourager/érosion (cet arbre retenant particulièrement bien la terre)
- les jardins partagés avant le pont à valoriser et peut-être organiser, comme l'agroforesterie sur les hauteurs

Les pistes envisagées par certains participants :

- le terrain utilisé illégalement par le garagiste pourrait être aménagé pour les feux et cuisines des femmes lors des fêtes familiales ou culturelles
- l'aménagement d'un quai pour les pêcheurs aux abords du pont de Kwalé

SOUS SÉQUENCE DE KWALÉ

Caractéristiques

La sous-séquence de Kwalé s'observe de la fin du village de Tsoundzou 1 jusqu'au pont sur le cours d'eau. Elle est marquée par la ravine creusée par la rivière Kwalé où est installé un stade de foot et où prendra place les futurs collège et lycée.

Une vue remarquable sur la mangrove et les tannes de Passamainty - Tsoundzou mais aussi sur la ripisylve marque la fin de l'itinéraire.

Points noirs et dysfonctionnements

- trottoirs localisés uniquement sur le nouveau pont sur la rivière Kwalé
 - question du maintien de l'ancien pont sur la rivière Kwalé ?
- Pour des raisons hydrauliques, ce dernier devrait être démantelé mais il reste très utilisé par les piétons...

Enjeux

- ENJEU DE CONTINUITÉ DES (HEMINEMENTS PIÉTONS)
- ENJEU DE VALORISATION DE LA MANGROVE ET DU POINT DE VUE DEPUIS LE PONT SUR LA RIVIÈRE KWALÉ



Vue remarquable depuis le pont sur la rivière Kwalé



Ancien pont sur la rivière Kwalé



Profil de la sous-séquence de Kwalé - direction Kawéni

mangrove



CONCLUSION

Le diagnostic du plan paysage de Mamoudzou expose des enjeux fondamentaux dans la dynamique actuelle des paysages du chef-lieu de Mayotte.

La problématique de la démographie, quelque soit son origine, est l'acteur majeur de l'évolution du paysage. Qu'il s'agisse de son impact sur l'environnement et la biodiversité, sur la densité urbaine, sur l'étendue de la tâche urbaine, sur la qualité architecturale des habitations, sur le réseau viaire et son partage, sur le cadre spatial pouvant accueillir les fêtes et usages traditionnels, sur la composition de l'espace public en général... l'accroissement démographique sur un espace contraint comme Mamoudzou et Mayotte en général, concentre les enjeux identifiés par l'arpentage et par la rencontre avec les acteurs.

L'objectif du plan paysage est de trouver des consensus entre ce contexte et les outils d'actions potentiellement applicables, pour réintroduire dans l'aménagement, via la réglementation existante (ou future) et la concertation/communication, la notion de bien commun.

Le résultat de notre lecture des enjeux du paysage local, dont l'avantage est bien d'être une thématique transversale et donc de toucher un maximum d'acteurs, est qu'il faut intervenir à la base pour aboutir à des résultats significatifs:

- la prise en compte du contexte socio-culturel dans les aménagements

Nous avons en effet identifié un certain nombre de décalages entre le contexte urbain et son évolution avec la réalité des usages (notamment en matière d'espaces publics ne répondant pas aux besoins). Ceci génère une incompréhension entre usagers et aménagements (aménageurs), entraînant un non-respect et une détérioration rapide.

- la sensibilisation des acteurs du paysage

Le plan paysage peut être un levier pour aider à la prise de conscience de la valeur du paysage par un maximum d'acteurs, via le tissu politique, associatif, les écoles, une communication pertinente...

- l'application de la réglementation

C'est un point essentiel pour redonner au paysage la place escomptée dans l'évolution du territoire communal. Il est fondamental dans une société en pleine mutation, d'établir des règles communes à respecter et faire (ou aider à faire ?) appliquer par tous, pour tendre à un objectif commun.

Les actions à mettre en œuvre qui feront l'objet du projet du plan paysage (phases 2 et 3) s'appuieront sur des invariants hiérarchisés et thématiques (par exemple : mise en place d'une trame verte structurante, d'une valorisation des arbres majeurs, d'une préservation des ripisylves, du développement de l'agriculture urbaine...) qui serviront de base à la mise en valeur et à la prise en compte du paysage.

L'identification d'arbres remarquables, de boisements structurants, de points de vue et panoramas exceptionnels, d'une trame d'espaces publics répondant à des usages avérés, des problématiques du réseau viaire et de son partage, de limites physiques naturelles ou artificielles à l'urbanisation, d'espaces réservés à l'agriculture urbaine... seront autant d'outils pour avancer vers un meilleur cadre de vie respectueux des enjeux liés à l'écologie, la biodiversité et la nature des paysages qui font l'identité de Mamoudzou et ses quartiers-ville.

Il est indispensable, en amont ou parallèlement à la mise en œuvre des actions, de répondre au plus urgent, afin de garantir une prise en compte juste de la notion de paysage au sens large. En effet comme on l'a montré avec la concertation, une importante catégorie d'habitants de Mamoudzou, souligne que le paysage n'est pas une priorité quand on assiste à de tels défauts en termes d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable, en éclairage public, en logements

décents...

La thématique du paysage peut toucher tous les acteurs directs ou indirects, actifs ou passifs, des villes, des territoires ruraux, des espaces marins... tant que ceux-ci ne sont pas préoccupés par de problématiques vitales.

Le diagnostic soulève des enjeux d'urbanisme, d'usages, de culture et de déplacements. Le projet de paysage et les propositions détaillées qui y seront associées, trouveront des réponses hiérarchisées et phasées dans la partie qui suivra.

Elles seront accompagnées d'une méthodologie de concertation adaptée à chacune. Avec un objectif de fédérer et mobiliser judicieusement les acteurs, la concertation devra impérativement trouver une continuité dans la réalisation des actions.

Une orientation anticipée des politiques d'aménagement avec une prise en compte du développement durable adaptée au contexte, est indispensable à une mise en œuvre réussie des propositions.

Afin de rendre visible la prise en main de la part des services de la commune de la problématique « Paysage », la mise en œuvre de l'itinéraire vert et sa rapide opérationnalité devront et pourront se voir rapidement, par le biais d'aménagements visibles à très courts termes.



BIBLIOGRAPHIE:

OUVRAGES :

- Nourault G., Perrin, F., *Guide encyclopédique Mayotte*, Edition Orphie 2012, 340p.
- Amann C. & G., Arhel R., Guiot, V., Marquet, G., *Plantes de Mayotte*, Les guides naturalistes, Juin 2011, 367p.
- Blanchy-Daurel S., *La vie quotidienne à Mayotte*, L'Harmattan, Juillet 2014, 240p.
- Petit futé, *Mayotte*, Nouvelles édition de l'université, Février 2013, 260p.
- Attoumani N., *Mayotte: Identité bafouée*, L'Harmattan, Mai 2014, 127p.
- CAUE 974, SIM; 15 ans d'architecture à Mayotte : la pari du développement local; SIM, 1995

REVUES :

- Univers Maoré, *Des îles sous la menace d'espèces envahissantes*, Juin 2009, 50p.
- Univers Maoré, *Requiem pour les forêts tropicales*, Février 2008, 50p.
- Univers Maoré, *Construire l'avenir du lagon*, Mars 2009, 50p.
- Univers Maoré, *Flore et végétation : une histoire naturelle*, avril 2007, 50p.
- *Construire à Mayotte*, Hors série Mayotte Hebdo, Somapresse, 74p.

ÉTUDES :

- Boumeoggouti D., Anfani. M., *Le tourisme, facteur de développement à Mayotte?*, Université de Toulouse, 2013, 58p.
- Agence Folléa- Gautier, *Paysages du littoral de Mayotte: les conflits d'usages*, Direction de l'Équipement de Mayotte., 64p.
- *Plan d'aménagement et de développement durable de Mayotte*, Conseil général, 17 Décembre 2014
- Vu d'ici, *Vers une définition d'une stratégie paysagère à Mayotte*, Direction départementale de l'équipement, 2013, 186p.
- Abdallah K., Eymard S., *Atlas des mangroves de Mayotte 2012*, DEAL/SEPR/Unité biodiversité, décembre 2013
- Ginger Environnement et Infrastructures, *L'Atlas des Paysages de Mayotte*, Collectivité Départementale de Mayotte et Direction de l'Agriculture et de la Forêt, juin 2007
- Municipalité de Mamoudzou, *Projet de valorisation du patrimoine*
- Protéa, Vincent Liétar; Etude d'aménagement du front de mer, *Constats et premières hypothèses pour un aménagement urbain*, Commune de Mamoudzou, 2011
- Rea Act Consultants, Kazelo; PLU, *Projet d'aménagement et de Développement durable*, ville de Mamoudzou, 2011
- *Plan d'Aménagement et de Développement Durable*, conseil général, 2004
- Schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte, Collectivité Départementale de Mayotte, Juin 2011
- BRGM, *Atlas des plages de Mayotte: présentation d'un premier échantillon de 30 plages à enjeux*, Direction de l'Agriculture et de la forêt; Mai 2006
- *Elaboration du Programme de Développement Rural de Mayotte*; document de travail; mars 2013
- Sophie Blanchy, *La population de Mayotte et l'environnement : perceptions, relations, actions*; rapport de mission (anthropologie); 2000
- Sciences Po, *Un projet de ville pour Mamoudzou*, Commune de Mamoudzou, 2004
- Conservatoire Botanique National Mascarin, *Les zones humides de Mayotte*, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 2011
- K.Abdallah, S. Eymard; *Atlas des mangroves de Mayotte*, DEAL/SEPR/unité Biodiversité, 2013

ARTICLES :

- Joël Ninon, *La dynamique urbaine à Mayotte : l'étalement de Mamoudzou et la «périphérisation» des centres petits-terriens*; Les cahiers d'Outre-Mer, 2007
- Didier Benjamin, Henry R. Godard; *Centralisation et polarisation : l'aire urbaine de Mamoudzou et les villages mahorais*, Mappemonde64, 2001
- Insee première N°1488; *Mayotte, département le plus jeune de France*, INSEE; Février 2014
- Insee Analyses N°1, *9500 chômeurs et 29900 inactifs qui souhaitent travailler*, INSEE, Juillet 2014
- Insee Mayotte infos n°77, *La fréquentation touristique rebondit et retrouve le niveau de 2010*, Juin 2014
- Insee Mayotte infos n°70, *Quatre jeunes sur dix en grande difficulté à l'écrit à Mayotte*, INSEE, Février 2014

SOURCES DES CARTOGRAPHIES :

Partie 1 et 2 :

- Géoportail (carte du relief, du littoral, photographie aérienne, ...)
- Données issues du document : Agence Folléa- Gautier, Paysages du littoral de Mayotte: les conflits d'usages, Direction de l'Équipement de Mayotte., 64p.

Partie 3 :

- Géoportail (carte du relief, ...)
- Base de données SIG (courbes de niveau, bâti, limite communale,...)
- PLU et carte des aléas
- PADD, Mayotte 2004
- Échanges avec la Mairie et la DEAL sur les futurs projets d'aménagement ou en cours de réalisation
- Données issues du terrain

Remarques

- Les typologies d'habitat ont été déterminées à partir des données récoltées sur le terrain et de l'orthophotographie 2011
- Les zones forestières et d'agro-forêt ont été déterminées à partir de l'orthophotographie 2011
- Les padzas ont été cartographiés à partir d'une carte de typologie de la végétation réalisée par le Conseil Général de Mayotte en 2009-2010 sur la base des données LIDAR (Light detection and ranging)

Partie 4 :

- Base de données SIG (courbes de niveau, bâti, limite communale, route primaire, secondaire,...)
- PLU
- Municipalité de Mamoudzou, Projet de valorisation du patrimoine
- Données issues du terrain

Partie 5 :

- Base de données SIG (courbes de niveau, bâti, limite communale, route primaire, secondaire,...)
- PLU
- Données issues du document : Municipalité de Mamoudzou, Projet de valorisation du patrimoine
- Données issues du terrain
- Données issues du travail de concertation (cf annexe)
- Cadastre

ANNEXE : CONCERTATION PUBLIQUE PLAN PAYSAGE

INTRODUCTION

La première partie de la mission a démarré au mois de juillet par des entretiens avec les services concernés des collectivités territoriales et de l'Etat et des professionnels pour cerner leurs perceptions des enjeux du Plan Paysage, leur avis et prendre connaissance des études et missions entreprises jusque là, y compris dans le domaine de la concertation et participation des habitants.

Une méthodologie générale d'intervention a été arrêtée avec le service Environnement de la Ville : découpage de la commune de Mamoudzou en 6 secteurs, pour y effectuer des réunions publiques

- choix des dates et lieux de réunion
- choix de 4 itinéraires : balades/ateliers, représentatifs des problématiques paysagères des villages composant Mamoudzou

Le mois d'Août a été mis à profit pour :

- Dégager les thématiques des réunions publiques
- Préparer les supports photographiques des réunions (projetés sur écran télévision au cours de chacune des réunions : meilleur support trouvé pour les extérieurs, en journée)
- Préparer les supports des balades/ateliers
- Mobiliser le partenariat au travers de :
 - flyers envoyés par mail et distribués sur support papier
 - courriers mail d'invitation
 - prises de contact téléphoniques
 - relances à plusieurs reprises pour préciser les lieux précis, les heures de RDV, le contenu et les attendus du plan Paysage,...

Voir en annexe les différents courriers et supports.

Quels étaient les objectifs de cette concertation ?

Il s'agissait d'obtenir une connaissance des représentations et des pratiques liées au paysage. Chacun, en effet, a des émotions, des usages, un vécu, des souvenirs, une culture, une identité, des connaissances... que l'on ne peut ignorer en modifiant le territoire. Cette richesse de-

vait servir à alimenter l'étude et la rendre plus humaine, sensible et concrète, les habitants (au sens large du terme, y compris les élus, les acteurs) ramenant à la réalité et apportant du sens.

Les formes et contenu de l'intervention

Le déroulement et l'organisation de la mission ont été accompagnés de notes et compte-rendu, et d'un suivi en lien direct avec le Service Environnement de la Ville et le service Unité biodiversité du Service Environnement et Prévention des Risques de la DEAL.

Les balades ont donné lieu au dépouillement des fiches thématiques remplies par les participants ainsi que des notes prises par deux membres – au moins – de l'équipe, à partir des commentaires effectués oralement par les participants au cours de ces balades.

Les réunions publiques devaient être présidées par un(e) Elu(e) (absents à deux d'entre elles), elles étaient animées par un membre de l'équipe – au moins – assisté d'un consultant en charge de prendre des notes (de langue shimaoré et shibushi). Ils étaient accompagnés de plusieurs membres du service Environnement de la Ville. Les discussions se sont déroulées en Français ou, le plus souvent, en Shimaoré, avec quelques interventions en Comoriens ou Shibushi. L'animatrice de l'équipe en charge de la mission bénéficiait d'une traduction en simultané par un membre du service Environnement de la Ville, ce qui lui permettait sans trop ralentir les débats, de poursuivre l'animation de la réunion. Ses réponses étaient alors elles-mêmes traduites en Shimaoré par un autre membre du service Environnement de la Ville.

Les réunions démarraient par une rapide synthèse de l'historique du projet de Plan Paysage (présenté par Sidi Moukou, Responsable du Service Environnement de la Ville et Responsable du projet au sein de Mamoudzou), d'un bref rappel de la définition et du contenu d'un Plan Paysage, du déroulement de la mission et des attendus de la concertation. Le déroulé et les supports thématiques de la réunion étaient, enfin, brièvement évoqués, avant de lancer le diaporama.

Les prises de notes ont donné lieu aux synthèses suivantes :



Balade-atelier Tsoundzou 1 à Doujani



Réunion publique à Cavani

I RÉUNIONS PUBLIQUES

1.1 RÉUNION PUBLIQUE DE KAVANI

Date : le 09 septembre 2014 de 15h30 à 18h au Stade synthétique de Kavani

Cadre : Réunion en plein air, à côté du gymnase, avec une représentation relativement équilibrée d'hommes et de femmes et des différentes classes d'âge, avec même un certain nombre d'enfants qui se sont montrés attentifs, calmes et intéressés, l'un d'entre eux prenant la parole, à plusieurs reprises, pour commenter les photographies projetées.

• Le grand paysage, le territoire

Les premières réactions sur la série de photos axées sur ce thème qui semblent exprimer un contentement face à un équilibre apparent entre végétal et bâti se nuancent assez vite par d'autres observations qui constatent les avancées rapides de l'urbanisation et une densification qui laissent de moins en moins de place à la « verdure » et aux espaces verts entre les constructions.

On en arrive donc à des propos soulignant plutôt une domination du « béton » et le manque d'espaces verts généralisé sur le quartier de Kavani, qui aboutissent d'ailleurs à un souhait des participants d'encadrement de l'urbanisme.

- « le travail d'aujourd'hui aurait dû être fait il y a 20 ans, car l'enjeu est de sauvegarder « l'esprit mahorais », notamment dans la manière de construire la ville... Or elle est bétonnée et sans espaces publics ».

- « Déjà dans les années 80/90, les cases SIM n'étaient pas assez pensées, il y avait notamment des toilettes à l'extérieur qui ont défilé très vite... »

- « Aujourd'hui, on peut faire le constat d'un échec de l'urbanisme, l'assainissement est inexistant, l'urbanisation anarchique. Y a-t-on assez réfléchi ? En plus, la population n'a pas été intégrée dans les projets, elle ne participe pas, que doit-on faire pour qu'un véritable débat existe ?... »

Immédiatement après, des discussions s'engagent sur des thèmes qui s'avèreront récurrents au fil des réunions : les décharges sauvages, l'habitat précaire, avec, dans le même temps, une insistance sur la nécessité de prendre en compte les modes de vie et les pratiques des habitants pour tout projet concernant les aménagements dans la ville (nous les développerons plus loin). Des attentes face au Plan paysage s'expriment également, notamment face à un espoir d'amélioration globale du cadre de vie, mais posant aussi la question de réponses possibles du Plan aux problématiques de l'urbanisme (nous y reviendrons).

Le débat se place ensuite sur l'articulation nécessaire entre social et urbain, esthétique et social/emploi, plusieurs participants développant le fait que les projets d'aménagement, incluant pour eux le Plan Paysage, doivent tout autant accompagner les problématiques urbaines que sociales et, notamment, servir à « gommer » les différences entre les groupes sociaux, les quartiers et éviter les stigmatisations. Il est noté, à ce sujet, que les ségrégations « socio-spatiales » existent depuis longtemps -avec, en forçant le trait, fonctionnaires logeant sur les hauteurs et Mahorais sur les terres basses- mais ont bougé, plaçant aujourd'hui les plus précaires sur les hauteurs. Ce qui est envisagé dans ces exemples c'est une volonté affichée de lutter contre les discriminations au travers des projets urbains et un espoir de « gommer les antagonismes persistants », dans le passé comme dans le présent, afin que le futur convienne à tous.

-« la poussée démographique a engendré une urbanisation non contrôlée, il n'y a aucune politique d'urbanisation »

-« il faudrait allier la densité démographique avec une réelle politique d'urbanisation ».

-« La multiplication des maisons illégales est liée directement à un faible niveau de vie ».

-« Le plus gros problème avec ces maisons c'est qu'il n'y a aucun respect des normes de sécurité ».

L'élu présent confirme une volonté municipale de créer un maillage «vert» dans la densité urbaine et de retrouver un lien entre les quartiers, afin que les populations du « haut » comme du « bas » aient accès au même cadre de vie, avec notamment des espaces publics et des placettes de rencontre (puisque le principe des salles-des-fêtes n'est pas encore dans les pratiques des mahorais).

• Les espaces publics

Ce thème a suscité de multiples réactions tant le besoin se révèle crucial.

Un consensus s'établit autour du manque d'espace public à Kavani. Certains souhaitent voir plus d'aires de jeu pour les enfants, tandis que d'autres réclament un espace pour l'organisation de manifestations culturelles et familiales ou encore des espaces verts propices à la promenade et à la détente. Les groupes de femmes sont particulièrement démunies en matière d'espaces pour leurs pratiques culturelles et de réunions, comme elles souffrent du manque de lieux de promenade pour leurs enfants les plus jeunes.

Les personnes présentes insistent sur le fait que de telles réalisations permettraient une meilleure cohésion sociale ainsi que la préservation de la culture mahoraise.

Bien que les parcelles libres soient de plus en plus rares, on constate de nombreux espaces délaissés et/ou en friche. Certains pourraient être utilisés selon l'Adjoint au Maire, même s'il reconnaît que la réalisation de tels projets dépend des moyens financiers disponibles au sein de la commune.

Nous devons aussi souligner la remarque selon laquelle des structures destinées aux jeunes, telle que le gymnase près duquel se tient la réunion, ont été détériorées peu après leur ouverture.

C'est ainsi que beaucoup réclament un entretien permanent et un gardiennage de ces lieux.

L'élu rappelle aussi la propension des habitants à penser beaucoup plus à construire de belles maisons qu'à respecter les espaces publics qui se retrouvent appropriés, encombrés de débris, carcasses de voitures ou à servir de parkings.

D'où un enchaînement des discussions sur la difficulté à concilier les différents usages des espaces publics, indispensables aux yeux des participants : parkings, espaces destinés aux containers, aires de jeux, espaces ombragés, espaces «de respiration», espaces ouverts pour les manifestations culturelles,...

Enfin, l'insuffisance, voire dans certains cas l'absence d'éclairage public a été fortement dénoncée, en précisant que tous les quartiers y étaient confrontés.

• L'habitat et la forme urbaine

Ici encore les remarques ont repris la question des habitations illégales, construites sans permis et sans soucis des normes de sécurité. Ces maisons, généralement situées dans les hauteurs, sont décrites comme insalubres et dangereuses pour leurs habitants mais aussi peu esthétiques et particulièrement stigmatisées. Elles sont aussi difficiles à vivre, du fait de leur construction en tôles, notamment. Il est notamment demandé l'installation de bornes fontaines dans ces quartiers.

Cependant la construction au niveau des crêtes semble être tolérée à condition que les maisons soient «belles» à l'image des « maisons SIM » visibles du lieu de réunion.

Les matériaux ont été évoqués, en déplorant voire dénonçant une utilisation généralisée du béton pour la grande majorité des habitats privés ; le béton étant considéré comme un matériau solide, donc durable mais aussi plus prestigieux. La question prégnante de la sécurité a aussi été évoquée pour expliquer le choix prioritaire du béton et, parfois, l'absence d'esthétisme et « l'enfermement » des maisons par des grilles assurant la sécurité.

C'est dire que les vols, agressions et sentiments d'insécurité comme l'insécurité réelle sont au cœur des problèmes urbains à prendre en compte et contrecarrent, selon certains, les essais d'embellissement des constructions.

-« La sécurité, le faible coût et la solidité sont les garanties que cherchent ceux qui ont recours au béton. »

Certains trouvent donc que le bois devrait être remis au goût du jour au vu de sa qualité esthétique et de son adéquation au climat local. Sans vouloir parler de goût ni de notion d'esthétique, un artisan local, présent à la réunion, assure que le bois peut afficher les mêmes garanties sécuritaires et de solidité que le béton, s'il est bien choisi. Une question est néanmoins posée sur les risques incendie des maisons en bois munies de grilles aux fenêtres et aux portes.

Cet artisan demande d'ailleurs aux architectes de déployer des efforts de pédagogie vis-à-vis de leurs clients, en leur présentant des alternatives au « béton » et en insistant sur les atouts de la brique et du bois. Il est cependant fait remarqué que les architectes sont plutôt enclins à l'utilisation d'autres matériaux, mais ne sont ni forcément consultés, ni écoutés car les aspects de distinction sociale et les phénomènes de société sont souvent plus forts que les données techniques.

L'esthétique urbaine est jugée aussi mise à mal par les constructions inachevées. Constructions sans permis de construire, ou permis accordés depuis 10 ans sans voir l'achèvement du bâti.

- « Des « chantiers imaginaires » laissent des maisons jamais achevées

- « De loin on a une vision harmonieuse, mais on déchant en s'approchant ».

La question porte donc alors sur le rôle du Plan Paysage et sa possibilité de cadrer les délais de construction, les espaces extérieurs et l'usage qu'il en est fait. La réponse, en première analyse, remet le plan paysage dans son rôle et ses limites et, notamment, insiste sur le fait qu'il ne peut se substituer à des réglementations urbaines ou dispositifs et qu'il existe des PLU, par exemple, que le Plan paysage peut compléter, mais non remplacer.

- « L'évolution n'a pas été réfléchie, on construit dans tous les sens, on met des murs, du béton, mais dans une anarchie la plus complète. »

Une participante reprend l'idée d'espaces ségrégués et fait partager son désir de voir disparaître les quartiers peuplés d'une seule communauté (avec un recours à l'appellation « M'zoungoulant ») en faveur d'une plus grande mixité sociale. Il paraît évident qu'une solution pour éviter une forme de sectorisation est attendue, l'état actuel étant considéré comme perpétuant de véritables fractures urbaines.

En réponse, il est malgré tout souligné par un autre intervenant que ce regroupement communautaire n'ait pas vécu ou sous-tendu par un choix délibéré, mais intervient comme réponse par défaut dans la recherche d'un logement, les cases « SIM » s'avérant souvent les seules qui se présentent à la location.

D'autres arguments présentent cette situation comme existant dans un passé encore récent (4 ou 5 ans), mais quelque peu combattu par des programmes neufs qui répondent aujourd'hui à cet impératif de mixité.

• Le végétal

Ce sujet ne souffre d'aucune contradiction ou polémique car tout le monde souhaite plus d'arbres, plus d'espaces verts pour la fraîcheur mais surtout pour les promenades. Il est souligné qu'une augmentation de la fréquentation a été remarquée dans les lieux récemment boisés. Une mention spéciale a été faite concernant la rue Vétivers qui est appréciée parce que très fleurie.

La question du reboisement est actée, mais quel type de plantes ? La réponse est claire : des arbres vivriers (arbres utiles). L'arbre à pain a été plusieurs fois cité car il est reconnu pour le bénéfice de son ombre mais aussi pour sa générosité en fruits.

Par ailleurs, une remarque porte sur certains arbres sacrés, chers à aux animistes. Même si cette culture est discrète, elle perdure et accorde une grande importance à certains arbres qui demandent reconnaissance, protection et valorisation.

-« la ville manque de verdure ».

-« il existe encore des animistes à Mayotte qui accordent énormément d'importance à certains arbres sacrés. Il est nécessaire de les préserver ».

• L'environnement

Le sujet se montre sensible au vu des réactions qu'il a suscité et qui a multiplié les doléances. Tout le monde s'accorde sur la pollution généralisée que connaît l'environnement local.

Tout d'abord les déchets qui jonchent toutes les rues de Kavani, ce qui amène, entre autres, la population à déplorer d'un côté le manque de poubelles, mais aussi le fait que lorsqu'elles existent, elles débordent tant les ramassages paraissent insuffisants. A ce sujet, les participants sont d'avis qu'il faille une campagne de sensibilisation pour changer les mentalités mais que cela ne suffira pas. Il fait aussi, selon eux, une implication de la commune dans nombre de tâches qui lui incombent, comme dans la mise en place des outils et de l'organisation pour le ramassage régulier de ces déchets.

Beaucoup déplorent aussi l'existence de décharges sauvages dans les quatre coins du quartier.

Il est souligné que les hauteurs de Kavani comportent des quartiers inaccessibles aux véhicules et où les déchets s'amassent et finissent par descendre plus bas avec l'aide de la pluie ou par les cours d'eau.

Par la même, les participants ont abordé la question de la pollution inquiétante des rivières, due en partie à la lessive et au déversement de tout type de déchets.

Les personnes présentes affirment s'inquiéter de la situation et craignent pour leur santé et surtout pour celle des plus vulnérables, les enfants ; notamment parce que certains continuent à jouer et se baigner dans ces rivières polluées.

Un débat s'engage sur la pratique de la lessive en rivière, les uns soutenant que ces pratiques ne correspondent plus qu'aux « clandestins », sans eau à domicile et ayant peur d'être « pris au piège » en fréquentant les lavoirs. D'autres y voient plus un phénomène général de précarité, quel que soit la communauté d'appartenance. La question de l'utilité des lavoirs n'est pas tranchée, alors qu'il est acquis que si le lavage en rivière peut être considéré comme la persistance d'une pratique culturelle devenue plus rare mais préoccupante du fait des produits employés et de la méconnaissance de leur nocivité comme de la difficulté à utiliser des produits plus écologiques, pour des raisons financières.

Enfin, la question du « fleurissement » des espaces publics et des espaces communs dans les lotissements SIM est commentée, en soulignant que les espaces ainsi traités ont semblé très appréciés, mais qu'en revanche, ils restent rares et surtout que le manque d'entretien est flagrant. Il conviendrait donc d'assurer une pérennisation de ces espaces fleuris, par un entretien adapté, parallèlement à une sensibilisation de la population pour empêcher les vols et dégradations.

• L'agriculture

La population a gardé en tête la notion d'agriculture vivrière et il est dit que, traditionnellement, certains fruits et certains légumes ne s'achètent pas, ils se cultivent.

Une anecdote rappelle aussi les traditions et dictons d'une population musulmane et mahoraise qui a aussi l'habitude d'avoir un animal chez elle, ... « le malheur tombe sur l'animal pas sur l'homme » !...

Le problème de la déforestation sur les hauteurs retient particulièrement l'attention, avec les risques d'éboulement qu'ils induisent. Certains souhaiteraient donc une meilleure organisation des parcelles de terre, mais sans remembrement « à la Réunionnaise » et sans recours à l'agriculture intensive. Pour beaucoup de présents, l'agroforesterie est précieuse et participe de l'équilibre écologique et de la préservation des espèces, essences et diversité.

Mais tout cela est en train de disparaître, concurrencé par la société de consommation et les nouveaux modes de vie. Malgré tout, un retour à ce genre de pratique est vivement souhaité et l'idée de jardins partagés a été bien reçue.

• Les déplacements et le paysage

L'Adjoint au Maire s'empare en premier lieu de la question et dénonce le fait que les routes et les rues ont été conçues sans prendre en compte les piétons et les deux roues, ce qui devrait être revu grâce au prochain projet de « plan de déplacement de Kavani », incluant des pistes cyclables, et qui devrait démarrer prochainement. En attendant, les parents disent craindre pour la sécurité des enfants sur la route de l'école.

Mais c'est, au final, tout le système de voiries dans l'ensemble du quartier de Kavani qui est mis en cause, en ajoutant les caniveaux bouchés et sur certains endroits leur absence de couverture, ce qui représente un danger supplémentaire pour les usagers de la route comme pour les piétons.

• La culture mahoraise

Face à l'évolution des mœurs, la modernisation et l'explosion démographique, les traditions mahoraises sont menacées de disparition. Ainsi certains intervenants, désireux de conserver la force de leur culture, souhaitent vivement que des lieux de manifestations culturelles se multiplient.

L'évolution des pratiques, mais aussi l'augmentation de la population et donc de la densification est jugée trop peu organisée. Il est rappelé qu'autrefois l'organisation des parcelles autorisait tous les usages en cours et toutes les fêtes culturelles, familiales et villageoises. Même les voitures pouvaient trouver leur place à l'intérieur des cours ! Aujourd'hui, les manifestations débordent sur la voie publique –qu'il arrive même de couper – sur les espaces publics et des lieux qui ne leur sont pas destinés –espaces sportifs ou parkings-. Il s'agirait aujourd'hui de prévoir une organisation plus adaptée à l'importance de la population mahoraise et de consacrer des lieux plus adaptés à ces festivités.

Avant de clore la réunion, un des participant a souhaité manifester son regret de constater que si les habitants du quartier semblent réclamer fortement des aires de jeux, des espaces ombragés et des lieux de rencontre, ils ne viennent pas participer plus nombreux aux réunions qui sont organisées recueillir leur avis. Elles avaient été suffisamment relayées dans les quartiers pour espérer une mobilisation plus importante.

Pourtant, pour lui, c'est à la population elle-même de s'exprimer et de présenter ses souhaits et besoins ! Si la « musada » a quasiment disparue, il s'agirait de retrouver des pratiques génératrices de lien, de solidarité et d'expression.

Cependant, il est admis que les pratiques de concertation encore peu

répandues peuvent expliquer le temps nécessaire à la population pour enclencher un réflexe participatif

Fin des débats, avec en conclusion une insistance sur le fait que cette première réunion ne devrait être que l'amorce d'une concertation, avec des rencontres à réitérer, car il est impossible de faire le tour de ces sujets en quelques heures et il est important de toucher le plus grand nombre. Quoiqu'il en soit, l'Elu remercie les participants et la réunion du jour est estimée couronnée de succès grâce à des intervenants de qualité et volontaires.

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE CAVANI



Le cirque de Cavani



Vues sur le lagon depuis les hauteurs

Grand paysage

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE CAVANI



Déchets dans la ville



Constructions risquées

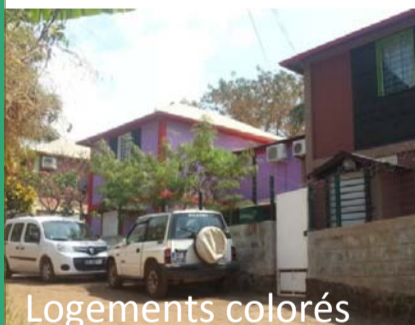


Chèvres dans les pentes



Lessive à la source de Massimoni

Environnement



Logements colorés



Habitat spontané dans les hauteurs



Clôtures en tôle



Constructions en parpaing



Habitations en bois sur une crête

Habitat et forme urbaine

DIAPORAMA LANCÉ POUR LA REUNION PUBLIQUE DE CAVANI



Bancs le long du boulevard du stade



Délaissé



Eclairage public



Usage détourné de l'espace public



Site Massimoni : lieu de rassemblement

Espaces publics



Rues pentues et vues sur le lagon



Stationnement sur rond point



Rue puis piste



Bande plantée ou trottoir ?



Places de parking matérialisées

Déplacement et trame viaire

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE CAVANI



Talus planté



Arbres remarquables au rond point de Cavani



Jardin

Végétal



Chèvres dans la ville



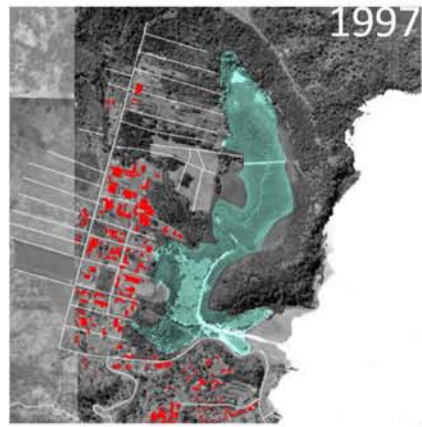
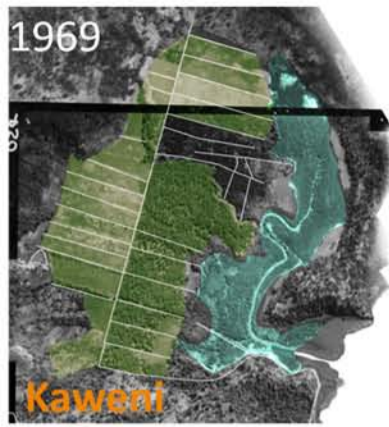
Cultures vivrières dans l'urbanisation



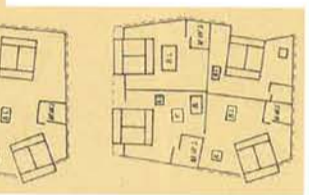
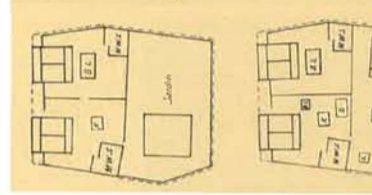
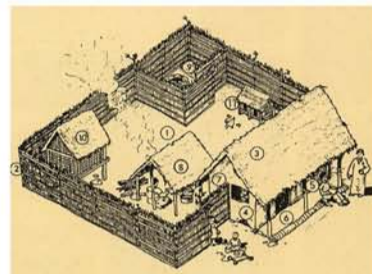
Agro-forêt dans les hauteurs

Agriculture

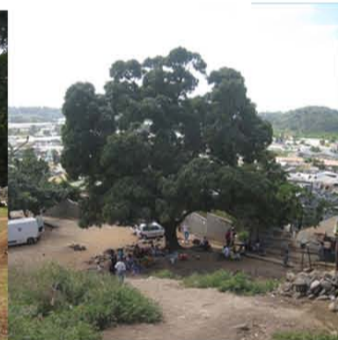
DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE CAVANI



Doujani- Passamainti

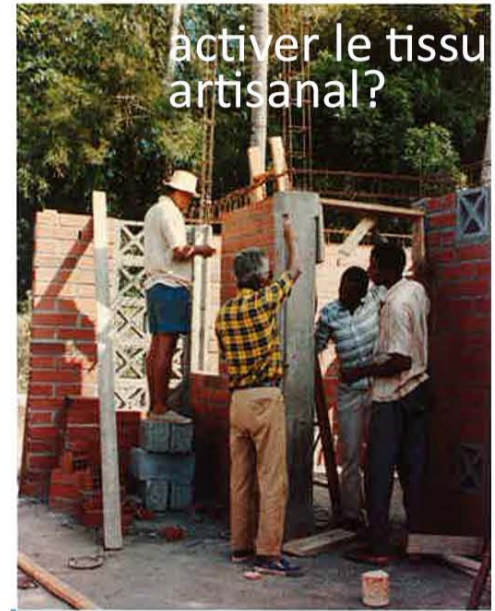


L'histoire



La culture

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE CAVANI



Participer à la fabrique du paysage

1.2 RÉUNION PUBLIQUE DE TSOUNDZOU 1 ET 2

Date : le 10 septembre 2014 de 15h30 à 18h00, Place du 02 novembre 1958

Le Cadre : La réunion s'est déroulée en plein air avec une assistance composée, pour la plus grande partie, d'habitants du village d'âges différents, mais avec une majorité de jeunes (et même d'enfants) et de personnes âgées (absence donc des classes d'âges intermédiaires et des femmes). La réunion s'est tenue en grande partie en Shimaoré.

Il est important d'insister, en premier lieu, sur le fait ce quartier a connu une opération de « décasement » dans le cadre des réglementations de la ZPG (Zone de Pas Géométrique). D'après les plus anciens, ce délogement n'a pas été accompagné de relogements adaptés et certains habitants n'auraient pas été relogés par les institutions. Cela semble avoir laissé un véritable traumatisme pour la population de ce quartier qui a vu dans cette réunion une tribune de revendication et d'expression de ses droits. Ainsi, une partie de la réunion s'est focalisée sur cette problématique, emmenée par le chef de quartier, un foundi très écouté. Les thèmes du Plan paysage ont donc été fortement entrecoupés de revendication pour plus de justice sociale.

Par ailleurs, les élus prévus n'ayant pu se libérer pour cette réunion, leur absence a été fortement déplorée et commentée. L'absence des édiles a été considérée comme une preuve de désintérêt, comme l'est globalement le quartier, à leurs yeux, puisque de premier quartier de Mayotte et donc quartier emblématique, il est passé à un quartier délaissé, abandonné même. Cette absence de marque de considération, aux yeux des habitants, ne laisse pas présager de suites favorables au projet présenté, leur semble-t-il, même si le foundi -qui a introduit la discussion- a eu l'extrême courtoisie de saluer la présence des organisateurs en début de réunion et de la clore par un renouvellement de remerciements et une gratitude pour l'attention portée aux habitants du quartier et à leurs besoins et revendications.

• Le grand paysage, le territoire

Ce thème n'a recueilli que très peu de réactions. Les habitants ont simplement souligné leur attachement aux mangroves qu'ils aimeraient voir valorisées et aménagées pour accueillir des activités afin d'en faire un lieu de vie. D'autres déplorent un accès limité dans les villages situés dans les hauteurs.

L'autre thématique alors abordée, a été celle du nécessaire respect des espaces culturels. Il est regretté que la Mosquée ne soit pas plus entretenue et considérée comme un lieu de culture. Il est d'ailleurs déploré qu'il n'existe aucun espace culturel dans le quartier et que, de plus, l'environnement de la mosquée ne soit pas plus respecté, mais accueille sur la place toute proche des manifestations festives et des concerts peu compatibles avec le respect d'un lieu de culte.

-« Nous avons l'impression que Tsoundzou est un village délaissé. On y trouve des problèmes d'électricité, de caniveaux et de déplacement ».

- « Les quartiers situés en hauteur sont difficilement accessibles. »

- « Des familles ont été délogées et se sont réfugiées dans les hauteurs. Ce sont des gens qui souffrent, connaissent des conditions de logement difficiles, dans des espaces exigus et avec des enfants laissés sans occupation ».

- « Il n'y a aucune activité prévue pour les gens âgés, pas plus que pour les enfants, les orphelins et les personnes démunies. »

Ces propos introductifs ont été repris à plusieurs reprises au cours de la réunion par différents participants, revenant sur les problématiques de relogement et de nécessité d'introduire plus de préoccupations sociales dans les projets et dispositifs.

Les organisateurs de la réunion reprennent alors en Français les propos tenus par les participants et en font un résumé pour répondre à l'interrogation du foundi sur la bonne compréhension des propos tenus jusque-là.

Il a donc été retenu et présenté :

1. La question du manque d'interlocuteurs et d'actions de proximité dans le quartier
2. La question des relogements laissés en suspens
3. Des espaces publics qui doivent refléter et s'adapter aux différentes pratiques, sans les mêler : manifestations culturelles, sportives, festives, de promenade et de détente... répondant dans le même temps à des classes d'âge et situations différentes (jeunes, mères de famille, personnes pratiquant leur culte, ... pour de grands événements familiaux et villageois : mariages, baptêmes, ...)

4. Des attentes qui dépassent le cadre du Plan Paysage et renvoient à des dispositifs urbains et de gestion de proximité, mais qui pourront être encadrés par des recommandations inscrites dans le Plan et qui devront être intégrées dans ces différents programmes.

mité, mais qui pourront être encadrés par des recommandations inscrites dans le Plan et qui devront être intégrées dans ces différents programmes.

• Les espaces publics

Sur ce sujet les demandes sont multiples, à commencer par la création d'aires de jeu pour les plus petits.

Pour limiter l'oisiveté des jeunes, les participants suggèrent la mise en place de plateaux sportifs, de MJC et de bibliothèques ; la demande d'un espace pour la préparation et l'organisation des manifestations culturelles est aussi de nouveau vivement affirmée.

- « On ne sait pas où aller (dit un jeune), on n'a d'ailleurs pas d'équipe sportive dans le village »

- « Il n'y a pas de lieu de rencontre, il manque beaucoup de choses, mais on n'est pas écouté, pas considéré »

- « Nous les jeunes, sommes oubliés, on nous considère comme des délinquants, on n'a pas de possibilités d'insertion professionnelle. Mais on pense aussi aux conditions horribles de ceux qui vivent dans la colline. »

- « On aimerait vivre comme les autres, avoir des équipements et changer le visage du village. »

Les différents usages des espaces publics sont difficiles à concilier, le plateau sportif doit rester dédié aux manifestations sportives et non accaparé par les mariages ; les concerts demandent un minimum de lieux appropriés et qui respectent les espaces dédiés au culte ; les espaces ombragés et de promenade sont indispensables, mais ne doivent pas contrarier le besoin d'une place dégagée pour installer les tentes lors des mariages,...

La réunion qui s'est organisée sur la grande place du village - place aussi des mariages - a d'ailleurs été l'occasion de constater que cet espace est peu propice aux rencontres diurnes, car non abrité du soleil (nombre d'intervenants et participants ont du se déplacer pour retrouver un peu d'ombre !). En revanche, les discussions se poursuivant après la fin de la réunion ont permis de voir arriver la population du quartier, personnes âgées comme plus jeunes, ainsi que les mères de famille avec leurs plus petits (les bancs venant alors à manquer).

Les habitants de Tsoundzou aimeraient aussi voir les vendeuses en bord de route dotées d'un lieu de vente « digne », c'est-à-dire à l'abri du soleil comme de la pluie et disposant de bancs et de tables.

Un doyen du village voudrait des lieux de rencontres avec des bancs pour se retrouver et échanger avec les autres habitants du village.

Cependant les plus âgés du village ont lancé un appel aux jeunes pour lutter contre les dégradations de certaines infrastructures à peine livrées, afin que ceux-ci se les approprient et prennent conscience que ces biens sont leur patrimoine.

• L'habitat et la forme urbaine

D'après les intervenants, il existe aujourd'hui très peu de terrains libres sur Tsoundzou et de plus en plus de constructions illégales se construisent dans les hauteurs du village. Ces constructions sans permis se multiplient sans aucun respect des normes et présentent un véritable danger sécuritaire et sanitaire. De plus, ces nouveaux quartiers en hauteur sont difficiles d'accès et ne possèdent aucun système d'éclairage.

Aussi nous apprenons qu'il y a une très grande demande en relogement et qu'un agrandissement du village est vivement souhaité.

La discussion se centre sur le manque d'espace, la densité du village et le manque d'organisation urbaine. Il est même souligné le problème de sécurité dû au manque d'accès pour les véhicules prioritaires et de secours.

- Une personne âgée : « C'est ça depuis le départ dans ce village, les gens sont serrés, il n'y a pas d'espaces appropriés et pas de terrain pour construire. »

- « Il faut réaménager le village, mettre de l'électricité sur les hauteurs, faire des accès dans la colline, reloger les gens qu'on a fait partir. »

• Le végétal

La question du végétal a fait consensus car tous semblent s'accorder sur le besoin de planter des arbres le long des routes afin d'offrir de l'ombre aux piétons. Mais quel type d'arbre ? Là encore la majorité réclame des arbres nourriciers, tels les arbres à pain, les manguiers ou encore les jacquiers.

Certains souhaitent aussi voir leurs villages fleuris : des fleurs et de belles plantes dans les lieux publics afin de créer des lieux de vie agréables.

Il est noté qu'il existait dans le quartier un très gros manguier, arbre repère et historique qui a été enlevé. Les habitants aimeraient retrouver des arbres comme celui-ci, emblématiques.

Il faudrait aussi dégager certains espaces de leurs déchets et recréer des espaces de rencontre, surtout ceux qui disposent d'une belle vue sur le lagon. C'est le cas de l'espace près de la station-service et de certains points de vue en colline.

Une association s'occupe d'un terrain qui jouxte celui déjà mis en valeur par une autre association. Ces membres souhaiteraient bénéficier d'aide et de conseils pour l'aménagement et l'entretien d'un projet sur ce site.

• L'environnement

C'est le thème qui a suscité le plus de réactions et que beaucoup semblaient attendre.

La gestion des déchets par les habitants et la commune est au centre des débats. La ville est jugée sale et visiblement la population ne s'en estime pas seule responsable.

Beaucoup acceptent la nécessité de sensibiliser les habitants aux réflexes de recyclage des déchets mais ils fustigent aussi ce qu'ils appellent « l'inaction et la passivité de la commune ». Les poubelles sont trop rares et lorsqu'elles existent, elles ne sont que très rarement vidées.

Viennent ensuite les questions de la pollution des mangroves et le danger pour l'équilibre de son écosystème. Cette pollution est due aux rivières chargées de déchets mais aussi à certaines personnes qui y jettent directement leurs ordures.

Les personnes participant à la réunion reconnaissent la richesse que présentent ces mangroves et réclament fortement leur protection, mais aussi des programmes de sensibilisation de la population, en faisant référence à certains pays qui ont su protéger leur environnement et leur mangrove.

La pollution des rivières est aussi dénoncée, en rappelant à ce sujet le thème des lavoirs qui ont été déclarés sans entretien et donc dégradés, mais utilisés par des populations démunies et non pas seulement par des « clandestins ».

Une dernière thématique a concerné les cimetières, plusieurs personnes déplorant l'inadaptation de sa localisation et son manque d'entretien.

Une personne d'Anjouan possédant de la famille et revenue sur leur tombe a même déclaré avoir pleuré devant le manque de dignité du cimetière, « cela donne même peur de mourir ».

• L'agriculture

L'idée de relancer la tradition agricole du village plaît au plus grand nombre mais ils déplorent le manque d'espace. Les seuls endroits où cela peut encore être possible c'est vers le pont de Kwalé mais cela paraît éloigné pour être pratique. D'autres proposent de créer des jardins du côté de la mer.

Certains posent la question de savoir si la présence de parcelles destinées à l'agriculture est encore envisageable, alors que les derniers lieux de maraichage ont été remplacés par des terrains de sport ou de pétanque ou encore le collège en construction.

• Les déplacements et le paysage

Là encore de vives réactions concernent l'aménagement des voies de circulation au sein du village. Les habitants déplorent l'inexistence de voies réservées aux piétons, en plus de l'étroitesse des rues.

L'insécurité est totale par le manque de trottoir, ou leur encombrement, qui oblige les piétons à cheminer sur la chaussée.

Les traversées piétonnes sont inexistantes à quelque endroit que ce soit du quartier ou le long de la RN.

L'absence d'éclairage, la béance des caniveaux à certains endroits sont les principaux dangers qui guettent les usagers de ces rues.

La mise en place d'abris-bus serait aussi un atout attendu par la population qui demande aussi une sécurisation aux arrêts ainsi qu'aux croisements. L'absence de trottoir et de protection le long de la Route nationale inquiètent particulièrement les parents pour les enfants qui se rendent à l'école.

• L'histoire et la culture mahoraise

Le thème de l'Histoire et de la Culture mahoraise a permis aux participants de rappeler le caractère historique du quartier qui a été le point focal de la départementalisation et de demander un rappel de cet événement et de ce symbole en replantant un manguier, là où il existait, par exemple, et en faisant un rappel de la manifestation religieuse qui s'est déroulée sur le lieu du congrès de 1958.

La réunion s'est achevée par un renouvellement de marques de scepticisme des participants qui pensent que leur participation ne va pas enclencher de projet concret et que, comme toujours, ils ne « verront rien se passer ».

Néanmoins, ils ont remercié les participants pour leur présence et pour les débats il a de nouveau été insisté sur la nécessité pour tous les acteurs de poursuivre ces concertations afin de créer un réel dialogue social, garant de l'efficacité des futures actions.

Les présents ont alors affirmé qu'ils aimeraient voir ces moments de discussions se renouveler pour échanger sur les conditions d'amélioration de leur cadre de vie. Ces moments leur permettent aussi de se sentir revalorisés, par l'écoute et l'attention. Les jeunes, quant à eux, souhaitent trouver des méthodes de travail en concertation pour aborder les projets d'amélioration des lieux publics, d'une part et faire vivre la culture mahoraise, d'autre part. Ces ambitions sont cependant inséparables, à leurs yeux, de la présence et de l'implication des élus.

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE TSOUNDZOU 1 ET 2



Depuis les hauteurs de Tsoundzou 1, le lagon et l'îlot m'Bouzi



Perception des sommets depuis le secteur de Kwale



Entre sous arbre à pain

Espaces proches du terrain de foot

Grand Paysage et Territoire

Face au village



Ripisylve



La mangrove et au loin, l'îlot M'bouzi



Espace entre mangrove et RN



Petite ravine canalisée



La rivière Kwale



Zébus broutant les abords de la RN

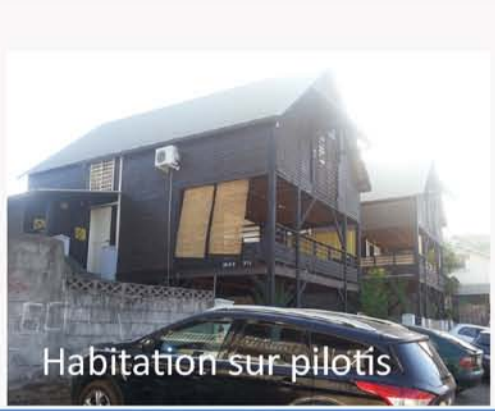


Point de collecte de tri



Environnement

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE TSOUNDZOU 1 ET 2



Habitation sur pilotis



Habitations alignées en bord de RN



Habitat qui se développe dans la pente



Opération SIM



Tissu urbain se densifiant

Habitat & forme urbaine



Clôture tressée, support de végétation



Linge dans l'espace vert



Belvédère point de rencontre



Vendeurs de légumes



Jeu improvisé aux abords de la RN



Place de Tsoundzou 1



Placette en surplomb avec bancs

Espaces publics

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE TSOUNDZOU 1 ET 2



Un trottoir encombré



La voiture omniprésente



Pangele ou ndzia



Une rue avec trottoir



Des trottoirs aux abords du Pont de Kwale



La RN sans aménagement dédié aux piétons

Deplacements & trame viaire

Place de Tsoundzou 1



Arbre, seuil sur place Tsoundzou 1



Arbre ombrageant la cour de l'école



Parc M'pweka depuis la RN 1



Enchaînement de manguiers sur la crête



Vallon planté au cœur d'un lotissement SIM



Arbres remarquables, limite au terrain de foot

Végétation



Arbre repère

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE TSOUNDZOU I ET 2



Maraichage sur terrain plat



Paturage dans la mangrove



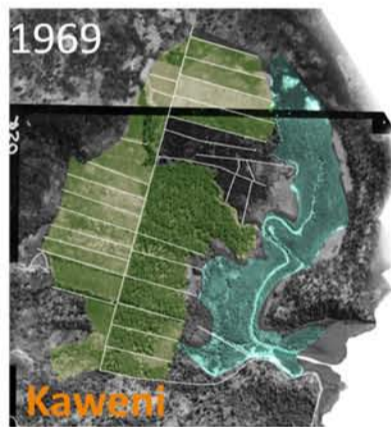
Plantations vivrières aux abords de la mangrove



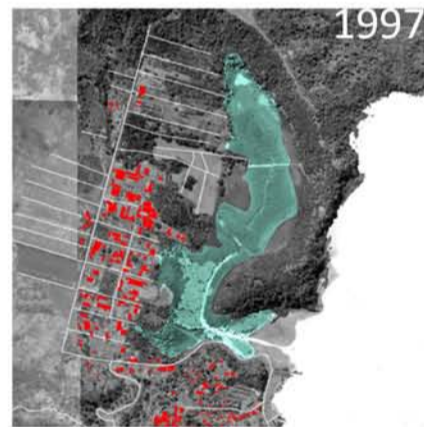
Agro-foresterie sur talus et versant



Agriculture



1969
Kaweni



1997

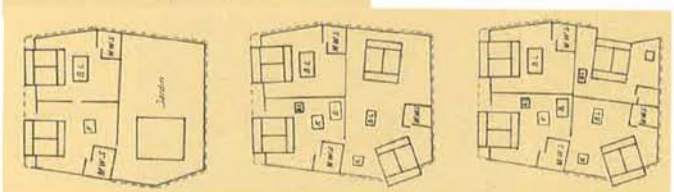


1949

Doujani- Passamainti



1997



L'histoire

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE TSOUNDZOU I ET 2



La culture



Participer à la fabrique du paysage

2.3 RÉUNION PUBLIQUE DE PASSAMAINTY

Date : le 11 septembre 2014 à 15h30 à la Médiathèque de Passamainty

Le cadre : La réunion s'est tenue dans la médiathèque de Mamoudzou en présence d'une Elue, de quelques professionnels, de représentants d'associations et d'habitants.

• Le grand paysage, le territoire

Les photos du grand paysage de Passamainty ont immédiatement été commentées et ont provoqué des réactions montrant l'attachement des habitants à leur quartier, à son paysage et ses points de vue, ainsi qu'une certaine fierté :

« Il existe plusieurs point de vue dans ce village, dont certains sont excellents, qui seraient intéressants à mettre en valeur. », le même intervenant insistait sur un point de vue en particulier qui surplombe tout Passamainty, avec une vue sur la mer et les montagnes.

Il poursuit son idée d'un aménagement indispensable : « Nous avons la chance d'avoir un paysage facile à embellir, il suffit juste de valoriser le territoire car il est très riche », c'est dire qu'il faut prendre en compte « l'existant » pour le mettre en valeur en profitant de la « chance » de disposer d'un quartier qui ne demanderait pas d'opérations d'envergure, ni coûteuses pour être mis en valeur et améliorer son image. Par exemple, la zone près de la station service, très dégradée, pourrait avantageusement être aménagée et devenir la « vitrine » de Passamainty ; des points de vue existent en plusieurs points des hauteurs et des sites remarquables sont encore à visiter, comme les proches cascades.

A contrario, les constructions « sauvages » sont très mal appréhendées et il est estimé qu'elles dégradent le paysage, alors que le quartier possède tous les atouts du lagon et de sommets, avec de magnifiques points de vue.

-« Il serait mieux d'allier bâti et nature » rajoute un autre participant

Il est aussi question d'«une réglementation sur les couleurs de façades » qui participerait ainsi de « l'harmonie du paysage » et lutterait contre les façades non crépies, aux couleurs grises et ternes. Cette idée laisse cependant une partie de la salle perplexe car il leur paraît difficile d'imposer aux Mahorais des règles intervenants sur les goûts et les couleurs.

• L'environnement

Le sujet a provoqué, tout particulièrement, de multiples réactions et le thème a été abordé en parlant de la Gouloué, la rivière qui « faisait la vie du village », alors qu'aujourd'hui plus personne n'a envie d'y aller. Cette dégradation d'un lieu de vie fort qui était fréquenté non seulement par les habitants du quartier, mais par toute la commune est un signe que la qualité de vie n'est plus du tout la même.

- « Les rivières sont polluées car on y jette tout et n'importe quoi sans penser aux conséquences. »

- « A cause de la densité démographique, nous avons une multiplication des dépôts d'ordures sauvages et des déchets partout. »

Avec un enchaînement qui pointe sur les mauvaises habitudes de la population :

« Les rivières sont polluées car on y déverse non seulement les ordures ménagères, mais jusqu'aux eaux usées des fosses septiques. On constate également l'assèchement des rivières dû à la déforestation. »

- « Il est malheureux de constater la dégradation des rivières qui présentent pourtant un très grand intérêt paysager ».

Les participants ont conscience d'une nette évolution de l'île due notamment à la densification de la population, mais déplore qu'elle soit accompagnée de ce qui est considéré comme des incivilités, voire des dégradations de toutes sortes, tant visuelles qu'olfactives. Par ailleurs, les besoins en eau et les captages sont estimés responsables de la réduction du débit des cours d'eau, voire d'assécher certains, la Gouloué n'échappant pas à cette tendance.

La pollution s'étend aux plages qui sont devenues « les recueils de tous les déchets provenant des hauteurs », mais aussi de tous les déchets abandonnés par les gens qui viennent consommer sur place.

Il est alors demandé aux participants s'ils ont déjà envisagé des solutions face à ces problématiques.

Les réponses sont dirigées aussi bien vers la notion de sanction que certains estiment devoir être aujourd'hui envisagée face au manque de civisme et de conscience d'un trop grand nombre, mais aussi en termes de mobilisation.

- « Il faudrait associer la commune, le Conseil Général, la DAAF, la police de l'eau, les associations mais aussi la population ».

C'est dire qu'il faudrait revivifier le « faire ensemble » mahorais et travailler avec les associations, comme relais auprès de la population, dans la mesure où les actions ponctuelles, si elles ne sont pas englobées dans une action plus large, ne suffisent pas.

• L'habitat et la forme urbaine

Tout en déplorant le foisonnement des constructions illégales, un intervenant pose une question sur les formes d'habitat :

« Pourquoi ne pas harmoniser l'habitat pour gommer les différences entre riches et pauvres ? »

Bien que peu réalisable, la question a eu le mérite de poser la question de la « justice » sociale, plusieurs fois abordée, comme de la mixité.

L'omniprésence de la tôle dans le paysage local est de nouveau déplorée :

- « Les gens utilisent la tôle en clôture car c'est un matériau abordable mais qui est surtout efficace pour se prémunir des regards indiscrets ».

« Les tôles garantissent la sécurité en empêchant les voleurs de voir ce qu'il y a dans la cour. Elles permettent aussi de se cacher des autorités en cas de constructions sans permis ou d'emplois clandestins ».

Mais, il est aussi fait allusion aux permis de construire dont le dépôt ou la surveillance sont jugés insuffisants alors que, selon certains, ce serait une manière de régler les constructions, d'harmoniser le bâti et de poser un minimum de cadre légal pour préserver une certaine harmonie, de l'esthétique et d'imposer certaines obligations (comme les garages compris dans le plan des maisons individuelles ; la taille des parcelles ; le respect des propriétés publiques sur lesquelles nombre de constructions empiètent, ne laissant plus de place aux espaces publics : places pour les mariages et fêtes locales ;...).

L'explosion démographique rend difficile une politique d'urbanisation laissée aux seules pratiques des habitants. La diversité de la population, de cultures, d'identité demandent que la Mairie et les pouvoirs publics s'impliquent plus, contrecarrant ainsi le laisser-faire et laisser-aller actuels.

A la question de savoir s'il faudrait une intervention de l'Etat et des collectivités pour réglementer l'urbanisation, un intervenant rétorque que de telles dispositions existent déjà - les permis de construire, par exemple - :

- « Des règles existent déjà mais c'est dans leur application qui c'est difficile. »

- « C'est bien que la solution vienne de l'Etat, il faudrait plus d'intervention des autorités publiques, plus de réglementations. »

L'exemple négatif des uns est aussi dénoncé, les transgressions des uns entraînant celles des autres.

- « Pour moi, l'absence de limite entre le privé et le public est due à une sorte d'effet de groupe : mon voisin a débordé donc moi aussi je peux le faire ».

• Espaces publics

Outre le manque criant d'espaces publics, c'est surtout la forme de ceux qui existent qui fait débat.

- « C'est vrai que les places publiques existantes ne possèdent ni arbre ni banc, mais il faut reconnaître qu'elles sont très utiles. »

Ces espaces sont devenus lieux « fourre-tout » : lieux de détente, on y organise également des fêtes et des manifestations culturelles.

Si bien que lorsqu'il est demandé s'il serait préférable de créer des espaces différents selon les besoins, c'est à l'unanimité que les intervenants répondent par l'affirmatif.

- « Tout espace est utile à Mayotte »

- « Il faut réorganiser ces espaces selon leurs fonctions et leurs emplacements et les aménager en fonction de l'environnement ».

- « L'aménagement de places dédiées aux préparations des mariages est devenu indispensable »

- « Il serait bien également de créer des espaces fermés pour les spectacles ou toutes formes de représentations. »

Selon un autre habitant, son souhait serait de voir la création de lieux de vie sur tout le front de mer, le long de la côte. « Cela pourrait marcher si l'on y crée des activités économiques afin d'attirer du monde et d'animer ces endroits. »

Puis lorsqu'un habitant dénonce la dégradation des biens publics, les animateurs de la réunion demandent quelle solution pourrait être envisagée pour y faire face.

- « De toutes façons, même s'il y a des dégâts, il ne faut pas stopper tous les projets. »

- « Pour limiter les dégâts il faudrait diversifier les espaces ».

La création des espaces en fonction des besoins effectifs et en concertation avec les habitants est présentée comme une façon de satisfaire tout le monde et d'éviter les conflits d'usages.

La perte progressive de certaines traditions rappelle aussi la nécessité de créer des espaces culturels.

- « Le m'rengué (boite mahoraise) est en voie de disparition faute de lieu de pratique ».

- « le tam-tam boeuf a disparu depuis les années 90 pour les mêmes raisons ».

Le réaménagement des plateaux sportifs en y ajoutant de l'ombrage et des bancs est aussi un des thèmes qui fait consensus, tout comme ;

- « un lieu de détente où il pourrait retrouver ses amis et discuter après les journées de travail. »

- « il n'y a pas d'espaces pour respirer à Mayotte et pas de bancs pour s'asseoir ! ».

Il apparaît donc que les besoins sont très importants et les demandent fortes pour la création et/ou l'aménagement d'espaces publics. La deuxième notion qui ressort est celle de la nécessité de différencier ces espaces, les adapter aux différents besoins et tranches d'âge et responsabiliser leurs utilisateurs :

- un front de mer valorisé, éclairé, sécurisé pour les promenades en famille et les jeux d'enfant – tout en conservant des espaces plus intimes de détente –

- des espaces de jeux pour enfants à l'intérieur même du quartier (demande plus expresse des mères de famille)

- des espaces de mangrove aménagés

- des espaces proches des lieux de « culte, dédiés aux fêtes culturelles et de mariage (les parcelles des maisons devenues plus petites ne peuvent parfois plus accueillir même les préparations et la cuisine de ces cérémonies qui débordent alors sur l'espace public en barrant même certaines rues)

- des zones dédiées aux piétons et non encombrées par les voitures (nécessité de trouver un aménagement ad hoc pour y parvenir)

- des sentiers contournant les collines autour de Passamainty en aménageant et valorisant les points de vue

- des espaces sportifs qui ne soient pas accaparés par d'autres utilisations (ex : mariages)

- des parkings, notamment pour les jours de marché et la prière du vendredi

- un aménagement du terre-plein et de la zone après le pont et la croix-rouge.

Des réflexions s'engagent également sur l'accaparement des rares espaces publics existants par des personnes s'adonnant à la boisson, ce qui empêche tout autre utilisateur d'en profiter.

Enfin, une idée émerge sur la notion « d'étapes » envisageables pour les aménagements. D'après un des intervenants, les sorties, les promenades, ... ne faisaient pas partie des pratiques culturelles des Mahorais, dont l'organisation des villages autorisait les rencontres et « espaces de respiration », sans qu'il soit ressenti comme un besoin d'aller à l'extérieur. Aujourd'hui, ces tendances évoluent, mais sont également rendues nécessaires par la densité urbaine. L'idée serait donc de proposer, en premier lieu, des espaces de jeux pour enfants qui attireraient les familles et les habitueraient à la fréquentation d'espaces publics.

• Déplacement et trame viaire

L'absence de voies réservées aux piétons et cyclistes est très rapidement dénoncée avec virulence, d'autant qu'elle est liée à la notion de sécurité, avec une inquiétude particulière pour celle des enfants.

- « Il faudrait créer des routes piétonnes où les voitures ne peuvent passer car partout où il y a des trottoirs ce sont les voitures qui s'y garent empêchant les piétons d'y circuler. »

Le manque d'éclairage est aussi souligné.

- « Pour sécuriser la circulation il est nécessaire d'éclairer les voies publiques. »

Enfin, il est rappelé que le littoral aujourd'hui, c'est le bord d'une nationale, sans espace sécurisé pour la traversée et sans aménagement des bords de mer, ni parcours piétons ou cyclistes ! Des efforts d'aménagement et de sécurisation s'avèrent donc indispensables !

• Le végétal

Y-a-t-il des endroits particuliers à préserver ? Des arbres remarquables à protéger et valoriser ?

Un consensus semble s'établir pour que les efforts de préservation soient portés sur les mangroves, mais sans oublier les collines et abords des rivières. Le thème de parcours « vert » et d'aménagement de parcours en colline est d'ailleurs repris.

Un projet de valorisation du front de mer devrait voir le jour selon les représentants des institutions présentes.

Tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a déjà beaucoup de verdure dans le village, mais qu'il faut simplement boisier les alentours des lieux publics, tels que les terrains de foot et les plateaux sportifs.

• L'agriculture

Des zones de maraichage existent sur le quartier, ce qui fait que l'idée de jardins partagés est bien accueillie. En revanche, il est insisté sur le fait qu'elle ne doit pas empiéter sur les zones naturelles dont il s'agit de renforcer la préservation.

- « Bien que des gens veulent cultiver sur le mont M'pweka, il faut savoir que le sol n'y est pas fertile. »

- « Il faudrait faire du mont M'pweka l'équivalent de Mahabou, il faudrait en faire un lieu de promenade. »

• La culture

Le thème renvoie à la question de la pratique de la lessive à la rivière. Peut-elle être considérée comme une pratique traditionnelle et, au vu de la pollution qu'elle engendre, peut-elle se perpétuer ?

Aujourd'hui cette pratique pose un problème amplifié par l'augmentation de la population. Les agents chimiques contenus dans la lessive et leur conditionnement représentent une réelle menace pour l'écosystème. Ainsi la recherche de solution s'impose. Certains évoquent l'idée des lavoirs publics, mais les services de la Mairie affirment avoir réalisé des études en vue d'évaluer la faisabilité du projet et son intérêt.

L'étude réalisée n'a pas eu de suites, car le projet suscite peu d'enthousiasme et que de telles réalisations ont été considérées comme inutiles dans le passé, car très peu fréquentées. Pourquoi ? Les personnes faisant la lessive à la rivière seraient des étrangers en situation irrégulière pour la plupart, donc faire la lessive dans un lieu public serait jugé trop risqué.

Un autre participant lance l'idée de bâtir de grands bassins comme on en voit à l'île de La Réunion, mais encore là se pose le problème de l'eau. Il y a-t-il suffisamment d'eau à Mayotte pour alimenter de telles structures ?

• L'histoire

Le débat s'oriente sur la tradition du « faire-ensemble », la notion « d'entraide », de participation à la fabrication du paysage ?

Peut-on revenir à ces systèmes du passé, les envisager pour l'auto-construction ?

Si certains en affirment la présence dans la société mahoraise d'aujourd'hui, bien qu'une perte progressive due à l'occidentalisation de la culture soit indéniable, d'autres pensent que le « musada » est relégué désormais au rang de l'histoire.

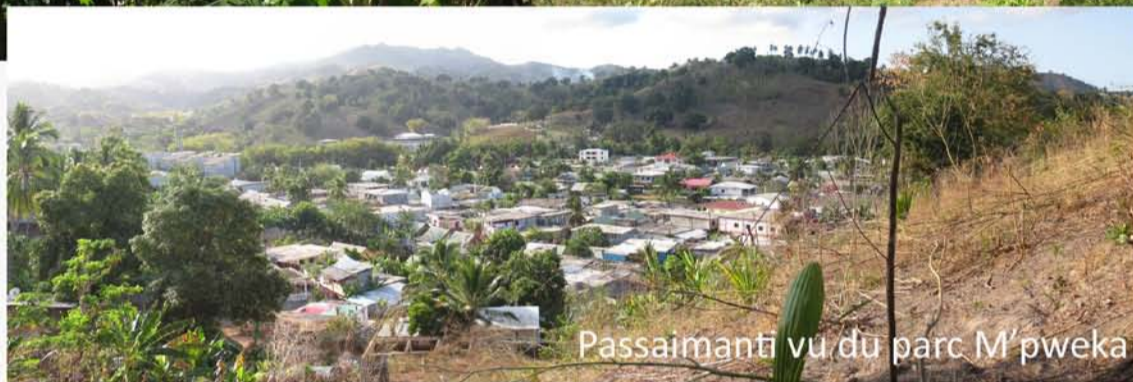
- « Il devient désormais délicat de réunir des amis autour d'un ouvrage de peur d'être accusé par les autorités d'emplois non déclarés. » Le « Musada » est alors en danger sauf si nous acceptons d'adapter notre culture avec l'évolution institutionnelle. »

La conclusion de la réunion est laissée aux soins de l'Elue qui réaffirme la volonté de la commune d'associer les habitants aux différents projets, comme ils le demandent, afin que les programmes soient voulus et partagés.

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE PASSAMAINTY - VAHIBÉ



Au loin Petite-Terre et et l'îlot M'Bouzi



Passaimanti vu du parc M'pweka

Le mont Combari

Potager de la Gouloué

Grand paysage & territoire

Le front de mer

Les trottoirs dans le centre



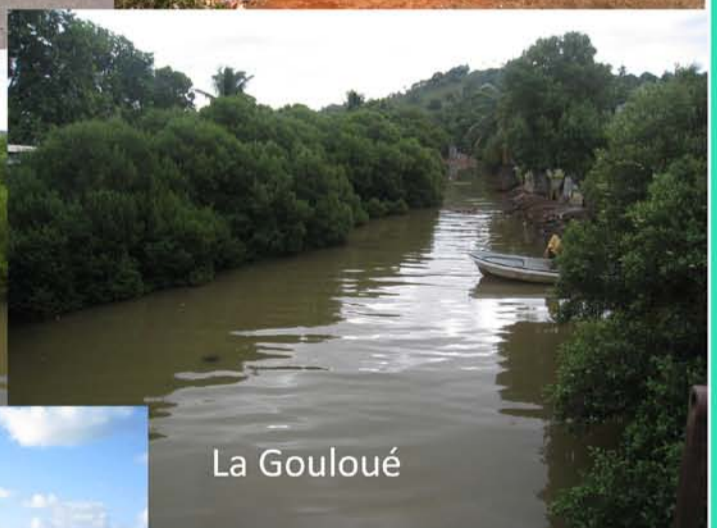
Des boui-bouis



Ripisylve de la Gouloué



Chemineurs faisant apparaître la couleur de la laterite



La Gouloué

Mangrove au coeur du terre-plein



Le petit terre-plein



Environnement

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE PASSAMAINTY - VAHIBÉ



Des constructions se densifient



La tôle omniprésente



Habitat dans la végétation



L'habitat collectif en cours de construction ou très récent



Cloture mixte, végétale et minérale



Depuis l'embouchure de la Gouroué

Reste de mangrove au coeur du terre-plein
Habitat, forme urbaine



Faré



Banc sous fruitiers urbains



Espace de rencontres, rassemblement proche de la mosquée



Jeune manguiers et dilatation de l'espace générant un espace public



Lieu de rencontre sous arbre à pain



Espaces proches du terrain de foot



Terrain de foot dans la mangrove



Faré en surplomb

Espaces publics

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE PASSAMAINTY - VAHIBÉ



Trottoirs occupés



Cheminement lisibles



Piéton sans trottoir



Voie de desserte locale



Abris bus aux abords de la RN



Vieillessement de la chaussée

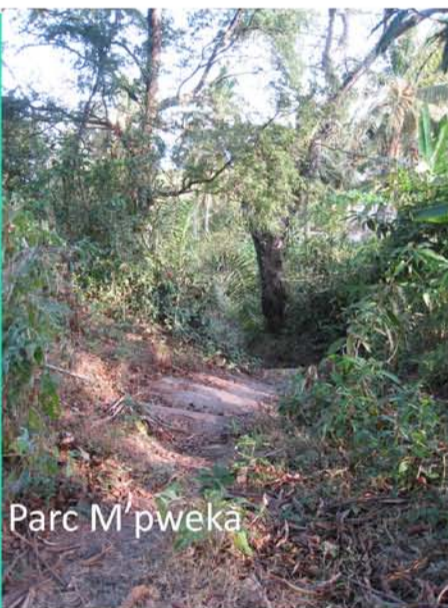


Voie sur les pentes



RN historique

Déplacement et trame viaire



Parc M'pwekâ



Jeunes plantations aux abords de la RN



Espaces verts dans lotissement



Jeune manguiers et dilatation de l'espace générant un espace public



Palmiers royaux marquant un passage



Abords accueillants du terrain de foot



Arbre à palabre

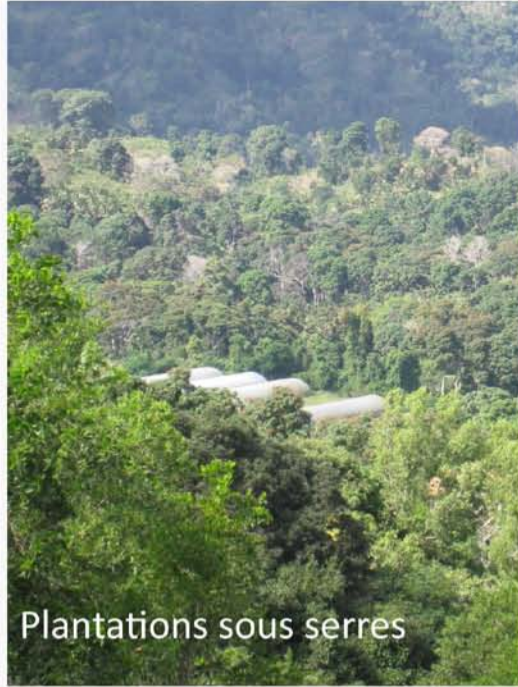
Espaces proches du terrain de foot

Végétation

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE PASSAMAINTY - VAHIBÉ



Espaces agricoles dans le parc M'pweka



Plantations sous serres



Agro-foresterie dans les hauteurs



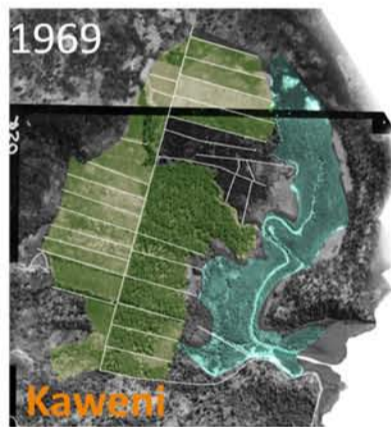
Maraîchages vers Vahibé



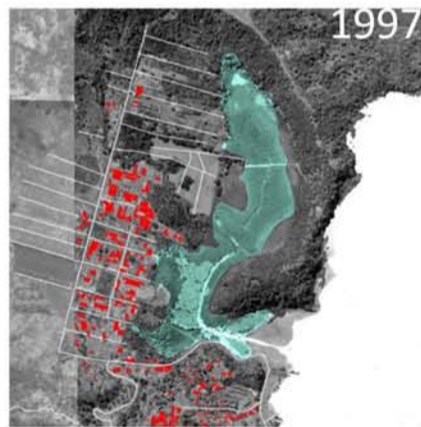
Clôture dans espaces plantés

du terrain de foot

Agriculture



1969
Kaweni



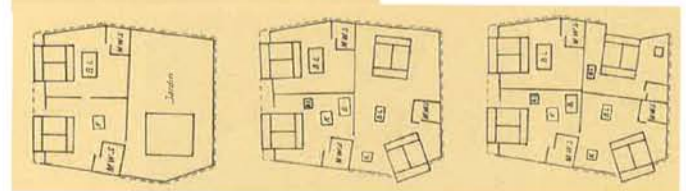
1997



1949
Doujani- Passamainti



1997



L'histoire

DIAPORAMA LANCÉ POUR LA REUNION PUBLIQUE DE PASSAMAINTY - VAHIBÉ



La culture



Participer à la fabrique du paysage

1. 4 RÉUNION PUBLIQUE DE M'TSAPÉRÉ

Date : Le 12 septembre 2014 à 15h30 à la place Makango de M'Tsapéré

Le cadre : Cette réunion s'est déroulée sur une place publique au cœur du village de M'Tsapéré. Étaient présents des hommes et des femmes de tous âges, des représentants d'associations, des techniciens de la DEAL et de la commune, ainsi que des Elus et représentants des services de la Ville.

• Le grand paysage, le territoire

Si les photographies semblent correspondre à l'idée que les participants se font de leur village, elles ne sont pas particulièrement commentées, à l'exception d'un intervenant qui déplore que soient présentés des paysages,sans les habitants !

• L'environnement

Le premier intervenant prend la parole pour s'étonner de la démarche : « Pourquoi vouloir résoudre le problème du paysage au lieu de venir en aide aux habitants ? » Pour lui, résoudre le problème des personnes vaut mieux que de débattre de paysages.

Un autre intervenant est de l'avis qu'au vu des problèmes extrêmement nombreux de ce quartier, il n'est pas possible de continuer de la sorte et que c'est une chance que les habitants puissent donner leur avis.

Un « bacoco » (homme âgé) poursuit :

- « Il y a un vrai problème de voirie dans la commune car les caniveaux sont bouchés, malodorants et souvent à ciel ouvert. » Il souligne également l'intérêt pour tous de travailler ensemble pour le reboisement et la lutte contre la pollution : « Le reboisement permettrait de raviver les sources d'eau dans les hauteurs ».

Une habitante enchaîne sur le problème des caniveaux :

- « Il faudrait trouver d'autres solutions pour recouvrir les égouts car les systèmes existants sont défectueux ; ils rompent trop rapidement, laissant les caniveaux béants ». « Non seulement c'est dangereux au long des routes non éclairées mais en plus cela pose un problème de Santé publique. »

La thématique des déchets donnent lieu à de nombreuses interventions qui portent sur la pollution des rivières, les caniveaux, les décharges sauvages, les rues malpropres,

Face cette avalanche de problèmes, la question porte sur les solutions envisagées par les participants : « Dans ce cas, que faire ? Comment faire ? Sous quelle forme associer les institutions et la population ? »

- « Il faudrait une meilleure communication entre les institutions et la population, expliquer aux gens les changements en cours et à venir, mener une sensibilisation généralisée ».

- « L'idéal serait de faire collaborer les bénévoles, les associations et les entreprises ».

Le recours au bénévolat pour le maintien de la propreté n'est, quant à lui, pas jugé efficace par plus d'un qui pensent que ce ne sera jamais suffisant pour un territoire aussi vaste. En revanche, le recours aux entreprises tenues par l'obligation de résultat serait forcément plus efficace.

Les animateurs font remarquer que recourir à des prestataires de services représente un coût, d'où la nécessité d'allier services et sensibilisation des habitants pour minimiser le travail et pérenniser les interventions de propreté.

Une autre position est celle de mobiliser des associations qui travailleraient en collaboration avec la Ville et seraient formées pour ces tâches, ce qui serait moins coûteux que le recours aux entreprises et plus susceptible de mobiliser les habitants, pour concilier les efforts des pouvoirs publics qui fourniraient une meilleure prestation et celle des habitants qui modifieraient leurs pratiques.

- « En tant que citoyens, nous devons réfléchir sur ce qu'est notre ville, car lorsqu'on jette un déchet sur le sol, c'est tout le village qui en subit les conséquences. Les habitants doivent s'impliquer. »

Il apparaît également indispensable de multiplier les actions d'informations et de sensibilisation, le tri sélectif mal compris et mal utilisé, voire mal ramassé, en étant un exemple flagrant.

• Les espaces publics

Les attentions se portent en premier lieu et logiquement sur la place sur laquelle se déroule la réunion.

- « Regardez, ils ont bétonné partout pour éviter la boue. Mais, en retour le pavé dégage trop de chaleur lorsqu'il est exposé au soleil ».

- « Il n'y a pas suffisamment d'ombre ni de bancs » ;

Un mobilier adapté est aussi évoqué, de même que des matériaux de construction permettant de mieux répondre aux caractéristiques climatiques.

Mais, s'il est demandé de réaménager la place, il est convenu qu'elle doit pouvoir rester accessible aux fêtes de mariages et donc être étudiée pour cela (pas d'arbres en centralité), ce qui n'empêche pas d'avoir de l'ombre par la plantation d'arbres sur les bords, agrémentés de bancs.

Une habitante prend aussi la parole et le micro tant, a priori, ses attentes sont fortes :

- « Nous avons besoin d'aires de jeux pour enfants, d'aménager des espaces sécurisés et équipés pour que les plus petits s'amuse pleinement et en toute sécurité ».

D'autres disent aussi qu'il serait judicieux de définir les espaces publics selon leur utilité et d'autres voix demandent de boiser autour des places publiques afin d'y apporter de l'ombre et parfois pour servir de barrières de sécurité.

- « Regardez par exemple le plateau sportif de Doujani, en pleine journée il est impossible d'y pratiquer du sport car le soleil tape trop fort »

- « D'ailleurs paraît-t-il qu'à Doujani il y a encore des terrains publics vides et libres, que nous pouvons aménager en lieux publics. »

La demande de kiosques pour les jeux de dominos ou lieux de rencontre abrités intervient au même titre que les jeux pour enfants et les espaces de détente. Les pratiques évoluant, certains pensent aussi qu'il faudra penser dans un proche avenir à des salles de concert, insonorisées et sécurisées.

• Déplacement et trame viaire

L'ensemble des participants semble d'accord sur les problèmes réels :
- « L'absence trop fréquente de dalles sur les caniveaux est très dangereuse, surtout pour ceux qui sortent la nuit, car les lampadaires sont trop rares ».

- « La mise en place d'un réseau de lampadaires serait plus que bienvenue ».

- « Il n'existe aucune route, aucune voie sécurisée dans tout le village. Les rues sont trop étroites, il n'y a aucune place de parking ». Un conflit d'usage est inévitable.

« Il n'y a pas de voies réservées aux piétons, donc partout dans les rues, le piéton est en danger ».

« Les peu de trottoirs qui existent sont occupés par les voitures ».

« Il existe de très beaux endroits dans le village où on devrait mettre des voies piétonnes pour mieux apprécier le paysage ».

Les problèmes de sécurité sont donc les plus prégnants, aussi bien en termes généraux d'urbanisme : il faut penser à la voirie et aux réseaux avant d'autoriser les extensions du village et penser aux accès indispensables pour les pompiers et urgences ; qu'en termes d'aménagement des caniveaux, de barrières le long de la nationale, de trottoirs, de traversées de la nationale et d'espaces sécurisés pour les enfants, notamment.

Des accès aux pentes sont aussi demandés afin que tous, dans le village, disposent de routes et de chemins sécurisés.

L'accès au front de mer et au remblai pourrait participer d'une promenade nocturne agréable, mais sans traversées de la RN et sans éclairage, personne ne s'y aventure.

Le pont, quant à lui, devient impraticable, aussi bien pour les véhicules que les piétons. Cette insécurité est d'autant plus mal vécue que c'est un passage quotidien pour les écoliers et collégiens.

• La végétation

Le reboisement et le besoin de présence de végétation s'expriment de deux manières : en réaffirmant la préférence pour les arbres fruitiers (sauf près des écoles), mais aussi en termes d'attente de parcs, de fleurs dans le village et d'arbres à fort ombrage près des espaces de rencontre.

- « Quels types d'arbres ? Fruitiers ? Sacrés ? » La réponse est claire : « Arbres fruitiers ! » et comme souvent, l'arbre à pain est pris comme exemple de l'arbre généreux en fruits et en ombre.

• L'agriculture

Traditionnellement on dit qu' « à Mayotte il y a certaines choses qui ne s'achètent pas », en référence aux fruits et légumes du potager ou des champs.

Ainsi un habitant lance un appel pour « la reprise en main de notre tradition agricole pour subvenir aux besoins vivriers ». « Cela aidera à mieux amortir les effets de l'inflation ».

L'idée d'un jardin partagé semble donc à proposer et travailler, mais plusieurs intervenants pensent qu'il faut l'organiser pour que cette pratique ne se développe pas de manière anarchique et sans respect des zones à protéger.

• Histoire et culture

Participer à la fabrication du paysage

« Le Musada est une pratique ancienne qui se perd de nos jours car désormais pour mobiliser les gens il faut de l'argent ». « Aujourd'hui tout est payant. »

L'idée cependant de retrouver des formes d'organisations sociales solidaires n'est cependant pas tout à fait écartée, surtout pour lutter contre la cherté de la vie et les conditions économiques de plus en plus difficiles.

Cette première réunion de concertation s'achève sur un mot de l'élue de la commune qui conclut et remercie les habitants de leur participation.

DIAPORAMA LANCÉ POUR LA REUNION PUBLIQUE DE M'TSAPERÉ



Vue depuis un faré sur l'îlot M'bouzi



La « darse » de M'tsapéré



Depuis le remblai, vue sur les collines de M'tsapéré

Grand paysage

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE M'TSAPERÉ



Vue sur la mangrove du carrefour du Baobab



Poule dans caniveau



Rivière de Majimbini



Remblai de M'tsapéré



Environnement



Habitat individuel dense à M'tsapéré



Bâti traditionnel



Constructions en briques peintes



Constructions en tôle à Doujani



Cases SIM à Doujani



Constructions colorées sur une crête à M'tsapéré

Habitat et forme urbaine

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE M'TSAPERE



Usage détourné



Terrains de sport à Doujani



Bancs dans une ruelle



Espace public à Doujani



Espace à usages mixtes (cimetière, cheminement piéton ...)



Bancs ombragés



Aménagement récent

Espaces publics



Ruelles transversales au lagon



Obstacles sur trottoir



Escalier



Trame viaire piétonne



RN 1



Cheminement surélevé



Pont à Doujani

Déplacement et trame viaire

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE M'TSAPERE



Arbres majeurs



L'arbre jeu



Arbre sur les quais de la Majimbini



Cimetière sous les arbres



Plantations aux abords d'habitations



Arbres majestueux qualifiant une place



Alignement d'arbres dans ruelle

Végétation



Culture vivrière dans la ville ?



Agro-forêt en arrière-plan



Pâturage sauvage



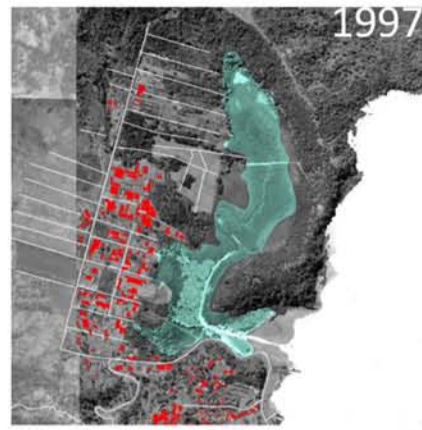
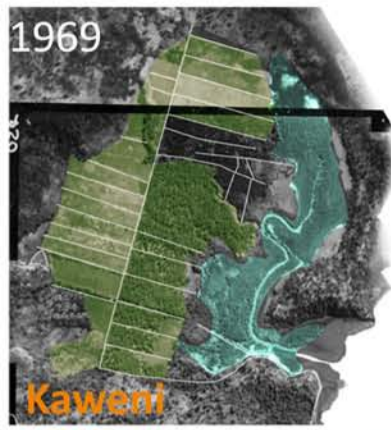
Arbre à Pain dans la ville



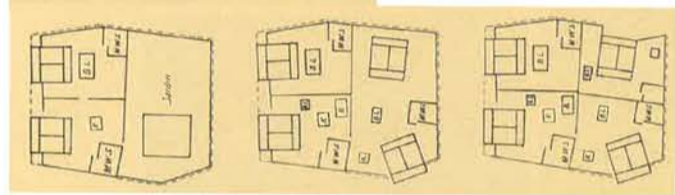
Crête soulignée par des cocotiers

Agriculture

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE M'TSAPERE



Doujani- Passamainti



L'histoire



La culture

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE M'TSAPERE



Participer à la fabrique du paysage

1.5 RÉUNION PUBLIQUE À LA MJC DE M'GOMBANI

Date : Le 13 septembre 2014 à 8h30 à la MJC de M'Gombani

Le cadre : MJC de M'Gombani

• Le grand paysage, le territoire

Les aperçus généraux du quartier conduisent les participants à orienter le débat ce qu'ils estiment être les grandes problématiques du village :

- les déchets omniprésents, qui causent de véritables nuisances et impactent le cadre de vie des habitants (ce qui est vrai, également pré-cisent-t-ils, sur toute l'île)
- l'absence généralisée de parkings
- les maisons « indignes », constructions en rupture avec le reste du quartier et, plus grave, les gravats et déchets qui s'accumulent sur ces zones d'habitat illicite.

Les deux préoccupations majeures qui leur sont liées sont les fortes pentes, zones particulièrement exposées à l'érosion, et les constructions en tôle qui s'accroissent de plus en plus rapidement.

Mais un dernier élément constructif s'y ajoute, au travers des maisons inachevées, assorties de leurs toits terrasses souvent réceptacles de dépôts et déchets divers.

- c'est ainsi qu'intervenant suggère « l'amélioration du réseau de parkings » mais réclame aussi une « meilleure gestion des déchets ». Il déplore aussi « les maisons indignes qui pullulent ».
- la disparition des maisons en torchis est regrettée « Les maisons en tôle qui ont remplacé les bangas traditionnels posent un vrai problème esthétique ».

Pour certains les éléments modernes (malheureusement grandement symbolisés par les maisons en tôle, jugées plus qu'inesthétiques) et les matériaux anciens - telles que les feuilles de cocotiers qui servaient au clôture- entrent en conflit.

La demande consisterait à viser une amélioration du cadre de vie et du paysage en minimisant ces contrastes peu valorisants, en travaillant sur les matériaux, par exemple, mais aussi en recherchant des symboles pour la ville de Mamoudzou. Pour cela, quelques idées : faire appel aux artistes locaux, aménager les lieux emblématiques, tel que le front de mer, ... mais aussi retrouver une vision moderne pour l'ancien esprit de solidarité de Mayotte, le « faire ensemble » qui semble bien prêt de disparaître.

- « Il faudrait donner une identité à cette ville en mettant en avant tout ses symboles ». « Il faudrait également valoriser le front de mer en y ajoutant des zones arborées juste pour le plaisir des piétons ».

Cette ambition partenariale et d'union des forces et des actions est reprise par une nouvelle habitante du quartier qui revient sur la problématique de la pollution en suggérant : « une conscientisation de la population ». Pour cela dit-elle « nous devons identifier des personnes influentes (grandes personnes, associations, membres actifs du quartier, etc.) pour créer un comité pour la propreté de la ville et cela, bien sûr, en étroite collaboration avec les institutions publiques ».

Enfin, l'idée d'imposer de nouveaux comportements au travers de sanctions ne semble pas pertinente aux yeux des participants qui estiment que tant que les besoins vitaux ne seront pas satisfaits, la population ne pourra pas comprendre que l'on se préoccupe d'autre chose.

• L'habitat et la forme urbaine

L'idée d'un nécessaire cadrage est reprise sur la thématique urbaine avec un besoin de faire appliquer les règlements. Ainsi aux questions : Que pensez-vous des constructions en tôles ? Que faire pour harmoniser les formes urbaines ? Faut-il réglementer ? Comment ?...

Les réponses tendent vers plusieurs orientations :

- l'exemplarité qui joue un effet levier sur la population
- la valorisation des nouveautés adaptées aux caractéristiques locales
- l'incitation, au travers de concours, au fleurissement et embellissement des façades
- les coopératives d'achat qui mettraient des matériaux appropriés à la portée d'une plus grande partie de la population.

En effet, plusieurs s'accordent pour dire qu'aujourd'hui, une des données essentielles est celle du coût et qu'il faut donc rechercher la sensibilisation, de nouvelles formes de solidarités, mais aussi et surtout tabler sur le côté financier.

- « Tout d'abord, imposer des sanctions (la répression) ne serait pas compris par la population. Il faut savoir que les notions esthétiques sont loin des priorités des gens. »

- « Il vaudrait mieux créer un concept plutôt incitatif, sorte de concours. En tout cas quelque chose qui soit en accord avec la mentalité locale. » « A une époque, il existait une coopérative d'achat qui fournissait des matériaux de constructions avec de bons rapports qualité/prix ».

Ce débat se termine en appelant à sensibiliser la population en mettant en place des unités de quartier destinées à favoriser la discussion.

• Les espaces publics

Il apparaît évident que ce thème est un sujet de préoccupation majeur sur le quartier, comme sur tout Mamoudzou et que leur usage devient de plus en plus conflictuel.

On ne peut pas ne pas parler des habitants qui organisent les mariages sans faire allusion aux blocages des routes, ce qui devient source de conflit opposant, notamment, les locaux aux étrangers « qui ne comprennent pas ».

Au fil du temps, ces espaces collectifs viennent donc à manquer de plus en plus et les conflits s'exacerbent, entre autres, au moment des vacances en décembre et juillet, où se concentrent les manifestations.

-« Il serait plus judicieux d'identifier des lieux dans les quatre coins de la ville afin de créer des espaces pour ce type de manifestations ».

En revanche, l'approche de l'espace public au travers de l'arbre, n'apparaît plus aussi pertinente, aux yeux de certains, qui estiment qu'ils n'ont plus de connotation forte de rencontre, mais correspondent à des usages pratiques. Il conviendrait cependant de penser aux usages actuels des arbres (pour les colliers, par exemple), sachant aussi qu'ils sont multifonctionnels et que l'on peut aussi jouer sur les différentes hauteurs des plantes et des arbres pour ré arborer, ce qui s'avère indispensable dans de nombreux lieux et tout particulièrement sur le littoral.

-« Le concept d'arbre à palabres tend à disparaître, remplacé par des kiosques (lieux pour jeu de domino) ». « Pour le Mahorais, cependant, l'arbre reste associé aux fruits et à l'ombre. »

Mais « lorsque l'on plante des arbres pour ombrager les rues, ceux-ci se font voler s'ils sont intéressants, s'ils sont inintéressants, au contraire, ils deviennent l'objet de vives critiques ».

Quant à l'analyse des places publiques, elle part du constat qu'il existe un peu partout des places publiques qui ne sont pas fréquentées, alors que ces derniers manquent cruellement. Il conviendrait donc de chercher à comprendre les raisons de cette désaffection. Pour l'un des participants : « pour faire vivre une place il faut y créer des activités », d'autres insistent sur le fait que les habitants s'autorisent tous les excès dans les espaces publics, devenus lieux de conflit et non appropriés. Il s'agirait donc de leur redonner une identité pour qu'ils soient considérés comme patrimoine commun et soient attractifs, la notion de « richesse collective » étant une notion encore peu perçue par le plus grand nombre.

Le thème de la dégradation des lieux publics est aussi largement commenté :

- « Le souci c'est que lorsque les gens entendent le mot public, ils jugent que c'est un lieu où ils peuvent faire ce qu'ils veulent et sans limite ».

Par ailleurs, nombre d'endroits, non aménagés, non prévus à cet effet, servent aujourd'hui de point de rencontre. Cela s'explique par le fait que ces lieux de rencontre sont indispensables, ils améliorent le cadre de vie et les liens sociaux, mais doivent être adaptés aux différentes classes d'âge.

Une participante intervient, à ce sujet, pour rappeler que

-« certains ronds-points font office de lieu de rencontre pour des générations différentes selon les endroits ». « Ces ronds-points possèdent de grandes potentialités, il suffit juste d'en améliorer le cadre à faible coût, en y ajoutant des bancs ».

-« vers la barge il y a toujours beaucoup de monde mais il y manque des bancs ».

Le manque d'aménagements de lieux repères est aussi souligné:

- « Mahabou peut être mieux aménagé pour la pratique de sports, la Maison du Gouverneur pourrait accueillir des activités culturelles ou encore l'ancienne Maison de juges est à l'abandon alors qu'elle peut pourtant être reprise. »

Et des inquiétudes concernent la zone du Remblais, « ce terrain vague laissé à l'abandon » et devenu « un lieu de règlement de compte entre jeunes ».

D'une part, les terrains appartenant à l'Etat et à fort potentiel devraient être aménagés et, d'autre part, les espaces et équipements devraient être gérés par les collectivités auxquels ils appartiennent, avec délégation de gestion, si besoin est.

Enfin, la question des équipements publics est jugée encore plus problématique devant la faible appropriation par la population, voire les dégradations fréquentes. Les raisons invoquées par les participants en serait l'absence de projet préalable à la création de ces structures, le besoin d'un diagnostic préalable qui éviterait le gaspillage d'argent public, et le fait que les habitants ne se retrouvent pas dans ces équipements. (Les animateurs de la réunion interviennent pour évoquer la période de construction des « salles polyvalentes, dont l'évaluation a bien montré l'inadéquation).

Il apparaît donc indispensable d'allier la concertation à l'élaboration de tels projets et de répondre aux besoins des habitants (les demandes de « terrains de sports synthétiques » sont aujourd'hui une des principales demandes des jeunes, par exemple).

L'exemple de la MJC où se tient la réunion est bien entendu commenté, avec des jugements divers sur son inadéquation aux rencontres et réunions (acoustique, chaises bruyantes dès que l'on bouge,...), son côté peu esthétique, et ses projets et activités trop peu connus des habitants.

• Les déplacements et trame viaire

Les idées développées au début de cette thématique renvoient à l'usager et à sa prise en compte.

- « A Mayotte il ne fait pas bon être handicapé, car il n'existe aucun aménagement destiné aux handicapés ».

S'il faut penser aux usagers, il faut aussi observer leurs usages et comprendre leurs pratiques.

Ainsi, parmi les nombreux raccourcis créés par les habitants, certains finissent par causer des nuisances par ravinement et dévalnement des eaux pluviales.

-« Il y a des habitudes qui ne changent pas donc lorsque l'on fait des aménagements qui tranchent avec l'habitude, les gens ne se les approprient pas et parfois ils vont jusqu'à les dégrader ».

Il n'en demeure pas moins qu'il est devenu plus qu'important de travailler sur les cheminements piétons. Il faut en améliorer certains, en interdire d'autres, afin de préserver certains sites -ou empêcher l'érosion et gérer l'écoulement des eaux pluviales - mais dans tous les cas il faut partir des pratiques des habitants.

Cette idée débouche sur le besoin de créer des sentiers thématiques à Mamoudzou, incluant découvertes des essences locales et « innovations ».

-« Par exemple à Kawéni, il existe un ancien sentier traversant vers la Préfecture, en lien avec la mangrove, qu'il faudrait faire revivre. »

Enfin, deux idées concluent ce thème :

1. pour favoriser la notion du « vivre-ensemble », un intervenant propose :

- de « créer un parcours unifiant les villages de Mamoudzou, une sorte de triangle reliant Kawéni, Tsoundzou et Vahibé ». « Un genre d'espace communautaire facilitant les connexions entre villageois dans le but de créer un TOUT ». Cette idée lutterait aussi contre « les quartiers où l'on ne va plus ».

A cette fin, la Commune doit définir ses priorités, se donner un fil conducteur pour une politique d'urbanisation. L'idée va jusqu'au souhait de voir la création d'un concept d'éco-mobilité dans la ville, créant notamment plus de trottoirs sur la rocade et plus de zones piétonnes, comme de pistes cyclables.

-2. 1000 enfants, ou plus, vivent à Kawéni, avec un manque d'écoles et des problèmes de déplacement et de sorties avec l'école. Il conviendrait donc de se pencher sur cette question.

Le premier thème est repris par plusieurs intervenants qui développent la notion de quartier qui reste très identitaire, à leurs yeux, pour les habitants de Mamoudzou. Cet ancrage encore très solide pourrait donc être un atout pour les projets d'aménagement.

Par-dessus tout, ces projets devraient être précédés, selon certains, par une vision du Mamoudzou de demain : quelle image veut-on donner de la ville, quels thèmes approcher : la végétation, l'urbanisme, les sentiers thématiques ? Comment lutter contre les embouteillages omniprésents ?... Les 10 ou 20 ans à venir doivent se construire aujourd'hui, au travers d'un fil directeur.

• Histoire et culture

Si les thèmes de la végétation et de l'agriculture ne monopolisent pas les débats de l'assistance (les arbres ayant déjà fait l'objet de discussions), les diapositives concernant l'Histoire, la Culture et le Faire-ensemble reprennent les thématiques traitées, de manière transversale, pendant toute la réunion.

Un des soucis majeurs évoqués correspond au fait que les habitants ne s'emparent pas de la vie de leur quartier. Il semble donc essentiel aux yeux des participants de chercher des « outils » pour susciter cette envie, créer des espaces de débat, car la population est dans une attente permanente, qui devient déception et frustration lorsque des réalisations sont menées et qu'elles ne correspondent pas à leurs besoins. -« les habitants ne s'approprient pas la vie de leurs quartiers », « nous devons donc susciter l'envie de s'intéresser à tout ce qui se passe ».

-« C'est pour ces raisons que, souvent, de gros investissements consentis par les collectivités s'avèrent inutiles car ne correspondant pas à l'attente des gens ».

Il est donc estimé qu'un des objectifs des élus devrait donc être de provoquer ces rencontres et ces débats.

Ils pourraient être relayés et assistés par des associations afin de mobiliser la population, favoriser le débat public, recueillir son avis et impliquer la population dans les projets de quartier.

Par ailleurs, il est déploré que la capacité de changement et d'innovation qui pourrait changer l'image de Mamoudzou et de Mayotte -et même valoriser l'île tant pour ses habitants que pour le tourisme, ce qui permet d'avoir des visées économiques- est parfois contrecarrée par des mentalités qui mettent du temps à changer.

Ainsi, un des intervenants explique l'évolution des mentalités face à la modernisation :

- « Aujourd'hui les Mahorais jugent l'utilisation des matériaux naturels comme une régression ». Certains vont jusqu'à affirmer, selon lui, « que Mayotte n'est pas restée française pour ressembler aux Comores ».

- « on ne vient pas à Mayotte pour voir ce qu'on voit déjà en Métropole. »

Le procès, selon certains serait donc à déployer en 3 phases :

- Tous les corps de métier concernés recherchent des matériaux adaptés (lumière, chaleur) à des coûts attractifs
- Une phase de communication est enclenchée
- La phase pratique de construction et d'amélioration démarre.

La réunion se termine donc sur cette notion de territoire en pleine mutation, coincé entre son identité culturelle et son désir d'évolution, la conciliation qu'il s'agirait de trouver et les accompagnements nécessaires à ces mutations.

-« Il y a besoin d'ingéniosité et de réflexion collective ».

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE MAMOUDZOU



au loin Hamaha



Hamaha et les îlots depuis les hauteurs du centre



première image pour le nouvel arrivant



Pointe de la Prefecture

Grand paysage & territoire

les traitements dans le centre



les déchets



les roussettes



les voitures omniprésentes



les abords du marché de Mamoudzou



des poumons verts en friche et clos

Environnement

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE MAMOUDZOU



Habitat collectif



Habitat individuel



Case



La ville dense



Logement dans la verdure

L'habitat, les formes urbaines



Rue de la Pompe



Entre rue du Commerce et M'Gombani



vers M'Gombani



Rue du Marché



Rue M'Gombani



Place-parkings abords du marché de Mamoudzou

Espaces publics



Les rampes entre port et mairie



DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE MAMOUDZOU



la RD dans la ville

rue du Commerce

rues du centre-ville

le front de mer

pengele ou ndzia

des escaliers dans la ville

chemin de la Convalescence

RN 1 saturée

Déplacements et trame viaire



Continuité végétale

Des bananiers dans la ville

Arbres en devenir



Pente végétalisée

Talus vert

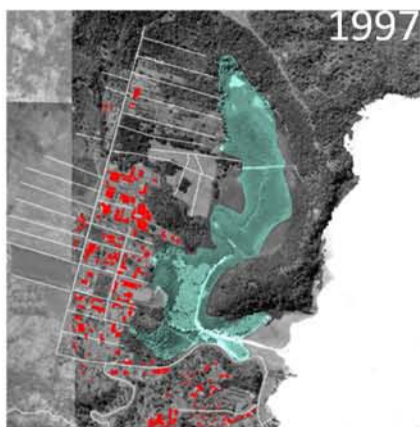
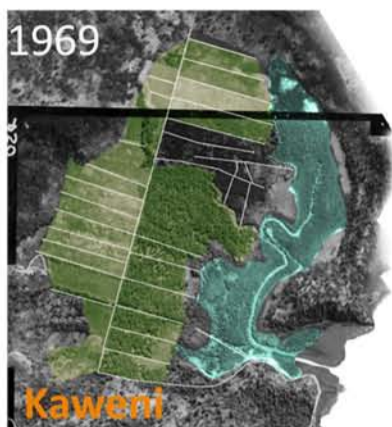
Espace jardiné



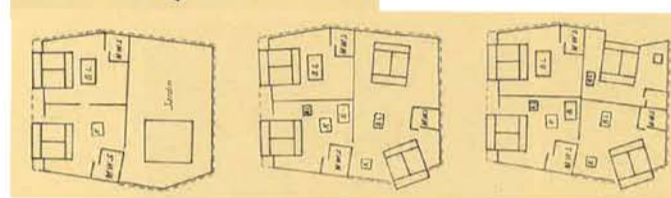
Arbre remarquable

Le végétal

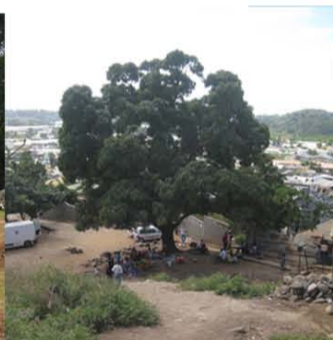
DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE MAMOUDZOU



Doujani- Passamainti

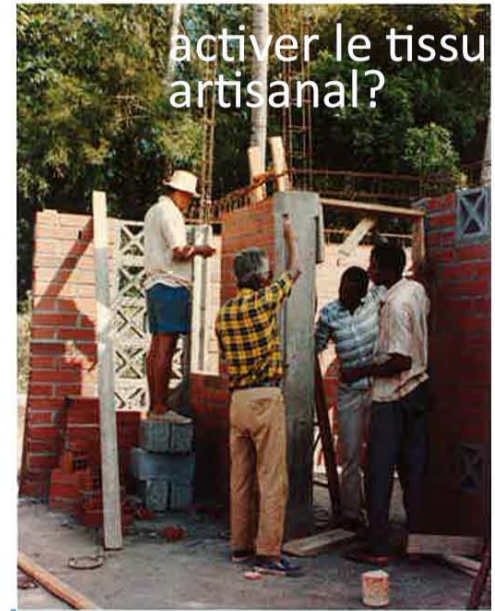


L'histoire



La culture

DIAPORAMA LANCÉ POUR LA REUNION PUBLIQUE DE MAMOUDZOU



Participer à la fabrique du paysage

2.6 RÉUNION PUBLIQUE DE KAWÉNI

Date : le 13 septembre 2013 à 10h30 à l'école primaire

Le cadre : la cour de l'école de la poste de Kaweni
 Cette réunion devait se tenir une semaine plus tôt mais a été reportée pour cause de deuil dans le village.
 Kawéni est le village où a été constaté le plus grand intérêt des habitants pour ces concertations publiques. C'est également là où le plus de jeunes ont été présents, hommes comme femmes.

Cependant, quelques années plus tôt, des « décasements » ont eu lieu pour la libération de terrain aux fins d'équipements publics. Les habitants l'ont vécu comme un traumatisme, comme dans le village de Tsounzou et la cicatrisation n'est toujours pas achevée. Beaucoup sont donc venus avec des revendications sociales qui ne relèvent pas forcément du Plan paysage.

La réunion s'est déroulée en Français, mais aussi et en grande partie en Shimaoré.

• Le grand paysage, le territoire

Plus que le paysage, c'est la sécurité du village et l'environnement qui ont tout de suite été mises en avant.

- « A Kawéni, il manque des « dos d'ânes » ou des ralentisseurs pour sécuriser le déplacement des piétons ».

Les intervenants, y compris les plus jeunes –très présents à cette réunion- se soucient de la sécurité des enfants et revendiquent un changement important pour remédier aux nombreux problèmes de sécurité routière, absence de trottoirs, vitesse excessive des conducteurs,...

Le problème des déchets suscite tout autant de commentaires et réactions. Certains dénoncent les décharges sauvages des hauteurs du village qui se déversent en aval, en cas de pluies, tandis que d'autres en recherchent les causes

- : « Ce n'est pas uniquement de la faute de la population car la Commune a aussi sa part de responsabilité de par l'inexistence des poubelles ».

- « La mangrove n'est pas seulement polluée par les habitants, les entreprises ont une grande responsabilité en jetant des encombrants et produits polluants. »

D'autres s'insurgent face à la pollution des rivières, de manière générale, avec des déchets qui se déversent dans les mangroves, alors que les mangroves représentent un patrimoine cher à leurs yeux.

Des intervenants réclament plus d'arbres au sein du village tout en déplorant les dégradations des jeunes pousses par les enfants.
 Les techniciens de la mairie présents à la réunion rappellent d'ailleurs à l'attention du public que « des projets de reboisement sont souvent menés, mais rencontrent systématiquement des actes de vandalisme ». Des représentants d'association ajoutent qu'il ne suffit d'effectuer des plantations, il faut les entretenir et, en premier lieu, les sécuriser avec des grillages, en attendant que les arbres soient assez grands.

Enfin, certains incriminent les délogements de certains secteurs, qui ont conduit la population à s'installer dans les hauteurs de Kawéni, où un nouveau village s'est créé sans aucune norme de sécurité, mais surtout sans accessibilité, ni services.

• L'environnement

Le plus gros problème environnemental est situé dans les hauteurs de Kawéni :

- « Il n'y a pas de politique d'urbanisation ni de gestion des déchets. Il n'y a aucune poubelle, ni d'accès pour les camions-poubelles ».

Les gens qui y habitent ne pouvant pas descendre quotidiennement leurs ordures ménagères improvisent des décharges en plein air ou les jettent où ils le peuvent. Accentuant le problème, « lorsqu'il pleut les déchets sont charriés jusqu'en bas et pénalisent tout le monde. »

Un habitant rappelle aussi qu'il y avait une déchèterie dans ce secteur, que la Mairie a supprimée en interdisant d'y jeter les ordures sous peine d'amendes. Les habitants se débarrassent aujourd'hui de leurs déchets dans tout le village.

Un autre ajoute qu'

- « il est dommage de mettre des amendes à la population quand on sait que généralement ce sont les entreprises qui créent le plus souvent ces décharges sauvages. »

Revenant sur la question des plantations et de leur dégradation, certains avancent que tant que les enfants n'auront aucune aire de jeux, aucun terrain de sports, ils continueront à s'amuser partout, dans la rue et ailleurs et improviseront des jeux, des balançoires, des toboggans, ... même si les jeunes arbres doivent en pâtir !

La solution passerait donc par la création d'un parc pour les enfants qui s'ennuient, ce qui éviterait qu'ils déversent leur « trop-plein d'énergie sur les jeunes arbres plantés par la Commune ».

Plusieurs associations du quartier, avec des membres présents à la réunion, jeunes et volontaires dans leurs propos, assurent qu'ils mènent régulièrement des opérations de nettoyage sur le quartier, mais déplorent :

- le peu de sensibilisation de la population qui ne permet pas la pérennisation de la propreté
- Les amendes de 1500 € infligées aux habitants –avec des entreprises souvent responsables, comme indiqué précédemment- ce qui les incitent à décharger les ordures dans la mangrove ou la rivière
- Les lieux inaccessibles aux camions-poubelles
- L'incivilité de certains habitants qui s'approprient les containers au détriment des autres ou l'absence de poubelle dans certains secteurs
- L'impossibilité de la gestion des ordures ménagères dans les hauteurs
- Le ramassage des containers trop peu fréquents.

C'est dire que les intervenants souhaitent voir la responsabilité des problèmes de propreté partagée par tous, et s'ils appellent de leurs vœux des actions organisées de sensibilisation des habitants, ils voudraient que les collectivités comme les professionnels soient interpellés eux-aussi dans leurs pratiques.

Quelques enfants prennent la parole pour dire que leurs parents ne leur enseignent pas ces notions, ne leur interdisent pas de jeter des déchets, or ils disent avoir besoin d'exemple, pour mieux faire !

• L'habitat et la forme urbaine

La question des constructions en hauteur est longuement évoquée :

- « Les maisons illégales en hauteur se multiplient de manière exponentielle ».

S'agissant de se prononcer sur leur avis et appréhension de ces maisons en tôle, plusieurs reviennent sur le problème des populations délogées :

-« même si ces constructions posent problèmes, il est aisé de comprendre leur existence. Il y eût des expulsions sur des terrains devant servir à des projets économiques. Ces expulsions n'ont donné suite à aucune compensation, ni relogement. C'est ainsi que ces expulsés se sont fait justice en allant construire eux-mêmes dans les hauteurs, dans des zones interdites ».

Un des intervenants, s'adressant directement aux agents de la Mairie demande :

- « Pourquoi la Mairie ne construit-elle pas des logements sociaux sur tous ces terrains vagues ? »

L'explication porte sur le fait que les logements sociaux ont malgré tout un loyer que doivent acquitter les locataires, pouvant être inaccessibles à certains. Par ailleurs et au vu des modes de vie, cette solution ne peut être unique et convenir à tous.

Un intervenant ajoute :

- « Bien qu'avec l'arrivée imminente du RSA le pouvoir d'achat des plus démunis connaîtra une sensible amélioration, nous devons cependant avoir à l'esprit que la plupart de ces gens vivant dans les hauteurs sont dans une situation administrative irrégulière (sans-papier) donc ils ne pourront de toute façon pas prétendre à ces logements sociaux. »

• Les espaces publics

Certains lieux publics ont été créés et valorisés par la population elle-même, population qui reproche à la mairie d'avoir interdit la fréquentation de ces lieux sans aucune raison, à leur yeux.

« La Mairie ne s'implique pas dans ce type d'aménagement mais intervient pour interdire l'initiative des habitants ».

Il semblerait donc aux habitants que la création de mobilier urbain et leurs initiatives, loin d'être valorisées soient donc dénoncées, voire interdites ou les réalisations menacées de démolition, alors que le village souffre cruellement d'un manque d'espaces publics aménagés.

Pourtant, pensent-ils, des terrains non utilisés ne manquent pas, avec des pratiques déjà existantes qu'il suffirait d'organiser et de quelque peu améliorer avec des bancs, notamment. Pour exemple, Mangatéle dispose d'une très belle vue sur Kaweni et d'un très beau manguier qu'il faudrait protéger ou encore le terrain près du lycée où les élèves se retrouvent serait un lieu de rencontre apprécié, abrité de la pluie.

La délinquance est aussi appréciée à l'aune du manque d'occupation, de loisirs et d'équipements pour les jeunes : « sans occupation, les jeunes ont tendances à dégrader ».

Les habitants réclament aussi des abris-bus pour, notamment, abriter les écoliers en cas de pluies.

• Les déplacements, le maillage viaire

-« A Kawéni, le principal problème est l'inaccessibilité des villages situés en hauteur. Les chemins y sont impraticables, empêchant l'accès aux secours ou toutes formes d'intervention d'urgence. »

C'est donc à nouveau la problématique des quartiers en « hauteur » et de leurs populations parmi les plus démunies qui occupent une grande part des débats.

Ensuite, la circulation piétonne est évoquée, en déplorant que : « bien que des aménagements de rues aient été entrepris dans Kawéni c'est dommage de ne pas avoir pensé aux piétons. Il n'y a quasiment pas de trottoir, aucun dispositif de sécurité pour les piétons. On a l'impression que l'espace est uniquement réservé aux voitures. »

Les voiries et leur dégradation dans tout le village et l'absence d'éclairage public sont enfin évoqués et liés à cette notion de sécurité qui est déclarée absente à Kaweni, mais aussi dans la plupart des quartiers de Mamoudzou, même si quelques rues ont sécurisé les piétons au moyen de barrières protectrices. La balade jusqu'à l'amphidrome est, quant à elle, jugée plus que problématique.

• Le végétal

Tous reviennent encore une fois sur un désir d'avoir plus d'arbres et de plantes fleuries pour embellir et ombrager le village et certains déplorent « la disparition des grands arbres remplacés par le béton ».

Les thèmes de l'agriculture urbaine, de la Culture, de l'Histoire et du faire-ensemble sont traités dans en même temps.

Ils restent que certains thèmes sont loin de leurs préoccupations, dans la mesure où les attentes et revendications primaires et prioritaires n'ont pas reçu de réponses.

Une habitante explique cependant :

- « qu'il fût un temps où des jardins partagés existaient dans ce village ».

- « Kaweni était connu pour ses richesses, ylan-ylang, cocotiers, jasmijn,...tout a disparu ! Aujourd'hui, il n'y a plus que du béton et des commerces ».

L'agriculture était autrefois une activité partagée entre les différentes communautés, elle représentait un lien social très fort et était symbole du faire-ensemble. Ceux qui veulent encore pratiquer du maraîchage doivent s'éloigner du village, ce qui pose problème, notamment aux plus âgés.

- « Mais aujourd'hui ce concept a disparu car les agriculteurs ont été expulsés de leur terrains pour mettre en place un projet qui n'a finalement jamais vu le jour ».

- Et pourtant, « les agriculteurs sont ceux qui nous nous nourrissent. Que ferions-nous sans eux ? Ils méritent plus de considération de notre part ».

- « L'agriculture c'est la seule tâche qui reste partagée par tous, Mahorais, Anjouanais, Comoriens, ... C'est un facteur de lien social et d'intergénérationnel ! ».

- « C'est la seule chose qui reste du « faire-ensemble », les constructions étant plutôt du seul ressort des hommes et, plus particulièrement, des Anjouanais. »

Un membre des jeunes associations reprenant la parole pour affirmer sa volonté d'aider à rassembler la population pour construire l'avenir, la réunion se conclut par ces propos et rappelle que cette concertation doit être suivie d'autres, accompagner la construction du Plan Paysage, mais aussi et surtout les actions concrètes qui en découleront.

DIAPORAMA LANCÉ POUR LA REUNION PUBLIQUE DE KAWENI



Depuis la RN1, vers les pentes



Le cirque de Kaweni



Au loin la mangrove et la pointe Hamaha



En arrière-plan la limite végétale de la ville

Le grand Paysage,
le territoire

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE KAWENI



Décharge sauvage



Pollution visuelle



La mangrove



L'assainissement



Rivière



Vestiges de ripisylve



Trafic dense

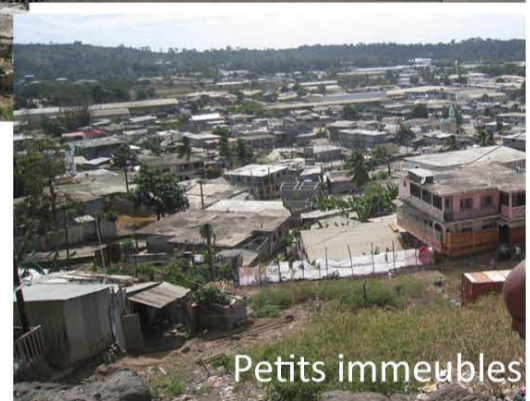
L'environnement



Construction en ligne de crête



L'habitat spontané



Petits immeubles



L'activité

L'habitat, les formes urbaines

DIAPORAMA LANCÉ POUR LA REUNION PUBLIQUE DE KAWENI



Le « parvis » de l'école



Ruelle



L'avenue de l'Europe



Le manguier



Les espaces publics



abris-taxi



RN 1 saturée



rue Zamantale



sentiers du quartier



marche à pied sur trottoir



Trottoir sur RN1



Chemin Majimbini

Les déplacements, le maillage viaire

DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE KAWENI



L'arbre-seuil



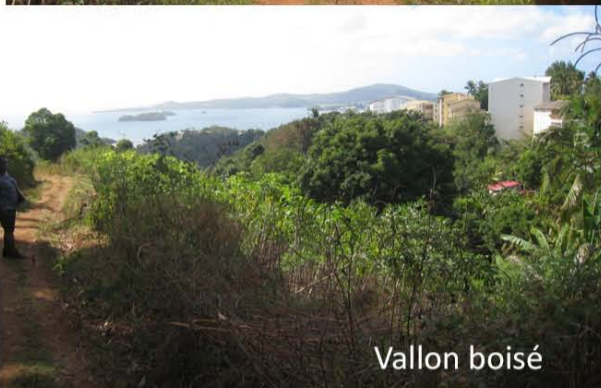
L'arbre-repere



L'ombre bienfaisante



L'arbre à palabre



Vallon boisé



Le végétal négligé, oublié



La coupure verte

Le végétal



L'agroforesterie



En arrière-plan l'étage de l'agriculture urbaine

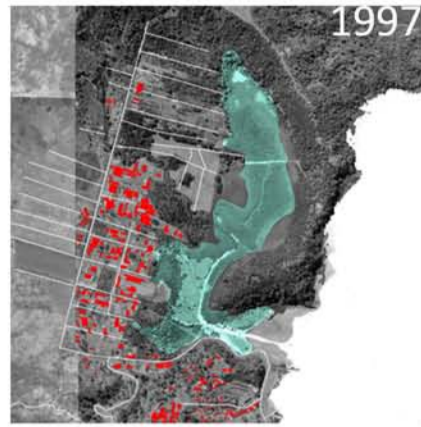
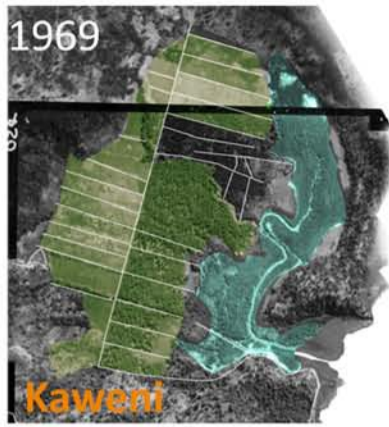


Maraichage sur les terrains plats

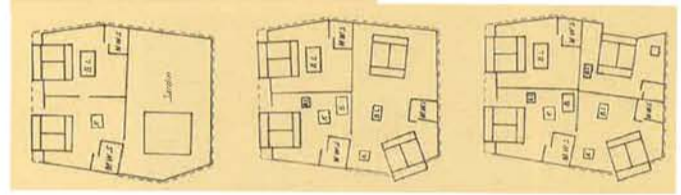


L'agriculture urbaine

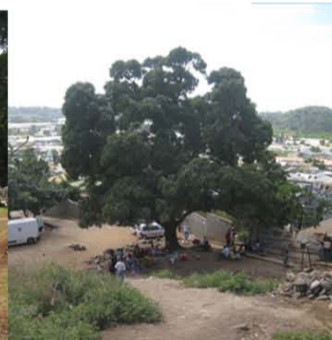
DIAPORAMA LANCE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE KAWENI



Doujani- Passamainti

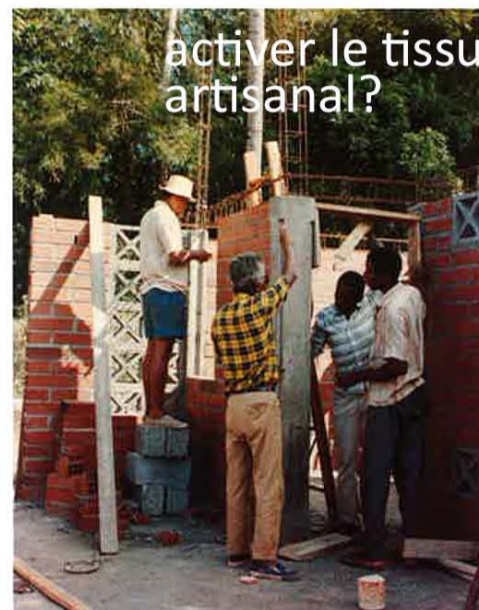


L'histoire



La culture

DIAPORAMA LANCÉ POUR LA REUNION PUBLIQUE DE KAWENI



Participer à la fabrique du paysage

II BALADES

2.1 BALADE/ATELIER KAWENI; LE 3/09/2014

I Section 1

1. Les atouts à valoriser ou à préserver

- Un marché à l'allure très africaine : aspect culturel à maintenir, en trouvant des solutions d'amélioration (artis a-nat encore peu présent)
- L'animation chaleureuse de cet espace à conserver

2. Les dysfonctionnements

2.1 Fonctionnement et aménagements urbains

- Un marché fermé sur lui-même, avec un mur aveugle et des grilles à l'arrière de l'espace restauration (brochettis) peu esthétiques
- Une très forte animation urbaine (circulation de gens et de voitures –des taxis également-, des commerces, un parking anarchique, le marché, des bateaux de pêche, et ... des ordures, un bruit très fort, notamment avec les débarquements des véhicules, ...) trop anarchique alors que cet amphidrome est la porte de Mamoudzou qu'il s'agirait de valoriser
- Pas d'aménagement sur la jetée et le bord de mer pour apprécier la vue sur Petite Terre
- Une omniprésence des voitures, voire des camions
- Une vue sur le lagon souvent bouchée par les voitures
- Pas de lumières (rouges) sur les collines pour les annoncer aux avions qui arrivent sur Mamoudzou
- Des zones fortement inondées en saison des pluies

2.2 Problèmes d'hygiène

- Une présence très forte d'odeurs multiples, pas toujours agréables (fumées des brochettis, gaz d'échappement, déchets, canaux,...)
- Une problématique d'hygiène, avec des vendeurs de poissons installés à même le sol, notamment (des déchets que viennent éparpiller les chiens errants, la nuit)
- Une absence de toilettes publiques qui conduit les gens à utiliser la mangrove et le bord de mer

3. Les problématiques à travailler

3.1 Fonctionnement urbain et économique

- Espace de pluriactivités, mal organisé, peu sécurisé, avec une voiture omniprésente et une réflexion à avoir sur : comment formaliser l'informel, notamment pour les vendeurs de poissons ?
- Un accès à l'amphidrome à réaménager, globalement, et avec de meilleures indications routières
- Pas d'espace public formalisé, alors qu'il est fortement approprié
- Travailler cette porte sur la ville, échancre dans les volumes végétaux et coupure de l'urbanisation

3.2 Aménagements urbains et paysagers

- Envisager des abris pour l'attente des taxis
- Une présence du végétal, par la vue et la proximité (mangrove, pointe Mahabou), mais pas d'accès à la pointe Mahabou par ce côté et un espace uniquement minéral de l'amphidrome, sans arbre et sans ombre

3.3 Problématique des déchets

- L'omniprésence des déchets sur l'amphidrome

4. Les pistes envisagées par les participants

4.1 Aménagements urbains

- Aménagement du parking et restructuration globale de l'espace de l'amphidrome
- Lieu de vie à créer, notamment d'une vie nocturne, avec vue - couchers de soleil - et sécurisation
- Trouver des liens entre les éléments disparates du marché et renforcer les échanges Mer/Terre/Ville
- Renforcer la limite public/privé et la faire respecter

4.2 Circulation automobile/piétonne/pistes cyclables

- Régulation de la circulation aux abords de l'embarcadère

4.3 Aménagements paysagers

- Plantation d'arbres décoratifs vers le front de mer (sans le cacher) et fleurissement des abords du débarcadère

4.4 Problématique des déchets et de l'assainissement

- Opérations « coups de poing » réguliers pour le nettoyage des abords (nota Chorus : doivent être relayés par un travail de proximité en continu, sinon sans effet)
- Assainissement à prévoir en urgence

4.5 Histoire et Culture

- Penser à la dénomination des lieux qui peuvent renvoyer à l'histoire et aux éléments culturels (ex : le port ancien et les poteries qui y étaient fabriquées de par la proximité de terres argileuses ; l'amphidrome, lieu mythique : RACI MOPERRA)

Section 2

1. Les atouts à valoriser ou à préserver

- Une vue sur le vert plus clair de la mangrove, la profondeur de la mangrove du côté de la Préfecture
- Le badamier et les bambous à l'entrée de Kaweni
- Le coteau et la butte vers la Préfecture avec quelques beaux arbres
- L'emplacement où l'on aperçoit encore quelques barques de pêche au niveau de ce qui était le premier port de pêche de Mayotte(départ des boutres) et premier point de vue sur Kaweni (emplacement à revaloriser/départ touristique ?). En face, un chemin piéton part vers la Préfecture
- Moment où Kaweni commence à apparaître avec la SOGEA en arrière plan
- Quelques lieux préservés : une placette, sans déchets, lieu de halte à aménager (XX sur le plan) ; la placette où est installé un sculpteur (sans autorisation), où la profondeur des palétuviers est fortement perçue et avec la présence de fraîcheur et de beaux arbres
- Quelques bangas encore présents

2. Les dysfonctionnements

2.1 Sécurisation et fluidification des parcours piétons et automobiles

- Un trottoir très étroit coincé entre la RN et le lagon, peu facile pour la marche à pied, en mauvais état (plusieurs personnes sont tombées cette année !), peu agréable et peu sécurisé, avec une poussière omniprésente
- Des voitures garées sur le trottoir qui obligent les piétons à cheminer sur la route
- Une circulation piétonne à sécuriser, de manière générale, car le flux des piétons est important, y compris la nuit
- Des embouteillages sur la route, avec des véhicules roulant au pas

2.2 Problématique des déchets et de l'assainissement

- Des dépôts d'ordures fréquents le long de la route et sur le bord de la mangrove
- Aucune poubelle le long de la route qui éviterait de jeter les déchets tout le long du parcours

2.3 Aménagements paysagers

- Des espèces exotiques envahissantes à éliminer au profit d'espèces indigènes

3. Les problématiques à travailler

3.1 Aménagements urbains

- Une urbanisation anarchique, avec une cohabitation pas toujours réussie de grosses maisons en dur et de bangas, des architectures « modernes » parfois très inesthétiques
- Des clôtures en tôle très nombreuses, peu de maisons typiques et une disparition des bangas

3.2 Aménagements paysagers

- Une continuité avec la colline verte de la Préfecture à conserver, le long de la RN
- Une valorisation (couleur et matière bien perçues) et sécurisation de la falaise qui est présente, par moments, du côté gauche de la route
- Un emplacement des barques de pêche (au niveau de l'ancien port) à aménager, vécu aussi comme un espace de respiration par certains, avec une trouée agréable dans la mangrove

4. Les opinions qui font débat

- La route prévue un moment pour désengorger la RN, traversant la mangrove. Elle ne peut plus déboucher aujourd'hui, mais les avis sont partagés entre une proposition de circulation douce (piétons, vélos) et les partisans d'une route pour minimiser les embouteillages

5. Les pistes envisagées par les participants

- Renforcer l'accueil des arrivants de la barge, ménager des points de vue sur le front de mer et Petite Terre
- Proposer des panneaux décrivant les vues et les écosystèmes rencontrés
- Valoriser ce beau parcours

Section 3

1. Les atouts à valoriser ou à préserver

- Disparition de la mangrove à droite, mais bénéfice d'un trottoir plus large
- Quelques très grands arbres assez majestueux (baobab, manguier)
- La bamboueraie, havre de fraîcheur pour les piétons et visuel valorisant
- Préservation globale de la mangrove à envisager
- Des lieux culturels et de sociabilité (ex : café Berakiti, resto librairie,...) sapeurs-pompiers avec l'architecture alentour et le départ des rues alentours,...)
- Des points de repère dans le quartier à valoriser ; ex : rd point SFR (déjà vu), espaces des sapeurs pompiers

2. Les dysfonctionnements

2.1 Fonctionnement et aménagements urbains

- La transition entre le bord de mangrove et l'entrée de Kaweni est jugée brutale, voire « violente » et le parcours à pied est désagréable
- Une bordure de route avec des activités de chaque côté - vision saturée - et des clôtures peu esthétiques
- Des fronts de rues dégradés (grillages, tôles, hangars, aucun alignement de façade,...)
- L'occupation illicite de terrains communaux ou du Conseil Général

2.2 Problématique des déchets et de l'assainissement

- Les déchets, omniprésents pendant tout le parcours comme l'est le bruit
- Un caniveau très profond, très encombré de déchets et avec des odeurs nauséabondes

2.3 Aménagements paysagers

- L'environnement très minéral du centre commercial SO-MACO, mais aussi de l'espace CORALIUM, le centre des finances et devant la BFC (odeurs nauséabondes)
- La déforestation des hauts de Kaweni
- L'absence de contact visuel avec la mangrove

3. Les problématiques à travailler

3.1 Fonctionnement et aménagements urbains

- Beaucoup d'enseignes publicitaires colorées, mais anarchiques, omniprésentes, parfois vétustes et abîmées, enfin saturant le regard
- Au loin, la vue sur les cases en tôle et la grande villa en crête
- Les arrêts et espaces / abris bus à revoir
- Le rond point SFR , point noir du secteur alors qu'identifié par tous, donc carrefour important de la ville: bruit, pollution automobile, sans aucun aménagement, nécessité aussi de débroussailler et de minimiser l'effet d'encaissement
- Pas de trottoir devant l'espace des sapeurs-pompiers
- L'espace conservant un caractère rural avec, derrière une clôture, un élevage de poules, bœufs et un bel arbre (fruit à pain) à repenser
- Une rue qui monte sur des versants très construits (avec une couleur gris béton dominante), mais pas jusqu'à la crête qui reste arborée. Le grignotage augmente, en revanche, continuellement
- Maisons mahoraises en hauteur = en valoriser la vision

3.2 Aménagements paysagers

- Quelques espaces de maraîchage à préserver, mieux enclore et à protéger des pollutions,
- Une couverture des caniveaux à envisager et, généralement, la problématique d'assainissement, les problèmes sanitaires (moustiques) et d'hygiène (déchets) à prendre en compte

Sur tout le parcours : synthèse des remarques

1. sécurisation des voies et éclairage public

- Une problématique d'agrandissement du trottoir et de sécurisation des piétons ; création d'espaces d'arrêt et de repos (bancs)
- La marche de nuit est encore plus difficile, inquiétante et génère un sentiment d'insécurité mettre de l'éclairage public
- Création de pistes cyclables
- Prévoir des arrêts de bus sécurisés et avec des abris bus

2. Déchets/hygiène/assainissement

- Mettre plus de poubelles sur les parcours et les places, ainsi que pour les habitations et commerces
- Installer des toilettes publiques (de nombreux participants l'ont indiqué)

3. Aménagements urbains

- Prévoir des panneaux annonçant l'entrée du centre Ville (où ?)
- Lutter contre l'habitat insalubre (et les eaux usées qui dévalent des pentes, les risques d'éboulement) créer des logements sociaux
- Proposer des lieux de rencontre, d'animation sur le front de mer et dans les quartiers, voire des lieux pour organiser des rencontres inter-quartiers et installer des jeux pour enfants
- Prévoir des aménagements pour les personnes handicapées (peu cité)

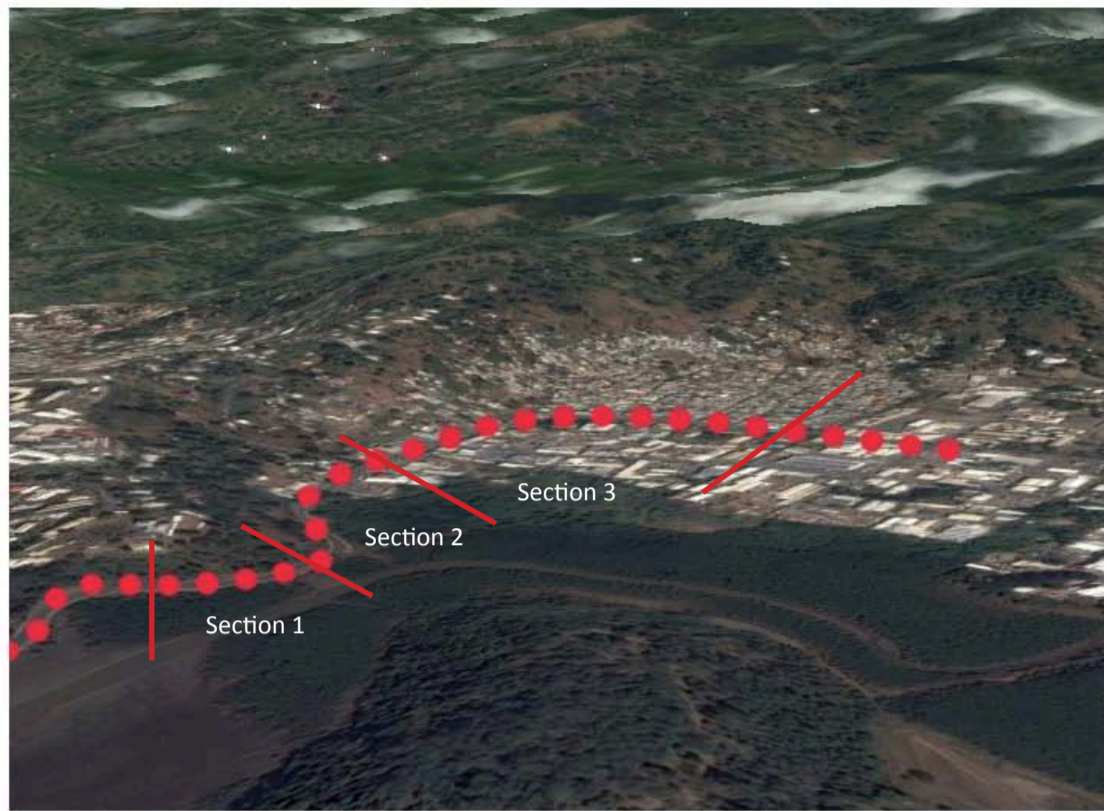
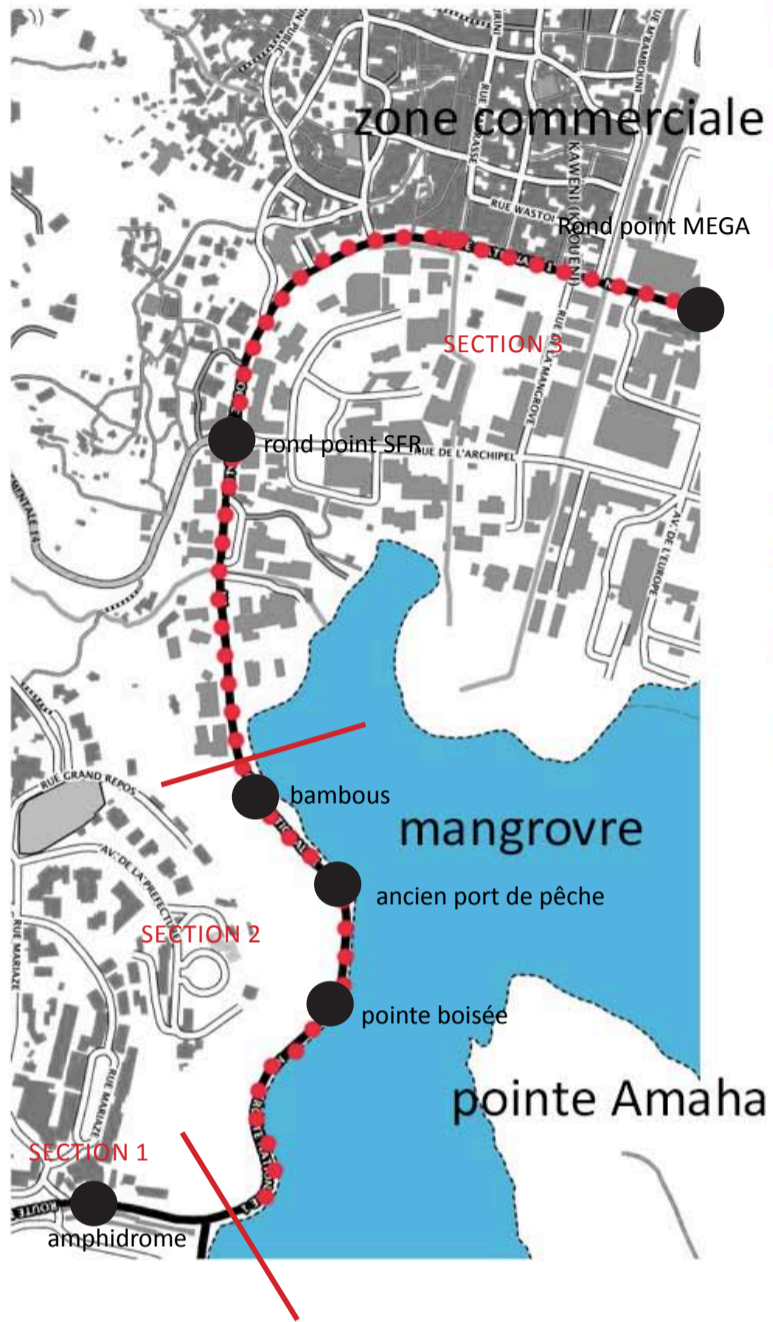
4. Aménagements paysagers

- Protection des arbres, en général, et une interdiction de les couper ombrager les parcours piétons et végétaliser et fleurir, de manière générale, les quartiers (de nombreux participants l'ont indiqué)
- Proposer des balades dans la mangrove

5. sécurité

- Lutter contre l'insécurité (vols, agressions) (peu cité)

SUPPORT GRAPHIQUE POUR LA BALADE-ATELIER DE KAWÉNI



L'itinéraire



2.2 BALADE/ATELIER M'TSAPÉRÉ/CAVANI; 4/09/2014

I les thématiques et remarques

1. Les atouts à valoriser ou à préserver

- Des points de vue sur le lagon à valoriser (ex : rue Randzanara)
- Un espace de rencontre nommé « le sénat », très prisé et fréquenté par les plus âgés (population masculine), mais à réaménager, notamment en essayant de lui consacrer plus d'espace (si tant est que des possibilités existent!)
- Un autre lieu de rencontre : le « vaccin boutique » très fréquenté par les jeunes, mais qui ne dispose pas d'espace alentour
- Quelques belles maisons, comme beaux arbres à mettre en valeur (ex : un fruit à pain, un jaquier, vers le pont)

2. Des constats

- Les jardinets ne comprennent que des espèces alimentaires (arbres fruitiers et quelques potagers), mais participent du contraste des espaces privés végétalisés et des espaces publics qui sont dépourvus de tout élément naturel
- Beaucoup de façades sans crépi ou peinture et des architectures hétéroclites
- En face du rond point de la DEAL, un terre-plein vide, poussiéreux, inquiétant la nuit
- Au cœur du village, des hangars, des bangas délabrés, peu de clôtures en feuilles tressées, mais une majorité de tôle
- Une abondance de déchets avec une problématique accrue dans les cours d'eau et embouchures

3. Les dysfonctionnements

3.1 Fonctionnement urbain et aménagements urbains

- Une très forte densité, avec des maisons trop serrées les unes contre les autres ; des pentes avec de nombreux bangas
- Trop peu d'espace laissé aux piétons
- Un lieu de rencontre aménagé, non loin du « sénat », peu utilisé, la localisation ne semblant pas correspondre aux pratiques et habitudes des usagers (nota : essayer d'affiner les causes de cette désaffection pour ne pas reproduire la création d'espaces publics ou lieux de rencontre inadaptés, donc sous-utilisés, voire complètement délaissés) : place Saïd Lanaka
- Les limites public/privé floues ou non respectées, avec beaucoup d'empiètement sur la voie publique

3.2 Sécurité et déchets

- La ravine du baobab envahie par les déchets
- Une partie de la mangrove servant de refuge aux grands consommateurs d'alcool qui s'accaparent donc cet espace que le reste de la population ne veut plus fréquenter. Ils laissent, de plus, nombre de cannettes sur place
- Des rivières polluées et pourtant utilisées pour la lessive (qui contribue à la pollution par les produits de lavage aujourd'hui utilisés) et le bain ou baignade des enfants

4. Les problématiques à travailler

4.1 Aménagements urbains et espaces publics

- Les habitations en pente sur la rue Mandzarissa, en limite de voirie : prévoir des murs de soutènement
- L'aménagement du terre-plein à définir
- Les clôtures en tôle problématiques et donnant un aspect quelque peu désolé aux rues
- Le kiosque très bien situé et en promontoire, avec une vue magnifique sur le lagon, mais entouré de déchets et dont la structure est vétuste, voire menace ruine
- Les fils électriques avec des branchements anarchiques, dont certains en très faible hauteur
- La partie piétonne du pont à aménager, le tournant à sécuriser
- Création d'une sortie vers l'aire de repos (point 3 de Farid)
- Organiser le stationnement des voitures
- Penser à une politique de conservation des maisons traditionnelles à mettre en œuvre
- Le rond point central du quartier, emblématique, avec la proximité du stade, à aménager, avec des options envisa-

gées qui font polémique : un restaurant construit en bois dans l'arbre, un parking, impliquant ou non de couper l'arbre ?...

4.2 Aménagements paysagers

- L'absence de végétal généralisé dans les espaces publics et même une grande partie du quartier
- Le cimetière avec des tombes recouvertes de déchets et par trop abandonné dans certaines parties, accusant un fort contraste avec la partie indienne (séparée par une ruelle), bien entretenue, fleurie et plantée d'arbres
- Le rond point Radrat à planter et entretenir
- La ripisylve Majimbini à restaurer de part et d'autre du pont, notamment

4.3 Problématiques des déchets/assainissement

- Les caniveaux profonds, envahis de déchets, non sécurisés (plusieurs enfants y sont tombés), avec une difficulté accrue la nuit, sans éclairage
- Une rivière à dégager de ses déchets, entretenir et valoriser

4.4 Sécurisation des voies

- Le tracé entre la DEAL et Passamainty comprend une forte circulation qui demande à être repensée
- Les bas-côtés des rues et routes servant de stationnement aux véhicules, obstruant les parcours piétons (qui doivent se déporter sur la route) et générant une pollution visuelle
- Toute la rue principale (ex RN) à l'intérieur du village ne possède un trottoir que sur un côté, dans le tronçon 1 (voir plan) on peut se demander si c'est le bon côté, la circulation piétonne est dangereuse comme le sont les caniveaux
- Dégager le carrefour (point 3 sur carte HANAFI ben mohamed) pour une meilleure visibilité des automobilistes et la sécurisation des piétons

5. Les pistes envisagées par certains participants

5.1 Aménagements urbains et sécurisation des voiries

- Envisager des sens uniques dans certaines rues pour organiser les parcours piétons et le stationnement des véhicules
- Elargir la route communale (nota : est-ce possible ?)
- Sécuriser la circulation automobile comme piétonne, par exemple avec des réglementations de vitesse (zone 30), des panneaux d'interdiction de stationnement aux endroits nécessaires,
- Supprimer les caniveaux et les remplacer par des égouts
- Prévoir des corbeilles fréquentes dans les rues
- Enterrer les fils électriques et de téléphone

5.2 Aménagements paysagers

- Créer un parc avant le pont, avec du mobilier urbain
- Organiser des points de vue sur le lagon et Petite-terre, tout au long du parcours et le végétaliser

En synthèse sur tout le parcours

- Un problème aigu de circulation piétonne généralisé, mais s'accroissant encore dans certains tronçons de route
- Une absence de pistes cyclables
- Une absence de signalisation routière
- Un manque d'éclairage public
- Un manque de lieux de vie et d'espaces de rencontre, notamment pour les jeunes ; des regroupements sur des espaces qui s'improvisent lieux de rencontre, mais ne sont pas toujours adaptés ou agréables pour les usagers
- Des conflits d'usage fréquents : sur les espaces publics (vendeurs, véhicules, piétons, espaces privatisés, lieux de rencontre inappropriés,...) et au niveau des rivières

SUPPORT GRAPHIQUE POUR LA BALADE-ATELIER DE M'TSAPÉRE-CAVANI



Les ambiances

2.3 BALADE/ATELIER T SOUNDZOU/DOUJANI; 5/09/2014

I Thématiques et remarques

1. Les atouts à valoriser ou à préserver

- La mémoire de l'ancien port de la Kwalé, du quai des pêcheurs et de la circulation sur l'eau
- Les sentiers dans la mangrove dont l'aménagement est envisageable
- De nombreuses places ou zones en friche qui pourraient être aménagées. Ex : en face de la mosquée, avec un accès à la mangrove/rond point Dinga Dingani
- Le pont Kwalé, avec sa vue sur la mer et la Mangrove à valoriser (notamment en nettoyant ses abords)
- La nature très présente dans ce secteur et ce contraste rural/urbain très appréciable (à valoriser)

2. Des constats

- Les jardinets ne comprennent que des espèces alimentaires (arbres fruitiers et quelques potagers), mais participent du contraste des espaces privés végétalisés et des espaces publics qui sont dépourvus de toute élément naturel

3. Les dysfonctionnements

- Un espace public (foncier communal) squatté par un garagiste, avec pour effet une pollution visuelle et du terrain, et des carcasses en plus des véhicules en réparation
- Des maisons construites au ras des rues ou des routes
- Les bangas en tôle sur les hauteurs
- Le banga de brochetti en face de la station service est jugé par certains comme implanté de manière inappropriée
- L'entrée de Doujani est particulièrement dévalorisante pour le village car toujours encombrée de déchets
- Les bords de la nationale ont des atouts, la balade pourrait être très agréable, mais les déchets et le manque de trottoir contrarient ces potentialités
- Le chemin M'pwéka n'est pas signalé
- Les espaces utilisés par les vendeurs devraient être aménagés et nettoyés

4. Les problématiques à travailler

4.1 Aménagement et sécurisation des voies

- La création d'une piste cyclable
- Des plantations et de l'éclairage sur tout le parcours
- Le passage piéton sur le pont Kwalé à aménager, d'autant que la passerelle piétonne risque d'être démolie

4.2 Aménagements urbains et espaces publics

- Améliorer l'aménagement de l'aire de repos avec une belle vue sur la mangrove, en entrée de Tsoundzou 1
- Profiter de la grande place à aménager en face de la mosquée pour une valorisation du lieu
- Améliorer le rond point Doujani, le planter et le fleurir
- De nombreux terrains, aujourd'hui sans mise en valeur, mais qui constituent autant d'opportunités : la place jouxtant la mosquée, le croisement de la croix-rouge : lieu de vie actuel qui pourrait être amélioré (verdure, bancs, corbeilles,...)
- Des conflits d'usage. Ex : des usages inadéquats de la place près de la mosquée (la réserver pour des manifestations culturelles et culturelles)
- Le déplacement du marché aux abords du pont Kwalé à envisager
- Le lieu de voulué, près du rond-point du cimetière à encadrer et entretenir

4.3 Aménagement paysager

- Un parc urbain à créer
- La protection de la mangrove à renforcer, comme des espèces aux essences particulièrement appréciées et présentes sur le parcours (nombreuses histoires, contes ou anecdotes attachées à un certain nombre d'arbres : éléments rapportés par un participant, pouvant donner lieu à des panneaux illustrés)
- La continuité écologique des espèces vivant dans ces milieux est mise à mal par la route qui passe en bord de mangrove : quelle solution envisager ?
- La plantation de tamariniers à encourager/érosion (cet arbre retenant particulièrement bien la terre)
- Les jardins partagés avant le pont à valoriser et peut-être organiser, comme l'agroforesterie sur les hauteurs

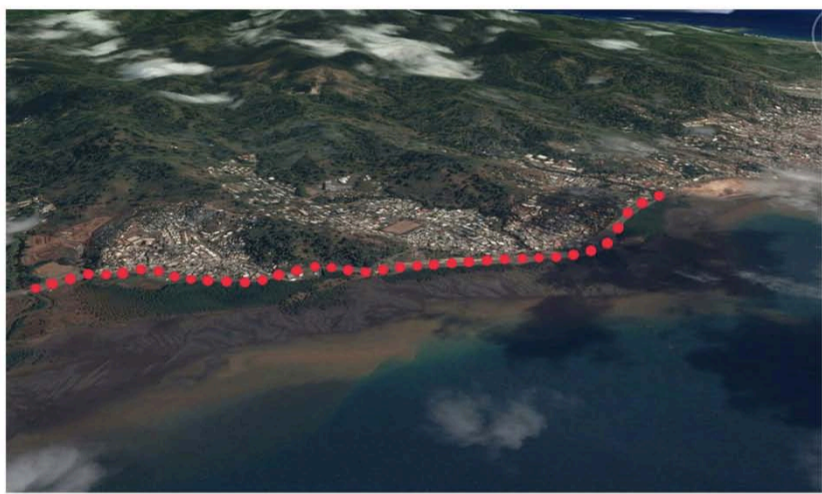
5. Les pistes envisagées par certains participants

- Le terrain utilisé illégalement par le garagiste pourrait être aménagé pour les feux et cuisines des femmes lors des fêtes familiales ou culturelles à Tsoundzou 1
- L'aménagement d'un quai pour les pêcheurs aux abords du pont de Kwalé
- Une stèle à édifier en l'honneur du premier congrès de la départementalisation
- Créer des pistes cyclables

En rappel

- Un problème aigu de déchets sur tout le parcours
- Des caniveaux à ciel ouvert bouchés, aux odeurs nauséabondes
- Des trottoirs inexistant par endroits ou encombrés par les voitures

SUPPORT GRAPHIQUE POUR LA BALADE-ATELIER DE TOUNDZOU-DOUJANI



L'itinéraire



Les ambiances

2.4 BALADE/ATELIER VAHIBÉ; 3/09/2014

I Séquences

1. Les atouts à valoriser ou à préserver

- 1 Emplacement de l'ancien village et de sa mosquée à honorer et symboliser (près de l'emplacement du cimetière)
- Des vestiges ou sites à mettre en valeur : - l'alambic à ylang (20 m avant le parking du cimetière) voir si d'autres vestiges sur le secteur
- 2 Laplacettes sur la rue principale, sur les hauteurs, au cœur de Vahibé, avec sa très belle vue sur les montagnes de Combani
- Au cœur de Vahibé, des points de vue très beaux
- Une atmosphère et un paysage très différents des autres villages de Mamoudzou, à protéger
- Un exemple de bel alignement de façades (3 constructions) sur la rue principale, à mettre en valeur pour le reproduire

2. Les dysfonctionnements

2.1 Fonctionnement et aménagements urbains

- Les rares bangas qui existent encore menacent ruine les protéger et reconstruire
- Une architecture anarchique, sans harmonie, ni esthétique
- L'absence de parkings rend les rues dangereuses
- Absence d'éclairage public

2.2 L'habitat

- Les manières constructives : 1 m sépare parfois les maisons : trop éloignées ou trop proches
- Aucune construction n'a prévu de garage

2.3 Aménagements paysagers

- Absence de verdure, d'arbres et de fleurs
- Culture sur brûlis et ses dangers : un incendie partait lors de la visite, sur une hauteur inaccessible aux pompiers

2.4 Problématique des pollutions diverses

- Des déchets dans toutes les rues et places, des poubelles qui débordent
- La rivière, polluée par les lessives

3. Les problématiques à travailler

- Création d'un marché, place de la briqueterie
- Création de parkings
- Sécurisation des routes et des rues et création de trottoirs
- Décharges sauvages à minimiser en mettant plus de containers
- Caniveaux bouchés : nécessité de création d'égouts
- Changer la clôture de la mosquée et planter des arbres autour (fruits à pain)
- En face de l'école, très belle vue à valoriser et banga qui devait être une brochetterie, inutilisée et dégradée, à réaménager pour éviter deux problèmes : les gens qui regardent dans la propriété privée voisine depuis les murs à claire-voie (voyeurisme) et le rassemblement des anciens sur le mur de l'école, en face, à défaut de lieu de rencontre
- Demande d'un lieu de préparation des fêtes, pour les femmes

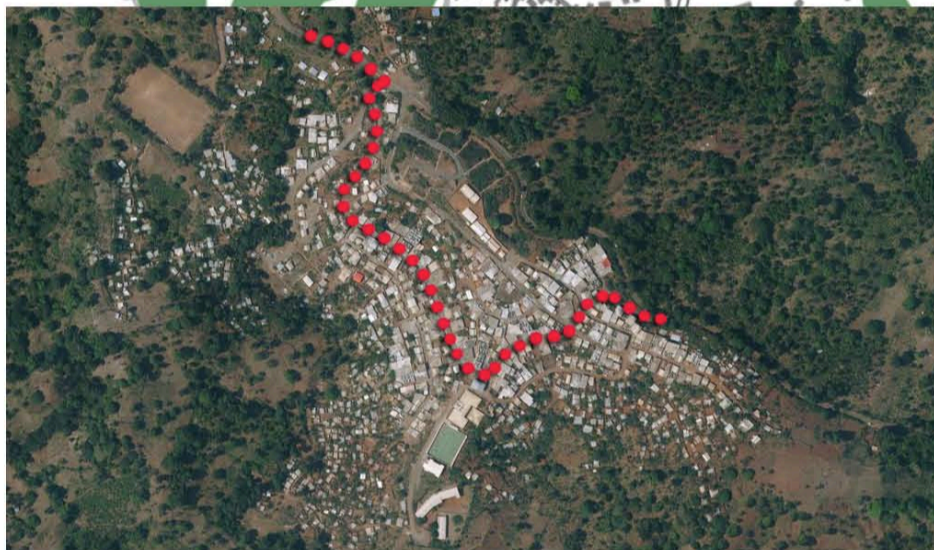
4. Les pistes

- Création d'un marché, place de la briqueterie
- Place Mangachedra : un banga de repos à construire/ Rue Wema : un banga à valoriser
- Aménager un petit terrain de jeux pour les enfants sur l'emplacement de l'ancienne bibliothèque
- De manière générale, nombre de lieux de rencontre ou de détente, en friche, non aménagés ou abandonnés à réinvestir et aménager
- Valoriser la mémoire et l'histoire du quartier : prévoir des panneaux, visites,...

II Sur tout le parcours

- Une problématique d'agrandissement des trottoirs et de sécurisation des piétons ; création d'espaces d'arrêt et de repos (bancs)

SUPPORT GRAPHIQUE POUR LA BALADE-ATELIER DE VAHIBÉ



L'itinéraire



Les ambiances

III SYNTHÈSE DES ENTRETIENS

En dehors d'entretiens téléphoniques à l'occasion de la présentation de la démarche du Plan Paysage, des entretiens individuels ont été tenus avec :

- Jacques Martial Henry : Conseil Général
- DEAL : Hèlène Decat ; Architecte et Paysagiste conseils
- Association des Naturalistes : M Charpentier
- SIM : Mrs Pérot et Chastagnol
- ARS : Mouhoutar SALIM
- Service Aménagement Ville : Eli Mahaboubi
- FNE/Mayotte nature Environnement : Houlam Chams sidine
- AUNRU : Thibaud Simonin, Nathalie Déloriol

Certains thèmes ont été récurrents, touchant aux problématiques urbaines, environnementales et paysagères, nous nous attacherons à retranscrire les thématiques plus particulièrement développées par chaque interlocuteur :

- Jacques Martial Henry : Conseil Général a insisté sur les problématiques de densification urbaine et, notamment, des extensions de l'habitat dans les hauteurs. L'attention doit être portée tout particulièrement sur :
 - Un certain nombre de zones qui ne doivent pas être dénaturées et donc doivent être protégées, en lien avec la Conservatoire du Littoral ; tandis que d'autres doivent être réfléchies en terme d'aménagement (remblais) ou encore valorisées : cascades, cheminements piétons.
 - o Les espaces (mangrove) et les végétaux (plantes aromatiques, médicinales,...) particuliers
 - Les problèmes des matériaux utilisés, notamment pour les clôtures et habitats précaires (tôle)
 - L'envahissement par les déchets

Les projets à envisager doivent partir de l'existant, pour l'améliorer, avant d'envisager toute forme de changement ou innovation.

- DEAL : Hèlène Decat ; Architecte et Paysagiste conseils

Des zones ont été citées pour étude et réflexion particulières :

- Les entrées de village
- Les ravines, en lien avec les usages et risques
- Les mangroves (ex : l'embouchure de Kaweni, dos à la Préfecture ; le front de mer : un Schéma Directeur s'imposant ; ...)
- Des sites à gros enjeux paysagers: la gare routière et le port de plaisance
- Des sites emblématiques à préserver : les séquences paysagères entre les deux rampes d'accès au-dessus de l'amphidrome ; les pentes en sorties de Kaweni et les terrains aux abords de la propriété Nél
- Des sites à aménager : le remblai, en privilégiant les activités urbaines et commerciales

Des particularismes :

- Les zones de mangrove pelée, non dégradée, prairie naturelle, belle, avec des effets d'estuaire et participant de la bio-diversité
- Le rôle des marées qui induisent une lecture différente du paysage
- Le végétal : les arbres remarquables dont il faudrait dresser un inventaire cartographié ; les arbres « signal » dans la culture mahoraise ou aujourd'hui pour les vendeurs de fruits et légumes ; les végétaux liés à la pharmacopée ; les feux aux pieds de certains arbres, qui les creusent mais ne les font pas mourir ; ...

Une pollution qui nuit grandement au paysage :

- Les garages polluants
- Les déchets sauvages, comme celle proche de la station Total
- Les déchets et problèmes d'assainissement

Les bidonvilles, quant à eux, qui font quasiment partie du paysage mahorais d'aujourd'hui, n'en présentent pas moins des risques pour leurs occupants, et par l'occupation des ravines, notamment, des problèmes environnementaux.

- Association des Naturalistes : M Charpentier

L'urbanisation grandissante est plus spécialement présentée sous ses trois angles préoccupants d'espace urbanisé envahissant, de type d'habitat (tôle) et des tendances induites de déforestation.

Les sites où porter l'attention :

- La Pointe Mahabou, site culturel et sacré qui pourrait devenir parc botanique
- La bordure du lagon et de la mangrove aux abords du terrain Nél
- Les sites intérieurs : zone de padzas de Chaweni, vers Vahibé
- La forêt de Majimbini
- La route de la Convalescence
- L'ancien Palais de justice
- La mangrove, relativement respectée, mais qui comporte des trouées déjà préoccupantes (pêcheurs avec leurs pirogues côtières ; terrains de foot ; agriculture ; ...)
- Les zones d'arrière mangrove, milieu naturel spécifique aux formations végétales particulières, mais très convoitées (agriculture, habitat), donc fragiles

Les principaux enjeux :

- Préserver les espaces naturels en redonnant vie et en recréant un attrait paysager
- Créer des « soudures » d'un village à l'autre pour donner sens à la ville dans son entité, et redonner leur identité aux villages
- Envisager la création d'éco-quartiers

L'association, quant à elle, développe des activités éducatives à l'environnement, anime des sorties et randonnées.

- SIM : Mrs Pérot et Chastagnol

La SIM porte depuis toujours une attention particulière au végétal, aux espaces verts, arborés et fleuris qu'elle entretient au travers de 30 à 40 jardiniers, employés de la SIM. Il n'en demeure pas moins que les problèmes de gestion perdurent.

Si la société possède sa propre pépinière à Mgombani, elle recherche également actuellement un partenariat avec le lycée agricole de Coni.

Les principaux enjeux évoqués :

- La vraie question qui se pose à Mamoudzou est urbaine : quel choix de densité pour un « bien vivre ensemble » ? L'équilibre est à trouver entre les espaces à préserver (notamment le principe des coulées vertes en conservant 10 m de chaque côté des talwegs) et une augmentation inéluctable des espaces urbanisés
- Les changements de société et ceux induits par l'augmentation de la population posent des problèmes de forme urbaine et de mixité : la commune est aujourd'hui formée d'un ensemble de villages sans lien entre eux, la tradition bantoue et malgache de villages matriarcaux et agglomérés ayant été mise à mal par la densification. Actuellement, le foncier non titré pose problème, chaque village émet des revendications coutumières et les espaces publics manquent cruellement.
- Le projet actuel de ZAC sort de ce cadre culturel, car la zone n'est rattachée à aucun village. Le programme va s'attacher à ces enjeux urbains, paysagers et sociaux.

- ARS : Mouhoutar Salim

C'est dans les domaines culturels et spirituels que Mouhoutar Salim a plus particulièrement cherché à porter l'attention.

D'une part, la société traditionnelle et son organisation sociale ont des répercussions sur les espaces, leur occupation et les relations que chaque genre et âge leur porte. D'une société matrilineaire Mayotte garde, en effet, des pratiques et des rapports spécifiques, la force des femmes venant de leur possession de la terre et du bâti. La différenciation espace public/espace privé est, quant à elle, toujours en partie liée à la sociabilité masculine des espaces publics, notamment autour de la mosquée et des gros manguiers ou badamiers. Les cours d'eau avaient et ont encore parfois des zones réservées aux hommes et aux femmes, les mangroves sont les résidences des djins, tandis que les groupes de femmes, eux, ont besoin d'espaces dédiés pour leurs manifestations, préparation des mariages et expositions de leur artisanat.

Le deuxième élément d'importance vient des pratiques spirituelles, avec les enjeux des sites de ziara, par exemple, qu'il conviendrait de répertorier et respecter. Mais cette spiritualité va bien au-delà des sites et modèle aujourd'hui encore les mentalités et pratiques des Mahorais. Il convient donc, même s'il est de plus en plus fréquent d'en minimiser l'impact et la survivance, d'en tenir compte et de respecter ces dimensions culturelles.

- Service Aménagement Ville : Eli Mahaboudi
Les problématiques urbaines ont été développées sous les principaux angles de :
 - La densification urbaine, avec ses préoccupations les plus prégnantes que sont les extensions sur les pentes, avec l'érosion qui les accompagnent et le ravinement jusqu'au lagon
 - La nécessité de faire de Mamoudzou un chef lieu, ouvert sur le littoral et répartissant ses pôles économiques
 - La réponse à l'augmentation de la population qui passe par la capacité de densification des centres anciens qu'il s'agit de conforter, mais qui doit s'accompagner de la création de nouveaux pôles urbains, sur de nouvelles zones qui doivent s'attacher à répondre aux attentes et besoins, notamment en termes de mixité, d'aménagements urbains et paysagers. Les deux ZAC, en cours, sont conçues pour s'inscrire dans ces perspectives.

La maîtrise du développement urbain implique de s'emparer des règlements urbains, de les appliquer et faire respecter, au travers des PADD, PLU, ... et d'inscrire le Plan Paysage dans cette orientation. Les thématiques qui apparaissent prioritaires concernent plus particulièrement :

- Les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Concernant les eaux pluviales, les réseaux sont saturés et, en période de pluie, les débris bouchent les canalisations, certaines zones sont inondées. Plusieurs dysfonctionnements devraient faire l'objet de messages : l'imperméabilisation des cours des maisons doit être repensée pour faire place à un retour aux plantations et espaces enherbés, et il en va de même des espaces publics. Les toitures pourraient être végétalisées, l'ARS ayant demandé l'arrêt des réserves d'eau située en toiture.
 - Les espaces publics : les espaces publics majeurs devraient être répertoriés et protégés ; les espaces de rencontre laissés près de la route, comme la pratique le veut, au plus près de la vie, des rencontres et de la vue
 - Les liaisons entre les centres urbains nécessitent une mise en valeur et des cheminements piétons comme des pistes cyclables
 - Le paysage peut être valorisé par les recours à des matériaux plus adaptés tels que la brique de terre pour les constructions et le végétal pour les clôtures, luttant contre l'omniprésence de la tôle
 - Enfin, l'environnement et le végétal renvoient, notamment, aux crêtes qui séparaient les villages, trame verte qui serait à réinventer, mais en repartant d'une définition des usages et pratiques
 - Il convient aussi de le faire pour les espaces publics qui impliquent aussi d'inventer de nouveaux espaces de loisirs urbains.
- FNE/Mayotte nature Environnement : Houlam Chamssidine
L'association ayant un projet lié au lagon, elle se doit d'être, en premier lieu, porte parole de sa défense et protection. Or, les problématiques de déchets, assainissement, habitats précaires sur les pentes (accès malaisés et accumulation des déchets, défrichage sauvage, sol fouillé entraînant l'érosion) apportent nuisances et pollution jusqu'au lagon, car tout ce qui se passe sur terre a des répercussions sur le lagon. Les enjeux prioritaires
 - Un réaménagement du « triangle noir » Kavani/Tsoundzou/Passamainty
 - Un projet de musée de la mangrove à envisager sur Kaweni
 - Des sentiers et zones de balades à organiser : sur Mahabou ; sur le sentier de la Convalescence
 - Des plantations à faire, mais en tenant compte des vols et dégradation (envisager des outils » susceptibles d'en venir

à bout)

- Des paysages, balades, points de vue, activités, sites à offrir aux touristes
- Une entrée « jeune » à concevoir pour les sensibiliser, en leur créant d'abord des plateaux sportifs modernes, de pluriactivité, sécurisés et couverts. Une association voudrait d'ailleurs organiser une course sur Mayotte.
- Des mentalités à faire évoluer : l'espace public est néantifié par les usages de la population mahoraise, attitude renforcée depuis que la propreté a été déléguée à des agents rétribués. Il faudrait trouver des biais pour que l'identité du quartier soit de nouveau l'identité de ses habitants
- Une pluriactivité encore vivace comme complément de ressources, mais dont les pratiques seraient à accompagner pour lutter contre la pratique du brûlis, aider à valoriser les parcelles, gérer la fertilité du sol et éviter la monoculture de bananes ou manioc
- Une sensibilisation des vendeurs à un changement de leurs pratiques pour ceux qui utilisent des containers en bord de mer pour la vente de fruits et légumes.
- La nécessité d'envisager très rapidement un Schéma d'eau potable et d'assainissement

- ANRU : Thibaud Simonin, Nathalie Déloriol

Les enjeux :

En terme urbain, on peut citer la rocade qui a coupé la connexion avec le front de mer et la pointe Mahabou qu'il s'agirait de repenser.

Parmi les pratiques, il est nécessaire de citer les voulés qui de pratiques traditionnelles et festives, sont passées à des activités polluantes du fait de la société de consommation qui a modifié les usages et pratiques alimentaires.

Concernant le végétal, un « contrat culture » a été signé dans le cadre du projet ANRU avec un pépiniériste qui travaille en collaboration avec le Conservatoire du Littoral et s'attache à préserver les espèces endémiques, tandis que la thématique des déchets est envisagée en collaboration avec éco-emballage qui s'occupe du tri sélectif.

- Les comités techniques ont ajoutés des notions ou thèmes à développer, comme :
 - La contextualisation des projets, notamment en définissant les populations qui composent Mamoudzou qui en sont les bénéficiaires : les différentes communautés et différentes classes sociales, mais aussi les populations en migration pendulaire, les « clandestins » et étrangers, sans oublier les touristes
 - La nécessité de construire une « culture paysage » et, pour cela, utiliser tous les canaux de communication : forum, « mur interactif », expositions photographiques, voire « observatoire » photographique, mobilier urbain, recours aux artistes locaux...car il faut que la notion de paysage fasse REVER !
 - L'utilité de repenser, retrouver et exposer l'histoire de Mamoudzou, de son développement et de ses évolutions foncières.

IV SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION ET DOCUMENTATION

L'ensemble des sujets abordés lors de cette concertation peuvent être résumés en quelques principaux thèmes :

• L'environnement

La pollution que ce soient des rues, des rivières et cours d'eau ou du lagon est omniprésente et une des préoccupations majeures qui appelle une politique de lutte contre les déchets, associant sensibilisation des habitants et meilleurs services rendus, organisation du ramassage. La survivance des lessives et baignades des enfants en rivière est interrogée et demande là aussi des réponses concertées.

1. La présence du végétal, le reboisement et la présence d'arbres et de fleurs fait l'unanimité, en accordant une place essentielle aux arbres « nourriciers », arbres fruitiers d'abord (sauf près des écoles) mais aussi arbres générateurs de l'ombre qui fait défaut le long des parcours piétons et sur les places.

Les plantations (menées en concertation avec le Conservatoire du littoral) doivent prévoir l'entretien, mais aussi et dès l'abord des « outils » pour lutter contre le vol et les dégradations des jeunes pousses.

Enfin, les paysages sacrés doivent faire l'objet de respect et protection, car moins développés et mis en avant dans les débats, ils n'en restent pas moins présents et pour l'instant indissociables de la culture mahoraise.2)

• Les voiries et réseaux

L'absence de schéma d'eau potable et d'assainissement entraîne des préoccupations et nuisances qui renvoient aux caniveaux bouchés, zones inondées, canaux à ciel ouvert dangereux, odeurs, eaux stagnantes,...

Le « tout voiture » est dénoncé avec un appel à la création de trottoirs, l'organisation des voiries dans les centres bourgs, des traversées de la RN sécurisées, des croisements matérialisés, une signalisation routière plus présente et des ralentissements organisés (zones 30,...).

La création et la sécurisation de parcours piétons est donc essentielle, surtout pour les trajets scolaires et rejoint le besoin d'éclairage public qui doit accompagner ces réaménagements. Les pistes cyclables sont, elles aussi, très présentes dans les réclamations.

• Les espaces publics et équipements

Cette question a été centrale dans les débats et a été largement développée. Elle a mis l'accent sur la pénurie généralisée d'espaces publics, les conflits d'usage actuels, l'absence de propreté, d'aménagement et d'appropriation par les habitants. Elle a souligné deux aspects : leurs vocation multiple tels que parkings, espaces ombragés, « espaces de respiration », espaces pour les vendeurs de fruits et légumes (pour lesquels beaucoup ont demandé une meilleure installation), ... et la nécessité de concevoir différents aménagements selon qu'ils sont destinés aux places pour les mariages, aires de jeux pour les enfants, parcs urbains, terrains de sports, ... de les dédier donc à chacun des besoins et les aménager en conséquence. 3)

La demande d'un aménagement du front de mer en promenade sécurisée a été unanime.

Ces espaces se sont vus confiés les rôles essentiels de préservation du lien social et intergénérationnel et de la culture mahoraise, rôles également des équipements publics qui, pour l'instant, présentent nombre de dysfonctionnements, sont souvent très vite dégradés ou, pour le moins, se montrent peu attractifs. Une forte demande d'étude préalable et concertée émane des remarques enregistrées, afin que ces équipements répondent à une demande et aient des chances d'être respectés. Leur entretien, gestion et gardiennage sont apparus comme un préalable incontournable pour leur pérennisation. .

Ces premières thématiques renvoient avant tout à un dispositif de GUP (Gestion urbaine de Proximité) qui se révèle donc indispensable à mener en parallèle de tout aménagement et en accompagnement du Plan Paysage qui, seul, aurait peu de chance de se mettre en place.

• Les problématiques urbaines

Les débats sur le Plan Paysage ont été assortis d'interrogations et

d'appels à changement sur des questions proprement urbaines. L'évolution de la société mahoraise et la pression démographique 4) impliquent d'allier densité et réelle politique d'urbanisation présentant des partis pris forts et déterminés. Les problématiques actuelles dépassent les ressorts de la société traditionnelle et font appel aux réglementations et aux moyens dédiés à leur respect pour un « mieux vivre ensemble ».

Qu'il s'agisse du foncier, de l'empiètement du privé sur le public ou des méthodes constructives, des changements rapides sont attendus, assortis de pédagogie et de dispositifs d'exemplarité. Les matériaux, notamment, ont été commentés avec une volonté de lutte contre le tout « béton » et des méthodes et organisations prônant d'autres solutions plus innovantes et financièrement attractives.5)

Le rôle du projet urbain a été largement développé en insistant sur le fait que les problématiques étaient tout autant sociales qu'urbaines, que les restructurations et aménagements des quartiers devaient lutter contre toute forme de ségrégation, stigmatisation et discrimination et tendre vers plus de mixité sociale, faisant même allusion à la notion de « justice sociale ». 6)

C'est ainsi que les zones d'habitat précaires ont retenu à maintes reprises l'attention, dénonçant leur habitat insalubre, sans norme et dangereux, posant certes des problèmes esthétiques, mais au-delà et surtout un problème de salubrité publique, d'érosion des sols et de pollution.

L'avenir de Mamoudzou est conçu au travers de symboles forts, de lutte contre l'« anarchie » actuelle, le changement d'image et les projets concertés.

• Le rôle du Plan Paysage

Le Plan Paysage a semblé très attendu des participants, ce qui s'explique par leur simple présence. Néanmoins, il est apparu comme fédérateur pour des réflexions, débats et recherches de solutions aux nombreuses problématiques actuelles.

Il semblerait néanmoins qu'il n'ait de chance d'être approprié que s'il est porté par les Elus qui ont tenu une place importante dans les débats, mené de manière transversale par tous les services concernés de la Ville et organisé au travers d'une approche de proximité et de concertation intense, ... qui demande du temps et des moyens humains.

Il ne doit cependant pas être envisagé comme seul dispositif susceptible de régler toutes les questions urbaines, mais doit être conçu en préalable, appui et parallèle aux différents dispositifs et réglementations urbaines, auxquels il ne peut se substituer.

Renvois :

1) La société traditionnelle et son évolution

Un rapport extérieur à l'environnement : le Mahorais distingue ce qui est chez lui de ce qui ne l'est pas, et rejette à l'extérieur (= l'espace public) ce qu'il ne veut pas. Cela traduit de manière générale un manque d'appropriation de l'espace public, qui serait le terrain d'action des agents communaux ;

Cette perte de culture est accélérée par le caractère oral de sa transmission et par la défiance des Mahorais à en parler à des non-Mahorais.

Elle se traduit dans le paysage par un lissage de l'identité des lieux. Non reconnus comme espaces traditionnels, non associés à des légendes, des sites autrefois respectés, souvent associés à des caractéristiques paysagères particulières (cascades, rocher, baobab...), se retrouvent dégradés par la fréquentation et pollués. La question de la valorisation de ce « patrimoine invisible », lié à la relation culturelle et culturelle que les Mahorais entretiennent avec leur territoire, nécessite d'être posée en y associant les anciens, les chamans et de manière générale, tous les porteurs de cette tradition identitaire.

2) Le paysage invisible

Parallèlement la vie quotidienne et certains lieux sont imprégnés par le royaume de l'invisible et les esprits hérités des rites et traditions africains, malgaches et arabes. Ainsi, au-delà des pratiques animistes qui se rapportent à de nombreux phénomènes physiques, psychologiques et sociaux, l'espace mahorais est régi par de nombreuses catégories de djinns qui occupent des lieux sacrés privilégiés, les Zyaras, et d'autres plus épars. Ces éléments qui participent à l'organisation du territoire et à la structuration des paysages sont des éléments étrangers aux Mzungus, mais dont la connaissance est indispensable à la compréhension des paysages et nécessaire à l'aménagement du cadre de vie.

3) L'organisation traditionnelle des villages

La formation du village : à l'origine un groupement familial

Une des bases de son organisation est le « cluster » au sens entendu par J. Breslar (1980). Le cluster regroupe des ménages qui ont un lien de parenté proche et dont les « nyumba-shanza » sont séparées des groupes domestiques voisins. Le cluster représente donc une unité sociale et spatiale, appelée « mraba ».

Le village, lieu de vie sociale

Il n'existe pas de centre vivant (comme dans les villes occidentales) mais le village dans son ensemble est un lieu d'échange social. Les espaces publics sont par conséquent de véritables lieux de vie. La ndzia est l'espace public principal du village. Le carrefour, lors qu'il peut offrir un espace suffisant et de par sa fonction de jonction de différentes ndzias, peut être un lieu de rencontre, de regroupement ou de débat.

La rue et les espaces extérieurs sont le prolongement de l'espace familial. Des espaces privés, que sont les annexes des maisons, sont à usage collectif.

Sophie Banchy-Daurel note de surcroît que les chemins séparant les maisons –ndzia- ne sont conçus que « pour la communication sociale entre les individus. L'espace social étant constitué par cet enchaînement de relations sociales familiales, la notion d'espace public au sens urbain du terme (espace accessible et anonyme) n'existe pas »

4) L'évolution démographique

Selon l'INSEE, 40% des cases étaient traditionnelles en 1997 contre 73% en 1985. Après le passage du cyclone, les villages ont privilégié les matériaux modernes comme les tôles. (cases toli lorsqu'elles sont entièrement en tôle). En 2000, le parpaing est utilisé dans 75% de la production des logements.

Entre 1987 et 2002, la surface urbanisée a été multipliée par deux, dans un cadre réglementaire insuffisant (50% de construction sans permis de construire). D'ici 2017, une surface supplémentaire de 15 à 25 km² sera nécessaire à la construction des logements, soit environ la surface actuelle urbanisée (25 km²), tout en sachant que la surface « utilisable » de l'île (pentes inférieures à 30%) est de 288 km², raison pour laquelle l'urbanisation se concentre sur le littoral.

5) Les conceptions nouvelles

Les Mahorais veulent se détacher des matériaux qui leur rappellent l'habitat traditionnel et la précarité qu'il sous-entend.

Cependant, l'organisation des nouvelles maisons correspond peu à leur mode de vie (shanza trop petit, case non adaptée à la structure familiale, agencement du bâti non adapté à l'organisation sociale entre familles...) déstabilisent l'harmonie ancienne qui caractérisait Mayotte. Cette harmonie est le résultat d'une imbrication traditionnelle étroite entre le végétal et le bâti (la végétation est omniprésente dans le village, les « cases » sont édifiées à partir de matériaux issus des ressources locales, l'agriculture vivrière nécessite la proximité des terrains cultivés qui se distinguent peu des forêts « naturelles » environnantes ...).

Le « laisser faire » en aménagement du territoire a rompu progressivement l'organisation ancestrale du territoire, par une urbanisation rapide des pentes, des crêtes, des pointes, des plages et des mangroves. Les conséquences sont nombreuses :

Enfin, le mode de vie urbain s'accompagnant d'une modification des habitudes traditionnelles, des structures de substitution sont nécessaires pour maintenir les liens sociaux à l'intérieur des villages.

6) L'urbanisation

Parmi les changements paysagers en cours, la question de l'urbanisation semble centrale et concerne tant l'utilisation des matériaux dans la parcelle que l'architecture des bâtiments ou leur organisation dans l'espace. Aux cases traditionnelles composées de terres et de coco/bambou, se sont peu à peu substituées des bâtiments « en dur », dont le seul point commun semble être le caractère temporaire (attente d'un étage en construction, attente de remplacer les tôles). Cette mutation de l'habitat, très rapide, génère des quartiers mixtes, où différents modèles d'architecture et d'urbanisme se côtoient sans pour autant former un ensemble cohérent, car noyés dans une urbanisation composite. En outre s'est développée à Mayotte une culture du paraître : plus la maison est grande, « en dur » et positionnée en hauteur, plus le propriétaire est considéré comme quelqu'un d'important ou riche, favorisant une certaine « surenchère » dans la gestion de l'espace privé.

En parallèle, de nouveaux quartiers émergent sur les pentes et les pointes, en continuité ou non avec le tissu urbain existant, dont le caractère peut être maîtrisé (quartiers SIM) ou spontané (habitat clandestin et bidonvilles). Formant des ensembles homogènes, ils traduisent le regroupement dans l'espace d'une même catégorie sociale. A l'urbanisation topographique correspond ainsi une topographie sociale qui ne favorise par les rapports de mixité entre les habitants

CONCLUSION

La mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable du territoire passe par une bonne gestion des paysages « du quotidien », garante de l'accès à tous à un cadre de vie de qualité. Dans ce cadre, le renforcement de la prise en compte du paysage dans les politiques publiques constitue un enjeu majeur. En effet, les transformations des paysages sont principalement liées aux différentes politiques d'aménagement mises en œuvre sur un territoire.

Pour cela, des partis pris d'aménagement sont à prendre, les décideurs s'aidant des dispositifs urbains, s'emparant de leurs règlements et les faisant respecter.

Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.

C'est dire qu'en proposant le paysage comme entrée privilégiée des problématiques du territoire et comme outil de médiation entre les différents acteurs qui le façonnent, le plan de paysage conforte une démarche qui met en cohérence des projets et des dynamiques à l'œuvre.

Le paysage est, en effet, un thème qui rassemble facilement les acteurs car il accompagne notamment le sentiment d'appartenance à un territoire commun. Dans le cas de Mamoudzou, il s'agira de revitaliser les identités villageoises en perte de vitesse, tout en créant du lien entre les quartiers afin de construire une véritable entité pour la ville.

Le Plan peut aussi favoriser des réflexions communes, regroupant les nombreux acteurs d'un territoire autour des thématiques liées au développement et à l'aménagement et dans la mise en cohérence des politiques locales, comme l'ont démontré les réunions publiques organisées dans le cadre de cette mission.

Le plan de paysage peut donc constituer un projet fédérateur permettant à la commune de débattre avec ses partenaires comme avec la société civile de projets qui auront des effets sur le paysage, comme sur le cadre de vie général dans la commune.

Car le paysage est à la fois un outil de gestion mais surtout une entrée permettant un développement structurant et équilibré du territoire. Il agit comme un véritable levier de l'attractivité et de la compétitivité.

Ainsi, gérer des paysages culturels implique de traiter de multiples questions, d'où la nécessité d'une approche interdisciplinaire et de la concertation.

L'objectif de la gestion est d'accompagner le changement pour conserver les valeurs du paysage culturel.

L'objet paysage est également perçu comme en mouvement perpétuel et impose donc une vision dynamique et prospective. Il est donc d'office lié à une démarche durable qui devra trouver une place au long terme.

Enfin, renforcé par la loi ALUR, le développement du paysage est la condition du développement urbain au regard de la demande sociale et des nouvelles exigences réglementaires. La place du paysage dans les documents d'urbanisme n'est plus reléguée au second plan, au risque de les voir rejetés par les services de l'État ou par la société civile. Mais pour que la règle soit appliquée, elle doit être partagée et comprise par le plus grand nombre. Dans cette optique, la sensibilisation dès l'amont du projet, autant en externe qu'en interne est un facteur essentiel, ce que nous nous sommes attachés à faire, mais qui ne peut avoir l'impact attendu que dans une continuité organisée.

C'est dire que les projets doivent être, d'une part conçu au travers d'une transversalité des services de la Ville et d'autre part, en concertation avec les partenaires, acteurs locaux et habitants.

L'élaboration du Plan Paysage de Mamoudzou a été l'occasion d'amorcer l'information et la concertation des habitants, elle doit se poursuivre par des débats renouvelés et des participations aux projets concrets qui devraient intervenir le plus rapidement possible après validation du Plan.

Il est important, en effet, de trouver des leviers pour une sensibilisation des habitants en montrant l'attention que les élus et techniciens portent aux demandes des habitants au travers d'aménagements urbains, visibles et lisibles, qui serviront d'exemplarité et feront levier aux changements des pratiques et mentalités.

Pour autant, la réflexion se devra d'être sociale, économique et culturelle car toutes ces dimensions façonnent un cadre de vie. Ce point important ne doit pas être perdu de vue car tout projet de développement n'a de sens que dans la perspective d'un renforcement de l'équilibre social, économique et environnemental.

V ANNEXES

1. COURRIERS

1.1 .Courriers Chorus

Bonjour,

Nous nous permettons de vous solliciter pour des rencontres/échanges/débats sur la notion de paysage et sur les pratiques qui sont liées au paysage (au sens large du terme), dans le cadre de la mission Plan Paysage qui nous a été confiée par la Ville de Mamoutzou.

Dans l'équipe JNC sud / CHORUS/ ESPACES, Chorus est plus particulièrement en charge de la concertation auprès des partenaires et habitants.


Cette concertation est décomposée en deux types d'approche, des diagnostics en marchant et des réunions publiques (ateliers), organisés par la sociologue de l'équipe. Ces rencontres sont déterminantes et incontournables pour la mise en place d'un réel débat autour de la valorisation, la gestion et l'évolution des paysages de la commune.

Vous trouverez dans l'invitation jointe, les dates, horaires et lieux concernant ces rencontres. Votre participation est donc très importante face à cet enjeu commun et si sensible, qu'est le paysage, c'est pourquoi nous vous remercions vivement de votre collaboration et nous permettons de vous demander de nous renvoyer un mail pour nous dire si vous serez disponible et pour quelle réunion ou quel diagnostic en marchant.

Dans l'attente de notre rencontre et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous adressons nos plus cordiales salutations.

PS : personne responsable de la mission au sein de la Municipalité : M Sidi Moukou (Service Environnement)

1.2 Courrier Ville



VILLE DE MAMOUDZOU

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT
DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE

Dossier suivi par :
M. Farid Anthoumani
Tél. : 0269 63 91 00 / Fax : 0269 63 91 34
Poste interne : 324
Email : nssp.environnement@mairie-mamoutzou.fr
N°RM : 162 MDZ/DGS/DGAST/DAA/30/FA/14

REPUBLICQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Mamoutzou, le 06/08/2014

Le Maire

à

Objet : Invitation pour participer au plan paysage de la commune de Mamoutzou

CI-joint : le planning de l'intervention

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir améliorer nos quartiers, gérer, préserver et aménager nos paysages, la ville de Mamoutzou met en place le projet **plan « Paysages » de la commune**. Le Plan « Paysages » c'est, en bref, le partage d'idées pour construire le paysage (visage) de Mamoutzou de demain.

Pour ce faire, la ville se met à l'écoute de sa population pour pouvoir recueillir les idées et propositions de tous et chacun pour un développement plus harmonieux, concerté et intégré des quartiers et la ville en générale. Le plan « paysage » est l'occasion de recueillir vos idées, vos visions du développement de la commune car le développement d'une commune n'est pas l'exclusivité des élus mais la synthèse des visions de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, citoyens...).

Ainsi, au nom de la ville de Mamoutzou, je sollicite votre participation à ce projet en mobilisant votre réseau social, associatif ou professionnel selon vos possibilités.

Pour toute information relative à cette opération, vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec M Farid Anthoumani; Chargée de l'animation du projet **plan paysage** à la Direction du Développement Durable, aux coordonnées suivantes : 0269 63 91 00 Poste 324 - GSM : 06 39 05 03 43.

Je saurais vous témoigner toute ma reconnaissance quant à votre soutien et implication à la préservation et l'amélioration de nos quartiers.

En vous remerciant d'avance de notre partenariat,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma considération distinguée.

Le Maire



2. DISPOSITIONS PRISES

2.1 Pour les réunions publiques

- Les lieux des réunions publiques ont été réinterrogés pour être certain de disposer d'électricité à proximité immédiate
- Pour chaque réunion, la Mairie prévoit un grand écran (au final, le plus souvent, un écran télévision), une table, un projecteur et des chaises.
- Un accompagnateur de la Mairie est présent à chacune des réunions, permettant ainsi, notamment, de disposer de traducteurs dans les deux langues principales de Mayotte
- Les réunions sont prévues d'une durée d'environ 2H
- JNC et chorus ont présenté à la Ville les diapositives prévues pour animer les réunions avant la fin Août.

2.2 Pour les balades/ateliers

- Il est prévu d'inviter pour chacun des diagnostics, au moins 1 élu, 1 représentant du Conseil Général, 1 représentant de la DEAL, 1 représentant du service environnement de la Ville, 1 représentant du CUCS (et les autres services de la Ville seront interrogés pour chaque quartier), l'ARS
- Il est prévu d'inviter plus de 15 à 20 personnes, pour que le nombre de 15 à 20 participants soit atteint (désistements) et que les regards et sensibilités diverses puissent être croisés. Les âges différents et compétences complémentaires doivent également servir à enregistrer les informations sur la « mémoire » du paysage de la commune, comme sur les perspectives pour un paysage de demain.
- La participation des groupes suivants est particulièrement recherchée :
 - Ecoles, collèges et lycées
 - Associations et représentantes de groupes « femmes »
 - Associations et représentants de commerçants, entrepreneurs et taxis

3. ENVOI MAIL DES DOCUMENTS SUIVANTS

3.1 Définition du plan paysage et attendus Qu'est ce qu'un plan paysage ?

- Il s'agit d'un outil partagé par les différents acteurs qui « font » le paysage qui sert à mettre en œuvre des politiques pour le paysage dont la qualité doit se définir collégialement, afin de mettre en place :
 - sa protection,
 - sa gestion
 - et son aménagement
- Un projet à court, moyen et long terme de paysage qui concerne tous les paysages : quotidiens, remarquables, urbains, ruraux, péri-urbains... et tout le monde : ceux qui habitent le territoire, ceux qui y travaillent, qui ne font que le traverser, qui le visitent...

Car chacun agit sur le paysage, à son échelle, directement ou indirectement : construire une maison, peindre une façade, planter ou arracher un arbre, construire une route, un relais téléphonique, un parc photovoltaïque etc.

A quoi ça sert ?

- un plan paysage sert à cadrer et maîtriser l'évolution du paysage à des échelles intercommunales ou communales

Comment il s'applique ?

Formulation d'un projet de territoire partagé en matière de paysage « objectifs de qualité paysagère » sur toute la commune de MDZ, non opposable

Traductions réglementaires :

- POS ou PLU
- SDAU ou SCOT
- ZPPAUP
- Directives paysagères
- DTA
- Espaces naturels sensibles
- SAGE

- SMVM

Traductions opérationnelles :

- Maîtrise d'œuvre
- Contrat de paysage
- Contrat de rivière

Actions de communication :

- Animation
- Publications
- Expositions
- Sensibilisations
- Formation...

SON DEROULEMENT

QUATRE ETAPES

1. le diagnostic
2. L'expression d'un projet d'évolution
3. La définition du programme d'actions
4. La mise en œuvre et le suivi

Objectif final : disposer d'un ensemble cohérent de références et d'actions, partagées et mises en œuvre par un partenariat local, qui doit pouvoir enraciner le projet dans l'espace et dans le temps.

I) Phase de diagnostic :

a) Etat initial du territoire

Identification des caractéristiques du paysage :

- de connaissance objective (géographique, historique, patrimoniale, écologique...),
- de connaissance subjective (terrain, rencontres, représentations, opinions...),

Caractérisation des structures paysagères

Synthèse des atouts et faiblesses de l'unité paysagère : définition des valeurs paysagères-clefs, (identité et force du territoire)

Outils utilisés (schémas, cartes, photos...).

b) Définition des perspectives d'évolution du territoire

Recensement des projets en cours ou à venir,

Synthèse des dynamiques d'évolution (projets en accord ou en contradiction dans le périmètre étudié).

c) Identification des enjeux majeurs et proposition de pistes d'actions

d) Discussion et validation avec le comité de pilotage

e) Présentation et validation devant le public

II) Phase de définition d'un projet d'avenir du territoire:

a) Définition d'orientations stratégiques (sous forme de concepts, de thèmes...),

b) Définition de principes d'action à l'éch communale à l'éch de la RN1&RN2

c) Détermination de la place des projets en cours ou à venir à travers les orientations définies,

d) Information du public

III) Phase de définition du programme d'actions :

a) Elaboration d'un programme d'actions

b) Définition des acteurs

c) Porté à connaissance du plan de paysage

d) Information du public

IV) Mise en œuvre du plan de paysage et suivi

a) Prévision de l'animation du plan de paysage : mise en place d'une structure existante pour la gestion opérationnelle du plan,

b) Contrats éventuels signés à la suite de la définition du programme d'actions,

c) Actions opérationnelles à mettre en œuvre en fonction des priorités définies

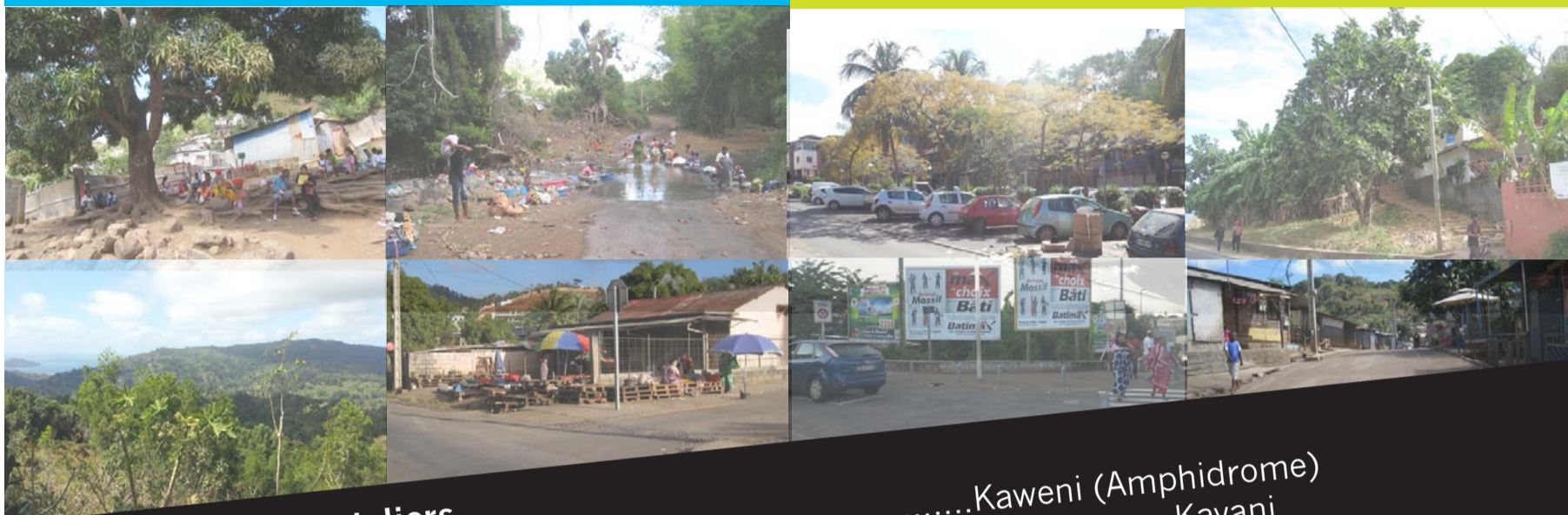
d) Traductions réglementaires éventuelles du plan de paysage à mettre en place

e) Actions à caractère pédagogique et actions de communication.

3.2 Flyers

Protéger
Valoriser
Aménager

le paysage
de
Mamoudzou



Balades-ateliers
Mercredi 3 septembre - 15h30
Jeudi 4 septembre - 15h30
Vendredi 5 septembre - 15h30
Lundi 8 septembre - 15h30

Réunions publiques
Samedi 6 septembre - 08h30
Mardi 9 septembre - 15h30
Mercredi 10 septembre - 15h30
Jeudi 11 septembre - 15h30
Vendredi 12 septembre - 15h30
Samedi 13 septembre - 08h30

Kaweni (Amphidrome)
M'Tsapere - Kavani
Tsoundzou I & II - Doujani
Vahibé

Kaweni (placette à côté de La Poste)
Kavani (stade synthétique)
Tsoundzou I et II (place la mosquée)
Passamainty/ Vahibé (médiathèque)
M'tsapere (place Makango)
Mgombani/centre Mamoudzou (collège)

Ritsangé ma fikira ya uwaha Sura ya momoju ya meso!

Le paysage de demain à faire ensemble!

Invitation
pour participation
au Plan Paysage
de Mamoudzou

La commune vous invite à
participer à la concertation

Qu'est ce qu'un plan paysage ? Le paysage de demain, pour vous, avec vous !

- **Un outil partagé** par les différents acteurs qui « font » le paysage. Il sert à mettre en œuvre des politiques pour le paysage, dont la qualité doit se définir collégialement, afin de mettre en place sa protection, sa gestion et son aménagement.
- **Un projet à court, moyen et long terme de paysage** qui concerne tout le monde : ceux qui habitent le territoire, ceux qui y travaillent, qui ne font que le traverser, qui le visitent, ... et qui concerne aussi tous les paysages : quotidiens, remarquables, urbains, ruraux, péri-urbains, ...



Car chacun agit sur le paysage, à son échelle, directement ou indirectement (construire une maison, peindre une façade, planter ou arracher un arbre, construire une route, un relais téléphonique, un parc photovoltaïque, déposer des déchets et des eaux usées dans des endroits non appropriés, ...).

A quoi ça sert ?

Un plan paysage sert à cadrer et maîtriser l'évolution du paysage à des échelles intercommunales ou communales.

- **Objectif final** disposer d'un document cohérent d'actions partagées et mises en œuvre par un partenariat local, qui doit pouvoir enraciner le projet dans l'espace et dans le temps.

Les étapes :

- Identification des caractéristiques du paysage :
- de connaissance objective (géographique, historique, patrimoniale, écologique, ...),
- de connaissance subjective (terrain, rencontres, représentations, opinions, ...),
- Synthèse des atouts et faiblesses: identification des valeurs paysagères clefs

Votre participation :

Pour nous indiquer vos besoins (lieux de rencontre, aires de jeux, lieux ombragés, lieux de manifestations, ...), vos attentes (parcours sécurisés, végétation replantée, toits et façades, jardins publics, corbeilles publiques, toilettes publiques, ...), les éléments à conserver, les éléments à améliorer, vos pratiques, vos difficultés (voies de circulation, cheminements, parcours pour l'école, ...).

Ritsangé ma fikira ya uwaha Sura ya momoju ya meso ! Partageons des idées pour construire le paysage de Mamoudzou, demain !

Mercredi 03/09/14 Balade-atelier Amphidrome- Kaweni	Jeudi 04/09/14 Balade-atelier M'tsapere/Kavani	Vendredi 05/09/14 Balade-atelier Tsoundzou/Doujani	Samedi 06/09/14 Réunion publique à Kaweni	Lundi 08/09/14 Balade-atelier Vahibé
Mardi 09/09/14 Réunion publique Kavani	Mercredi 10/09/14 Réunion publique Tsoundzou I & II	Jeudi 11/09/14 Balade-atelier Vahibé	Vendredi 12/09/14 Réunion publique M'tsapere	Samedi 13/09/14 Réunion publique à M'Gombani

3.3 Listings des invités

Institution	Nom	Tél	Mail
CRPV	Laeticia DELAHAIES	0269 61 71 44	Laetitia.delahaies@cdr-mayotte.fr
SIM	P Perot /JM Chastagnol/ S Mistoihi	02 69 61 50 02 / 0639695115	p.perot@sim-mayotte.fr Jean-marc@sim-mayotte.fr mistoihi@sim-mayotte.com
RéA ou Arch'adapt	David Cheyssial	0639693244 / 0269611094	contact@reamayotte.com
CET (BET)	M Naoioui Mme Monjoin	0269 61 13 37	naoioui@cetmayotte.fr monjoin@cetmayotte.fr
Archis	JVO3 Gauthier Pallaruelo	02 69 61 42 15	Gauthier.pallaruelo@jvo3.fr Jean van Oost (ok RDV+doc)
Archis	Tand'M	0269603216 /0639224149	Tand-m.architectes@orange.fr
Archis	Tessier	02 69 61 45 96	Atelier-mayotte@ateliertessier.com
Archis	Delamy Bourgogne	02 69 61 19 64	delamy-bourgogne@wanadoo.fr
Archis	AROM	02 69 61 00 59	agence@arom-archi.fr
Archis	MANUFACT	02 69 61 20 06	?
Pépinieriste	POT CONCEPT		abdallah.ibrahim@potconcept.com
BET	COLAS Cyrille Marteau	0269611060/06 39 69 69 96	siege@colas-mayotte.fr cyrille.marteau@colas-mayotte.fr
BET	SOGEA BENEDETTI Jean-Paul	02 69 61 59 93 / 02 69 61 11 42	contact@mahoraisedeseaux.com
BET	EMCA	02 69 62 47 92	
BET		02 69 61 18 12	
Mairie assoc parents élèves	M Beret	02 69 68 96 09	
ARS	Mouhoutar SALIM	06 39 69 54 23 / 02 69 61 12 25	salim.mouhoutar@ars.sante.fr ars-oi-delegation-mayotte@ars.sante.fr
Eco Emballage	Eric Brac de La Perrière	????	
ADEME	Christel Thuret	02 69 62 32 38	A partir mercredi
CAUE	François Guiot/ Clément Aquilina/Catherine Morel	0262 21 60 86	courrier@caue974.com f.guiot@caue974.com c.morel@caue974.com c.aquilina@caue974.com
DAAF	????	???	
CG	Daniel ZAÏDANI	0269 64 90 00 / 02 69 64 92 28	Daniel.zaidani@cg976.fr dzaidani@orange.fr
	Vincent Liétar	06 39 69 02 89	vincentlietar@gmail.com
Archi (ex SIM)		06 39 69 60 69	
Assoc	Houlam Chamssidine	06 39 69 34 63	Chamssidine.houlam@yahoo.fr
Chambre Agriculture	Mousslim Payet	0269 61 68 65	mousslim.payet@mayotte.chambagri.fr capam@mayotte.chambagri.fr
Assoc Ouvoimoja	Arres said ali	06 39 94 45 21	
Conseil Culture Environnement	Vice Président : Mari MUSTOIH	02 61 69 47 08 / 02 69 61 30 71/ 06 39 69 47 08	ccee.mayotte@wanadoo.fr mustoihi.mari@smiam.fr
Doctorant (ANRU)	REMOU Charaf		sdf1990@hotmail.fr
CCI	Abdoul Bamana	06 39 09 06 99	dga-abamana@mayotte.cci.fr
ONF	Laurent Mercy	02 69 61 70 56/06 39 69 18 29	laurent.mercy@onf.fr
CG	Raima Fadul	02 69 64 99 18	raima.fadul@cg976.fr
RNN	Thomas Roussel	06 39 67 64 96	
Parc Naturel marin	Alexandra Gigou	06 39 69 53 00	
DAC ABF	Clotilde Kasten	02 69 63 52 17 /02 69 63 00 48	Clotilde.kasten@culture.gouv.fr
CG	Saindou	06 39 97 60 03/ 02 69 64 99 00 ali : 06 39 68 58 09	

3.4 Les associations et institutions

- Bacar - May Nature - 0639406660 – maynature@hotmail.fr
- Ali Kamal Edine (Président) – 0639229492 - // Aina – 0639233022 - Adedupass Passamainty - adedupass@passamainty.fr
- Michel Charpentier - Naturalistes - 0639691521 – naturalistes.mayotte@wanadoo.fr
- Madi Charfati - ACEEK- Kavani - 0639201788 – aceek-kavani@hotmail.fr
- Pierre-Yves COLIN – AJVK - Kaweni - 0639607045 - pycolin1@gmail.com / Zakia – 0639104751 - Secours catholique – 0269621010
- Abdou houmadi abdou (0639060144) Abana Insa - AERSAT Tsoundzou 2 – 0639065196
- Mohamed Ibrahim – Association Mhoko - 0639251044 - Tsoundzou – i.mohamed108@laposte.net
- M chamssidine houlam – mayotte environment 06 39 69 34 63 chamssidine.houlam@yahoo.fr
- Ali madi – 06 39 26 77 13 federationmae@yahoo.fr
- Michel – comité de tourisme 02 69 61 09 09 ahamedmichel@mayotte-tourisme.com ou siti@mayotte-tourisme.com
- OMAR Baharousoifa –Objectif Solidarité Développement M'tsapéré – 0639267474 - baharou@hotmail.com
- Said Bacar Zalihata – Madarassati Watoïnia – 0639693290 / 0639604590 (Vahibé)
- Médiathèque Passamainty : 0269643511- Sales (animateur) – 0639685086- salsa976@hotmail.fr - Directrice – 0639696269
- Houlianti 06 39 67 42 19 – zaoudjati 06 39 20 69 19 – watoïny de m'tsapére
- Chambre du commerce – 02 69 61 04 26 – asalim@mayotte.cci.fr
- Daharzade – adulte relais de kaweni – 06 39 05 55 97 - daharzade@hotmail.fr
- Association des taxis – Mansour – 06 39 27 85 99 - kttl.mansour@gmail.com
- Chicago club de Mamoudzou 06 39 26 23 69
- Ouvoimoja wamomojou 06 39 20 23 69
- Toc basket de Mamoudzou 06 93 05 50 47
- Hariti m mode et art – 0639 69 27 91 – hariti.m@hotmail.fr

4. LES RELANCES

Protéger, Valoriser, Aménager le paysage de Mamoudzou. Le paysage de demain, pour vous, avec vous !

La ville de Mamoudzou vous invite à participer au plan Paysage de Mamoudzou pour partager des idées pour bâtir le visage (paysage) de Mamoudzou de demain « ri paré Ritsangué ma fikira ya uwaha Sura ya momoju ya meso » dans les ateliers de concertation du 03 au 13 septembre 2014 dans les différentes localités de la commune.

		Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		03/09/14	04/09/14	05/09/14	06/09/14
Planning Rencontres Concertation « Plan Paysage »		Balade/Atelier	Balade/Atelier	Balade/Atelier	Réunion publique
		Amphidrome/Kaweni	en marchant	en marchant	Kaweni
		Départ Place de la République	M'tsapéré/Cavani	Tsoundzou/Doujani	Kiosque Kaweni Poste
		15h30	Départ Rond Point DEAL	Départ Pont Kwalé	8h30
		15h30	15h30		
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
08/09/14	09/09/14	10/09/14	11/09/14	12/09/14	13/09/14
Balade/Atelier	Réunion Publique	Réunion Publique	Réunion Publique	Réunion publique	Réunion Publique
Vahibé	Cavani	Tsoundzou 1et2	Passamaïnty/Vahibé	M'tsapéré	M'gombani
Départ	Synthétique	Place publique	Médiathèque	Place Makango	MJC
Parking cimetièr	15h30	15h30	15h30	15h30	8h30
15h30					

Votre participation, votre apport ne sera que bénéfique pour les habitants et le territoire, Mamoudzou en particulier et Mayotte, en général.

5. LE PLANNING DES RÉUNIONS/ PLAN PAYSAGE

lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
01/09/14	02/09/14	03/09/14	04/09/14	05/09/14	06/09/14
		Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic	Réunion publique
		En marchant	En marchant	En marchant	kaweni
		Enfidrome /Kaweni	M'tsapere /kavani	Tsoundzou /doujani	

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
08/09/14	09/09/14	10/09/14	11/09/14	12/09/14	13/09/14
Diagnostic	Réunion Publique	Réunion Publique	Réunion Publique	Réunion publique	Réunion Publique
En marchant	Kavani	Tsoundzou 1et2	Passamayti/vahibe	M'tsapere	M'gombani
vahibe					

6. LES FICHES BALADES

Thème	Observations	Sites ou lieux concernés (+indication sur la carte)
Le grand paysage, le territoire		
Les quartiers-villes Les sites remarquables, points de vue particuliers, panoramas Les Paysages à cacher/ Les Paysages préférés		
Les points de vue aménagés ou à aménager		
Les espaces publics		
Les lieux de sociabilité Les espaces publics et leurs usages Les quartiers-villes et leur identité		
L'habitat et la forme urbaine		
L'architecture/ Les bangas/ les formes urbaines Les clôtures, le traitement des limites privé/public Les limites de la ville, où s'arrête-t-elle ? où doit-elle s'arrêter ? les lisières urbaines à tenir L'habitat dans la pente, jusqu'ou ? et comment ?		
Le végétal		
Les arbres remarquables et/ou sacrés et leur valeur, leur protection possible Le végétal en ville, dans l'espace public, en bord de voie La trame verte		
L'environnement		
Les problématiques : l'assainissement, le recul de la forêt, les risques environnementaux, Le lagon/la mangrove Les ravines, les rivières et les points d'embouchures		
Thème	Observations	Sites ou lieux concernés (+indication sur la carte)
L'agriculture		
Le maraîchage L'agroforesterie L'agriculture vivrière Le défrichage Le brulis		

Les déplacements et le paysage		
<p>La signalétique et la publicité</p> <p>Les infrastructures / Les voiries, la place donnée aux autres usagers par rapport à la voiture L'agriculture vivrière</p> <p>Les déplacements piétons et cycles, quels confort existants ou à prévoir ?</p>		
L'histoire		
<p>Le passé, la modernité... l'histoire, pour quelle évolution du paysage ? Qu'est-ce qui doit être conservé ? Que peut on supprimer ou améliorer et pourquoi ?</p>		
La culture mahoraise		
<p>Le patrimoine sacré, religieux et culturel/ Le paysage invisible</p>		
<p>Les usages et pratiques/l'appropriation des lieux (plages, mangroves, le voulé, la pharmacopée locale et traditionnelle, la pêche, la lessive, les oppositions : ex espaces domestiqués /propres et espaces sauvages, la notion de pur et d'impur ; les déchets, ...)</p>		
<p>Paysage local (Mahorais)/paysage importé (occidental)</p>		
<p>Les conflits d'usage</p>		

